BULLETIN

de la Société de l'Histoire du Protestantisme

SOMMAIRE du N° d'OCTOBRE-DÉCEMBRE 1934

ABONNEMENTS AU BULLETIN

Compte chèques postaux : Paris 407-83 (Société d'Histoire du Protestantisme)

France et Colonies : **30** fr. (pasteurs et professeurs : **15** fr.)
Etranger : **40** fr. (pasteurs : **30** fr.).

Les abonnés étrangers sont priés d'inscrire sur leurs mandats internationaux les mots : **chèques postaux Paris 407-83 (Société d'Histoire)**.

Des abonnés français sont priés de verser directement, de préférence à ce compte plutôt qu'aux librairies.

Le « Bulletin » paraît tous les trois mois, en cahiers in-8° de 64 à 140 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés à cette époque.

En cas de changement d'adresse, il est dû **2** fr. pour nouvelle bande.

Prix d'un numéro : avant 1913, **4** fr. ; après 1914, **9** fr. (port en sus).

RÉDACTION

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au Secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (7e).

Il sera rendu compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sous la rubrique « Livres donnés ».

ANNONCES

Les annonces doivent être également adressées au secrétaire.

Pages à la suite du « Bulletin » : 800 fr. la page ; **500** fr. la demi-page, **250** fr. un quart de page ; **125** fr. un huitième de page ; il n'est accepté d'annonce de cette catégorie que pour un an.

Petites annonces : voir page 3 de cette couverture.

ÉTUDES HISTORIQUES

Le Refuge français dans les Vallées Vaudoises

et les relations entre la France protestante et le Piémont

INTRODUCTION

Il est plus que probable que le gros de la population vaudoise des Alpes Cottiennes est venue de la France méridionale, à la suite de la croisade contre les Albigeois. C'est, du moins, aussitôt après, qu'on y en trouve les premières traces. En 1210, l'empereur Othon IV ordonne à l'évêque de Turin d'expulser de tout son diocèse les hérétiques Vaudois. Ce diocèse comprenait alors tout le Piémont occidental, jusqu'aux Alpes.

La deuxième donnée, plus précise, nous porte à l'entrée même des Vallées, à Pignerol. Un article des Statuts de cette ville, qui remontent à l'année 1220, défend, sous peine d'une forte amende, d'héberger aucun Vaudois ou Vaudoise. C'est la preuve qu'ils étaient dans le voisinage et qu'ils étaient nichés dans les vallées, naguère dépeuplées par les Sarrasins, où coulent le Cluson, la Germanasque et le Pélis. Dès lors, ces trois bassins ont servi de refuge à ceux qui étaient recherchés pour leurs croyances, tant en France qu'en Italie, d'abord Cathares et Vaudois, plus tard Réformés.

Les relations demeurèrent constantes entre les membres de ces églises détachées de Rome, qui étaient nombreux tant en Piémont qu'en Dauphiné, en Provence et en Languedoc. La parenté de beaucoup de noms de famille évangéliques des deux côtés des Alpes est évidente, et accuse très souvent une origine française.

Ainsi, parmi les victimes de l'Inquisition en Dauphiné au XIV[e] siècle, on trouve des *Arnaud*, *Boër*, *Bonet*, *Jourdan*, *Long*, *Maraude*, *Maurel*, *Pascal*, *Pons*, *Soulier*, noms qu'on retrouve plus tard aux Vallées et qui y sont encore portés par des familles vaudoises.

Il serait intéressant de suivre ce mouvement d'émigration, à la suite des Inquisiteurs et à la lueur des bûchers ; mais les documents sont rares ; il faudrait trop souvent se contenter d'inductions et de probabilités au sujet de l'origine des familles et des individus.

Nous savons cependant, d'une manière positive, que la croisade de Cattanée en Dauphiné, en 1487 et 1488, provoqua une vraie émigration de Vaudois vers les Vallées piémontaises. Plusieurs allèrent sans doute, dès qu'ils le purent, repeupler leurs vallons désolés ; mais d'autres restèrent en Piémont, tels que les *Amphoux*, de Vallouise (éteints aujourd'hui, mais dont le nom reste à un hameau du Pomaré), les nombreux *Baridon*, réfugiés à Bobi et au Villar (et que l'on appelait encore *Freissinière* au XVII[e] siècle, de leur vallon d'origine), les *Roux*, qui s'établirent au Villar, où on les appelle encore *Freissinenc*.

A une époque qu'on ne peut préciser remonte l'émigration, partie de Vars, qui amena dans nos communes de frontière les *Rostan*, établis d'abord à Pral et à Bobi, d'où ils se sont répandus un peu partout ; les *Caffarel* et les *Davit* à Bobi, d'où ils sont aussi descendus à Saint-Jean.

A partir de la Réformation, le mouvement s'élargit, et s'accentue chaque fois que la persécution sévit. On voit alors les Vallées, bien que surchargées de population,

accueillir les fuyards des hécatombes des Vaudois de Provence, ainsi que de nombreux Français, surtout Dauphinois.

Les armées de François I[er] et Henri II, qui envahirent le Piémont à plusieurs reprises au XVI[e] siècle, comptaient de nombreux luthériens, appelés plus tard réformés et huguenots, que l'on voit établis dans les villes de la plaine, non comme réfugiés, mais au service des dominateurs, plus tard même à la cour de Savoie.

Cependant, l'Inquisition ne perdait de vue ni les Vaudois des Alpes, ni les Français épars en Piémont, et si, en temps de guerre, ils jouissaient d'une assez grande liberté religieuse, il suffisait d'une accalmie pour que le clergé romain se déchaînât avec acharnement contre les uns et les autres.

C'est à la lumière de ces faits (étudiés dans ma *Storia della Riforma in Piemonte* (1), que j'ai remarqué l'importance de l'élément protestant français en Piémont. Nous verrons arriver de France, à travers les Alpes Cottiennes, soit des réfugiés, soit des militaires protestants, soit aussi des pasteurs.

Les Vallées, à leur tour, ont rendu à la France, en une certaine proportion, des émigrés de ces trois catégories, mais ils ne rentrent pas dans le cadre de cette étude.

J'ai compris, dans le bloc des vallées qui ont servi de refuge, celles de Pragela et d'Oulx, bien qu'elles fussent dauphinoises, parce qu'elles sont en deça des Alpes et à cause de leur relation étroite avec les vallées piémontaises, avec lesquelles elles ont formé un seul bloc ecclésiastique jusqu'à la fin du XVI[e] siècle.

En revanche, j'ai considéré comme réfugiés, ceux qui étaient originaires de la châtellenie de Château-Dauphin, cisalpine, mais dauphinoise, et ceux de la vallée de Barcelonnette, sujette aux ducs de Savoie, mais transalpine.

---

(1) Florence, Claudiana, 1914, 416 p. 8°.

CHAPITRE Ier

Depuis le commencement de la Réformation jusqu'aux Synodes de Chanforan

La protestation de Luther ne tarda pas à trouver un écho à Turin, au sein même de la Cour ducale, peut-être parce que Charles III espérait refaire ses finances délabrées, en confisquant les grandes richesses des couvents, mais probablement aussi par l'influence de quelques personnages qui l'entouraient et qui étaient favorables à une réformation de l'Eglise. Parmi ceux-ci on signale quelques Français.

Pierre Bonnet naquit en 1525 à Vantou, parmi les Vaudois de Provence, d'une famille qui s'y était réfugiée de Rome pour sa foi, peut-être à l'occasion d'un séjour à Avignon. Habile chirurgien, il passa au service du duc de Savoie dans les derniers temps de son règne, ce qui ne l'empêcha pas de faire plusieurs séjours à Genève. Fatigué de la cour et de l'intolérance, il se retira enfin à Lyon. Son fils, noble André, né en Provence vers 1554, docteur en médecine et chirurgien, se fixa à Genève en 1596. Dans leur dynastie de médecins, on distingue surtout Théophile qui, par ses écrits, acquit une réputation européenne (1).

Ennemond de Coct, gentilhomme dauphinois aussi docte que pieux, disciple de Farel aussi bouillant que son maître, avait dû fuir sa patrie à cause de son prosélytisme. Il séjourna à Turin, où le duc Charles lui parut favorable à l'Evangile. S'étant ensuite rendu avec Farel à Wittenberg, en 1523, il communiqua ses impressions à Luther, qui le chargea de porter à ce souverain une lettre, que Bordier appelle aussi inutile que belle (2). Elle fut, en effet, inutile auprès du duc, qui ne tarda pas à devenir

(1) GALIFFE. *Familles genevoises*, III, 64.
(2) Une traduction italienne en a été insérée dans ma *Storia della Riforma in Piemonte*.

l'ennemi acharné et cruel des réformés. Néanmoins Coct publia cette lettre en latin, avec une préface datée de Zurich, le 24 janvier 1524, sous ce titre : *Annemundi Cocti equitis galli ad lectorem epistola* (1).

Ses relations avec le duc de Savoie semblent avoir cessé à cette époque.

D'après le *Passevent parisien*, Charles III eut pour secrétaire *Béat Comte*, de Donzère en Dauphiné, qui abandonna cette cour en 1537 *pour s'enfuir à l'Evangile* à Genève, puis à Lausanne, où son savoir et son caractère agréable lui valurent d'être choisi par les Bernois comme collègue de Viret. Il aida celui-ci à fonder cette académie qui prépara tant de courageux prédicateurs de l'Evangile pour la France et pour l'Italie. Il mourut en 1578. Dix ans plus tard, on trouve son fils impliqué dans une conjuration tendant à faire rentrer le pays de Vaud sous la domination du duc de Savoie (2).

Jusqu'à la capture de François Ier à Pavie, les armées françaises, qui visaient l'occupation de la Lombardie, ne s'arrêtaient en Piémont que le temps de le traverser. Mais quand Charles Quint eut solidement occupé le Milanais les troupes qui franchissaient les Alpes s'arrêtaient en Piémont pour se reformer et vivre aux dépens des pauvres populations, dont le souverain avait adopté la plus folle des politiques, la neutralité désarmée.

C'est alors que les militaires étrangers laissèrent, de leur séjour, des traces qui ne furent pas toujours désastreuses. Les auteurs catholiques font remonter à cette époque le moment où les idées réformées se répandirent dans toute la région. Voici comment s'exprime l'*Histoire véritable*, manuscrit de la bibliothèque royale de Turin, rédigé par un jésuite vers 1670, mais souvent basé sur des informations sûres :

« Une armée française descendit en Piémont, sous la conduite du marquis de Saluces, en 1526, ayant entr'autres 10.000 Suisses, la

(1) Bibliothèque du Protestantisme français. Rés. 21.459.
(2) *France Protestante*, 2e éd. IV, 518.

plupart hérétiques, accompagnés de Prédicants qui prêchèrent publiquement dans le Piémont et le Marquisat, ne parlant que de réforme... Les ecclésiastiques firent leur possible pour que le Piémont n'eût pas le sort de la France, et surtout après le départ des troupes. Ils croyaient avoir pleinement réussi, mais il en restait des traces dans les cœurs. Les Réformés, ne pouvant pénétrer dans l'Italie d'autre manière, jetèrent les yeux sur les vallées. »

A vrai dire, le clergé romain recourut à la violence chaque fois qu'il le put, tandis que le vrai remède à opposer à la Réformation eût été de se réformer lui-même. Mais il lui en coûtait trop ; aussi continua-t-il à perdre par le scandale de sa conduite le peu d'influence qu'il avait encore sur les masses. Mentionnons, à cette époque, la publication du Nouveau Testament français de Lefèvre d'Etaples, dont une édition in-8° parut en 1524 sous cette indication : *Imprimé à Turin pour François Cavillon demourant à Nice sur la riuière de Gennes.* Ces données ne sont sans doute qu'une feinte, car on ne connaît pas d'autre mention de l'éditeur Cavillon, ni à Turin, ni à Nice, ni même en France. Quoi qu'il en soit, l'existence du volume et le fait qu'on ait voulu le présenter comme imprimé en Piémont, montrent que le français y était largement parlé et qu'on y lisait volontiers la Parole de Dieu dans cette langue (1). Un moment décisif fut celui où les Barbes vaudois, tant d'Italie que de France, réunis en synode en 1526 au Laux, dans la partie dauphinoise de la vallée du Cluson, décidèrent d'entrer directement en relations avec les Réformateurs auxquels ils envoyèrent deux Barbes.

Vers le milieu de 1528, deux jeunes Parisiens, déjà gagnés à la cause de l'Evangile, arrivèrent à Turin. C'étaient *Emile Perrot* et *Emile Canaye.* Ils avaient été disciples de Farel, qu'ils avaient connu à Paris au cours de leurs études de droit. Après les avoir poursuivies à Toulouse, ils étaient partis pour les compléter dans la

---

(1) *Bull. prot. fr.* 1896, p. 160. *Bull. de la Soc. d'Etudes des Hautes Alpes*, 1908, p. 85.

célèbre université de Padoue ; mais les guerres, qui troublaient alors l'Italie, les retinrent à Turin, et ce ne fut qu'en 1530 qu'ils purent atteindre le but de leur voyage, après que Perrot eût accompagné le duc au congrès de Bologne. Pendant les vingt mois de leur séjour à Turin, ils accomplirent avec prudence une œuvre d'évangélisation au sein de la jeunesse cultivée qu'ils trouvaient sur les bancs de l'Université. « La piété a disparu », écrivait Perrot le 6 janvier 1529, « mais je connais quelques âmes qui ont à cœur les choses sacrées et qui se plaisent aux livres, aux discours et aux docteurs qui traitent de la foi. »

Il vivait au couvent de Saint-Jean, chez l'archiprêtre de Carmagnole, et il ajoute que la Parole de Dieu tombait comme sur des pierres dans ceux avec qui il était forcé de vivre, et n'y mettait point de racines.

Pendant que les yeux de l'Europe entière étaient tournés vers Bologne, où Charles Quint triomphait pompeusement de tous ses ennemis et partageait l'Italie entre ses amis, les Vaudois poursuivaient activement leurs relations avec les Réformateurs, pour parvenir à un accord définitif sur divers points de doctrine et de discipline. Ils leur envoyèrent, munis d'un questionnaire, deux barbes, français cette fois. C'étaient *Georges Morel*, de Freissinière, et *Pierre Masson,* de Bourgogne. Mais celui-ci, reconnu en traversant sa province natale, y fut mis à mort comme luthérien ; Morel put seul achever sa mission périlleuse. Il rapporta les réponses de Farel et Saunier, ainsi que celles des personnages qui étaient alors à la tête des nouvelles églises de Berne, Bâle et Strasbourg.

C'est à la suite de ces entrevues qu'on décida de convoquer à Angrogne, en septembre 1532, le Synode général des Eglises vaudoises, de Piémont, Dauphiné, Provence, Lorraine, Calabre et Pouilles. Deux barbes allèrent en Suisse et purent obtenir que *Farel* et *Saunier* se rendissent au Synode pour appuyer l'union projetée

de l'ancienne Eglise vaudoise avec celles de la Réforme. Car cette décision rencontrait de l'opposition auprès d'un parti, qui avait à sa tête deux Dauphinois, les barbes *Jean*, de Molines, et *Daniel*, de Valence.

Le Synode eut lieu sous les châtaigniers de Chanforan, à Angrogne. Je ne m'arrêterai pas sur cette assemblée, dont l'importance ne saurait être exagérée (1). Elle décida l'union désirée, probablement grâce à l'éloquence enflammée de Guillaume Farel, et elle vota les frais de l'impression d'une nouvelle Bible française, qui devait être traduite sur les originaux. D'après Bevan, ce fut Farel qui se chargea d'abord de ce travail ; mais il ne tarda pas à le céder à *Pierre Robert Olivétan*, cousin de Calvin.

Les deux barbes dauphinois se retirèrent en Bohême, emportant avec eux d'anciens documents officiels de l'Eglise vaudoise, dont ils se considéraient comme les vrais représentants, depuis que les autres s'étaient laissés gagner par les nouveautés luthériennes. Les Frères de Bohême, d'après leur récit, écrivirent aux Vaudois une lettre où ils les blâmaient fortement de ce qu'ils ne regardaient guère moins que comme une apostasie. Munis de cette missive, les barbes Jean et Daniel revinrent aux Vallées ; le Synode de 1533 lut la lettre de Bohême, y répondit fraternellement, en exposant le réel état des choses et confirma les décisions de Chanforan.

Cette même année, l'archevêque d'Aix ayant constaté qu'il y avait environ 6.000 Vaudois du Piémont établis en Provence et dans le Comtat d'Avignon, commença à les emprisonner, torturer et mettre à mort, tout en en informant l'inquisiteur de Turin. A la suite de cette information, le duc envoya en Provence Pantaléon Bersour, seigneur d'une partie des Vallées, qui obtint du gouverneur, Claude de Savoie, de pouvoir assister aux

(1) Voir le Bulletin Commémoratif, de la Société d'Histoire Vaudoise, n° 58, 1932, et le *Bulletin h. p.*, 1932, p. 5.

procès d'hérésie. Lorsqu'il rentra en Piémont, il était porteur de données minutieuses sur les nombreux hérétiques tant des Vallées que du reste du Piémont. Pour en profiter, il obtint du duc, le 20 août 1535, d'armer 500 hommes pour arrêter ceux qui avaient été nommés dans les salles de torture de Provence. Pendant ce temps, Olivétan avait achevé son travail, avec la collaboration de *Bonaventure des Périers*, surtout pour la copie. Il l'acheva aux Vallées mêmes, puisqu'il date sa préface « Des Alpes, ce douzième de février 1535. » Il y inséra une épître latine qui est le premier écrit connu de Calvin après sa conversion.

Saunier et les frères de *Farel*, *Gaucher* et *Claude*, n'avaient pas perdu de vue les Vaudois depuis le Synode de Chanforan, et ils avaient servi de traits d'union entre eux et les Églises de la Suisse française. Ce furent encore eux qui se chargèrent avec Olivétan, de leur apporter les premiers exemplaires de la Bible monumentale, dont ces montagnards avaient fait un don aux églises de langue française. Pour accueillir dignement les porteurs de ce trésor, le Synode se réunit de nouveau, en septembre, dans la localité, désormais historique, de Chanforan.

C'était peu de jours après que Bersour avait commencé à lancer ses sbires aux abords des Vallées ; aussi jugea-t-on prudent de placer des sentinelles sur les hauteurs. Bersour y monta en effet et surprit une partie des gardes ; mais d'autres donnèrent l'alarme et il fut repoussé. Il apprit de ses prisonniers la présence à Angrogne de Farel, de Saunier et d'autres étrangers, guetta leur départ et réussit à se saisir de Saunier et de deux Genevois qui l'accompagnaient. Saunier était Français, ce qui ne l'aurait pas sauvé de l'Inquisition ; mais Berne le réclama comme étant devenu son sujet. Charles III répondit lâchement qu'il n'y pouvait plus rien, le prisonnier étant entre les mains de l'Inquisition, qui ne dépendait que du pape. On recourut à des menaces et

il fut enfin décidé que Saunier serait libéré en échange de Furbity, prêtre savoyard emprisonné à Genève depuis février 1534. La libération de Saunier — cas rare dans les annales de l'Inquisition — advint en avril 1536. A cette même époque, *Antoine Fromment* prêcha aussi l'Evangile aux Vallées.

Charles III avait changé de politique vis-à-vis des Vaudois. En effet, son neveu, François Ier, émettait des prétentions sur la moitié de ses Etats du chef de sa mère, sœur du duc ; ne pouvant l'obtenir juridiquement dans un pays de loi salique, il le prétendait par le droit du plus fort. Charles III se vit soudain négligé par Charles Quint, son beau-frère, méprisé et menacé par son neveu, haï de ses sujets, les gardiens de ses frontières, qu'il mettait à mort parce qu'ils ne voulaient pas obéir au pape.

Réfléchissant sur la folie de sa conduite, il défendit, en décembre 1535, de molester les Vaudois sous aucun prétexte. C'est à cette époque, au printemps de 1536, à la veille de la libération de Saunier, que se place le passage de Calvin en Piémont, au retour de sa visite à Renée de Ferrare. Ce n'est pas le cas de répéter ici les détails dont la tradition a orné ce voyage, ni la joûte critique qui s'est livrée à ce sujet (1). Je dirai seulement que le Piémont s'est nécessairement trouvé sur la route que Calvin a dû suivre ; que, zélé réformé, cousin d'Olivétan et ami de Farel, dont il connaissait les relations avec les Vaudois, il n'y est certes pas passé en voyageur indifférent et qu'il a montré plus tard à Genève que, là où il s'arrêtait, *il ne pouvait demeurer caché*. Quant à la vallée d'Aoste, qu'il a très probablement parcourue pour atteindre le Valais, les souvenirs qui restent, même dépouillés de toute la frondaison que la légende a pu y ajouter, attestent qu'il ne l'a pas traversée en vain. Outre le monument qui consacre ce passage, et

(1) Cf. ce *Bulletin*, XIII, 183 ; XXXII, 379 ; XXXIV, 290, etc.

duquel on ne saurait donner une autre explication satisfaisante, il reste le fait que, tôt après, on voit des Valdôtains émigrer à Genève pour leur foi, et des bûchers s'allumer pour ceux qui n'ont pas pu fuir. Si, dans cette occasion, Calvin ne s'est pas arrêté aux Vallées, sa correspondance, jusqu'à la veille de sa mort, atteste le vif intérêt qu'il a toujours porté à l'évangélisation du Piémont.

CHAPITRE II

Pendant l'occupation française
(1536-1559)

Charles III s'était décidé trop tard à renoncer à sa politique de neutralité désarmée. Sans amis au dehors, il était devenu odieux à ses sujets par son orgueil, sa cruauté et son incapacité, grâce à laquelle il avait attiré sur eux tous les maux d'une guerre dont l'objet leur était étranger.

Le 22 février 1536, l'armée de François Ier envahit la Savoie et l'occupa sans coup férir. Genève en profita pour proclamer son indépendance, Fribourg, Berne et le Haut-Valais pour s'emparer de tout le pays autour du Léman.

L'avant-garde française pénétra sans peine dans le Marquisat de Saluces, pays ami de la France, qui y exerçait même un droit féodal. Le 26 mars, le gros de l'armée passait le Mont Genèvre, le 1er avril Turin était envahie, entre autres, par les 6.000 lansquenets, en grande partie protestants, du comte de Fürstemberg. La plupart des autres villes du Piémont furent successivement occupées, ainsi que les vallées des Alpes.

Cette prise de possession, qui s'était accomplie avec une facilité étonnante, devint menaçante pour la Lombardie. Charles V, qui n'avait rien fait pour empêcher la ruine de son beau-frère, fut forcé de pourvoir à la sûreté du Milanais. Ses troupes occupèrent alors les places du Piémont que les Français ne tenaient pas

encore, tout en protestant qu'elles les gardaient au nom du duc de Savoie. Il ne resta à celui-ci que Nice, Coni, Verceil et la vallée d'Aoste.

Il en fut ainsi jusqu'à sa mort, survenue en 1553, et même jusqu'à la paix de Cateau-Cambrésis (1559).

Sauf lors de la trêve de Nice (1538) et de quelques autres suspensions d'armes, le Piémont fut sans cesse, pendant ce temps, en état de guerre. Cependant la région qui s'appuie à la France ne fut plus le champ de bataille des belligérants, et ses habitants, assimilés aux Français dans tous les droits civils et politiques, connurent quelques années d'une tranquillité relative.

Au point de vue religieux, la politique de François Ier fut flottante à l'égard de ses nouveaux sujets, comme elle le fut en France. Indifférent lui même, il était tolérant quand il avait en vue quelque entreprise guerrière, pour laquelle il avait besoin de toutes ses forces, lâchant la bride à la rage persécutrice du clergé quand la politique le lui permettait. Mais le nombre des protestants était si grand parmi ses troupes, même parmi les hauts fonctionnaires, qu'ils purent souvent atténuer, retarder et même empêcher l'effet des mesures sévères et cruelles prises par la Cour et le Clergé. Il nous reste à rechercher ces protestants français à travers le récit de ces 23 années, pour autant que le permet l'état fragmentaire des sources.

En 1538, François Ier créa le Parlement de Turin, haute Cour de justice, qui devait empêcher les progrès de l'hérésie.

Plusieurs de ceux qui signalèrent leur valeur dans les guerres du Piémont, où ils firent leurs premières armes, furent plus tard à la tête du protestantisme en France ; mais, dans plusieurs cas, ce n'est que plus tard qu'ils embrassèrent l'Evangile. Il en est ainsi de *Coligny* et de son frère d'*Andelot*. Mentionnons, entre autres, *Teligny*, *la Noue*, *Furmeyer*, le célèbre chirurgien *Ambroise Paré*, qui apprit en Piémont à arrêter le sang des plaies autrement qu'en les traitant au fer rouge. Guillaume de

Fürstemberg, luthérien plein de zèle, obtint le gouvernement des Vallées Vaudoises en récompense de la valeur avec laquelle il avait forcé le Pas de Suse, au commencement de 1537. Devant suivre le roi, à la tête de ses lansquenets, il confia ce gouvernement à *Gaucher Farel*, qui était entré à son service peu après le deuxième synode de Chanforan.

Les seigneurs des Vallées s'étaient en partie enfuis ; d'autres avaient affecté un zèle exagéré pour la cause française : les uns et les autres cessèrent d'exercer leur influence, qui avait presque toujours été contraire aux progrès de l'Evangile. Farel eut donc les mains libres pour les favoriser, et c'est alors, et dans les années qui suivirent, que les catholiques, qui restaient encore dans les vallées, adhérèrent à la Réforme, et que, les populations des communes formant désormais un seul bloc religieux, le culte romain cessa presque partout.

Le comte de la Tour, tout catholique qu'il était, reconnait dans ses mémoires que Gauchier Farel confondit le curé d'Angrogne en lui demandant de rendre compte de ses croyances, et que c'est à partir de ce jour qu'il n'y eut plus d'église romaine dans ce vallon, pendant un siècle et demi.

En octobre 1537, Farel partit pour Genève, laissant le commandement à *Arnoux*; dont j'ignore l'origine, et qui eut beaucoup de peine à protéger ses administrés contre une puissante vague de réaction, due à Montejean, gouverneur du Piémont et ennemi personnel de Fürstemberg. Mais Montejean mourut en octobre 1539 et les nouveaux administrateurs du Piémont, Annebault, Guillaume du Bellay, et Martin, son frère, surent, par leur sagesse et leur modération, bander les plaies des populations et leur faire aimer la domination française.

Mais les Parlements veillaient : celui d'Aix et celui de Turin obtinrent en même temps, de François Ier, les édits féroces de 1540. Celui qui fut publié en France, après enquêtes et sursis, s'acheva, par surprise, dans l'effroyable

tragédie de Mérindol et Cabrières, en 1545. Celui qui fut rendu exécutoire en Piémont, le 14 décembre 1540, demeura inoffensif par l'intervention d'Annebault et de Guillaume du Bellay; ce dernier, chargé par le roi de faire une enquête, rendit aux Vaudois un magnifique témoignage. Ils obtinrent un sursis, fixé le 8 février 1541 pour trois mois, mais qui dura jusqu'à la mort de du Bellay (9 janvier 1543).

Annebault avait été rappelé en France à la fin de 1541 ; mais d'autres hauts personnages continuèrent à déployer une sage tolérance ; ainsi Aussum ou Ossun, gouverneur de Pignerol, et particulièrement le preux Paul de la Barthe, seigneur de Thermes, dont la femme, Marguerite de Saluces-Cardé, qu'il épousa en 1544, était membre de l'église vaudoise et fréquentait les cultes au Val Luserne. Sa belle-sœur, Anne de Saluces, était fille de Claude de Savoie et de Françoise de Foix-Candale, noble réformée provençale. L'une et l'autre furent fidèles à l'Evangile jusqu'à la mort.

Pendant l'absence d'Annebault, le Piémont fut gouverné par Guigues Guiffrey, seigneur de Boutières. Le clergé turinais en profita pour obtenir du Conseil de la ville qu'il lui demandât « d'abolir la secte luthérienne, qui avait infecté dans Turin plusieurs personnes qui osaient blâmer les commandements de S. M. Eglise et agir en conséquence ». Boutières répondit, par lettres patentes du 22 mars 1543, chargeant le lieutenant de Roi et l'archevêque de procéder contre les délinquants, avec briève et bonne justice, afin qu'une punition rigoureuse servît d'exemple. Ces patentes ayant dû être envoyées à Paris pour obtenir la confirmation d'Annebault, du roi et du Parlement, les réformés purent encore respirer. Aussi le 5 mai, le Conseil de Turin insiste-t-il, en précisant, pour que le gouverneur « chasse de la ville le prêtre *Raphaël* et les luthériens, afin que la secte luthérienne n'y pullule pas ».

Il paraît que Boutières fit la sourde oreille, puisque,

deux jours plus tard, le Conseil revient à la charge et s'adresse, cette fois, directement au Parlement de Turin, demandant que les lettres royales fussent mises en exécution et que l'inquisiteur et le suffragant de l'archevêque pussent procéder sans l'assistance d'un sénateur.

Le prêtre fut finalement interdit, peine dérisoire selon les idées du temps. C'est qu'il s'agit de *Raphaël Bourdeille*, qui appartenait, comme le célèbre écrivain Brantôme, à une famille illustre, bien vue à la cour.

Plus tard, ayant prêché le carême à Saint-Jean-de-Maurienne, il fut dénoncé, le 3 mai 1549, au Parlement de Chambéry. Cette fois encore, il échappa au feu et fut dégradé, brûlé en effigie et mis en prison, d'où il réussit à s'évader.

La tolérance religieuse était tellement plus grande en Piémont que dans les autres provinces de la monarchie française, que cette région servit de refuge à plusieurs de ceux qui étaient traqués au delà des Alpes. Ce fut le cas de Dolet et de Marot.

Etienne Dolet, emprisonné pour la deuxième fois à Lyon le 6 janvier 1544, pour avoir imprimé des ouvrages de Lefèvre, Mélanchthon, Calvin et autres, réussit à s'évader le troisième jour et à passer en Piémont. Au cours des trois mois de son séjour à Turin, il adressa huit suppliques au roi, à la reine de Navarre, au Parlement, aux cardinaux de Lorraine et de Tournon, etc. Mais, dans son impatience de revoir son pays, il repassa les Alpes avec femme et enfant, sans attendre les réponses à ses lettres. En mai, il imprima à Lyon *Le Second Enfer d'Estienne Dolet* ; il fut arrêté en septembre, et exécuté deux ans plus tard à Paris, à l'âge de 37 ans.

Clément Marot, recherché par la Sorbonne pour avoir mis les Psaumes en vers français, s'enfuit en 1543 à Genève. d'où il passa à Chambéry, puis à Turin. Il franchit les Alpes à travers une terrible tourmente de neige ; aussi disait-il qu'il avait failli mourir de froid sur le Mont Cenis pendant qu'on le brûlait en France. Il arriva au camp du

duc d'Enghien à temps pour célébrer la victoire, qu'il venait de remporter à Cérésole, le 14 avril 1544. Il suivit ce général à Turin, y tomba malade, et y mourut le 12 septembre. Son ami, Léon Jamet, réfugié auprès de Renée de Ferrare, dicta son épitaphe, qui se résumait en ces deux vers :

Cy dort un mort qui toujours vif sera
Tant que la France en françois parlera.

D'après le Piémontais Miolo, chroniqueur contemporain, il fut enseveli dans la cathédrale de Turin, aux frais du cardinal Georges d'Armagnac, qui goûta un temps l'Évangile à la cour de Marguerite de Navarre. Mais les Mémoires de Garola, prêtre de Luserne du XVIIIe siècle, affirment qu'après la mort de la duchesse Marguerite (1571) cette épitaphe fut enlevée et probablement détruite, comme étant celle d'un hérétique efféminé. En effet, il n'en a été trouvé aucune trace lors d'une inspection dans les sous-sols de l'église, à l'occasion de travaux récents de restauration.

Dans les papiers de Marot restés à Chambéry on trouva un poème, qui fut imprimé à Turin par Antoine Blanc sous ce titre : *Le Riche en pauvreté, Joyeux en affliction et Content en souffrance.* Ces vers expriment des sentiments d'une piété profonde (1).

Marot, qui avait été impliqué en France dans l'affaire des placards, entra-t-il pour quelque chose dans la pasquinade contre les saints affichée le 1er juillet aux portes de la cathédrale ? Comme le pape tenait pour l'empereur, l'Inquisition n'était pas en honneur à Turin. Aussi les chanoines s'adressèrent-ils au Conseil de la ville, qui délégua deux de ses membres auprès du duc d'Enghien pour qu' « il daignât pourvoir contre les luthériens ». Mais Enghien, occupé au siège de Carignan, ne semble pas avoir donné d'importance à la chose, qui n'eut pas de suite.

---

(1) *France protestante*, 1re éd., VII, 281.

D'ailleurs ce prince professait une large tolérance. Il paraît que c'est lui qui amena en Piémont un réformé du Berry, le sire *Michel de Cucharmoys* (1). Le 12 octobre 1544, Enghien reconnaissait lui devoir 1.004 écus d'or du soleil, crédit que Michel transmettait, en 1548, à un Genevois, par le moyen d'un sien frère. En 1561, il était « commis ordinaire de par le roy en la garde des monitions et artillerie de là les monts », alors qu'il maria sa fille Laure à Maurins Girauld, Français réfugié à Genève. L'année suivante, il était encore à Turin lorsque sa fille Hiéronime épousa Barthélemi Lect, conseiller et trésorier de Genève (2). Lorsque, la même année, le duc de Savoie ayant pu rentrer dans sa capitale, les autorités françaises se retirèrent à Pignerol, Michel Cuchiermoys les y suivit comme *magister bombardarum regiarum*. Jean-Louis Cuchiermois, sans doute son fils, resta à Pignerol même après la cession de cette place à Emmanuel-Philibert. Il doit avoir embrassé le papisme, car en 1589 il était un des syndics de la ville et docteur en droit civil et droit canon.

Le duc d'Enghien mourut en février 1546, un an après avoir été remplacé dans sa charge par *Paul de la Barthe, seigneur de Thermes*. En cette même année 1546, le Parlement et de Thermes, à la requête du vicaire de l'archevêque, envoyèrent des commissaires pour rechercher et punir les hérétiques. Ils revinrent convaincus que le grand coupable était le clergé, ignorant, négligent et souvent adonné au vice. Le 14 mars, il fut donc décidé, d'accord avec l'inquisiteur et avec l'abbé de Pignerol, de nommer quatre prédicateurs pour prêcher et pour célébrer la messe dans les Vallées Vaudoises. Cela devait se faire aux frais de l'archevêque ; c'est peut-être la raison pour laquelle on n'en fit rien.

Dans ce même mois de mars, le gouvernement du

(1) Cucharmoy, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Provins (Seine-et-Marne), seigneurie des *Brinon*, protestants, au XVI[e] siècle.
(2) *France protestante*, 2[e] éd., V, p, 189.

Piémont passa à *Jean Caracciolo, prince de Melphes*, Napolitain passé au service de la France. Il fut le père d'Antoine, évêque de Troyes, qui embrassa la Réforme et essaya de l'établir dans son diocèse sans renoncer à sa charge. Caracciolo gouverna si sagement que, au dire de Brantôme, « la milice de par delà ressemblait mieux une escolle bien réformée de sages escolliers que de soldats ». C'est encore lui qui neutralisa l'action de la Chambre Ardente, annexée sous Henri II au Parlement de Turin. Un auteur ecclésiastique affirme qu' « à Turin, un grand nombre d'étrangers [c'est-à-dire de Français], qui passaient déjà pour habitans, infectèrent les autres, qui s'y habituèrent et virent la mode à faire comme les officiers du Roy ; l'esprit de dispute devint populaire. Ceux qui devaient réprimer étaient absents ou incapables ou peu vertueux. »

Des colporteurs et des ministres parcouraient librement le Piémont. Il ne faut cependant pas prêter foi à l'historien Tesauro, qui affirme qu'en 1549 Calvin y envoya *Théodore de Bèze* comme apôtre.

Les choses changèrent lorsque Charles Cossé de Brissac fut substitué à Caracciolo, en 1550. Les procès et les exécutions pour cause de religion reprirent de plus belle ; mais les victimes connues sont toutes piémontaises.

A cette époque, on trouve à Turin *Laurent Joubert*, réformé, de Valence en Dauphiné, qui, au terme de ses études de médecine à Montpellier, fréquenta pendant quelques années des Facultés italiennes. Il prit son doctorat en 1558, à Montpellier, et fut plus tard médecin de Henri III et chancelier de l'Université.

L'élection du pape Paul IV, en 1555, fut le signal d'une réaction violente du papisme contre la Réforme. Le 21 avril, des indulgences, affichées à Turin, ayant été déchirées et remplacées par des placards hérétiques, on soupçonna un tel appelé *le Picard* serviteur de Blaise Bonhomme Ardoin, habitant Turin. Le Parlement, informé que l'inculpé était à Chieri, en décréta l'arres-

tation. Le Picard avait sans doute pris le vol, car il n'en est plus question dans les procès-verbaux du Parlement. Par contre, ceux-ci, en date du 31 mai, nous apprennent la capture et le procès extraordinaire d'un autre serviteur de Bonhomme, « *Jehan Robert*, du lieu de Manoy auprez de Troye en Champagne, prisonnier avec d'autres és prisons de la Court, pour avoir proféré parolles scandalleuses touchant les substantialitez de la foy et de Sainte Mère Eglise en dogmatisant et scandalisant le peuple, et aussi chargé par aulcunes presumptions de scavoir quelque chose de certains placartz plantez par les cantons de ceste ville au mespris des Indulgences, — ouïes les responses, confessions et denegations dud. Robert détenu... le tout considéré, Dict a esté que, pour avoir plus amplement la vérité, led. Robert sera mis à la torture. Les témoins confrontez declareront par quelles paroles ont ilz oy dire mal de la confession, du purgatoyer, de la vénération des saintcs, de la messe et sacrement de l'eucaristie aud. Robert. »

Le 5 juillet fut prononcée la sentence contre « Jehan Robert, de Saint-Manoy, cordonnier, condemné à faire emende honorable devant la Court, en chemise, teste, braz et pieds nuds, les genoulx à terre, une torche allumée au poing, demandant pardon a Dieu, au Roy et à sa justice, et cy aprez à estre fouetté par les carrefours accoustumes de ceste ville en passant devant la boutique dud. Bonhomme où l'arrest sera leu et en aprez à estre mené aux galleres pour y servir le Roy l'espace de troys ans, le bannissant à jamais du pays de Piémont, soutz peyne destre pendu et estranglé. »

La sentence fut exécutée le 23 juillet. Cependant, le procureur général ayant déclaré, le 2 août, que Robert était trop débilité pour être utile aux galères, une visite médicale constata qu'il était « tout galeux, dolereux, imbécille et doubteux davoir la veyrolle. » Il fut donc relâché et expulsé.

« *Bartholomy Hector*, natif de la ville de Poytiers en

France », reçu habitant à Genève le 3 septembre 1555, n'avait pas tardé à en repartir, chargé de Bibles et d'ouvrages de piété, qu'il répandait en les accompagnant des exhortations que lui dictait sa piété éclairée. Arrêté le 28 février 1556 par les frères Truchet, seigneurs de Riclaret, au val Saint-Martin, il fut livré aux commissaires du Parlement. Sa patience au cours de son long emprisonnement et sa mort triomphante ont été longuement racontées par Crespin, Lentolo, Gilles, ainsi que par Lièvre dans ses *Martyrs poitevins*. Je me borne à citer le verbal du Parlement, du 2 mars qui dit que, dans une lettre de la veille, le vicaire de l'abbé de Pignerol écrivait à l'Inquisiteur et, en son absence, à la Court « qu'en la vallée de Saint-Martin avoit esté trouvé le dernier jour de febrier ung homme qui portoit... » Ici s'arrête brusquement le volume des verbaux, et le suivant ne reprend qu'à la date du 12 avril 1559. Mais nous savons, par les écrivains cités plus haut qu'il fut étranglé et brûlé le 20 juin. Il nous reste à faire une constatation piquante. Un des deux Commissaires, adjoints par le Parlement à l'archevêque et à l'inquisiteur pour la recherche et l'examen des hérétiques était *magnificum Prinetum Reviglascum*. Il est sans doute le même que *Perrinet Parpaille*, coseigneur de Molans en Dauphiné, docteur de l'Université d'Avignon et conseiller au Parlement de Turin sous Henri II, qui se mettra plus tard à la tête de la double opposition, royale et protestante, contre le pape, dans le Comtat. Il fut exécuté à Avignon le 9 septembre 1562. Au XVIIe siècle, les Perrinet et les de Revilliasc étaient des nobles réformés de la Vallée du Buech, en Dauphiné. Ce n'est pas le seul cas où la constance des victimes a converti les bourreaux.

Le ministère des Barbes ne suffisant plus aux Vallées, les Vaudois s'adressèrent à Calvin, qui leur désigna successivement, pour cette mission dangereuse, plusieurs héros de la foi, la plupart français. Ce sont, par ordre chronologique de leur venue aux Vallées, Vernou, Lau-

vergeat, de Broc, Noël, Artus ou Reymond, Hector, Monocle, Vignaux, Guérin, Favon, Albert, Chambeli, Tachard, Barnot, Imbert, Guyotin. Nous avons déjà parlé de Barthélémy Hector.

Ce n'est pas le cas de refaire la vie de *Jean Vernou*. On connaît son origine poitevine, ses relations avec Calvin qui lui confia le mandat périlleux d'évangéliser une partie de la France, sa retraite à Genève, non pour fuir la persécution, mais en vue de se préparer à l'affronter pour le plus grand bien des âmes. A l'ouïe des besoins des Vallées, il partit de Genève, au printemps de 1555, avec Lauvergeat, prêcha en passant à Fénestrelles, malgré les principaux de l'endroit, qui craignaient de se compromettre, puis vint à Angrogne, d'où il écrivit une lettre enthousiaste, décrivant le zèle des multitudes qui affluaient des Vallées et de tout le Piémont. C'est lui qui nous apprend qu'on avait commencé à bâtir le premier temple.

Un jour que la foule, qui écoutait le pasteur dans une grande cour fermée, la trouva trop petite pour que tout le monde pût entendre la prédication, un réfugié provençal, *Jean de Broc*, qui faisait les fonctions de régent, les conduisit quelques pas plus haut, à la cabane de la Confrérie et les harangua à son tour. Cet édifice étant insuffisant et probablement en mauvais état, on le remplaça par le temple. La mention de Jean de Broc, due à l'historien Gilles, est la seule que l'on connaisse de celui, au courage duquel est due l'institution du culte public aux Vallées. On peut en dire autant de *Monocle, maistre d'eschole françois demeurant à Prals*, en 1558.

Vernou, persuadé, par ce qu'il voyait, qu'il avait devant lui une grande tâche, repartit pour Genève afin de se munir du nécessaire en vue d'un établissement durable.

Lorsqu'il en repartit, en juin, sa conversation enthousiaste sur l'œuvre qui l'attendait piqua la sainte curiosité de quelques autres Français séjournant à Genève. Quatre d'entre eux voulurent l'accompagner et, comme le dit un contemporain, ils lui firent bonne compagnie jusqu'à la

mort. Ce sont Antoine Laborie, Giraud Tauran, Jean Trigalet, licencié ès lois, et Bertrand Bataille.

Mais, comme ils furent arrêtés et mis à mort avant d'atteindre les Alpes, je ne m'étendrai pas sur leur cas. Ils périrent sur le bûcher, à Chambéry, au mois d'octobre suivant. Voir, à leur sujet, Crespin, Gilles, et la *Correspondance des Réformateurs*. Nous retrouverons dans la période successive la plupart de ceux qui sont nommés plus haut.

Jean Lauvergeat vint aux Vallées avec Vernou au printemps de 1555. Il paraît qu'il était retourné avec lui à Genève, où il s'était arrêté. La fin tragique de son collègue ne l'empêcha pas de repartir, en septembre 1556, à la fois comme pasteur et comme maître d'école. Peut-être, dans l'intervalle, était-il retourné dans son pays, puisqu'on trouve inscrit, à la date du 2 mars, parmi les *habitans* de Genève, c'est-à-dire ceux qui y étaient arrivés récemment, *Jehan Lauuerjat, tisserant en draps, de la ville de Bourges au pais de France.*

Est-ce le même personnage que *Jean de Bourges, prestre*, qu'un document de 1558, cité par l'historien Gilles, indique comme *demeurant et preschant à Rora* ? Et que *Jehan, françois*, ministre à St-Germain, qui, en 1560, fut pris par trahison dans sa maison, conduit à l'Abbaye de Pignerol et là brûlé vif ?

Etienne Noël était né à Troyes, où l'on a vu que l'évêque même professait les croyances évangéliques. On le trouve dès 1539 au Pays de Montbéliard, où il fut pasteur de Saint-Julien jusqu'au commencement de 1555, alors que, après seize ans d'activité, il fut renvoyé avec trois autres par Toussain pour n'avoir pas voulu signer l'Interim. On a une lettre de lui, de Montbéliard, fin septembre 1553, écrite à Farel au sujet de la mort de l'évêque de Porrentruy. En 1554 il était à Blamont (1).

(1) MSS. Herminjard, au Musée de la Réformation, Genève.

Il se trouvait à Lausanne, avec femme et enfants, lors du passage du abrbe Gille des Gilles, qui l'invita à l'accompagner aux Vallées. Ils franchirent les Alpes peu après Vernou et Lauvergeat, aux premiers jours de juin 1555. Leur voyage n'alla pas sans une chaude alerte, un officier de justice ayant trouvé étrange que Gilles, grand et robuste, aimât à voyager à pied avec un compagnon aussi fluet et délicat que Noël. Leur départ précipité, dans la nuit, coupa court à ces interrogatoires embarrassants.

Ils trouvèrent les Vallées en pleine ébullition due à l'institution du culte public. Noël fut adjoint aux pasteurs d'Angrogne, qui étaient débordés par leur tâche.

Malgré son physique débile, Noël acquit une influence, qui ne fit que s'accroître après l'arrivée du duc Emmanuel-Philibert, à cause des relations qui s'établirent entre l'humble pasteur et la duchesse Marguerite de France. Celle-ci, réformée de cœur, aimait à s'entretenir avec ses compatriotes qui étaient en même temps ses frères en la foi. M. Etienne, comme on l'appelait tout court, est souvent mis en vue comme représentant l'ensemble des églises vaudoises. Comme tel, il correspondait avec Calvin, qui l'appelle sans autre *Stephanus*. En dépit de l'intérêt que lui montrait la duchesse, et bien qu'il eût toujours montré une grande modération, et beaucoup de confiance aux promesses des adversaires, qualités que les plus ardents taxaient de naïveté, sinon de lâcheté, Noël courut de grands dangers lors de la guerre de 1560-1561. Le comte de la Trinité essaya de l'inclure parmi les députés envoyés à la cour, qui furent traités comme rebelles et retenus comme otages. Mais il réussit à s'en défendre.

Lorsqu'il exigea le départ des pasteurs des Vallées, le comte feignit d'épargner à Noël cette retraite à travers les neiges, par égard pour la duchesse. Mais ce n'était que pour mieux s'assurer de sa personne. Comme le pasteur, contre l'avis de ses paroissiens, continuait à habiter tranquillement son presbytère, des soldats y montèrent pour le surprendre. Mais les Angrognins, qui veillaient

sur lui, l'escortèrent vers la montagne. La maison fut saccagée.

D'après une lettre du jésuite Possevino, du 23 février 1561, un gendre de Noël, envoyé à Genève pour demander du secours, en revint sans autre promesse que d'accueillir les Vaudois, s'ils étaient réduits à s'exiler. On sait que Calvin avait ouvertement blâmé leur prise d'armes.

Lorsque la duchesse eut obtenu qu'on entamât des pourparlers avec les Vallées, Philippe de Raconis, cousin du duc, se porta dans son palais à Cavour, tandis que les Vaudois délibéraient à la Combe du Villar. Noël allait et venait de l'un aux autres sous bonne escorte, car, la paix n'étant pas signée, les soldats continuaient à exercer leurs violences sur les isolés. Le traité signé, Raconis l'apporta à la Cour, d'où il écrivit à Noël que la duchesse désirait lui parler. Il lui envoyait, en même temps, un sauf-conduit et une escorte sûre. Après quelque hésitation, les Angrognins consentirent à ce voyage, d'autant plus que leur pasteur était chargé d'obtenir la correction de quelques inexactitudes et lacunes du traité, ce en quoi il réussit.

La duchesse Marguerite s'était portée de Verceil à Rivoli, où elle l'accueillit avec une vraie affection. Elle décida qu'il prolongerait son séjour « pour le service de Dieu ». Le légat du pape protesta et demanda même que Noël fût emprisonné. Marguerite répondit, calmement mais fermement, qu'elle-même l'avait mandé pour les intérêts de Son Altesse, en vue de la paix et de la tranquillité du pays, et qu'il était venu sur sa parole. Le légat ameuta alors les courtisans, en criant : « *Oh ! scandale ! Il a prêché devant Madame ; qu'en dira Sa Sainteté ?* » Mais Raconis lui reprocha en face que lui et ses semblables étaient la cause principale de la guerre désastreuse, qui avait ruiné le pays, et qu'on voyait bien, d'après les fruits, quelle espèce d'arbres ils étaient. Le légat en écrivit incontinent à Rome, et Marguerite,

voyant l'excitation des esprits, se résigna à faire partir Noël le lendemain.

Etienne Noël soutint en latin une longue polémique par écrit avec le prieur des Servites de Luserne, sur les signes visibles et le chef visible de la vraie Eglise.

Si la plaine du Piémont, sujette aux ducs de Savoie, était fermée à la prédication évangélique, par contre, l'époque de tolérance, qui précéda et suivit immédiatement le colloque de Poissy, lui ouvrit l'accès des villes que la France détenait encore. C'est ainsi que Noël put séjourner à Chieri (Quiers), en octobre 1561, et y prêcher à plusieurs reprises à des auditoires de 1500 personnes. Il fit ensuite un séjour en Suisse avec sa femme ; mais il était de retour aux Vallées lorsque, en mars 1562, l'Inquisiteur l'invita à se rendre à Villefranche pour disputer avec lui sur 67 propositions traitant de toute espèce de sujets et *de quibusdam aliis*. Noël accepta le défi, tout en refusant de se rendre au lieu indiqué « au milieu de gens qui professent qu'on ne doit pas maintenir la parole, ni aucun sauf conduit, donnés aux hérétiques. »

Th. de Bèze l'ayant invité à desservir l'église de Troyes, sa ville natale, Noël se rendit en France pour régler certaines affaires ; mais il ne dépassa pas Lyon. Au retour, il fut bloqué dans Grenoble, que les catholiques assiégeaient. Sa prédication ayant plû, les réformés le prièrent de devenir leur pasteur, ce qu'il accepta, au grand regret des Vallées et à leur réel détriment.

En effet, aucun de ses collègues n'avait acquis une influence suffisante pour prendre en mains les intérêts du corps de l'Eglise ; au contraire, quelques-uns, imprudents et obstinés, créaient des difficultés sans cesse renaissantes et troublaient la concorde. Informée de cet état de choses, la bonne duchesse écrivit de sa propre main, le 1er juin 1563, à Genève et à l'église de Grenoble pour obtenir le retour de Noël, au moins pour un an. Grenoble ne voulait le céder que pour quelques semaines. Il n'est pas prouvé qu'il soit venu du tout aux Vallées.

en 1563 ; en tous cas, son séjour y aurait été très court.

En revanche, il retourna à Angrogne en 1565 et y resta jusqu'en 1578. Il semble y avoir rétabli la concorde et, pendant quelque temps, les Vallées jouirent d'un calme relatif, en dépit des empiètements du gouverneur Castrocaro. En 1570, celui-ci prétendit que le duc voulait qu'il expulsât tous les ministres étrangers, à l'exception de Noël, qu'il reconnaissait pacifique et affectionné au bon plaisir de Son Altesse Mais Noël obtint que Marguerite rappelât par écrit le gouverneur à l'observation du traité de Cavour.

A l'époque de la Saint-Barthélemy, le gouverneur Birague, avant de l'exécuter au Val Pérouse, encore sujet à la France, obtint que Castracaro défendît au Vaudois de son gouvernement de sortir en armes au secours des sujets du roi. A cette intimation, Noël répondit qu'au premier mouvement contre leurs frères, non seulement les Vaudois des vallées piémontaises, mais aussi ceux de la vallée de Pragela se lèveraient comme un seul homme, en vertu d'un pacte séculaire d'union. C'est ce qui empêcha que le massacre fût perpétré.

Ce n'était que partie remise. Birague envahit la Vallée de Pérouse dans l'été de 1573 ; mais les Vaudois, secourus par leurs frères, changèrent cette invasion en une honteuse déroute. Noël, comme sa lettre d'octobre 1572 le faisait supposer, y prit une part active. Castrocaro le trouve sur les hauteurs d'Angrogne surveillant la marche des évènements ; Birague écrit que *jusqu'au ministre Estiene lui-même s'était rendu auprès des combattants pour les encourager.* En effet, il se trouvait au presbytère de Saint-Germain, aux Balmas, avec quatre autres ministres et les syndics du Val Cluson, pour moyenner un accord, quand les envahisseurs se portèrent de ce côté, au nombre d'un millier, pendant que les défenseurs les attendaient de l'autre côté du Cluson. Tous les présents se défendirent vaillamment, jusqu'à ce que leurs frères, y compris ceux d'Angrogne, fussent accourus aux signaux. L'ennemi fut alors complètement mis en fuite.

Le 10 août, le duc envoya comme commissaire aux Vallées un sénateur muni d'une Instruction contenant entre autres ces mots : « Vous manderez auprès de vous Messire Estiene et les autres ministres, et vous donnerez audit Estiene la lettre de Madame notre épouse, et avec lui et avec les autres vous montrerez quelque ressentiment de ces mouvements, tumultes et séditions si contraires à la parole de Dieu, de laquelle il prétend faire profession... »

C'est sans doute à Noël que fait allusion, dans ses *Tragiques*, Agrippa d'Aubigné, là où il parle du « vieux pasteur d'Angrogne », qui lui avait demandé des vers, ce qui lui inspira une strophe sur les Vaudois et leurs luttes (1).

Il quitta définitivement les Vallées en 1578 pour desservir l'Eglise de Gap. Il entretint cependant un commerce épistolaire avec ses collègues du Piémont. En 1585 il se retira à Genève, où il mourut avant 1602. Il semble y avoir attiré plusieurs de ses parents, car on y signale, à partir de 1585, une famille qui remonte à Jean Noël, et à sa femme, Nicole de la Huproye. Leur fils Jean, apothicaire de Troyes, fut reçu comme habitant en 1585, comme bourgeois en 1598, et mourut le 3 avril 1627, âgé de 71 ans. Il laissait trois fils, Benjamin, Antoine et Etienne, celui-ci né en 1602. Leur famille s'éteignit en 1782.

Daniel, chirurgien, était probablement à Genève avant son frère Jean, puisqu'il est mentionné comme une personne connue à l'occasion de l'arrivée de ce dernier. Il reçut la bourgeoisie gratis, le 5 avril 1603, pour les soins qu'il avait prodigués aux blessés de l'Escalade. Nommé, le 22 août 1615, chirurgien aux pestiférés, il mourut de peste le mois suivant, laissant deux fils, Louis et Benjamin, chirurgiens comme lui. On trouve sa veuve assistée pendant dix ans par le Grand Conseil.

La répétition du prénom Etienne et la coïncidence des

---

(1) *Tragiques*, vers 115 et 187.

dates laisserait supposer que Jean, le mari de Nicole, puisse être le frère du ministre Etienne, n'était que leurs enfants ne sont pas nommés comme ses héritiers. C'est, en effet « Marthe Salve, niepce et héritiere de feu M. Estienne Noël, jadis ministre en l'église de Gap », qui, le 9 janvier 1602 « a exhibé une attestation de M. Mathieu, à présent ministre d'Ambrun, par laquelle le feu Sr Estienne auroit faict déclaration avant sa mort, que l'église de Gap lui estoit redevable pour reste de ses étatz, pour le temps qu'il avoit servy lad. église, de la somme de 70 escus, y a environ 16 ou 17 ans. » Cette donnée nous ramène précisément à l'année 1585, comme date du terme de son ministère actif.

Les Gapençois n'entendaient pas de cette oreille. Les actes du consistoire portent qu' « instruictz du faict, tant sur les payementz faictz aud. Sr Estienne que pour le temps qu'il avoit esté absent et qu'il n'avoit servy lad. église, tout bien compté, s'il n'estoit tout payé, en falloit bien peu. » On accorde donc à lad. Salve 6 écus, plus un donné par M. du Villar, goûverneur.

La famille Noël appartenait probablement à la petite noblesse. Galiffe (1) lui donne pour armoiries : de gueules au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles du même.

Mais retournons à l'époque de l'arrivée de Noël aux Vallées.

Le 1er janvier 1557, étaient lues au consistoire de Genève des lettres des assemblées de Piémont demandant « qu'on leur envoia encores gens pour leur administrer la parole, et en suivant ce a esté esleu et envoié M. *Jean Chambeli*, d'Issodun, qui auparavant servoit de maistre deschole aux enfants de M. Chevalier. » Les verbaux de décembre 1558 nous apprennent que *Francoys Chambelly* séjourna vingt mois à Pragela « servant à Dieu et à son Eglise. »

On le retrouve, quelques années plus tard, à Casteljaloux.

(1) *Familles genevoises*, III, p. 339.

Des lettres d'avril 1557 demandant d'autres ouvriers, « a esté esleu et envoyé maistre *Martin Taschart* », dont nous rappellerons plus loin l'action énergique, qu'il déploya comme pasteur de Pragela.

La guerre, qui se ralluma entre la France et l'Empire, avait ralenti la fureur de la persécution. D'ailleurs, les Vaudois, accusés d'hérésie, s'en défendirent en présentant une confession de foi, qui fut envoyée, pour l'examen, d'abord à la Sorbonne, puis à Rome. L'une et l'autre la déclarèrent hérétique ; mais les Vallées furent laissées relativement tranquilles pendant les longueurs de cette procédure. Les réformés de Turin osèrent même s'organiser en église. On leur envoya comme pasteur *Alexandre Guyotin*, « docteur es droicts de la ville de Vaulreas au comté de Venise », qui avait dû quitter le comtat Venaissin parce qu'il ne voulait pas reconnaître la souveraineté du pape. Il arriva à Turin en octobre 1557, organisa les cultes, établit la discipline, et groupa de nombreux membres et adhérents, tant de la ville que des environs. Les ennemis de la vérité subornèrent trois militaires qui feignirent d'être réformés pour fréquenter ces assemblées. Mais, lorsqu'ils eurent pu connaître le nombre et la qualité des auditeurs, ils coururent les dénoncer à Brissac.

Celui-ci était tolérant, plusieurs des dénoncés lui étaient chers. Les soldats n'ayant pu fournir des preuves, il les condamna, comme calomniateurs, à être dégradés et expulsés de l'armée. Le culte continua a être célébré et très fréquenté, bien qu'avec quelques précautions. Jérôme Salvaï, de Pignerol, accourut pour aider Guyotin, en se chargeant des réformés de langue italienne.

Le 6 septembre 1558, le Consistoire de Genève élut pour le Piémont maître *Pasquier Barnot*, qui partit le 14. Mais j'ignore s'il était Français ou Genevois.

La prospérité de la florissante congrégation de Turin fut mise en danger par l'intervention des antitrinitaires.

Guyotin s'était trouvé à Genève en 1551, à l'époque de la grande dispute provoquée par J.-Paul Alciat.

Celui-ci, expulsé de la cité de Calvin, avant de se retirer en Pologne, passa par Turin en avril-mai 1559 et sema la division dans l'église en exposant ses idées. Guyotin ayant pris la défense de la doctrine orthodoxe, les fauteurs d'Alciat abandonnèrent les communes assemblées et provoquèrent l'arrestation du ministre. Le sire d'Aussum pénétra chez lui par surprise, l'emmena et le confia à la garde des syndics et des huissiers qui l'accompagnaient, puis il remonta pour fouiller l'appartement du pasteur. Ayant découvert ses livres dans le galetas, il cria aux syndics de le rejoindre. Ceux-ci, croyant qu'on lui opposait de la résistance, rentrèrent en hâte, oubliant un instant leur prisonnier. Guyotin se hâta de fuir par des rues détournées et put être accompagné par quelques ouailles à une hôtellerie hors des murs. Aussum, parti à sa recherche, pénétra dans l'auberge ; mais ni lui ni ses soldats ne reconnurent le ministre, qui continuait à souper avec un sang-froid admirable. Au matin, il se rendit à Moncalier, où il réorganisa son église. Puis il se mit à parcourir le Piémont avec un zèle dévorant et réussit à constituer en autant d'églises les groupes de réformés de Carignan, Pancalier, Poirino, Villefranche, Villeneuve-d'Asti et Castiglione. De toutes ces localités on s'adressa à Genève pour avoir des ministres. Mais les persécutions, provoquées par l'archevêque, induisirent plusieurs à se retirer aux Vallées ou en Suisse.

Déjà le 7 octobre 1558 arrivait à Lausanne noble *Yves Bergerin* (ou Bergeoin), d'Aubigny, diocèse de Bourges, « prévost de camp au Piedmont pour le Roy. »

Guyotin se retira à Genève, d'où, en septembre, Calvin l'envoya à l'île d'Oléron.

Au commencement de 1559, *Geraut Imbert*, pasteur de la Tour, aux Vallées, fut arrêté à Suse, comme il revenait de Genève, et conduit à Turin. Il serait mort de faim dans la prison si l'armurier *d'Argencourt* n'y avait pourvu. Le Parlement le condamna au feu et l'archevêque le dégrada. Il devait être brûlé vif le lendemain.

La petite Eglise réformée était en prière ; d'Argencourt sortit du lieu de culte en disant que Dieu lui avait mis au cœur un projet qui devait être exécuté sur l'heure. Il se rendit auprès du bourreau et le décida à se porter comme malade, ce qui contraignit le Parlement à renvoyer de deux jours le supplice. L'armurier en profita pour persuader à l'exécuteur des hautes œuvres, un jeune homme, qu'il valait mieux embrasser une profession moins inhumaine et, au moyen d'une somme d'argent, il obtint qu'il partît de Turin pour n'y plus revenir.

La Cour intima alors au commandant de la place de trouver un bourreau. Celui de Grenoble, réquisitionné, fut dépouillé et tué sur le mont Genèvre par des soldats, qui rentraient en France. On manda alors celui de Chambéry, qui refusa de s'exposer aux même dangers. On demanda au baron Albert Arbogast, colonel de tous les capitaines allemands au service de France en Piémont, de pouvoir disposer de son bourreau ; mais celui-ci se déclara prêt à tout, sauf à ôter la vie à une personne qui n'était condamnée que pour sa piété.

Le Parlement, altéré du sang du ministre, voulut encore recourir à un expédient. Il avait dans ses cachots quatre brigands condamnés au gibet ; il fut décidé d'en grâcier un à condition qu'il exécutât les autres et Imbert. Mais, á l'aide de l'allemand, on réussit à faire évader l'amnistié pendant que l'escorte s'arrêtait à boire à une taverne.

Sur ce, arriva à Turin la nouvelle de la paix signée à Cateau-Cambrésis, et le président, René Birague, cédant à de pressantes instances, ordonna au geôlier de laisser un jour le cachot ouvert en soufflant à l'oreille du ministre qu'il eût à en profiter. Imbert se retira alors dans l'Angoumois, sa patrie, d'où il ne tarda pas à retourner à sa paroisse de la Tour.

La nouvelle de la paix ne ralentit cependant pas le zèle du Parlement. Les verbaux nous apprennent que, le 22 avril, le gouverneur d'Aussum avait arrêté un français saisi dans sa maison où il se trouvait, avec quelques

autres luthériens, en possession de plusieurs livres condamnés. Deux conseillers furent délégués pour l'enquête. Le 18 mai, ils rapportèrent qu'il s'agissait de *François Saillans*, de Valence en Dauphiné, qu'ils avaient examiné dans la prison du prévôt de justice, qu'ils avaient dressé un inventaire des ouvrages condamnés, et qu'ils avaient aussi informé contre quelques autres suspects d'hérésie.

La Cour ordonna de poursuivre les informations contre Saillans et de procéder à l'arrestation d'un des autres, Paolo Basterio, peut-être Vaudois.

Le 3 juin, Saillans fut condamné à demander pardon à Dieu, au roi et à la justice, pour être absous de l'hérésie. Il était ensuite banni à perpétuité de tout le ressort du Parlement de Piémont, sous peine de mort. Il devait préalablement assister au brûlement de ses livres dans la cour du Palais, et payer une amende de 50 livres.

Le verbal du 11 août contemple un dernier cas : « Vu les confessions faites par devant l'archevêque et l'Inquisiteur par *Andreas Pontius* (André Pons), d'Embrun, maître d'ecole habitant Turin, détenu dans la prison de l'archevêché, accusé d'adhérer à la secte luthérienne et de l'avoir enseignée à quelques jeunes gens (*quosdam filios*), la Cour ordonne son transfert dans la prison du Parlement, pour y être examiné par des commissaires à ce nommés. »

Le volume des délibérations s'arrête au 17 août et Dieu seul sait quel sort a été réservé au captif, et s'il doit être enregistré parmi les confesseurs ou parmi les martyrs. L'issue du procès de Saillans laisse supposer une sentence du même genre, c'est-à-dire une condamnation à l'exil plutôt qu'au bûcher.

(*A suivre*). Jean Jalla.

P. S. — Je n'ai pas cité les très nombreuses sources, qui sont toutes indiquées dans ma *Storia della Riforma in Piemonte*.

L'abbé Prévost et le Protestantisme français

Un pareil titre peut paraître un défi au bon sens. François-Antoine Prévost, jésuite, bénédictin, prêtre insoumis, puis aumônier du prince de Conti ; Prévost, l'auteur de *Manon Lescaut* ; quelles relations peut-il avoir avec le protestantisme ? Il est possible de prouver — et je vais tenter de le faire — que, non seulement, il a eu des rapports avec la religion réformée, mais encore que ces rapports ont été prolongés, et basés sur une connaissance assez exacte de ce dont il parlait. Il a étudié les dogmes et l'histoire et, comme il était un habile metteur en scène, il a compris tout le parti qu'il pouvait tirer d'une pareille science, assez rare de son temps. Au fond, on aurait tort de s'étonner de trouver de semblables éléments dans ses romans, en dépit de leur sentimentalisme morbide et exaspéré. M. Paul Hazard a démontré de façon définitive l'existence d'une profonde influence janséniste dans *Manon* (1). Il faut être prêt à se trouver en présence des théories les plus disparates, lorsqu'on aborde l'œuvre de l'abbé Prévost, œuvre immense et aux trois-quarts ignorée.

Les règles de la critique historique voudraient qu'on signalât d'abord les relations personnelles entre Prévost et le protestantisme, ou, du moins, quelques protestants. C'est à peu près impossible. On ne connaît guère la vie de l'abbé, qui n'a jamais été étudiée que par des détracteurs violents, ses contemporains, et des admirateurs aveugles modernes. Lorsqu'on veut aller plus loin, tous les fils se perdent ou s'embrouillent : les archives ne contiennent rien sur lui, ou sont inaccessibles, ou ont brûlé. Il faut donc se limiter à quelques rares détails. En 1728, Prévost s'enfuit de Saint-Germain-des-Prés ; il va en Angleterre, puis, deux ans plus tard, en Hollande. Des libellistes prétendront qu'il s'y est converti au protestantisme. C'est peu probable, mais il a certainement fréquenté dans ces deux pays des réfugiés français. Vers 1731, il a pour maîtresse une certaine Lenki Eckhardt, qui avait d'abord vécu avec un officier suisse au service étranger, le colonel de Goumoens. Lenki, Suissesse.

(1) Paul Hazard et ses étudiants américains : *Etudes critiques sur Manon Lescaut*. Chicago, 1929, in-8°.

Hollandaise ou peut-être Hongroise (1), était protestante : Prévost, lorsqu'il retourna en Angleterre avec elle, en 1733, tenta de la faire émarger à la caisse de secours des réfugiés. Mais cette histoire ne peut mener très loin : la dame était une fille de la pire espèce, et elle eut une déplorable influence sur l'abbé, qui était déjà loin d'être un saint. Il faut donc s'en tenir aux renseignements qu'il donne lui-même, dans le *Pour et Contre,* tout d'abord. C'est encore très maigre : Prévost était d'une grande discrétion sur sa propre biographie. Dans le n° 29 (1733, T. II), il signale l'épitaphe que l'on vient de graver sur le tombeau de Schomberg, « tué, comme l'on sait, en 1690 au passage de la Boyne et inhumé dans l'église de Saint-Patrice, à Dublin ». C'est à Swift qu'on la doit (2). Dans le n° 58 (T. IV), il parle d'une Mrs Penelope Aubin, fille de réfugiés et prédicatrice. Dans le n° 130 (T. X), il affirme que les réfugiés français ont importé la bonne cuisine en Angleterre. Dans le n° 229 (T. XIX), à propos des protestants, il reconnaît que « toutes sortes de lettres étaient florissantes dans leur parti ». C'est tout, et la dernière allusion est la seule qui ne soit pas absolument insignifiante. Probablement, l'abbé, déjà fortement sujet à caution en France, ne tenait pas à aborder de front dans son journal un sujet délicat.

Ses romans lui laissaient plus de liberté. Il les présentait toujours comme des mémoires authentiques qu'il était chargé de traduire et d'éditer. Les passages dangereux étaient alors mis sur le compte de l'auteur réel. Il est vrai que personne ne se laissait prendre à ce stratagème un peu trop transparent. Ici, la moisson est abondante.

La première note de ce genre se trouve dans *Les Mémoires et Aventures d'un Homme de Qualité,* le premier roman de l'abbé publié entre 1728 et 1733. Au livre XI, l'Homme de Qualité et son élève parcourent l'Angleterre. Prévost a-t-il visité toutes les régions qu'il décrit ? Non, très probablement. Toujours est-il que ses héros arrivent dans le Devon (3). « Il y a près de Plymouth une ville nommée Stanehouse, qui n'est peuplée que de pauvres Français réfugiés. Ils y vivent doucement, par la générosité d'un gentil-

(1) Lenki ou Lenké est le diminutif courant de Ilonka (Hélène). Eckhardt est un nom assez répandu en Hongrie.

(2) Il faut noter l'actualité de cette note, rédigée à la fin de 1733. Le 8 mars 1734, Swift lui-même écrit : « I am under the displeasure of the court for fixing up a true Whig epitaph in my cathedral over the burying place of old Schomberg ».

(3) T. II, p. 367.

homme anglais nommé M. Hedgecombe, à qui ce lieu appartient. Il n'exige presque rien d'eux pour le loyer des maisons. » L'épisode n'a pu être vérifié, mais il est vraisemblable.

A partir de 1731, Prévost commence à publier *Cleveland*. Au milieu d'épisodes abracadabrants, compliqués à plaisir et péniblement étayés sur une psychologie morbide et frénétique, le héros, fils naturel de Cromwell, cherche à acquérir ce qu'il nomme une philosophie. Cette recherche l'entraîne en Virginie, aux Antilles, en Espagne, en France, et lui fait traverser les pires tragédies. C'est au milieu de l'une d'elles que l'on rencontre le premier épisode qui se rattache directement au protestantisme français (1).

Cleveland, dans des circonstances qu'il est trop long de résumer, rencontre son demi-frère Bridge, autre fils naturel de Cromwell, qui vient de vivre une singulière aventure. Déporté aux Antilles sur l'ordre de son redoutable père, il est délivré par une Mme Eliot qui l'emmène dans une île inconnue, dans les parages de Sainte-Hélène. Et voici ce qu'elle lui dit : « Vous avez sans doute entendu parler du fameux siège de La Rochelle, et des horribles extrémités auxquelles cette malheureuse ville fut réduite. La plupart des personnes que vous verrez ici en étaient des habitants. Ce fut, comme vous le savez, le zèle de la religion qui nous arma pour sa défense. La rigueur de la cour, la mauvaise foi du cardinal de Richelieu, la violation de tous nos privilèges et des droits qui nous avaient été accordés par les plus saintes promesses, nos misères et l'injustice de nos tyrans qui croissaient tous les jours, nous avaient réduits au dernier désespoir. Nous résolûmes de tout entreprendre pour l'intérêt de notre conscience et de notre liberté... Nous nous assemblâmes au nombre d'environ 80, les plus riches et les plus distingués de la ville ; nous tînmes conseil sur nos infortunes, et ne voyant point de sort qui ne fût préférable à celui qu'on nous faisait éprouver, nous nous déterminâmes à abandonner notre malheureuse patrie, pour chercher quelque séjour où il nous fût du moins permis de vivre et de servir Dieu en liberté (2) ». Cette évocation de l'état d'esprit des protestants rochelois est d'une exactitude parfaite, bien qu'elle soit contraire à certaines idées reçues (3). Les réfugiés vont d'abord en

(1) *Œuvres*, éd. 1783, vol. IV. Cleveland, t. I, p. 280.
(2) P. 291.
(3) Cf. John Viénot : *Histoire de la Réforme française*, T. II, ch. XII.

Angleterre mais, là aussi, il y a des querelles religieuses. Alors, au nombre d'environ 200, en compagnie de quelques Anglais presbytériens, ils frêtent un bateau et partent pour l'Amérique. Une terrible tempête les jette, avec leurs bagages, sur une île qui se révèle fort hospitalière. Ils s'y installent, et c'est là que vient d'aborder le jeune Bridge. Ici Prévost transpose un événement historique postérieur à 1628. Comme il n'y a pas d'exemple de colonie protestante fondée après le siège de la Rochelle, on peut se demander quelle est sa source. L'épisode du *Mayflower* se présente à l'esprit : les luttes religieuses en Angleterre, l'embarquement des fugitifs, l'Amérique comme but, tout cela coïnciderait assez bien avec les événements qui ont précédé la fondation de la Nouvelle Angleterre. Mais l'élément français ne peut venir de là. Cette fuite de La Rochelle en Angleterre, la façon dont elle est évoquée, tout cela ne se rapporte pas à un épisode de 1620 ou de 1628, mais bien de 1685. C'est l'épisode de l'île d'Eden.

On connaît cette histoire (1). Des officiers protestants réfugiés en Angleterre voulurent fonder une colonie lointaine. A leur tête se trouvaient Henry et Abraham Duquesne, les deux fils de l'amiral. Le premier fit paraître *Quelques Mémoires servant à l'Instruction pour l'Etablissement de l'Ile d'Eden* (2), qui débutent ainsi : « Nous qui, par la grâce de Dieu, sommes échappés du naufrage auquel une partie de l'Eglise a été exposée ces derniers temps, etc... », et il promet aux futurs colons une île saine et fertile, dont il ne révèle pas la position. Le passage coûtera 85 florins, les enfants seront transportés gratuitement jusqu'à six ans ; il y aura différentes classes à bord, et même une installation pour dames seules. Des réfugiés vinrent d'Allemagne, de Hollande, d'Angleterre. Pour différentes raisons, les bateaux ne purent partir. Un seul mit à la voile en 1689, pour aller s'emparer de l'Ile d'Eden (Bourbon, Mascareigne, Rodriguez ou Diego-Rhuy, on ne sait pas au juste). Le chef du détachement était François Leguat. C'est un curieux personnage et le récit de son expédition (3) est fort remarquable. L'ouvrage était assez rare, mais Prévost était un chercheur infatigable et, par surcroît, un grand amateur de

(1) Cf. Ch. de la Roncière : *Histoire de la Marine française,* t. VI, Paris.

(2) Amsterdam, in-16, 1689.

(3) *Voyage et Aventures de François Leguat et de ses compagnons en deux îles désertes des Indes orientales.* Amsterdam, 2 vol. in-12, 1708, réédité chez Plon, 1934.

récits d'aventures de mer. Il lut ces deux petits volumes et s'en inspira. Leguat partit sur l'*Hirondelle* avec une dizaine de compagnons beaucoup plus jeunes que lui, le 10 juillet 1690. Les détails du voyage sont originaux (1) : l'auteur possède le sens du pittoresque et, par moment, est presque poète. Le bateau après une escale au Cap, les dépose à Diego-Rhuys, dont l'accès est difficile à cause des brisants. Et la vie s'organise. L'auteur note avec satisfaction que tous ses compagnons, sauf deux, ne sont pas des aventuriers, mais des jeunes gens de la meilleure société, décidés à « employer leur tranquillité à glorifier Dieu et à sauver leur âme ». Ils chantent des psaumes, ont des cultes réguliers et, pour se distraire, jouent de la flûte et citent l'*Astrée*. Les cultures réussissent, il y a des oiseaux merveilleux et de beaux fruits. Mais, au bout d'un an, ils commencent à s'ennuyer et « ils ne veulent pas se condamner à passer toute leur vie sans femmes ». Ils construisent un bateau, il s'échoue ; tous perdent la tête et ne se sauvent qu'avec difficulté. L'un des jeunes gens prend une insolation, meurt, et on lui fait une épitaphe extraordinaire, d'un sentimentalisme si osé qu'il fait prévoir Jean-Jacques Rousseau. Les survivants construisent un deuxième bateau, partent, et sont pris dans une violente tempête, fort bien décrite. Avec beaucoup de peine, ils arrivent à l'Ile Maurice, où ils sont très mal reçus par le gouverneur hollandais. Prévost a pris là-dedans bien des éléments de son histoire : l'origine des réfugiés, la situation de leur île, son climat, la difficulté de son accès, la tempête, la tonalité religieuse, et aussi la note beaucoup plus risquée, et sur laquelle il insiste à plaisir, mais en renversant la situation. Ses réfugiés ont plus de filles que de fils et, comme il est très difficile de trouver des maris, on raccole de jeunes Européens et on les tire au sort pour les jeunes filles. Bridge a des aventures dramatiques et sentimentales très embrouillées, du fait de cette coutume. L'île a une constitution essentiellement communiste, empruntée à ces républiques imaginaires dont on était si friand à la fin du XVIIe siècle. Elle est compliquée par l'intolérance d'un certain ministre, à la fois fourbe et rigoriste. Mais il n'y a ici aucun souvenir du projet de Duquesne. Celui-ci préconisait au contraire une république autoritaire, avec un « chef », douze sénateurs, un capitaine général, un chancelier, un trésorier, etc. Les pasteurs devaient uniquement

(1) Il va à terre aux Iles du Cap Vert, rencontre un troupeau d'ânes sauvages et se met à braire pour leur faire peur.

s'occuper de questions religieuses et d'œuvres de bienfaisance.

Prévost était fort bien documenté sur les établissements de réfugiés d'outre-mer. Dans une autre partie de *Cleveland* (1), il parle d'une « petite colonie de Français protestants » en Virginie : l'*History of Virginia de Beverly* (2) en signale plusieurs.

L'abbé aborde ensuite un nouvel aspect de la question protestante, dont l'intérêt est encore plus vif. Cleveland, après une vie mouvementée en Amérique, rentre en Europe. Il se fixe en France et, d'abord, va à Saumur. Ceci se passe en 1669. Il reçoit la visite de l'un des pasteurs de l'Académie, qui vient lui demander son appui en ces termes : « La religion est menacée en France d'un coup si terrible, qu'elle y est à la veille de sa ruine. La haine du clergé contre nous éclate en mille manières. Nous sommes informés de bonne part qu'on ne se propose rien moins que l'abolition de tous nos privilèges ; et connaissant le caractère de nos persécuteurs, nous nous attendons tous les jours aux dernières violences (3) ». Il voudrait que Charles II d'Angleterre accueille l'Académie à Winchester ou à Southampton (4). Ses arguments ne sont que trop vrais : « Le passage de tant de Français, qui ne manqueraient point de quitter leur patrie pour nous suivre serait un accroissement de force et de richesse pour l'Angleterre, sans compter la bénédiction du ciel, qui se répandrait sans doute sur un établissement que le seul zèle de la pitié et de la religion aurait fait naître ». Cleveland redoute les ennuis que de pareilles démarches pourraient entraîner. Le pasteur soupçonne que cette paresse vient de son indifférence religieuse, ce qui est exact, et il entreprend assidûment de le convertir. Là-dessus, la gouvernante de Cleveland, personne équivoque mais ardente catholique, fait venir un oratorien qui, lui aussi, tente la conversion du héros. Il lui présente ainsi le catholicisme : « Figurez-vous qu'un roi légitime et justement respecté rédige un code de lois qui doivent faire le bonheur de ses états ; qu'elles soient reçues et pratiquées pendant longtemps par ses parlements et par ses peuples, à l'avan-

(1) T. II, p. 175.
(2) Londres, 1722, in-8°.
(3) T. II, p. 442 et suiv.
(4) Bien que fils de Cromwell, Cleveland est en excellents termes avec Charles II. Son véritable nom devrait même être « sir X. Cleveland » : il a été *knighted* par le roi alors que celui-ci était à Bayonne, avant sa restauration.

tage et au bonheur réel de toute la nation : il s'élève néanmoins, après un certain temps quelques personnes obscures... qui, poussées par des ressentiments particuliers ou par l'amour de la nouveauté, entreprennent de ruiner la paix de l'état, en renversant ces lois justes et salutaires. Alors, voulant garder des mesures, parce qu'ils ont besoin d'artifices pour se faire des compagnons de fureur et de malignité, ils n'entreprennent point de les renverser toutes à la fois... Pour mieux colorer leur insolence et leur révolte, ils affectent d'être extrêmement attachés à quelques-unes de ces lois, et de les respecter autant que les sujets qui y demeurent les plus fidèles (1) ». Cleveland répète ces paroles au pasteur. La réfutation de ce dernier est si forte et si exacte qu'elle mérite une longue citation : « Supposez donc un roi tel que vous l'avez représenté et des lois aussi sages et aussi nécessaires que vous convenez qu'il doit les avoir établies. Elles subsistent quelque temps après sa mort, et elles font le bonheur du peuple qui les observe. Un usurpateur s'élève sur le trône par la fraude et l'injustice. Il s'aperçoit que sa conduite est condamnée par les lois qu'il trouve en usage ; que fait-il ? Il prétend d'abord les expliquer, mais c'est pour en pervertir le sens et le tourner à ses intérêts. Peu à peu, il en substitue d'autres... Avec quelque adresse qu'il ait déguisé les anciennes lois, il sent qu'elles le condamnent encore, et qu'elles jettent sur tous ses attentats un jour qui lui fait honte : il prend le parti d'en interdire la lecture pour en ôter tout à fait la connaissance.

» Cependant, la face de l'état se trouve changée. L'ignorance et la corruption des mœurs prennent le dessus... L'usurpateur emploie le fer et le feu pour forcer au silence.

» Il arrive néanmoins qu'un petit nombre de fidèles, infiniment sensible aux misères publiques, entreprennent de déssiller les yeux à leurs aveugles compatriotes : la voie qu'ils prennent est courte et aisée. Ils ne font que tirer les anciennes lois de l'oubli, et les exposer au public dans leur pureté primitive... On voit d'où l'on est tombé, et l'on ne peut le voir sans soupirer après l'heureuse condition qu'on a perdue. L'usurpateur s'alarme ; il tonne, foudroie. Mais s'il réussit par la violence autant que par l'artifice, à retenir une infinité d'esclaves sous le joug, il ne saurait empêcher que ceux qui ont senti sa tyrannie ne rompent leurs chaînes, et ne recommencent à vivre heureux en suivant ces

(1) P. 455.

lois sages dont ils n'auraient jamais dû s'écarter (1) ». Il fallait bien connaître les doctrines protestantes pour raisonner ainsi et, comme le pasteur parle le dernier il semble vraiment que les sympathies de Prévost soient de son côté. Aurait-on réellement cherché à le convertir en Hollande et rendrait-il ici un hommage à l'Eglise réformée ? C'est possible. Et la suite paraît le confirmer.

Car l'oratorien a une réponse à cette argumentation — une réponse très forte, mais qui est l'aveu de sa défaite religieuse : il fait enlever les deux fils et la nièce de Cleveland, et les fait enfermer dans des couvents, car les enfants sont protestants. Pendant deux volumes et demi, les pauvres petits passeront leur temps à être emprisonnés puis relâchés : « La volonté du roi est qu'ils soient élevés dans la religion catholique », déclare l'évêque d'Angers à Cleveland, au cours d'une sensationnelle entrevue nocturne (2). L'intervention de Madame, la charmante Henriette d'Angleterre, les fait remettre en liberté. Cleveland se fixe alors à Saint-Cloud, pour être près de sa protectrice, et se lie avec M. de R., grand seigneur protestant qui lui peint la situation tragique de ses coreligionnaires : « Le roi paraît moins bien intentionné que jamais pour les protestants. On entend parler tous les jours de quelque nouvelle violence. La chambre de l'édit vient d'être supprimée à Rouen ; et l'on nous menace de rien moins que de l'abolition de tous nos privilèges. Pour comble de nos maux, on affirme que M. de Turenne pense à se faire catholique. Il ne faut point douter que le zèle du roi ne s'anime par un si grand exemple, et qu'il ne s'en autorise à nous traiter encore avec moins d'indulgence (3) ». Peu à peu, le filet se resserre. R. reçoit une lettre d'un ami qui « lui faisait la relation de quantité de nouvelles violences qu'on avait exercées dans sa province contre les réformés. Il se plaignait en particulier dans les termes les plus touchants, de ce qu'on lui avait enlevé son fils et deux de ses filles, pour les faire élever dans des lieux qu'il ignorait. Il ajoutait que les malheurs qu'on éprouvait dans les provinces se feraient bientôt sentir aux environs de la cour et de Paris (4) ». Turenne, qui vient

(1) P. 459.

(2) Cleveland en prend si bien l'habitude qu'il est tout heureux de voir ses fils au collège de Clermont : la question de leur éducation est réglée sans qu'il ait à s'en préoccuper. Mais les Jésuites ne parviennent pas à faire abjurer les enfants : plus tard, en Angleterre, ils seront de fervents protestants.

(3) *Id.*, p. 545.

(4) T. II, p. 526.

d'abjurer, conseille lui-même à R. de fuir en Angleterre, avec les siens et ce qu'il pourra sauver de sa fortune. Et Cleveland, pour des raisons pas absolument désintéressées, se charge de faciliter la fuite de sa fille, Cécile de R. La tentative échoue, pour des causes sentimentales. Une seconde échoue également et, cette fois, Mme et Mlle de R., ainsi que la belle-sœur de Cleveland (1) sont arrêtées et enfermées dans un couvent de Chaillot. De tels épisodes servent les intrigues compliquées du roman, mais plus que tous les autres, ils créent une ambiance très particulière. On sent un espionnage constant autour des familles protestantes. une atmosphère d'inquiétude et de danger perpétuel. Les ennemis sont nombreux, puissants, rusés. A tout instant se présente la solution désespérée d'un conflit sans autre issue honorable : la fuite à l'étranger, avec tous ses risques. A un certain moment, on en appelle au roi, par l'intermédiaire de Madame, et Louis XIV a un mot terrible : « Je laisse toutes les affaires de religion à mon conseil de conscience, et je suis persuadé qu'il abuse quelques fois de mon autorité (2) ».

Plusieurs détails secondaires se rapportent aussi à l'histoire du protestantisme. Ainsi, lorsque les trois dames sont mises en liberté, elles partent pour la Normandie. « Etant proche de Rouen, Mme de R., qui était zélée protestante, leur proposa de s'arrêter à Quevilly, pour assister au prêche. Ce bourg, le seul avec Charenton où l'exercice de la religion réformée fût souffert publiquement dans le voisinage de la cour... n'était alors habité que par des familles protestantes (3) ». C'est exact. On connaît l'importance du temple de Quevilly dévasté deux fois en février et mars 1685, puis détruit à la Révocation. Prévost a séjourné dans des abbayes de Normandie. Il serait assez pittoresque qu'il eût choisi ce moment pour se documenter sur l'histoire des temples de la région.

Les éléments protestants ont une importance considérable dans *Cleveland*, mais le roman n'est pas une exception. De 1735 à 1740, l'abbé publie le *Doyen de Killerine*. C'est certainement l'un de ses plus mauvais ouvrages ; toute la psychologie est sacrifiée à une action frénétique et décousue. Les aventures que traversent le doyen irlandais, sa sœur et ses deux frères tiennent du délire. Mais deux épi-

(1) Elle est fille de Mme Eliot, de la Colonie Protestante, et veuve de Bridge.

(2) T. II, p. 481.

(3) T. III, p. 363.

sodes méritent d'être retenus. L'action se passe vers 1689. Le doyen et ses frères et sœur débarquent à Dieppe, et le capitaine du bateau qui les a transportés rencontre un marchand français accompagné de sa famille, et qui semble craindre d'être reconnu : « Comme le capitaine les connaissait pour protestants, et que rien n'était alors si commun que d'en voir passer un grand nombre dans nos îles pour y professer leur religion, dont l'exercice était interdit en France par les édits du roi, il ne douta pas un moment qu'ils ne fussent du nombre de ces fugitifs, et que la crainte d'être arrêtés n'eût causé la peine qu'ils avaient marqué de le voir... Il se hâta au contraire, de les délivrer de ce soupçon, en les assurant qu'il pénétrait à la vérité leur dessein, mais que, loin de s'opposer au mouvement de leur conscience, il admirait le zèle qui leur faisait préférer leur religion à leur fortune (1) ». Le doyen, tolérant et pratique, achète au marchand sa maison des environs de Paris, qu'il n'avait pas voulu vendre plus tôt, pour ne pas attirer l'attention sur lui. « Je n'oublierai point le nom de cet honnête homme, à qui notre famille est ainsi redevable des prémices de son établissement en France. Il se nomme M. de Luzeau. »

A Paris, le plus jeune frère, Patrice, tombe amoureux d'une Mlle de L., qu'il a vue à sa fenêtre (2). Un soir, il aperçoit une série de gens en deuil qui pénètrent dans l'hôtel où la jeune fille habite avec son père. Il les suit : « J'arrive au bas de l'escalier, où je fus surpris de me trouver tout d'un coup aussi éclairé qu'en plein jour. C'était effectivement une cave, qui se divisait en trois allées souterraines... J'enfilai celle du milieu, qui conduisait dans une vaste salle bien voûtée, où je me vis environné de plus de cinquante personnes. La plupart étaient assis et s'entretenaient à voix basse, avec beaucoup de décence et de modestie... Quatre hommes apportèrent un grand coffre qu'ils déposèrent au milieu de la salle. On l'ouvrit pour en tirer un paquet informe, que je reconnus aussitôt pour un cadavre, couvert de la dernière parure des morts. Le silence continuait de régner dans l'assemblée. Je vis paraître au même moment un cercueil de couleur noire, dans lequel le cadavre fut enfermé. On le mit sans cérémonie au fond d'une fosse qui avait été préparée dans un coin de la salle même... Elle fut remplie de terre sur le champ... Tous les

(1) Lille, 1771, 6 vol. en 3 in-12. T. I, p. 41.
(2) *Id.*, t. I, p. 149 et suiv.

assistants se rangèrent pour faire place au milieu d'eux à une personne que j'avais déjà distinguée à quelques marques d'autorité. Ils paraissaient se disposer à l'entendre, et lui par conséquent à faire quelque discours sur le sujet qui les assemblait... Le discours fut prononcé : c'était une exhortation chrétienne à profiter de la mort d'autrui pour bien vivre ». Très étonné — on le serait à moins — le jeune homme interroge Mlle de L. qui lui répond : « Nous sommes protestants de la Confession de Luther, et, l'exercice public de notre religion n'étant pas libre ici, nous enterrons secrètement nos morts. Voilà tout le mystère. Mon père, qui est fort zélé pour sa croyance, a fait creuser exprès le caveau dont vous sortez (1) ». Il est inutile de chercher une source précise à cet épisode : de telles scènes étaient fréquentes, au cours des années qui suivirent la Révocation. En Angleterre, les esprits avaient été si vivement frappés par les récits des réfugiés que Farquhar y avait fait une allusion précise dans l'une de ses comédies, *Sir Henry Wildair*, et Prévost avait vu jouer cette pièce (2).

Jusqu'ici, l'histoire du protestantisme n'a fourni à l'abbé que quelques épisodes fragmentaires de ses livres. En 1741 paraît *Les Campagnes Philosophiques de M. de Montcal* : c'est là un roman exclusivement protestant. Les personnages que l'auteur met en scène sont des officiers réfugiés en Angleterre, de ceux qui formaient les cadres des régiments entièrement français qui, sous les ordres du maréchal de Schomberg, puis, après sa mort, sous ceux de Henri de Ruvigny, lord Galway, servirent Guillaume III en Irlande, en Flandres, en Espagne, depuis 1689. On sait que, parmi eux se trouvaient Rapin de Thoyras, Dumont de Bostaquet, etc. : trois mille officiers avaient passé en Angleterre à la Révocation. Le roman de Prévost relate une série d'événements assez mal connus en France.

Est-ce véritablement un roman ? C'est plutôt une biographie très romancée. Le personnage principal, que Prévost appelle « M. de Montcal » a existé : c'est Marc-Antoine d'Avessens, seigneur de Moncal. Le livre, dit l'abbé dans sa préface, ne serait que la transcription de ses mémoires authentiques ; il n'aurait fait qu'en retoucher le style défectueux, celui « d'un Français qui avait perdu l'usage de sa langue maternelle en Angleterre ». Il est parvenu à de très

(1) *Id.*, p. 155.
(2) Cf. mon article, publié ici même en juillet 1932 : *L'Echo de la Révocation dans le Théâtre Anglais.*

hauts grades ; il a été gravement blessé, mutilé même ; dans le cours du roman, on glane qu'il s'est battu à la Boyne, qu'il est mort en 1729 (1). Or, Dumont de Bostaquet, dans ses *Mémoires Inédits,* mentionne un M. de Moncal, cornette au régiment de Casaubon en 1689. A partir de cette indication et par une série de recoupements, je crois être arrivée à établir certains points de repère dans la véritable biographie du héros de Prévost. J'ai été considérablement aidée dans ce travail assez compliqué, car le document principal est toujours celui qui manque. MM. M. S. Giuseppi, secrétaire de la Huguenot Society of London, et T. P. Le Fanu ont dépouillé pour moi les archives du Public Record Office, de Somerset House, des Paroisses françaises d'Irlande, de la Huguenot Society. M. Bayaud, archiviste départemental du Tarn, et M. Paul Dottin, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, ont collationné pour moi les archives d'Albi et de Toulouse. M. Raymond Granier a eu l'extrême obligeance de me signaler et de me communiquer de très précieuses notes inédites qu'il a recueillies sur la noblesse du Languedoc.

Le prototype du héros de Prévost descendait des Avessens de Saint-Rome, très vieille famille du Languedoc. Leurs armes étaient « d'argent à une bande d'azur bordée d'or, potencé et contre-potencé de même en cinq pièces, et accompagné en chef d'une rose de gueules et en pointe d'une aigle de sable posée en barre, le vol abaissé (2) ». Ils devinrent très tôt protestants. Le 9 mai 1615, Louis XIII accorde une pension de 1.200 livres tournois à Marc-Antoine d'Avessens, baron de Saint-Rome, « en considérations des longs et fidèles services qu'il avait rendus à Sa Majesté et au feu roi » (3). En 1622, le Parlement de Toulouse enregistre des « Lettres de grâce pleine et entière accordées à Marc-Antoine d'Avessens, seigneur de Saint-Rome, à César d'Avessens, seigneur de Montesquieu et à tous ceux qui sous leurs ordres, ont pris part aux derniers mouvements de ceux de la R. P. R., à la charge toutefois qu'ils rentrent sous l'obéissance du roi, sous peine de déchéance » (4). De 1634 à 1636, un M. d'Avessens, seigneur de Mazaribal est membre du consistoire du temple de Sauve (5). La volonté de proclamer

(1) P. 496.
(2) De La Chesnaye-Desbois : *Dictionnaire de la Noblesse,* t. II.
(3) Biblio. Nationale Mss. Nouveaux d'Hozier, 19.
(4) Toulouse, fin juin 1622. Arch. de la Haute-Garonne, B, 1913, f° 381.
(5) Registre des délibérations du Temple. Bibliothèque du Protestantisme français, Mss. 799 (2).

son attachement au protestantisme se retrouve dans toutes les branches de la famille. Marie d'Avessens, qui a épousé Gédéon de Loupiac, affirme dans son testament son désir « d'être enterrée suivant les formalités de la R. P. R. » (1).

Le héros de Prévost est toujours nommé « Marc-Antoine » en Angleterre. Ce prénom, héréditaire dans sa famille, ne vient qu'après celui de Pierre, qu'il porte sur les actes français. Il naît à Montesquieu en 1669. Son père, Pierre d'Avessens, seigneur de Moncal, est le neveu de Marc-Antoine d'Avessens, le cousin de César, les deux révoltés de 1622, le cousin également de Marie de Loupiac (2). Il s'est marié deux fois, d'abord, en 1636, avec Marie de Courat, puis, en 1663 avec Esther d'Escorbiac. En 1669 également, César d'Avessens a un fils, Joseph (3). Là cessent pour un temps, les précisions que j'ai pu recueillir. Les registres du Temple de Sauve, paroisse des Moncal, n'existent plus pour cette date. Les Archives Nationales n'ont aucun papier sur les d'Avessens. Rien ne permet de se représenter l'enfance de Moncal, son éducation, le début de sa carrière. Il a dû être assez lié avec son cousin Joseph, qui avait le même âge que lui : la suite le prouvera. Très jeune, sans doute, il entre dans l'armée : les officiers de treize et quatorze ans n'étaient pas rares. Cependant, les protestants avaient été chassés des cadres plusieurs années avant la Révocation.

Arrive la Révocation. La tragédie habituelle se produit. La famille d'Avessens se scinde en deux, et la plupart de ses membres abjurent. Jean-Jacques d'Avessens de Saint-Rome, cousin du jeune Moncal, figure sur la *Liste des Gentilshommes et principaux habitants nouveaux convertis de l'évêché de Lavaur*. Il est vrai qu'on l'y mentionne comme « mal converti. Ses enfants, qui sont très jeunes, sont mal élevés dans la religion » (4). Moncal et son cousin de Montesquieu ont seize ans, à ce moment. Les deux enfants ne cèdent pas et, peut-être ensemble, s'enfuient en Hollande, abandonnant patrie et carrière pour conserver leur foi.

Ils prennent du service dans l'armée hollandaise et, en 1688, lorsque Guillaume d'Orange débarque à Torbay, ils font partie des troupes qui passent en Angleterre (5). Marc-Antoine de Moncal — c'est le nom sous lequel il est désormais connu — est promu capitaine dans le régiment d'in-

(1) Le 3-9-1653. Elle meurt en 1672. Généalogie des Loupiac, inédite. Communiqué par M. Raymond Granier.

(2) Pour ces rapports de famille, voir l'arbre généalogique.

(3) Bibl. Nat. Mss. Nouveaux d'Hozier, 19.

(4) *Bulletin du Protestantisme Français*, 15 mai 1880.

(5) Joseph de Moncal reste 13 ans dans l'armée. Il est lieutenant au

fanterie de M. de Cambon, l'une des unités entièrement composées de Français (1). Il se bat à la Boyne et fait toute la campagne d'Irlande. En 1693, il passe dans le régiment de Ferdinand Hastings, avec le grade de major. Il se fait naturaliser Anglais à Dublin en 1699 et, le 24 février suivant, épouse dans l'église de Saint-Andrews, Magdelaine de Bayse, réfugiée comme lui (2). En 1702, il est permuté dans le régiment de lord Barrymore (3), où il est promu lieutenant-colonel. Il part pour Gibraltar, se distingue pendant le siège de la place, est très grièvement blessé et doit être amputé d'une jambe (4). Il reste cependant dans l'armée, atteint le grade de colonel en 1709, de brigadier-général en 1711. En 1705, il avait eu un fils, Charles de Moncal. L'enfant fait ses études à Trinity College, à Dublin ; il sera B. A. en 1728 et, plus tard, deviendra aumônier militaire anglican (5). Marc-Antoine de Moncal meurt en 1729, à 60 ans (6).

Ces documents d'archives, dans leur sécheresse laconique, ne laissent guère deviner son caractère. On peut, avec beaucoup de précautions, interpréter les dates, et en tirer certains éléments psychologiques. Marc-Antoine de Moncal, quittant la France, les siens, ses terres — il était fils unique — à seize ans, pour rester fidèle à sa religion, a dû être un croyant et un homme droit. Sa carrière militaire, très brillante et rapide, prouve qu'il était un officier de haute valeur : les régiments français, troupes d'élite, n'étaient pas vus d'un très bon œil dans l'armée anglaise. Ils furent même en partie dissous en 1698, à la paix de Ryswick. Reformés peu de temps après, ils figurent dans tous les coups durs des campagnes suivantes (7). L'avancement de

---

régiment de Miremont : c'est en réalité de lui que parle Dumont de Bostaquet. Mis à la retraite avec une pension en 1699. La même année, épouse à Dublin Marguerite de Vilette, réfugiée, et l'une de ses lointaines parentes. Ils ont 5 filles. Il meurt en 1714. Note de M. T. P. Le Fanu d'après les registres de Portalington, de Saint-Andrews, etc.

(1) Cf. Dalton : *Commission registers of the British Army.*

(2) Registre de Saint-Andrews.

(3) *Calendar of State Papers. Domestic.* 1702-3, p. 374.

(4) Agnew : *Protestant Exiles from France,* t. II, p. 233.

(5) Registres de Saint-Peter's (à Londres, où il est né), de Trinity College, de Portalington, etc. Il aura deux fils, avec qui s'éteindra la branche anglaise de la famille. Les filles de Joseph n'ont pas eu de fils, et plusieurs d'entre elles ne se sont pas mariées.

(6) Agnew, *op. cit.,* II, p. 233.

(7) Cf. Ch. E. Lart : *The Huguenot Regiments.* Proceed. of the Hug. Society of London, 1911, vol. IX.

Moncal devait être dix fois mérité. Il est difficile d'affirmer autre chose.

Prévost avait probablement beaucoup plus de documents que nous sur son personnage. « Le silence qu'il a gardé sur le nom et les premières aventures de son épouse, feraient naître des soupçons qui ne tourneraient point à l'honneur de cette dame, si la peinture qu'il fait de son caractère ne réparait avantageusement une si fâcheuse impression, écrit-il dans la préface » (1). Cette dame — on verra plus loin s'il faut tant admirer sa vertu — est une Mme de Gien (2) ; dans le roman, Moncal l'épouse en 1689. Or, il semble que le véritable seigneur de Moncal ait effectivement été veuf lors de son mariage avec Mlle de Bayse, en 1700. Dalton (3) signale en 1711 ou 12 un « lieutenant Mark-Anthony Moncal » qui est porté sur les rôles du régiment de lord Barrymore comme fils mineur du brigadier de Moncal. Il a donc au plus vingt ans, au moins treize ou quatorze ; il a dû naître entre 1690 et 1698. Ce ne peut être un enfant naturel, puisqu'il porte le nom de son père et un prénom de famille ; en 1741, Charles de Moncal, pour continuer la tradition, le donnera à son second fils. Mais je n'ai pu trouver aucun autre renseignement positif sur le jeune lieutenant de Moncal, ni aucune trace du premier mariage de son père. Il est vrai que, comme le général de Moncal a pu se marier en France, avant la Révocation, en Hollande ou dans n'importe quelle ville d'Angleterre ou d'Irlande, le champ des recherches est singulièrement vaste.

Pourquoi Prévost a-t-il choisi un tel protagoniste pour ses *Campagnes Philosophiques* ? Une fois de plus, on ne peut que se livrer à des hypothèses. Moncal était loin d'être un personnage de premier plan, en dehors de l'armée. Il est vrai que Prévost, abandonnant l'histoire des héros très illustres (4), avait fait la biographie romancée de Mlle Aïssé dans l'*Histoire d'une Grecque moderne* (1740) : la douloureuse amante du chevalier d'Aydie était assez connue, mais loin d'être universellement célèbre. Prévost, arrivé en An-

---

(1) P. 6.

(2) On trouve dans le Livre des Témoignages de Threadneedle St. en 1693 (H. Sty, 1909, vol. XXI) André et Marie Gien. Rien ne prouve que Prévost les ait connus, il a pu inventer le nom, bien qu'il le fasse rarement, et que les noms de ses créations sonnent toujours faux.

(3) *Op. cit.*

(4) Racine, Boileau, le marquis de Sévigné dans l'*Homme de Qualité* ; Cromwell, Charles II, lord Clarendon, Mme Henriette, le duc de Monmouth, etc., dans *Cleveland* ; Louis XIV, Jacques II dans *Killerine.*

gleterre en 1728, a pu connaître Marc-Antoine de Moncal, qui ne mourut que l'année suivante, et qui venait parfois à Londres (1). En 1741, lors de la publication des *Campagnes Philosophiques,* Charles de Moncal vivait encore. Et alors — il faut se souvenir que l'abbé était capable de bien des indélicatesses et que, en 1733, il avait été arrêté à Londres pour avoir émis une fausse lettre de change — on peut se demander si le roman n'est pas un simple procédé de chantage, pour extorquer de l'argent aux Moncal. En 1741, Prévost avait dû cesser la publication du *Pour et Contre* depuis un an, et il était tellement à court d'argent qu'il avait dû implorer les secours financiers de Voltaire. Bien entendu, il avait été éconduit par une lettre charmante et définitive. Puis il avait été exilé, pour des raisons mal connues. De pareilles circonstances, pour un homme qui n'a jamais été scrupuleux, permettent de soupçonner bien des choses.

De fait, le rôle qu'il fait jouer à Moncal est indigne. Il commence par compromettre la femme qu'il aime, cette Mme de Gien qu'il rencontre pendant qu'il est en garnison à Calais en 1688, comme capitaine de cavalerie, avec dix ans de grade : Prévost le vieillit considérablement. Puis il déserte pour la suivre en Angleterre, car il n'est jamais dit que sa religion le contraigne à quitter l'armée. A Londres, il s'engage péniblement dans les régiments français, devient aide de camp de Schomberg et, durant la campagne d'Irlande, se perd dans d'inextricables intrigues amoureuses avec Mme de Gien, qu'il finit par épouser, et une jeune Irlandaise, miss Fidert. C'est un charmant ménage à trois, et même à quatre et plus, car miss Fidert a d'autres amants. Quand ces opérations compliquées — on ne peut pas dire délicates — lui en laissent le temps, il se bat en duel puis, par moments, songe à assurer son service. Ses croyances sont vagues : « N'étant point dans le cas de cette multitude de réfugiés qui n'avaient point eu d'autre motif pour quitter la France que la Révocation de l'Edit de Nantes, l'Angleterre me paraissait moins l'asile de ma religion que celui de ma fortune » (2). Il est blessé plusieurs fois, et à la fin de sa carrière, il est manchot. Il meurt en 1729, date exacte, comme on l'a vu plus haut. Une telle biographie est de la

---

(1) On le signale à un baptême à l'église de Threadneedle St. le 4 mai 1733 (Hug. Sty : *Publications,* XXXI, 22). En 1733, Prévost était aussi à Londres.

(2) P. 184.

diffamation pure et simple, bien que Prévost professe la plus haute admiration pour les vertus de son héros.

Des personnages beaucoup plus célèbres que Marc-Antoine de Moncal figurent dans le même roman. C'est d'abord lord Galway qui essaie de s'attacher le protagoniste du volume, et, en 1688, lui offre le grade de lieutenant-colonel dans un régiment qu'il lève. Ceci est impossible : à cette date, Henri de Ruvigny n'avait pas encore de titre anglais, et 'avait même pas quitté Greenwich. Il ne devait rejoindre l'armée pour la commander qu'après la Boyne, où Schomberg et son plus jeune frère, M. de la Caillemotte, furent tués.

L'autre personnage principal est le maréchal de Schomberg en personne. A son sujet encore, Prévost est fort bien renseigné. Les documents étaient forcément abondants. En dehors de la *Vie de M. de Schomberg*, par Luzancy (1), il avait certainement consulté l'*Histoire d'Angleterre* de Rapin de Thoyras (2), la *History of his own Time* de Burnet (3), la *History of King William III* d'Abel Boyer (4). L'abbé avait été deux ou trois fois soldat, dans l'intervalle qui séparait ses différents noviciats, et il savait interpréter correctement un récit de bataille. Toutefois, il donne peu de renseignements militaires dans son livre : une hypothétique révolte de Tilpenny, une soi-disant bataille de Kanan, où Moncal est blessé, un compte rendu fantaisiste du siège de Limerick, des pages plus précises sur la Boyne, et c'est à peu près tout. La vie du camp est très vaguement esquissée. Mais l'auteur insiste beaucoup sur le caractère de Schomberg.

Le vieux maréchal avait fixé l'attention de tous ceux qui s'étaient intéressés aux conflits moraux soulevés par la Révocation. Cet Allemand, Français d'adoption, élève de Turenne, maréchal de France après vingt années de campagnes dans nos armées, avait émigré sans hésiter, plutôt que d'abjurer. On l'avait toujours opposé à Turenne qui, lui, s'était fait catholique, et une série de ces dialogues imaginaires, dont le XVIIe siècle était si friand, avait mis en opposition les deux grands soldats (5). De tels textes avaient

(1) 1690.

(2) 13 vol., La Haye, 1738 ; le t. XI parle des campagnes d'Irlande.

(3) 2 vol., Londres, 1724. L'un des souscripteurs est sir John Eyles, chez qui Prévost a été précepteur de 1728 à 1730.

(4) Londres, 1702.

(5) Entre autres : *Deuxième apparition de M. de Turenne à M. de Schomberg*, Cologne, 1690.

perdu leur actualité vers 1740, mais Prévost s'en inspira cependant. Dans ces ouvrages, on reprochait toujours à Schomberg d'avoir abandonné la France : Voilà ce que l'abbé lui fait dire : « Vous êtes (Moncal) dans le cas d'une infinité d'honnêtes gens qui préfèrent les devoirs de la religion aux liens du sang et de la patrie... Je ne vous propose que mon exemple, vous en trouverez peu d'aussi forts, puisqu'après avoir servi successivement en Allemagne et en France, je passe au service de cette nation ; et je n'apprends point que ma conduite soit blâmée par personne » (1). Prévost connaît les étapes de la carrière du maréchal, son séjour au Portugal d'où l'Inquisition le contraint de partir. Schomberg, dont plusieurs officiers anglais jalousaient le grade de général en chef, eut, en 1689, de sérieuses difficultés avec le Parlement. Il avait perdu beaucoup de monde au camp insalubre de Dundalk, son service d'intendance était défectueux, l'artillerie insuffisante. Il fut mandé à Londres pour donner des explications. Prévost s'étend longuement sur ce voyage, les entrevues très cordiales qu'il eut avec Guillaume III, etc. Il est également question des émissaires jacobites découverts dans l'armée d'Irlande (2). Un très long passage est consacré aux manœuvres de la Boyne : traversée de la rivière, différentes attaques, blessure du roi, et enfin mort de Schomberg : « Le dessein des ennemis se déclarait par les coups terribles qui se réunissaient autour de M. de Schomberg, où la mêlée était devenue fort sanglante en un moment. Au défaut du roi, ils paraissaient acharnés contre la vie de son général ; et beaucoup plus vite que je ne pus me faire jour jusqu'à lui pour le secourir, un Irlandais, que je reconnus bientôt pour Harryfitz l'abattit d'un coup de pistolet. Ce héros infortuné tomba de son cheval, et son dernier sort aurait été d'être écrasé aussitôt, si le chevalier Ecke, que je n'avais point aperçu dans notre troupe, et qui se trouvait près de lui dans ce moment, ne se fut jeté à terre aussi promptement que M. de Schomberg y était tombé, et n'eût employé tout l'avantage qu'il avait à pied pour écarter les chevaux. Mais étant blessé aussitôt, et voyant que Harryfitz cherchait à percer M. le maréchal de la pointe de son épée, il ne pensa plus qu'à se jeter devant son commandant, qui respirait encore, et qu'à parer

(1) P. 19.

(2) Prévost s'écarte un peu de la vérité historique. Il y avait un seul espion, un Français nommé Du Plessis. Il fut pendu. Prévost parle de deux Irlandais, Harryfitz et un autre. Le premier échappe à la mort.

aux dépens de sa vie les coups qu'on lui portait. Il la perdit au même moment, sans que sa mort put garantir M. de Schomberg ... et ce qui n'excita pas moins de pitié et d'admiration que le généreux dévouement du chevalier Ecke, un de ses valets de chambre, nommé Ferry, qui l'avait suivi pas à pas avec un cheval de main, s'étant jeté sur son corps pour lui servir aussi de bouclier, y fut tué au même moment de plusieurs coups (1) ». Il est exact que le maréchal fut tué parce qu'il était trop peu entouré, et qu'un officier qui tentait de le dégager fut sabré : c'était un M. Foubert (2).

Mais, là où cesse l'exactitude de Prévost, c'est lorsqu'il dessine le caractère de Schomberg. Il connaissait l'éloge funèbre qu'en avait fait Rapin de Thoyras : « Un homme posé, appliqué, d'une grande conduite, qui pensait mieux qu'il ne parlait, intègre, modeste, obligeant, civil » ; il savait que Th. Burnet l'appelait le « nouvel Epaminondas » ; il avait lu, au moins chez Abel Boyer, l'ordre donné par le maréchal aux régiments de réfugiés qu'il ralliait pour la charge au cours de laquelle il fut tué : « Allons, messieurs, voilà vos persécuteurs ! », en montrant les troupes catholiques. Mais il n'en reste rien. Prévost fait de son personnage une sorte de vieux libertin, qui a quitté la France, non par scrupules de conscience, mais parce qu'il était mal payé, après avoir été mené très près de l'abjuration au cours d'une intrigue amoureuse (3). Il le montre constamment occupé d'une maîtresse — celle de Moncal, généralement — et laissant l'armée au hasard. Il joue par moments un rôle plus que léger auprès de Guillaume III, l'un des personnages les plus indiscutablement austères de toute l'histoire d'Angleterre. C'est une caricature sans mesure ni esprit.

Est-ce volontaire ? Peut-être pas. Tous les héros de Prévost, hommes et femmes, sont profondément pervertis, en dépit de l'imposante quantité de belles phrases qu'ils prononcent. Ils ont toujours un relent de vice, et, en dehors du Tiberge de *Manon Lescaut*, il serait difficile de trouver dans l'œuvre immense de l'abbé, un seul personnage qui reste, même de loin, dans le sillage des honnêtes gens du XVII[e] siècle. Prévost est foncièrement amoral. Il s'en tient à un respect relatif des convenances, et cela lui suffit amplement.

---

(1) P. 406. C'est Moncal qui parle.
(2) Cf. Abel BOYER, *op. cit.*
(3) P. 171.

Il est donc au moins curieux qu'il se soit si souvent attaché à mettre en scène des protestants. L'intérêt qu'il leur porte est certain ; sa sympathie probable : même au cours de sa diffamation de Moncal, il a sans cesse des termes élogieux pour l'ensemble des réfugiés : « Il y a peu de gens d'un caractère aussi critique que les protestants d'Angleterre. Le zèle de la religion qui leur a fait quitter leur patrie les rend impitoyables pour le relâchement de la morale » (1). Cependant, son admiration semble décroître de *Cleveland* aux *Campagnes Philosophiques*. A-t-il compris tout le tragique des proscriptions en masse de la Révocation ? Ce n'est pas certain. Il n'y a pas de dragonnades, dans ses romans, et ses récits de fuites ou d'enlèvements d'enfants sont fort paisibles. Les enterrements clandestins fournissent un décor romantique, sans plus. Au fond, son intérêt reste strictement intellectuel. Il voit, dans les Réformés, des gens dont la mentalité, assez différente de celle de leurs compatriotes catholiques, peut lui permettre d'établir des contrastes originaux dans ses romans. Il ne semble pas être allé beaucoup plus loin. On ne voit pas l'abbé Prévost comprenant la personnalité d'un pasteur du Désert, ou même de Jean Cavalier. Il suffit de voir quel abîme sépare les *Campagnes Philosophiques* et les authentiques *Mémoires* de Dumon de Bostaquet.

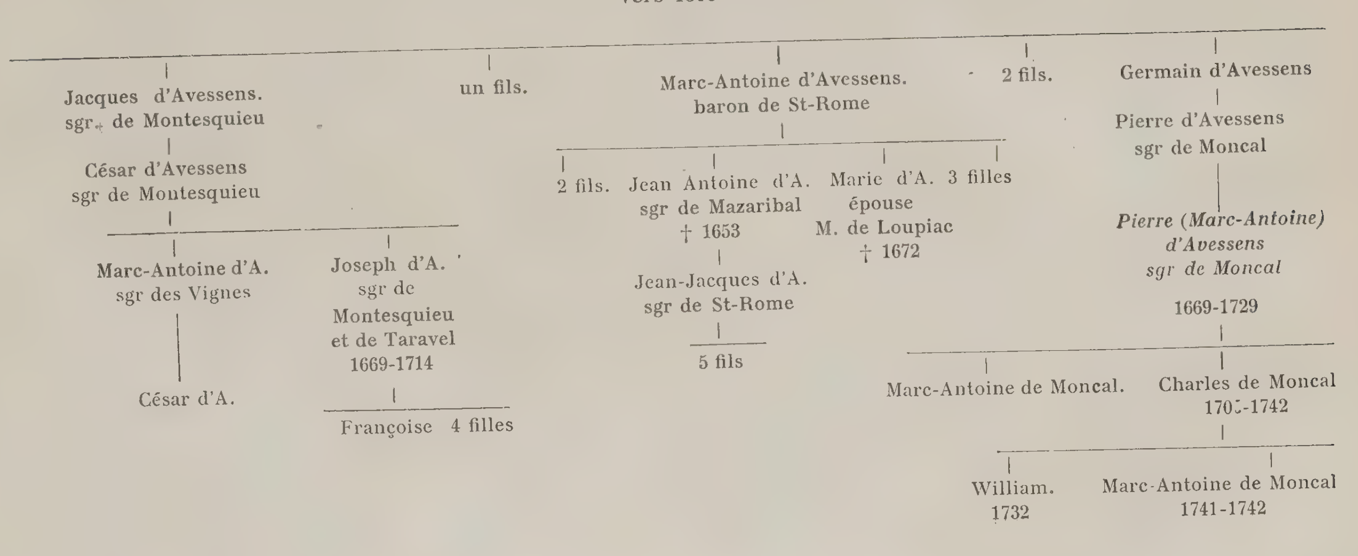
Après 1741, Prévost abandonne cet élément religieux : ses romans deviennent des histoires de voyages ou des turqueries. Toutefois, quelles que soient les restrictions à apporter à l'idée qu'on peut se faire de sa sympathie pour les protestants français, l'abbé Prévost est l'un des très rares romanciers du XVIII[e] siècle qui les ait fait figurer sous un jour à peu près sympathique dans ses ouvrages.

Claire-Eliane ENGEL,
Docteur ès-Lettres.

(1) P. 184.

GÉNÉALOGIE DE MARC-ANTOINE DE MONCAL

Durand d'Avessens, seigneur de St-Rome et de Montesquieu
vers 1599



L'Histoire du Protestantisme à Bayonne

PREMIERE PARTIE

Les protestants avant la Révolution

§ 1. — *Des origines au règne de Henri IV*

Les documents sur les protestants à Bayonne sous l'ancien régime sont très peu nombreux et on en a conclu que la Réforme n'y avait pas fait d'adeptes. C'est une erreur. Evidemment on ne constate pas dans cette région un mouvement religieux comparable à ceux qui se manifestèrent ailleurs, notamment en Béarn. L'Eglise de Bayonne n'a pas eu de martyrs, on ne trouve pas dans son histoire de récits glorieux, ni même de simples épisodes pouvant enrichir le patrimoine historique du Protestantisme français. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a eu des convertis à l'évangile et qu'ils ont été, à un certain moment, assez nombreux pour former une église avec son pasteur.

Il semble donc intéressant de rechercher ce qu'a été ce mouvement religieux, quelle fut son origine, la part qu'il a prise dans la vie communale, et comment il a disparu, pour renaître après la Révolution.

*
* *

Quels ont été les premiers protestants ? Comment l'étaient-ils devenus ? C'est là une question à laquelle il n'est pas possible de répondre avec précision. Peut-être étaient-ils des étrangers arrivés depuis peu à Bayonne où ils avaient semé les idées nouvelles. Dans ce cas il ne serait pas surprenant qu'ils fussent venus du Béarn où la Réforme avait fait de nombreux prosélytes. Peut-être aussi Jeanne d'Albret, qui envoya des pasteurs dans la Soule et dans la Basse-Navarre pour évangéliser les Basques, avait-elle fait une tentative sur ceux du Labourd. Ces essais sans résultat en Labourd auraient trouvé quelque écho auprès de certains Bayonnais.

Quoiqu'il en soit, on semble fondé à dire qu'il n'y a pas eu dans la population ce qu'on appelle un mouvement protestant sérieux ayant entraîné de nombreuses conversions. Dans les endroits où le cas s'est produit, il a eu généralement pour origine une évolution du clergé qui a entraîné les fidèles après lui. S'il en avait été ainsi, un semblable événement aurait certainement laissé des traces susceptibles d'être retrouvées, ce qui n'est pas le cas.

Il semble plus probable que les premiers convertis sont venus du dehors et qu'ils étaient, soit des étrangers (car on ne doit pas oublier que Bayonne entretenait des relations commerciales avec les pays d'outre-mer), soit des Rochelais, soit encore des Béarnais, et qu'ils sont restés plus ou moins en relations avec leurs coreligionnaires du dehors. Ce qui le prouve, c'est qu'avant la constitution d'une église, ils étaient quelquefois visités par des pasteurs étrangers.

On semble donc fondé à dire que le protestantisme, sans avoir compté un très grand nombre des membres à Bayonne, s'étendit parmi la population catholique. Dans le cas contraire on ne s'expliquerait pas qu'il y ait eu une église, et du reste les craintes que manifestèrent, à certains moments, les magistrats municipaux, les mesures qu'ils prirent à cet égard, tendent à le prouver.



C'est en 1546 qu'il est fait mention, pour la première fois, d'hérétiques à Bayonne. Le document le plus ancien est une ordonnance du juge de la sénéchaussée des Lannes (1) prescrivant le paiement à un sergent royal « des frais de divers » ajournements qu'il a faits à diverses personnes notam- » ment à Martin Dominique, à Pètre de Haspurn (2) et à » Martin Detzabide, tous trois accusés d'hérésie ».

Cette même année, un menuisier, nommé René Charretier, fut condamné, pour le même motif, à faire amende honorable à Dieu, au roi et à la justice, pieds et tête nus, en chemise, une torche ardente à la main, la corde au cou et un fagot sur les épaules, à assister, placé sur un échafaud, à un sermon dans la cathédrale ; là, à genoux, à faire abjuration de son hérésie, à être fouetté par le bourreau dans tous les carrefours de la ville et enfin, à être banni à perpétuité.

---

(1) Cette sénéchaussée dont faisait partie Bayonne avait son siège à Dax.

(2) Sans doute Hasparren, localité basque à trente kilomètres de Bayonne.

il se comportait comme un protestant, il n'en était plus de même dans ses rapports avec la cour. En tant que maire de Bayonne, il tenait à exécuter les instructions reçues et la réintégration de Sorhaïndo au conseil lui en fournit l'occasion ; il refusa de ratifier cette nomination ce qui mit la brouille entre le conseil et lui. En vain les échevins prirent-ils la défense de Sorhaïndo ; le gouverneur, tout en reconnaissant sa parfaite honorabilité, prétendit qu'il n'était pas sûr de lui. « Pour dresser une faction, dit-il, un » lion chef de mille brebis, fait plus de mal qu'une brebis » chef de mille lions. » Il ajouta que l'échevin faisait élever ses enfants chez lui par un huguenot et qu'il ne se joignait jamais aux autres échevins lorsqu'ils allaient, en corps, aux fêtes annuelles, messes, processions, etc...

Ces griefs étaient fondés et il faut reconnaître qu'au point de vue auquel il se plaçait, le gouverneur n'avait pas tort. Bien que Sorhaïndo fut généralement aimé et considéré, l'accord ne régnait pas toujours entre ses collègues et lui. C'est ainsi que le 25 juin 1567, chargé de porter le poêle à la procession de l'octave de la Fête-Dieu, il s'excuse sous prétexte d'absence. Désigné de nouveau comme porte-étendard de la ville à la procession de la Saint-Pierre, il se récuse pour le même motif. Les échevins finissent par se fâcher et le font sommer par un agent ; mais il l'éconduit et fait répondre qu'il est à la campagne.

C'était agir avec une certaine désinvolture et il faut croire qu'on tenait beaucoup à Sorhaïndo, malgré son peu d'empressement à satisfaire ses collègues, puisqu'il conserva ses fonctions à un moment où le conseil se montra assez sévère pour les protestants. Quelle en fut la cause ? Il y en eut sans doute plusieurs dont un ordre formel du roi, mais surtout la crainte que causaient aux Bayonnais les troubles du Béarn. C'était en effet l'époque où cette région était en effervescence par suite de la guerre que s'y faisaient Terride et Montgomery.

Au même moment il s'était formé à Bayonne, sous le couvert de dissentiments religieux, des bandes de séditieux et de mauvais sujets. L'opinion qu'ils se tenaient en rapport avec les Béarnais provoqua une panique dans le peuple et un mouvement d'opinion contre les huguenots. Ces craintes n'étaient que trop justifiées, car, le 9 juillet, un habitant de Dax, nommé Sarrat, soudoyé sans doute par quelque chef huguenot, vint à Bayonne pour chercher le moyen de livrer la ville aux protestants. Il s'aboucha avec un homme d'armes du château-vieux, Martin de Sanrremon, qui avait à se

plaindre du gouverneur. Mais Sanrremon n'était pas un traître. Il feignit d'entrer dans les vues de Sarrat et ce ne fut que pour le perdre. Il le livra aux autorités qui le condamnèrent à être pendu et étranglé devant le château-vieux.

*
* *

On comprend que, dans ces conditions, les réformés aient passé quelques mauvais jours et que les échevins aient dû se montrer sévères afin de tranquilliser l'opinion publique. Dans ce but ils prirent une série de mesures à leur égard.

On fit observer tout d'abord que si les catholiques tournaient au protestantisme, c'était, bien souvent, parce qu'ils n'étaient pas instruits des choses de leur religion. Les responsables étaient les moines, eux-mêmes incapables et fort ignorants. On décida donc que chaque couvent devrait avoir un prédicateur pour instruire le peuple.

Le conseil supprima les écoles libres, d'où l'on peut inférer qu'en vertu de l'édit d'Amboise, qui spécifiait que « chacun avait la liberté d'endoctriner ses enfants comme il l'entendrait », il s'en était créé où l'on donnait un enseignement contraire au catholicisme.

On fit interdiction aux habitants suspects de protestantisme d'assister aux réunions générales des bourgeois, dans lesquelles on traitait des mesures propres à assurer la sécurité de la ville.

La jurade décida en outre que les protestants seraient exclus de la garde du guet, mais que, par contre, ils devraient s'y faire remplacer à leurs frais par des personnes dignes de la charge.

Enfin elle ordonna la suppression d'une promenade qui servait de lieu de rendez-vous aux personnes désirant deviser sur les questions religieuses.

Il serait inexact de considérer ces mesures comme vexatoires à l'égard de ceux de la religion. En les édictant, les échevins poursuivaient un double but : éviter que des gens mal intentionnés pussent nuire aux intérêts de la ville et les mettre à l'abri des injonctions possibles de leurs coreligionnaires du Béarn. Ces résultats acquis, ils n'avaient aucune prévention contre eux et ils s'efforçaient au contraire d'éviter qu'ils fussent l'objet de vexations lorsqu'il s'agissait de questions touchant aux privilèges des habitants en général.

C'est ainsi que, le 10 septembre 1568, ils prirent une ordonnance défendant de « semer des propos blâmables contre les protestants ».

Sorhaïndo jugea prudent de se faire délivrer un certificat de catholicisme. Trois ans plus tard on l'envoya de nouveau à Paris pour féliciter le nouveau Henri III de son avènement au trône et, à son retour, on constate un changement notable dans sa conduite à l'égard de ses anciens coreligionnaires.

Il leur prescrit d'être rentrés chez eux à 6 heures du soir ; il leur défend de quitter la ville sans autorisation ; il leur défend d'envoyer leurs enfants dans les écoles autres que les écoles catholiques.

Enfin, le moment étant venu de renouveler le conseil, il recommande aux électeurs d'éviter le scandale que produirait la nomination d'un conseiller protestant.

Il est possible que les idées de Sorhaïndo aient changé ; mais il est plus probable que sa sévérité était la conséquence des craintes qu'inspirait aux échevins la révolte du duc d'Alençon, car, dès quelle eut un terme, ces mesures ne furent pas maintenues. En effet deux protestants, Pierre de Lalande et Pierre de Deytins, nommés conseillers, l'année suivante, obtinrent la dispense d'assister aux cérémonies religieuses. Un troisième devint capitaine de quartier.

Ces faits montrent que le corps de ville était revenu à sa tolérance habituelle. Il en donna une preuve de plus en refusant de poursuivre un habitant, Bertrand de Cassou, qui avait tenu à La Rochelle des propos insolents contre la messe et avait dit qu'il ne pratiquait le catholicisme que parce qu'il ne pouvait pas faire autrement.

Cependant il était obligé de faire preuve de beaucoup de circonspection, car le pays était encore bien troublé par les ligueurs et on en comptait même un certain nombre à Bayonne. Quelques uns d'entr'eux établirent une liste des huguenots notoires et qui comprenait une cinquantaine de noms. Ils la remirent à l'évêque qui la transmit au roi et celui-ci publia un nouvel édit prescrivant de chasser de la ville tous ceux qui ne pratiquaient pas la religion catholique.

***

Cet édit fut très mollement appliqué par les échevins qui se bornèrent à expulser quatre personnes de conditions modestes. L'évêque protesta d'autant plus que de graves dissentiments existaient entre les magistrats municipaux et lui. Un prédicateur se plaignit en chaire d'un certain ministre de la religion réformée nommé Huet, frère d'un échevin de La Rochelle, qui avait pu, sans opposition du

conseil, venir à Bayonne et y séjourner grâce aux secours fournis par quelques habitants. Plusieurs hérétiques du Béarn étaient venus le voir.

L'évêque signala aux échevins des protestants qui étaient, d'après lui, en relations constantes avec les chefs des religionnaires cantonnés dans les environs. Il donne le nom de plusieurs d'entr'eux qui avaient envoyé des armes hors de la ville. Renseignements pris, on constata qu'il s'agissait de personnes qui avaient été prendre les eaux à Cambo (1) et qui s'étaient armées pour leur sécurité personnelle. A leur retour, elles avaient rapporté leurs armes.

Cette insistance de l'évêque finit par indisposer les échevins qui se plaignirent au maréchal de Matignon, gouverneur de la Guienne. On ignore la suite donnée à cette plainte ; mais les protestants bénéficièrent, pendant quelque temps, de ce désaccord. Il semble même qu'ils en aient un peu abusé. Ils chantaient des psaumes en public ce qui avait le don de mettre les catholiques en fureur. Aussi les échevins exhortèrent-ils les habitants à la concorde et à ne pas s'injurier ni se reprocher la qualité de catholique ou de huguenot.

Il y avait en effet entre eux des discussions fréquentes et le clergé enfreignait souvent les recommandations du corps de ville. C'est ainsi qu'en octobre 1589, dans la cathédrale, un prédicateur prit pour texte de son sermon : « Si la paix peut se faire et si elle doit se faire ». La manière dont cet ecclésiastique traita le sujet pouvant donner lieu à des troubles, les échevins prièrent l'évêque de lui adresser des remontrances.

En résumé, sauf de menus incidents, les protestants étaient entrés dans une ère de tranquillité qui devait être la plus longue de celles qu'ils avaient connues et qu'ils devaient connaître.

*
* *

§ 2. — *Du règne de Henri IV à la révocation de l'Edit de Nantes.*

L'avènement de Henri IV au trône de France consolida la situation des huguenots à Bayonne comme dans toute la France. C'est sous son règne, c'est-à-dire pendant les dernières années du XVI[e] et les premières années du XVII[e] siècles, qu'ils semblent avoir été les plus nombreux et les

---

(1) Petite localité près de Bayonne ayant des eaux sulfureuses.

l'autorisation de construire un caveau hors de la ville. Bual était protestant, mais de nationalité suisse.

Il n'en est pas moins vrai qu'on assiste là aux dernières manifestations d'une intolérance qui n'était plus de mise dans une société en voie de transformation. Aussi les mesures en vigueur ne firent-elles que se relâcher à Bayonne comme ailleurs, jusqu'au jour où fut publié l'édit de tolérance. Depuis quelques années, on pouvait voir se propager et se maintenir à l'état latent les éléments d'une nouvelle église, grâce à une prospérité que Bayonne a rarement connue.

Le XVIII[e] siècle en effet a été pour cette ville, comme pour beaucoup d'autres cités maritimes, une période d'exceptionnelle activité. Le commerce avec les pays d'outre-mer, la traite, la course pendant les guerres avec l'Angleterre, ont été une source de bénéfices considérables qui attirèrent les étrangers. Plusieurs familles des pays protestants du Nord, Pays-Bas, Angleterre, Suède, Allemagne, accoururent pour y faire du négoce. Sans pratiquer ouvertement la religion réformée, elles devaient former un noyau autour duquel se grouperaient, lorsque les circonstances le permettraient, les éléments constitutifs d'une Eglise.

DEUXIEME PARTIE

Les protestants après le Concordat

§ 1. — *Avant la reconnaissance de l'Eglise*

Bien que, grâce à Antoine Court, Rabaut-Saint-Etienne et à bien d'autres, les protestants de France eussent repris, dès 1744, leur organisation presbytérienne synodale, il ne semble pas que les Eglises du Sud-Ouest se soient reconstituées à l'unisson des autres. Plus tard, les événements qui suivirent l'édit de tolérance n'étaient pas bien favorables à des travaux de réorganisation. Aussi faut-il arriver au Concordat pour assister à leur renaissance effective en Béarn et à la formation de la première consistoriale avec les Eglises de Pau, Orthez, Bellocq, Salies et Sauveterre. Celle de Bayonne ne fut pas comprise dans ce premier groupement pour la raison qu'elle n'existait pas encore ; ce n'est qu'à la Restauration qu'on la voit apparaître.

Il y avait en effet un certain nombre de protestants qui s'étaient fixés à Bayonne dans les circonstances dont il a été question au chapitre précédent. Les uns étaient des étran-

gers et on relève des noms complètement disparus aujourd'hui : Fahm, Bardewick, Heydom, Dehms, Kruse, Fuhr, Schroder, Singher et Veisaz. Les autres originaires du Havre, du Béarn ou des pays circonvoisins, portaient des noms connus : Maze, Bouin, Ide-Lafargue, Laclotte, Bonnefon, Destandau, Vidal et Casalis.

Ces protestants étaient quelquefois visités par les pasteurs du Béarn et ils se réunissaient dans le salon d'une dame dont le nom n'a pas été conservé. Mais ces visites étaient rares et irrégulières et tous éprouvaient le besoin d'avoir un lieu de culte et un pasteur. Aussi, en 1819, les représentants de ce petit groupe adressèrent-ils au Consistoire d'Orthez un mémoire faisant ressortir que leur nombre et le séjour fréquent à Bayonne de soldats et de marins protestants justifiaient la création d'une église et ils demandaient que le nécessaire fut fait dans ce sens auprès des pouvoirs publics.

Le Consistoire appuya chaudement cette demande qu'il transmit au ministre des cultes ; mais celui-ci répondit que la situation budgétaire ne permettait pas de créer des nouveaux postes de pasteurs et que tout ce qu'il pouvait faire était de prescrire à la commune de mettre un local à la disposition des protestants pour qu'ils y fissent leur culte. Il ajoutait qu'il semblait que le pasteur de Bellocq était tout désigné pour desservir ce petit groupe une fois par mois.

Les choses en étaient là lorsqu'arriva une mission chargée d'examiner la situation des protestants dans le Sud-Ouest. Elle se composait de deux pasteurs, MM. Chabrand, de Toulouse, et Bonnard, professeur à la Faculté de théologie de Montauban. Ces messieurs constatèrent qu'il y avait un groupe de chrétiens réellement intéressant mais un peu trop livrés à eux-mêmes, car le pasteur de Bellocq ne pouvait les desservir qu'à de rares intervalles et qu'il y avait là tout un travail d'organisation à entreprendre.

A la suite de cette enquête la Société Continentale de Londres envoya un pasteur nommé M. Pyt, qui arriva le 20 mars 1821. M. Pyt a passé huit ans à Bayonne et a été, sinon le fondateur, du moins l'organisateur de son Eglise. Tout d'abord il pensa qu'il y avait lieu de tâcher d'obtenir de la ville le plus d'avantages possibles et il lui demanda de fournir un lieu de culte, un chantre, un lecteur et un concierge. Comme il fallait s'y attendre la municipalité trouva cette demande très exagérée et répondit qu'elle ne pouvait pas faire, en faveur d'une poignée de protestants, ce qu'elle ne faisait pas pour les catholiques qui étaient

treize mille, mais qu'elle était toute disposée à donner un local, à la condition qu'on lui fit connaître le nombre des fidèles, leurs ressources et qu'elle put s'aboucher avec des représentants autorisés du groupe.

L'enquête qui suivit cette demande fit connaître qu'il y avait vingt-huit familles disposées à souscrire une somme de 1.348 francs. On procéda ensuite à la nomination d'un conseil qui prit le nom de « comité directeur » et qui se composa de trois membres, MM. Victor Maze, Ide-Lafargue et Dehns.

Une fois en possession de ces renseignements la ville proposa un lieu de culte. Ce fut tout d'abord la chapelle du couvent désaffecté des Dames de la Foi, ordre religieux fondé en 1581, pour instruire les jeunes filles pauvres, et désaffecté à la Révolution. Cette chapelle se trouvait dans la rue Sabaterie, vis-à-vis l'ancien couvent des Clarisses qui existe encore. En raison du mauvais état de cet édifice et de l'impossibilité où l'on était de le réparer, on dut décliner cette offre.

La ville offrit alors un immeuble qu'elle possédait au Petit Bayonne, au pied du Château-Neuf. Mais là aussi il y avait des réparations à faire ; en outre ce quartier était éloigné du centre et difficile d'accès. Les protestants désiraient avoir leur lieu de culte dans une partie convenable de la ville pour bien affirmer qu'après avoir été traités en parias, ils avaient le droit de vivre comme tout le monde. En présence de ces exigences, la ville offrit purement et simplement une subvention annuelle de 600 francs qui fut acceptée et qu'elle continua les années suivantes.

Grâce à elle on put louer une grande salle au premier étage d'une maison appartenant à M. Baroillet et située à la place d'Armes. On appelait ainsi, à cette époque, la rue Thiers, et la maison Baroillet occupait une petite partie de l'emplacement des magasins des Dames de France. C'est là qu'a été célébré le culte pendant vingt-cinq ans, c'est-à-dire jusqu'à la construction du temple de la rue Vainsot.

Cette salle était nue ; il fallut la meubler et, pour cela, acheter des chaises, une table et faire une chaire. Puis on pensa à son inauguration. Elle eut lieu le 23 décembre 1821 avec une grande solennité, sous la présidence de M. Gabriac, président du Consistoire d'Orthez. Ce fut une émouvante cérémonie, car, pour la première fois on pouvait prêcher ouvertement la parole de Dieu à Bayonne.

L'Etat était représenté par le commissaire de police, la ville par un de ses adjoints et on remarquait dans le nom-

breux auditoire plusieurs israélites et même des catholiques.

M. Gabriac prêcha le matin sur Aggée II, v. 9 : « Je mettrai la paix en ce lieu, dit l'Eternel des armées ».

Le soir M. Pyt choisit pour texte s. Matthieu, ch. V, v. 15 : « On n'allume pas une lampe pour la mettre sous un boisseau ».

Après le second service eut lieu l'école du dimanche pour les enfants et, quelques jours plus tard, M. Pyt commença un cours d'instruction religieuse pour les catéchumènes, ce qui permit de les recevoir dans l'Eglise le 5 avril suivant (1822).

En cette même année les circonstances permirent d'obtenir un cimetière. Celui que la ville avait créé, en 1805, étant devenu trop petit, elle dût procéder à son agrandissement et, sur la demande du comité directeur, elle réserva à la nouvelle église, dans la partie neuve, une portion de terrain sur lequel on pouvait accéder par une entrée spéciale.

L'Eglise avait donc son comité directeur, sa salle de culte et son église ; mais son avenir n'était pas assuré, parce que M. Pyt, appointé par la Société Continentale de Londres, n'y était qu'à titre temporaire et qu'on n'avait pas les ressources suffisantes pour payer un pasteur. On fit donc, par l'intermédiaire du consistoire, démarches sur démarches auprès des pouvoirs publics pour que l'Eglise fut reconnue comme concordataire et pourvue d'un pasteur dont le traitement serait à la charge de l'Etat.

A la suite d'une de ces démarches, le ministre des cultes demanda, en 1823, au consistoire d'Orthez, un rapport sur la congrégation protestante de Bayonne. C'est la première fois qu'à cette occasion, on trouve des renseignements statistiques un peu précis. Il y avait 139 personnes à Bayonne, 27 au quartier actuel de Saint-Esprit qui était alors une commune du département des Landes, et 13 disséminés à Ondres, Saint-Jean-de-Luz et Ciboure, au total 179 personnes. Cinq de ces familles sont encore représentées de nos jours.

Bien qu'on eût souscrit à tout ce que demandait le ministre des cultes, les démarches du consistoire restèrent sans résultats et la situation resta la même jusqu'en 1829. En cette année la Société Continentale de Londres déclara qu'elle avait besoin de M. Pyt pour Orthez ; mais pour ne pas laisser l'Eglise dans l'embarras et lui donner le temps de chercher un autre pasteur, elle y envoya, pour six mois, le pasteur Jaquier. Pendant ce temps on examina la situa-

tion et une souscription parmi les fidèles montra qu'on pouvait disposer de 1.548 francs par an. C'était suffisant, à l'époque, pour l'entretien d'un pasteur.

En réponse aux démarches faites auprès des divers consistoires pour offrir le poste, le président de celui de Montpellier, M. Michel, répondit que le pasteur de Quissac, M. Conduzorgues, était disposé à l'accepter. Ces pourparlers avec ce dernier aboutirent et son installation eut lieu le 30 octobre 1830. M. Conduzorgues a été un excellent pasteur, très aimé de ses paroissiens, mais d'un tempérament maladif. Il dut demander plusieurs congés pour raison de santé.

Mais on s'aperçut bien vite que l'Eglise avait trop présumé de ses forces, et qu'elle ne pouvait pas continuer l'effort financier qui lui était demandé. Aussi se fit-elle de plus en plus pressante pour être reconnue par l'Etat. Celui-ci répondit le 12 novembre 1831 par une fin de non recevoir. Mais le 5 avril suivant, on apprit que de nouvelles Eglises venaient d'être créées. Immédiatement on écrivit au ministre, par l'intermédiaire du Consisoire et, le 31 octobre, le comité directeur fut invité à fournir les pièces nécessaires pour sa reconnaissance comme Eglise officielle.

Le 14 mars 1832, eut lieu, en séance solennelle, la dissolution de la première congrégation et la constitution d'une Eglise protestante conformément à la loi de 1802. Le premier conseil presbytéral fut composé de MM. Fatom, Ide-Lafargue, Vidal et Rives. L'inventaire des biens accusa : une chaire, une table et son tapis, 188 chaises, 4 quinquets, 2 rideaux, 2 trones, une armoire, la robe du pasteur, une bible, une liturgie et un service de Cène. Chaque fidèle avait sa bible et son cantique.

Les procès-verbaux demandés furent envoyés et, par décret du 28 mars 1832, la congrégation de Bayonne était reconnue comme Eglise concordataire rattachée au consistoire d'Orthez. Le pasteur était payé par l'Etat ; il était logé par la commune ; mais celle-ci réduisit de 600 à 300 francs la somme qu'elle donnait pour la location de la salle de culte et qui devint l'indemnité de logement du pasteur.

§ 2. — *Période contemporaine.*

Pendant les années qui suivirent, la petite congrégation protestante coula des jours heureux. En 1841 M. Conduzorgues dut quitter le ministère pour raison de santé. M. Jaquier, qui l'y avait précédé, l'y remplaça jusqu'en 1847,

année où arriva M. Pédézert qui y resta jusqu'en 1849. Cependant il manquait quelque chose au bonheur de l'Eglise ; c'était un lieu de culte où elle fut chez elle au lieu de se contenter d'une salle d'où le caprice du propriétaire pouvait l'expulser d'un moment à l'autre. Aussi, dès 1832 la voit-on commencer des démarches auprès de la municipalité pour obtenir un temple. L'occasion favorable ne tarda pas à se présenter.

En 1835, on démolit, pour les reporter plus à l'Ouest, les fortifications qui reliaient le Château-Vieux à l'Adour et qui occupaient l'emplacement de la rue Vainsot. L'Etat céda les terrains ainsi rendus disponibles à la ville qui les vendit à des particuliers pour construire des immeubles. A peine les démolitions étaient-elles commencées que le conseil presbytéral adressa une demande au conseil municipal pour qu'il lui réservat le terrain nécessaire pour la construction d'un temple. Cette demande et une semblable adressée au conseil général du département furent toutes deux accueillies par une fin de non recevoir.

Le consisoire se décida alors à s'adresser au ministre des cultes. Est-ce à la suite de son intervention ou parce qu'elle était revenue à de meilleurs sentiments ? Quoiqu'il en soit la ville consentit à céder, en 1842, 400 mètres de terrain, tout en déclarant qu'elle ne pouvait pas faire mieux et qu'on n'eût pas à compter sur une subvention de sa part. Comme la congrégation n'avait aucune ressource, le conseil presbytéral se borna à accepter le terrain et remit la construction à des jours meilleurs.

Mais, trois ans plus tard, se produisit un fait nouveau qui l'obligea à prendre des mesures immédiates. Le propriétaire de la salle où l'on célébrait le culte donna congé avec préavis d'un an, c'est-à-dire pour l'année 1846. On comprit alors l'impérieuse nécessité de construire un temple, coûte que coûte. On demanda aux paroissiens de consentir les plus gros sacrifices qu'ils pussent faire ; chacun y mit du sien et la collecte faite rapporta 10.105 francs. On demanda l'aide de l'Etat qui, tenant compte de l'effort fait par l'Eglise, accorda une subvention égale à la sienne.

On commença immédiatement les travaux, mais on dut les arrêter parce que les crédits étaient épuisés avant qu'ils fussent terminés. L'Etat de nouveau sollicité accorda 3.500 francs pour le temple et 1.500 francs pour le mobilier, ce qui permit de terminer la construction de l'immeuble, de clôturer la cour et d'acheter les bancs.

L'Eglise était alors dans une triste situation. Depuis un

an, il n'y avait plus de lieu de culte ; le pasteur Jaquier était parti et M. Pédézert qui devait le remplacer n'était pas encore arrivé. Aussi était-on pressé d'inaugurer le temple. Ce dut être une belle et imposante cérémonie. Malheureusement sa relation ne nous est pas parvenue, le livre des procès-verbaux du conseil presbytéral (du 15 mars 1845 au 8 février 1853) sur lequel devait être consigné le compte rendu de cette inauguration, n'étant plus aux archives de l'église. On sait seulement qu'elle eut lieu le 20 juin 1847 et que la plupart des pasteurs du Béarn y assistaient.

Pendant les années qui suivirent on fit quelques améliorations. On chargea un fidèle de cumuler les fonctions de chantre, de lecteur et de concierge. En 1856, une souscription produisit 250 francs, somme suffisante à cette époque pour acheter un harmonium. En 1860, on constitua un fond de bibliothèque.

M. Pédézert quitta Bayonne pour la faculté de Montauban, en 1850. M. Nogaret, venu de Mens (Isère), le remplaça et fournit un ministère ininterrompu de 40 ans. Mais on entre ici dans la période contemporaine qui ne présente rien de saillant et qui a été vécue par la plupart des membres actuels de l'Eglise. Il est donc temps de conclure. L'Eglise de Bayonne a déjà tout un passé derrière elle ; elle a surmonté des difficultés de toutes sortes ; elle a encore un beau champ d'activité en perspective. Elle peut devenir, si elle est fidèle et avec l'aide de Dieu, un puissant instrument d'évangélisation (1).

J. NOGARET (2).

(1) Bibliographie : Archives départementales de Basses-Pyrénées. Fonds Soulice, 1876, t. XXV, p. 17 et 18.

Archives de Bayonne : A. A. 19 et 23. — B. B. 8, 9, 11, 12, 13, 23, 25, 30, 65 et 89. — C. C. 479 et 504. — F. F. 574 et 575.

Archives de l'église de Bayonne.

BAÏLAC : *Nouvelle chronique de Bayonne, par un Bayonnais.* Bayonne, Imp. Duhart-Fauvet, 1825.

BLAY DE GAIX : *Histoire militaire de Bayonne,* Lamaignère 1908.

(2) M. Nogaret, fils du pasteur de Bayonne qui fut l'un des premiers membres de notre Société, est décédé le 1er octobre 1934 à Bayonne où il était depuis de longues années conseiller presbytéral, et où il avait été l'un des fondateurs du Musée basque.

DOCUMENTS

Comptes des recettes et des dépenses des Eglises du colloque de Nîmes (1664-1665)

INTRODUCTION

L'Eglise chrétienne réformée de Nîmes possède dans ses archives, à côté de manuscrits inventoriés et classés, d'autres qui n'ont pas été encore classés et dont la plupart semblent se rapporter au XVIIe siècle. C'est en procédant à leur classement que nous nous sommes trouvés en présence d'un cahier portant le titre suivant : « Compte de recepte et des- » pance que remet et baille le sieur Jean Martin ancien et » nommé recepveur par la compagnie du consistoire de » ceste ville de Nismes pandant l'année mil six cent soixan- » te quatre et mil six cent soixante cinq pour faire la » recepte des deniers despartis sur les villes et lieux du » colloque de lad. ville de Nismes. » « Année 1664 et 1665. »

A notre connaissance, aucun document de ce genre n'a été publié, nous avons pensé qu'il y aurait intérêt à le reproduire. Il nous éclaire sur la façon dont étaient gérées les finances dans les Eglises du XVIIe siècle, aux approches de la Révocation de l'Edit de Nantes (1).

Le registre renfermant les comptes des recettes et des dépenses des Eglises du colloque de Nîmes pour les années 1664 et 1665, se présente sous la forme d'un cahier de 42 feuilles, soit 84 pages (28 cm. × 20).

Les comptes sont tenus par le sieur *Jean Martin*, mar-

(1) Pour rédiger ces notes, nous avons eu recours aux sources suivantes :
Registre des délibérations du Consistoire de Nimes, tomes 16, 17 (en abrégé : R. C. N.) ; *Procès-verbaux des Synodes provinciaux du Bas-Languedoc* (P. V. S. P.) ; *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme* (B. S. P.) ; *France Protestante* (F. P.).

chand de soie de Nîmes, ancien de l'Eglise, chargé par le Consistoire de l'administration financière des Eglises du Colloque de Nîmes, conformément à l'état d'imposition dressé par le sieur *Roussillon,* pasteur de Beauvoisin, et nommé commissaire aux comptes par le Synode provincial de mai 1662, tenu à Nîmes et transféré le lendemain à Uzès, par ordre de l'Intendant.

Il ne semble pas que ce soit J. Martin qui ait lui-même porté les comptes sur le registre ; le spécimen que nous possédons de sa signature nous montre une écriture fort différente de celle du document ; ses lettres, à lui, sont d'un trait fin, régulièrement écrites, liées les unes aux autres, au lieu que celles du document sont de grand caractère, fortement appuyées, détachées les unes des autres, les majuscules sont le plus souvent majestueuses et prétentieuses. Le contraste que présentent ces deux écritures donnent lieu à penser que Marin avait à son service quelque secrétaire.

La comptabilité proprement dite est précédée d'une courte annotation ayant en tête la formule : « Au nom de » Dieu soit tout faict amen » et indiquant la teneur du document. Viennent ensuite, les transcriptions des diverses opérations effectuées qui constituent trois chapitres :

1° Recettes des années 1664 et 1665 (pages 6 à 22) ;

2° Dépenses des années 1664 et 1665 (pages 23 à 50) ;

3° Reprises pour les années 1664 et 1665 (pages 53 à 64) ; par ce terme il faut entendre les sommes qui auraient du être versées par les Eglises et dont ces dernières sont encore redevables.

Le chapitre des recettes se subdivise en deux parties, les recettes de 1664 et celles de 1665 ; la somme des recettes est arrêtée en toute lettre et écrite de la main du sieur Claparède, ancien de l'Eglise de Nîmes qui avec le sieur Guiraud également ancien, a reçu charge du Consistoire de la vérification de la comptabilité tenue par J. Martin.

Le chapitre des dépenses se subdivise, lui aussi, en deux parties les dépenses de 1664 et celles de 1665 ; chacune des dépenses portées est confirmée par un reçu signé par le bénéficiaire de la somme marquée en dépense.

Ni le registre ni le reçu ne fournissent d'indication sur la nature de la dépense, excepté cependant quand le bénéficiaire est un régent, auquel cas mention est faite que la somme représente le paiement de ses gages. Mais en se référant aux renseignements tirés de R. C. N. et de P. V. S. P., on constate que ces dépenses se rapportent soit à des

indemnités de dessertes d'églises (par ex. pour le pasteur Ferragut), soit à des remboursements de frais de déplacemen (par ex. pour le pasteur Cheiron), soit à un supplément de traitement (par ex. pour le pasteur Labrune, soit à un traitement (par ex. pour le pasteur Roussier), soit à une allocation pour vacance de charge (par ex. pour le pasteur Joussaud).

Quelques-uns des reçus sont datés de l'année 1666, sans qu'il soit donné indication de la raison du retard du paiement effectué.

De même que pour les recettes, la somme des dépenses est arrêtée en toute lettre et écrite de la main du vérificateur des comptes qui a eu soin d'approuver la dépense par la mention : « alloué », mise en regard de la dépense.

Le chapitre des reprises indique les Eglises qui n'ont pas versé leur contribution et le montant de la somme due. Le receveur a fait de son mieux pour faire rentrer ces contributions, mais il s'est heurté à l'opposition des Eglises. Aussi met-il en tête du chapitre cette note qui exprime un certain découragement : « Led. sieur Martin compable demande » qu'il vous plaize luy passer en reprinze les sommes sui- » vantes desquelles il se serait chargé au chapitre de recept » du pnt compte soubs conditions de les bailler en reprinze » pour navoir peu les exiger pandant sa recept des années » 1664 et 1665 quelles dilligances qu'il y aye employé ny » l'exateur desd. deniers... »

Certaines de ces Eglises (Aubais, Nages en 1664 et en 1665) se contentent de verser un à compte, déclarant qu'elles sont « surchargées » ; d'autres (Nîmes, Uchaud, Savignargues, Le Cailar, Aigue-Morte, Saint-Gilles, Générac en 1664, Nîmes, Vestry, Uchaud, Savignargues, Le Cailar, Aigue-Morte, Saint-Gilles, Générac, Saint-Cosme en 1665) n'ont rien versé. Il se trouve même une église, celle de Candiac, supprimée depuis 1663 qui est portée comme devant sa contribution de 1662.

Parmi ces églises en retard, il y en avait deux qui avaient un motif très valable pour ne rien verser, c'étaient celles de Saint-Gilles et d'Aigue-Morte ; toutes deux se voyaient contesté par l'autorité royale le droit à l'existence.

Mais on éprouve quelque surprise à constater que l'Eglise de Nîmes soit débitrice envers le receveur. Peut-on expliquer cette insolvabilité ? Les procès-verbaux des séances du Consistoire de Nîmes, pour les années 1664 et 1665 nous font connaître qu'à maintes reprises le Consistoire a fait des

avances d'argent pour le paiement de traitement de pasteurs du colloque. Le Consistoire estimait sans doute que ces avances pouvaient tenir lieu de la contribution de l'Eglise fixée par le Synode.

Des sanctions étaient-elles prises à l'égard des Eglises qui étaient défaillantes ? Aucun renseignement n'est fourni à ce sujet par P. V. S. P. ; on y relève seulement « des propositions » faites par certains pasteurs se plaignant de ne pas recevoir de leur église le traitement alloué et cette mention : « le Synode recommande bien à l'Eglise de faire son » devoir à l'égard de son pasteur ».

A la fin du chapitre des reprises se trouve également arrêté et écrit de la main du vérificateur le montant des sommes dues. Enfin la balance des recettes et des dépenses est également établie par le vérificateur ; le tout est signé par les deux anciens, Claparède de Guiraud.

Ce sont donc deux membres du Consistoire de Nîmes, nommés par le synode provincial qui vérifiaient et arrêtaient la comptabilité du receveur des comptes des églises du colloque.

Ces vérificateurs ont arrêté les comptes de J. Martin à la date du 13 avril 1667 avec un en caisse se montant à la somme de 344 livres, 2 sols, 10 deniers. Cet en caisse est remis par eux, après en avoir donné décharge à J. Martin, au sieur Audiffred, ancien du Consistoire, nommé par le Synode provincial receveur en remplacement de J. Martin.

Le registre de comptabilité et les reçus des mandats de paiement sont déposés dans les archives du Consistoire, à cette même date du 13 avril, par Audiffred.

Les comptes, on le voit, étaient l'objet d'une très grande surveillance, non que l'on eut à craindre quelque malversation de la part de ceux qui en avaient la gestion, mais parce que l'on ne voulait pas laisser à un seul toute la responsabilité de la comptabilité et que l'on voulai donner aux Eglises la garantie d'une administration financière bien organisée.

Le receveur enregistrait les contributions ou cottes que le Synode provincial avait assignées à chaque Eglise ; il y a lieu de remarquer qu'en regard de chaque cotte le vérificateur met cette annotation « vu l'état de départm, bien chargée » ,

Il est donc utile d'examiner si les Eglises comptaient une population assez forte pour pouvoir fournir la contribution que leur avait imposée le Synode.

Le chiffre des protestants dans chacune des Eglises du colloque, peut être évalué grâce à un document, daté vraisemblablement de l'année 1665, indiquant le chiffre de la population protestante et celui de la population catholique de chaque localité faisant partie des divers diocèses du Languedoc. Ce document, conservé aux Arch. Nation. (TT 247, pièce 186), cité par Gachon dans son ouvrage « Quelques préliminaires de la Révocation de l'Edit de Nantes en Languedoc », porte comme titre : *Mémoire des villes et lieux du Languedoc ou il y a des catholiques et des huguenots et du nombre des uns et des autres qui sont dans chacune des dites villes et lieux diocèze par diocèze.*

Par ce document nous constatons que sur les 35 églises qui constituaient le colloque de Nîmes, il en était deux seulement où les catholiques étaient en forte majorité (Saint Gilles, 400 prot. contre 800 cath. ; Aigue-Morte, 800 prot. contre 2.000 cat.) ; dans deux autres Eglises, il y avait autant de protestants que de catholiques (Aymargues et Aubay : 500 prot., 500 cat.) ; dans les autres églises il y avait une forte majorité protestante.

Les Eglises les plus populeuses étaient celles de Nîmes (12.000 prot.), Calvisson (3.000 prot.), Vauvert (2.000 prot.), Sommières (1.200 prot.), Aigues-Vives (1.135 prot.), Marsillargues (1.100 prot.), Gallargues (1.000 prot.).

Dans 13 autres Eglises le nombre des protestants variait entre 400 et 800 ; dans 13 autres il était de 100 à 370 ; dans une Eglise il ne s'élevait qu'à 35.

En fin de compte les Eglises du colloque comprenaient, vers 1665, 31.710 protestants contre 15.954 catholiques.

Dans le voisinage de localités érigées en Eglise, nous voyons cité un certain nombre de villages où l'on comptait un petit nombre de protestants, qui vraisemblablement se rattachaient à l'église la plus proche.

Nous donnons ci-après un tableau indiquant Eglise par Eglise le chiffre de la population protestante et celui de la population catholique, en marquant pour chaque Eglise l'imposition qui lui était demandée, pour les années 1664 et 1665.

Il ressort de l'examen de ce tableau, que l'imposition n'était pas établie proportionnellement au nombre de protestants d'une Eglise ; dans des Eglises qui, comme par ex. Clarensac et Caveyrac, avaient un chiffre égal de population, l'une se trouve plus imposée que l'autre ; parfois, l'écart est très grand, ainsi Aymargues avec 500 prot. doit verser 70

livres, 11 sols, alors que Congénies et Aubay, tout autant populeuses, n'ont à payer que 29 livres 1 sol. D'autres Eglises à forte population sont moins imposées que des Eglises à population faible, c'est le cas par ex. d'Aigue-Morte qui est imposée pour 41 livres 10 sols alors que Saint-Laurent avec 600 prot. de moins est taxée pour 66 livres 8 sols.

L'impôt devait sans doute être proportionnel à la situation économique des membres de l'Eglise ; tandis qu'ici ceux-ci étaient des nobles, des commerçants ou de petits propriétaires, tous dans une situation plutôt aisée, là au contraire ce n'étaient que des ouvriers et gens de petit métier, généralement peu fortunés.

A mesure que l'on approche de la Révocation, l'effort financier demandé aux Eglises du colloque de Nîmes devient plus lourd ; en 14 ans, l'augmentation des impositions va en progressant ; en 1664 chacune des Eglises a à payer 5 fois plus qu'en 1650, comme le montre le tableau annexe n° 2 ; tableau que nous avons pu dresser d'après un registre de comptabilité de 1650 qui se trouve également dans les archives de l'Eglise de Nîmes. Dans ce document ne figurent pas certaines Eglises portées dans celui de 1664. En nous référant à la liste des délégués inscrits en tête du procès-verbal du synode de 1651, nous remarquons que les Eglises d'Aujargues, Aubais, Boissière ont bien un représentant, quoiqu'elles ne soient pas côtées, alors que celles d'Aigues-Vives, Congénie, Junas, Nages, Saint-Dionysie, Vestric, Villevieille, Souvignargues n'ont pas de Délégués.

En constatant les sommes qui étaient demandées aux Eglises, nous aurions désiré évaluer ce qu'elles représenteraient en monnaie actuelle. Nous avons consulté à ce sujet des hommes compétents en matière de monnaie. Etant donné que la livre a varié de valeur au cours d'un même règne, on ne peut parvenir qu'à une évaluation des plus incertaines ; peut-être ne serait-on pas trop éloigné de la vérité en donnant à la livre, au milieu du XVII[e] siècle, la valeur de 3 fr. 15 en or, ce qui représenterait 15 à 16 francs de notre monnaie actuelle.

Tenons compte aussi de ce fait, qu'indépendamment des sommes imposées par le synode, les protestants avaient d'autres impôts à payer, même au profit de l'Eglise qui les persécutaient, nous comprenons sans peine que les Eglises aient éprouvé de la difficulté à recueillir les sommes que le synode leur réclamait. Elles se sont efforcées, néanmoins à faire tous les sacrifices qui leur étaient demandés.

Puissent nos Eglises, aujourd'hui, suivre l'exemple que leur ont laissé, en matière financière, les Eglises qui, alors que la tourmente s'abattait sur elles, ont eu à cœur de faire tout leur devoir.

P. Koch,
Pasteur de l'Eglise de Nîmes.

TABLEAU N° 1

ÉGLISES	PROTESTANTS	CATHOLIQUES	COTE 1664	COTE 1665
Nîmes	12.000	8.000	1352, 18	1328, 9
Calvisson	3.000	400	107, 18	105, 19
Vauvert	2.000	140	66, 8	65, 4
Sommières	1.000	240	107, 18	105, 19
Aigues-Vives	1.135	25	51, 10, 6	51, 18, 9
Marsillargue	1.100	260	112, 1	110, 1
Guallargue	1.000	20	51, 17	50, 18, 9
Aigues-Mortes	800	2.000	41, 10	40, 16
Clarensac	750	35	37, 5	36, 17
Caveyrac	750	30	29, 1	28, 10, 6
Bernis	600	150	49, 11	48, 18
Vergèze	570	40	29, 1	28, 10, 6
Aymargue	500	500	70, 11	69, 10
Le Caylar	500	30	62, 5	61, 2, 6
Congeniès	500	6	29, 1	28, 10, 6
Aubay	500	500	29, 1	28, 10
Junas	480	20	12, 9	12, 4, 6
Uchaud	450	45	33, 4	32, 12
St-Gilles	400	800	33, 4	32, 12
Milhaud	400	240	41, 10	40, 15
Aujargues	370	14	18, 13	18, 6, 9
Beauvoisin	300	15	20, 15	20, 7, 6
Générac	300	120	20, 15	20, 7, 6
Nages	280	20	29, 1	28, 10, 6
Codognan	260	40	29, 1	28, 10, 6
Langlade	220	10	16, 12	16, 6
St-Laurent	200	60	66, 8	65, 4
St-Cosme	200	10	29, 1	28, 10
Boissières	200	8	16, 12	16, 10
Villevieille	200	62	18, 13, 6	18, 6, 9
Mus	175	25	8, 6	8, 3
St-Dionisy	175	1	16, 12	16, 6
Souvignargue	160	70	8, 6	8, 3
Vestric	35	18	16, 12	16, 6
Totaux	31.710	15.954		

TABLEAU N° 2

ÉGLISES	COTE DE 1650	COTE DE 1664
Nîmes	204, 10	1352, 18
Calvisson	19, 10	107, 18
Vauvert	12	66, 8
Sommières	19, 10	107, 18
Aigues Vives	9, 7, 6	51, 10, 6
Marsillargue	20, 5	112, 1
Guallargue	9, 7	51, 17
Aigues-Mortes	12	41, 17
Clarensac	6	37, 5
Caveirac	5	29, 1
Bernis	9	49, 11
Vergèze	5, 5	29, 1
Aymargue	11, 15	70, 11
Le Caylar	11, 5	62, 5
Congenès	»	29, 1
Aubay	»	29, 1
Junas	»	12, 9
Uchaud	6	33, 4
St-Gilles	7, 10	33, 4
Milhaud	7, 10	41, 10
Aujargues	»	18, 13
Beauvoisin	3, 15	20, 15
Générac	3, 15	20, 15
Nages	»	29, 1
Codognan	5, 5	29, 1
Langlade	3	16, 12
St Laurent	12	66, 8
St-Cosme	5	29, 1
Boissières	»	16, 12
Villevieille	»	18, 13, 6
Mus	1, 10	8, 6
St-Dionisy	»	16, 12
Souvignargue	»	8, 6
Vestric	»	16, 12

AU NOM DE DIEU SOIT TOUT FAICT AMEN

Compte de recepte et despance que remet et baille le sieur Jean Martin ancien et nommé Recpveur par la Compagnie du Consistoire de cest ville de Nismes pendant l'année mil six cent soixante quatre et mil six cent soixante cinq pour faire la recept des deniers départis sur les villes et lieux du colloque de lad. ville de Nismes ;

Année 1664 et 1665 (1)

Compte des receptes et despances que remet le sr. Jean Mar-

(1) Ce paragraphe constitue la couverture du cahier de compte.

tin (2) ancien de la Compagnie du Consistoire de l'église réfformée de la ville de Nismes et nommé par elle à faire la recepte suivante pandant l'année mil six cent soixante quatre et mil six cent soixante cinq qui est du despartement que Messieurs les pasteurs et anciens assemblés en sinode font toutes les années sur les villes et lieux de chasque colloque pour survenir aux frais et nécessités des Eglises par devant vous Messieurs les dépputés dud. Consistoire pour procéder à l'audition et closture dud. compte (3).

Led. Sr. Martin comptable vous represantant quayan heu l'honneur d'havoir esté nommé pour faire lad. recept par deslibernd de lad. Compagnie du (indication du jour et du mois laissée en blanc) 1664 et suivant 1665 et suivant icelle il aurait faict la recepte et despance suivant ainsi qu'il nous est expecifié au chapitre de recept.

CHAPITRE DE RECEPT

Premièrement faict recept led. Sr. Martin comptable de la somme de cinq mil trois cent nonante six livres quatre sols SCAVOIR cinq mil trois cent vingt une livres dix neuf sols despartis sur les villes et lieux du colloque dud. Nismes ès années 1664 et 1665 conformemant aux despartmd desd. deniers dressés par le Sr. Roussilhon (4), pasteur et commre aux comptes nommé

---

(2) *Jean Martin* était, comme le montre une quittance signée par devant notaire que nous trouvons adjointe au chapitre des dépenses, un marchand de soie de la ville de Nîmes ; à la séance du Consistoire du 5 décembre 1663, il est nommé diacre ayant comme quartier de surveillance les faubourgs supérieurs de la ville.

A la séance du 21 mai 1664, il est nommé par le Consistoire pour gérer les recettes et les dépenses du colloque.

A la séance du 13 avril 1667, Martin rend ses comptes des deniers du colloque des années 1664 et 1665 clos et arrêtés par les commissaires Guiraud et Claparède ; l'en caisse se monte à la somme de 344 livres, 2 sols, 10 deniers ; dans le procès-verbal de cette séance nous trouvons au sujet de Martin ce témoignage : « Ci devant ancien et receveur des » deniers des gages de MMrs les pasteurs de l'année 1664 a remis son » compte de lad. année clos et arresté par MMrs Guiraud, diacre, et » Claparède, ancien, commissaires nommés par la Compagnie par » lequel il appert qu'il est débiteur de quatre livres, lesquels il remet » pryant la Compagnie de vouloir descharger tant dud. compte que » desd. 4 livres. La Compagnie a deslibéré que le compte sera remis » aux archives du Consistoire au pied duquel sera faict receu desd. » quatre livres par le secrétaire pour la descharge dud. Sr Martin, les» quels quatre livres ont été à l'instant mis dans le tronc, led. Sr. » Martin ayant esté remercié de ses soingz. »

(Deg. Délib. Cons. de Nîmes ; Tome XVII.)

(3) En marge de la première ligne on trouve cette annotation de la main du commissaire Claparède : « Présenté et affirmé par le comptable xn apvril 1663 » suivi de la signature de Martin.

(4) *Roussillon,* orthographié aussi *Rossillon* ou *Roussilhon* figure

par le sinode tenu en la ville de Nismes et en celle d'Uzès le (indication du jour laissée en blanc) May et jours suivant desd. années 1664 et 1665 (5) cinquante une livre cinq sols qu'il avait receu du Sr. Brun (6) ministre pour reste de sa recept desd. fraix de l'année mil six cent cinquante six et vingt trois livres qu'il avait receu de messieurs les Jésuites (7) pour le restant des

---

sur la liste des pasteurs de Génolhac en 1651 ; en 1652 il est à la tête de l'Eglise de Saint-Laurent ; de 1655 à 1656 il exerce le ministère à Nîmes ; au synode provincial du 26 avril 1657 il est chargé par la compagnie de consacrer au saint ministère Viala qui a été reçu à ses examens et donné pour pasteur à l'église de Paulhan par le synode .

En 1658, Roussillon exerce le ministère à Pignan ; au synode provincial de Nîmes du 8 mai 1658, il est nommé membre d'une commission chargée d'examiner le bien fondé d'une accusation d'hérésie portée par un Sr. Roude contre Rodon, professeur de philosophie au collège de Nîmes.

En 1661 Roussillon se trouve en but à l'hostilité des prêtres. D'après les frères Haag (*France protestante*) les prêtres auraient porté contre lui l'accusation d'avoir contrevenu aux édits en prêchant dans des lieux où le culte n'était pas autorisé et d'avoir usurpé le titre de pasteur. Le témoignage de Roussillon lui-même présente l'affaire sous un jour quelque peu différent.

En effet, au synode provincial tenu à Nîmes le 4 mai 1661, Roussillon déclare qu'il est accusé d'avoir contrevenu aux édits en baptisant un enfant dans la maison du seigneur de Saint-Nazaire. Pour ce fait le sénéchal de Montpellier l'a condamné à 3 années de banissement et à 300 livres d'amende. Ayant interjeté appel devant la chambre de l'Edit de Castres, il a vu sa peine réduite à la défense d'exercer son ministère pendant un an dans le diocèse de Montpellier et son amende réduite à 50 livres.

Au cours de ce synode, le modérateur exprima à Roussillon la part que le synode prenait à ses souffrances, « ces souffrances étaient des » flétrissures pour Jésus-Christ, et Roussillon devait être consolé » d'avoir souffert opprobre pour le Seigneur ». Le synode décida que les frais du procès seraient à la charge des églises.

De 1662 à 1665 Roussillon exerce le ministère à Beauvoisin ; en 1666 il est donné par le synode à Marsillargue, où il remplace le pasteur Arnaud, Son nom figure comme représentant de cette église dans les divers synodes provinciaux jusqu'en 1675 ; à partir de cette année on ne trouve plus mention de lui dans les procès-verbaux des synodes provinciaux.

(5) Il y a erreur de millésime de la part du comptable ; c'est en 1662 que le synode ouvert à Uzès le 3 mai est transféré par ordre du prince de Conti à Nîmes le 6 mai.

En 1664 le synode se tient à Montpellier le 30 avril et en 1665 le 29 avril à Nîmes.

(6) Dans les procès-verbaux des synodes provinciaux du Languedoc et Basses-Cévennes on trouve dans la liste des pasteurs délégués en 1656 deux pasteurs portant le nom de Brun, l'un est de l'église de Pignan, l'autre de celle de Vendignan ; on ne peut préciser duquel des deux il serait question ici.

(7) Le Collège des Arts à Nîmes a appartenu tout entier aux Réformés jusqu'en 1632 ; à cette date il fut partagé entre eux et les catholiques. Ces derniers se virent réserver les emplois de principal, de

guages du sieur Barthelemy regant du collége de lad. ville (8) revenant sous lesdites sommes joints à la première de cinq mil trois cent nonante six livres quatre sols que led. compable se charge sauf à lui à bailler en reprinze les cottes des lieux (9)

---

régents de physique, de troisième, de cinquième, les Réformés ne conservant que ceux de régents de logique, de seconde, de quatrième, de sixième.

Introduits dans le collège, les Jésuites eurent vite fait de devenir les maîtres ; en 1644 ils obtinrent du roi que les chaires laissées aux Réformés leur reviendraient à mesure qu'elles deviendraient vacantes.

En avril 1664 l'Académie fut à son tour supprimée par un jugement interlocutoire du Conseil d'Etat ; le syndic des Jésuites fut chargé d'administrer les revenus du collège, et, les Réformés étant exclus de l'enseignement de la logique, l'administration du collège fut confiée exclusivement aux Jésuites. Le recteur des Jésuites eut seul le droit de nommer les régents réformés et eut tout pouvoir de les révoquer.

(8) *Barthelemy*. Dans les registres des délibérations du Consistoire de Nîmes (Tomes XVI et XVII) on trouve deux renseignements sur ce régent. Le premier est en date du 22 novembre 1662, Barthelemy se plaint au Consistoire de ne pouvoir subsister en sa charge de régent de la cinquième classe du Collège, à cause de la modicité de ses gages qui sont de 150 livres, aussi demande-t-il une augmentation afin de pouvoir exercer convenablement sa charge ; le Consistoire décide que les consuls seront priés d'augmenter les gages de ce régent et nomme le Sr. Richard, diacre et le Sr. A. Pelissier, ancien, pour intervenir auprès des consuls.

Dans le procès-verbal de la séance du 3 juin 1665, Martin est chargé de payer d'avance aux régents Barthelemy et Bilhion, la somme de soixante livres à chacun, « de laquelle somme il se remboursera des » premiers deniers qu'il recevra de leurs gages ».

Dans une liste de pasteurs, proposants, etc..., sortis du Bas-Languedoc et réfugiés à Genève (*Bull. Hist. Prot.*, Tome XIX-XX, p. 315) nous voyons figurer le nom de Guillaume Barthelemy ; il est présenté comme docteur ès-droit, âgé de 55 ans, chargé d'une femme et de deux enfants, ayant été pendant 30 ans régent de la quatrième ou de la cinquième classe aux Collèges d'Anduze, de Nîmes, d'Orange et ayant été banni du royaume après avoir fait amende honorable pour avoir embrassé la religion réformée.

(9) En 1664 le colloque de Nîmes comprend les églises suivantes : Nîmes, Aymargues, Marsillargues, Gallargue avec Mus comme annexe, Caveirac avec Langlade comme annexe, Calvisson, Uchau avec Milhau comme annexe, Aujargue avec Souvignargue comme annexe, Clarensac avec Saint-Cosme comme annexe, Boissière avec Saint-Dionisy comme annexe, Vauvert, Aubais avec Junas et Congénies comme annexes, Vergèze avec Codognan comme annexe, Saint-Gilles, Aigue-Morte, Saint-Laurent, Sommière, Bernis avec Aubord comme annexe, Le Cailar, Beauvoisin avec Générac comme annexe, Aigues-Vives, Nage avec Soudorgue comme annexe, Vestry, Villevielle, soit donc en tout 24 églises.

En 1665, nous voyons par les procès-verbaux des synodes provinciaux du Bas-Languedoc et Cévennes que Congénies, Langlade, Mus, Codognan ont été érigées en comunautés ; ces ex-annexes ont au synode leurs représentants, pasteur et laïque.

qu'il n'aura point receveu et qui resteront à payer et pour la justificaod de ce chargend il nous remet l'extrait des deux estat l'un signé par le Sr. Veyret (10) et l'autre ci remis et cotté au dessus N° (en blanc).

De sorte qu'en premier lieu led. Martin comptab. faict recept de la somme de quarante une livre dix sols qu'il a receu de l'église du lieu de Milhau de l'année 1664 conformend. à son estat cy .... xLj»»x»» (11).

Plus de l'église de Vestry la somme de saize livres douze sols contenues aud. estat de lad. année 1664 cy...... xbj»»xn (12).

Encore de la somme de quarante noeuf livres unze sols qu'il a receu de l'église de Bernis de lad. année 1664 cy.... xLix»xj

Plus la somme de cent sept livres dixehuict sols qu'il a receu de l'église de Calvisson de lad. année 1664 cy...... Cbn»xbm

De celle de Langlade seize livres douze sols de la mesme année 1664 cy...................................... xbj»»xn (13).

De celle de Deonize saize livres douze sols contenues aud. estat de la susd. année 1664 cy.................... xbj»»xn

De celle de Boissière saize livres douze sols couchés au susd. estat de lad. année 1664 cy...................... xbj»»xn

De celle d'Aujargue dixehuict livres traize sols couchée aud. estat de lad. année 1664 cy..................... xbm»»xm

De celle de Ville vielle la somme de dixe huict livres traize sols six den. couchée aud. estat de lad. année 1664

---

(10) Le Sr. Veyret était un greffier de Nîmes ; son nom est mentionné sur les registres des procès-verbaux du Consistoire ; à la date du 7 décembre 1661, il est nommé diacre, avec le quartier du Grand-Temple comme surveillance ; à la séance du 4 janvier 1662 il est nommé secrétaire, fonction qu'il exerce jusqu'en 1664.

A la séance du 10 juin 1665 il remet les comptes de « l'exaction faite » par lui des gages de MMrs les pasteurs des années 1657 et 1663 avec » leurs pièces justificatives ; il requiert que mandement lui soit » expédié de la somme de 15 livres 17 sols qui lui est due par la » clôture des comptes qu'il a plus fourni que reçu, déduction faite » de 40 sols qu'il a reçu de Jacques Matte depuis lad. clôture pour » reste de ses cottes de 1656, 1657 » (*Reg. Dél. Cons. de Nîmes*, Tome XVII).

(11) A partir de ce paragraphe, en regard de chaque somme versée par l'église, dans la marge du cahier, on trouve la mention « bien chargée » qui paraît avoir été écrite de la main du commissaire Claparède car il y a similitude entre l'écriture de cette mention et la signature de cet ancien du Consistoire de Nîmes dont il existe un spécimen dans ce registre de comptabilité.

(12) Jusqu'en 1658 Vestry est rattachée à Boissière ; à partir de 1659 elle forme une communauté à part et a comme pasteur Darvieu ; en 1663 Bouillargue lui est donné comme annexe.

(13) En 1658 Langlade fait partie de Caveirac ; en 1664 elle forme une communauté à part avec Darvieu comme pasteur ; au synode provincial du 29 avril 1665 son délégué demande que Saint-Dionisy lui soit rattachée.

cy .... xmb»»xm»»bj (14).

De l'église de Sommière la somme de cent sept livres dixehuict sols couchée au susd. estat de lad. année 1664 cy Cbn»»xbm»»

De celle d'Aubay la somme de quinze livres en deduod. et à boun compte de celle de vingtnoeuf livres un sol couchée aud. estat de lad. année 1664 cy.................. xb»»o»»» (15)

De celle de Junas douze livres noeuf sols couchée aud. estat de lad. année 1664 cy........................ xn»»ix»» (16)

De celle de Congueheu vingt noeuf livres un sol couchée aud. estat de lad. année 1664 cy.................. xxix»»j»» (17)

De l'église de Gualargues la somme de cinquante une livres dize sept sols couchée aud. estat de lad. année 1664 cy .... Lj»»xbn»»

De l'église de Mus huict livres six sols couchée aud. estat de lad. année 1664 cy............................ bm»»bj (18)

De celle de Vergèze vingt noeuf livres un sol couchée aud. estat de la mesme année 1664 cy.................. xxix»»j»»

De celle de Coudougnan vingt noeuf livres un sol couchée aud. estat de lad. année 1664 cy.................. xxix»»j»» (19)

De celle du Cayla la somme de soixante deux livres cinq sols couchée aud. estat de l'année 1664 cy............ Lxn»»b»»

De l'église d'Aymargueu la somme de septante livres unze sols couchée aud. estat de l'année 1664 cy.............. Lxx»»xj

De l'église de Marsilhargeu la somme de cent douze livres un sol couchée aud. estat de 1664 cy........................ Cxn»»j

De l'église de St Laurann soixante six livres huict sols couchée au susd. estat de lad. année 1664 cy........ lxbj»»bm»»

---

(14) Villevielle est rattaché à Aujargues jusqu'en 1663 et a comme pasteur Lichière ; en 1664, 1665 forme une communauté à part ayant sa représentation au synode provincial ; en 1665 Lichière, invoquant son grand âge se retire et n'est pas remplacé.

(15) En marge l'annotation « sauf à bailher en reprinzes le reste ».

(16) De 1658 à 1664, Junas est rattachée à Aubais ; en 1666 elle constitue une communauté à part et est représentée au synode provincial par Arnaud fils, pasteur et Mourbonnois, ancien.

(17) Congénies est desservie par le pasteur d'Aubais de 1658 à 1664, en 1665 elle a comme représentants au synode provincial le pasteur Quesnet et l'ancien Boissière.

(18) De 1658 à 1663 Mus est desservi par le pasteur de Guallargue ; au synode provincial du 30 avril 1664, les protestants de Mus présentent la demande d'avoir un pasteur, offrant de pourvoir à son entretien et de lui assurer ses gages.

La Compagnie donne avis favorable à cette demande et, sur le désir exprimé par les protestants de Mus, leur affecte comme pasteur Ducros, qui en 1666 est remplacé par le pasteur Ferragut venant de Graissesac.

(19) Jusqu'en 1664 Codognan est desservi par le pasteur de Vergèze ; au synode provincial du 30 avril 1664 demande est faite de posséder un pasteur, ce qui lui est accordé puisqu'au synode provincial de 1665 sa représentation est assurée par le pasteur Faucher et l'ancien Puech.

De celle de Vauvert soixante six livres huict sols couchée aud. estat de lad. année 1664 cy.................... Lxbj»»bm»»

De celle d'Aygueviveu la somme de cinquante une livres dix sept sols six deniers couchée aud. estat de 1664 cy Lj»»xbn»»bj

De l'église de Beauvoisin la somme de vingt livres quinze sols couchée aud. estat de 1664 cy.................... xx»»xb»»

De l'église de Caveyrac la somme de vingt noeuf livres un sol couchée dans led. estat de lad. année 1664 cy.. xxix»»j»» (20)

De celle de Clarensac la somme de trante sept livres cinq sols contenue aud. estat de lad. année 1664 cy...... xxxbn»»b»»

De celle de St Cosme la somme de vingt noeuf livres un sol couchée au susd. estat de l'année 1664 cy.......... xxix»»j»»

De l'église de Nageu et Solorgueu quinze livres dix sols en deduon et à boun compt. de celle 29 »» sol de l'année 1664 cy .... xb»»x»» (21)

Encore a receu led. Sr. Martin comptable de l'église de St Laurann la somme de quarante livres en deduon et à boun compte de celle de cinquante noeuf livres saize sols conteneu en l'estat d'impoziond de l'année 1663 le surplus reste deub par les consuls dud. St Laurann dont il y a arrest de condempnaod obtenu par le Sr Lafontaine nostre commis. cy............. xL» (22)

De mesmes a receu led. contable de l'église d'Uchau la somme de vingt livres en deduond et à boun compte de celle de vingt noeuf aussy couchée dans led. estat de l'année 1663 cy XX» (23)

Some la recept de ce chapitre doutze cent six livres et dix sols (24).

De plus par obmission me charge de la somme de huitante quatre livres cinq sols scavoir cinquante cinq (plusieurs mots difficiles à lire) cy........................ mjxx»»mj»» (25)

La susd. obmission jointe à la some principalle de la recept monte xnCmjxx»»x»»xb» (26).

Recepte desd. deniers de l'année 1665

Faict recepte led. Sr. Martin comptable de la somme de douze livres quatre sols six deniers qu'il a receu de l'église de Junas couchée dans l'estat d'imposition de lad année 1665 cy .... xn»»nn»»bj»» (27)

---

(20) En marge l'annotation « et en reprinze xn » « ix » pour les raisons données (?) à la liste des reprinzes ».

(21) En marge l'annotation « et en reprinze le restant ».

(22) Il semble que lorsque de la part d'une église il y avait un vouloir manifeste de ne pas faire face à ses engagements, des poursuites étaient faites contre elle.

(23) Vraisemblablement Uchau de son propre mouvement a versé cet à compte sur la somme due en 1663.

(24) Cette récapitulation est, semble-t-il, de l'écritude de Claparède.

(25) Cette annotation est d'une autre écriture.

(26) Annotation de l'écriture de Claparède.

(27) De même qu'en 1664 le commissaire a marqué en regard de chaque église que celle-ci était bien imposée, de même en 1665 il fait pour chacune d'entre elles la même remarque.

De mesme de la somme de saize livres six sols qu'il a receu de l'église de Boissière couchée dans led. estat de l'année 1665 cy .... xbj»»bj»»

De mesme de la somme de dixehuict livres six sols noeuf deniers qu'il a receu de l'église de Aujargueu couchée dans led. estat de l'année qu'il a receu de l'église de Aujargueu couchée dans led. estat de l'année 1665 cy.............. xbm»»bj»»ix

De mesme de l'église de Nages et Solorgueu la somme de saize livres en deduon et a boun compte de celle de vingthuict livres dix sols six deniers couchée dans led. estat de l'année 1665 cy .... xbj»» (28)

De celle de Langlade la somme de saize livres cinq sols contenue aud. estat de lad. année 1665 cy.............. xbj»»b»»

De l'église d'Aubay la somme de quinze livres en deduon et à boun compte de celle de vingtehuict livres dix sols couchée dans le susd. estat de lad. année 1665 cy................ xb»» (29)

De l'église de Vergèze, la somme de vingtehuict livres dix sols six deniers contenue au susd. estat de lad. année 1665 cy .... xxbm»x»bj

De celle de Conguenheu vingtehuict livres dix sols six deniers couchée dans susd. estat de lad. année 1665 cy.. xxbm»»x»»bj

De celle de Beauvoisin la somme de vint livres sept sols six deniers contenue dans led. estat de lad. année 1665 cy .... xx»»bn»»bj»

De l'église de Sommière la somme de cent cinq livres dixenoeufs sols couchée aussy dans led. estat de 1665 cy Cb»»xix»»

De celle de Bernis quarante huict livres dixehuict sols contenueu aud. estat de lad. année 1665 cy........ xLbm»»xbm»»

De celle de Calvisson la somme de cent cinq livres dixenoeuf sols couchée dans led. estat de l'année 1665 cy.... Cb»»xix»»

De celle de Mus huict livres trois sols couchée dans led. estat de 1665 cy.................................. bm»»m»»

De celle de Gualargueu la somme de cinquante livres dixehuict sols noeuf deniers contenue aud. estat de 1665 cy L»»xbm»»ix

De celle de Coudougnan la somme de vingtehuict livres dix sols six deniers couchée aud. estat de 1665 cy xxbm»»x»»bm»»

De celle de Villevielle la somme de dixehuict livres six sols noeuf deniers couchée dans le susd. estat de lad. année 1665 cy .... xbm»»bj»»ix»»

De celle de Marsilhargue la somme de cent dix livres six sols couchée dans le susd. estat de lad. année 1665 cy.. Cx»»bj»»

De celle d'Aymargueu la somme de soixante noeuf livres dix sols contenue dans led. estat de lad. année 1665 cy Lxix»»x»»

De celle de Vauver la somme de soixante cinq livres quatre sols couchée dans le susd. estat de 1665 cy........ Lxb»»m»»

De celle de St Deonize saize livres six sols couchée aud. estat d'imponond. de lad. année 1665 cy................ xbj»»bj»»

De celle d'Ayguevi-veu cinquante une livres dixehuict sols

(28) En marge l'annotation « et en reprinze le restant ».
(29) Voir la note précédente.

noeuf deniers couchée dans led. estat d'imponond de lad. année 1665 cy .... Lj»»xbm»»ix

De celle de Clarensac trante six livres dixesept sols couchée dans led. estat d'imponond de lad. année 1665 cy xxxbj»»xbn»»

De celle de St Laurann soixante cinq livres quatre sols contenue dans led. estat de 1665 cy.................. Lxb»»nn»»

Et finallem. de celle de Caveyrac vingt huict livres dix sols six deniers couchée aud. estat de 1665 cy...... xxbm»x»»b»»

Le comptable ayant obmis de mestre en recepte la somme de quarante livres quinze sols qu'il avait receu de l'église de Milhau couchée dans l'estat du despartmd de l'année 1665 cy en recept .... xL»»xb»»

Some ce chapitre Mil vingt une livres dixhuict sols (30).

CHAPITRE DE DESPANCE DE L'ANNEE 1664 ET SUIVANTE 1665

Premièrement faict despance led. sieur Martin comptable de la somme de cinquante trois livres qu'il aurait payé à mons. *Guazagne,* ministre du lieu de Milhau pour les causes contenues en la quittance qu'il en aurait faict aud. Sr Martin en dacte du vingt Mars 1665 par lui escripte et signée ci dessous remise et cottée par le N° « j ». Par cecy en despance............ Lm»» (31)

Plus faict despance led. comptable de la somme de cinquante livres qu'il aurait payé à Monsieur *Combes,* ministre de l'église de Vestry à luy accordées par le sinode assemblé au mois de May dernier de lad. année 1664 appert par la quittance qu'il en aurait faict aud. comptable escripte et signée de sa main en datte du seitze Avril 1664 cy remise et cottée au dessous par le N° « n ». Par cecy en despance.................... L»» (32)

---

(30) Voir la note 24.

(31) Guazagne. Ce pasteur signe « Gazagne » ; dans les procès-verbaux des syn. prov., son nom est aussi orthographié « Gasaignes ».

Il dessert de 1658 à 1664 l'église de Milhau-Uchaud.

Au syn. prov. de 1664 tenu à Montpellier les gens d'Uchaud demandent d'avoir à la place de Gazagne, à la tête de leur communauté le pasteur De Parades.

En 1665 Milhau est réuni à Bernis et se trouve desservi jusqu'en 1675 par Gazagne.

Ce pasteur figure sur une liste de pasteurs ayant abjuré au moment de la Révocation de l'Edit de Nantes, et comme demeurant à Nîmes bénéficiaire d'une pension de 400 livres.

Libellé du reçu : « J'ay receu de Monsieur Martin Receveur des de-
» niers du colloque de Nismes la some de cinquante et trois livres
» imposées pour l'église de Milhau au dernier synode tenu à Mont-
» pellier laquelle some consiste en un mandat de quarante et une
» livre et X sols faict sur le collecteur de Milhau et onze livres X sols
» d'argent comptant et de laquelle some je tiens quitte led. sieur
» Martin, faict le XX de Mars 1665.

» GAZAGNE. »

(32) *Combes* est reçu dans le ministère au syn. prov. de 1662 ; il est

Comme aussy faict despance Led. Sr. Martin comptable de la somme de soixante livres qu'il aurait payé au Sr. *Barthelemy* regant du collége de ceste ville pour seu guageu de la regance de la sixiè. classe de lad. année 1664 appert de sa quittance par luy escripte et signée en dacte du quatriè. Juin 1665 cy remise et cottée au dessous par le N° « m» . Par cecy vous apparaisant à lad. quittance vous plaira luy passer en despance la susd. somme cy.................................... Lx»» (33)

De mesme faict despance led. comptable de la somme de soixante livres qu'il aurait payé à mons. *Modenx* ministre de l'églize de Poussan à luy accordée par la compagnie du synode tenu aud. Monper lad. année 1664 appert de sa quittance par luy escripte et signée en dacte du vingtquatriè. Septembre mil six cent soixante quatre cy dessubs remize et cottée N° « nn ». Par cecy en despance .... Lx (34)

De mesme de la somme de vingt cinq livres que led. comptable

---

donné comme pasteur à l'église de Vestry, et le pasteur de Nîmes, Rosselet est désigné pour le consacrer.

Au syn. prov. de 1663 l'église de Vestry ayant demandé que le pasteur Darvieu prêté à l'église de Nîmes, lui soit rendu, Combes passe à l'église de Lussan ; à partir du syn. prov. de 1665 on perd ses traces.

Libellé du reçu : « Je soubs. pasteur de l'églize de Vestric confesse » avoir receu de Monsieur Jean Martin, ancien et receveur du Consis- » toire de Nismes la somme de cinquante livres accordée par le dernier » synode assemblé au mois de may 1664 à Montpellier de laquelle » somme de cinquante livres le tien quitte pour lad. églize. Fait à » Nismes ce seiziè. avril mil six cent soixante cinq et à lad. églize de » Vestric.

» COMBES, *pasteur*. »

(33) Voir note 8.

(34) *Modenx*, dont le nom est aussi orthographié dans les procès-verbaux des syn. prov. du Bas-Languedoc et Cévennes « Modaix ». « Moudeux », était né à Layrac dans la Haute-Garonne ; il est étudiant à Montauban en 1648.

Son nom apparaît pour la première fois, comme pasteur faisant partie du colloque de Montpellier, sans indication de l'église qu'il dessert, dans le registre des délibérations de l'église d'Aymargues, sur lequel a été consignée une décision du syn. prov. de Montpellier du 29 avril 1654 relative à des querelles théologiques soulevées dans la province au sujet de doctrines et d'expressions condamnées par les syn. nationaux d'Alençon et de Charenton (Voir *Bul. Hist. Soc. Prot.*, tome X, p. 43 et suiv.).

De 1654 à 1659, Modenx représente l'église de Clermont-Saint-André, aux syn. prov. et en 1660 celle de Bédarieux ; en 1661 il dessert de nouveau Clermont-Saint-André ; au cours de la session du synode tenu à Nîmes en 1661 il est chargé d'une prédication au Petit-Temple.

De 1663 à 1666 il dessert l'église de Poussan, du colloque de Montpellier ; au syn. prov. de 1666 il expose que les protestants de Villemagne, annexe de Poussan, avaient promis au synode de l'année précédente, par le canal de leur député, de contribuer à l'entretien de son ministère et qu'ils ne tiennent pas leur engagement ; il demande donc au synode d'agir auprès des protestants de Villemagne ; le synode

a payé au sieur *Miramon* regant de la seconde classe du Collège de lad. ville à luy accordée pour seu guageu appert de sa quittance par luy escripte et signée en dacte du vingthuictiè. septam-

---

décide que ceux-ci seront tenus de payer à Modenx les 200 livres promis et qu'à l'avenir ils assureraient les mêmes gages.

En 1667 Modenx quitte Poussan et va exercer le ministère à Lunel qui l'a demandé ; dans cette église pas plus que dans la précédente Modenx n'arrive à se faire payer avec régularité ses gages, il demande, vraissemblablement au consistoire de Nîmes d'intervenir auprès de l'église de Lunel, car dans sa séance du 11 janvier 1668 le Consistoire décide d'expédier à Modenx 15 livres, dus par l'église de Lunel.

Les difficultés que Modenx a à se faire assurer ses gages par l'église de Lunel lui font accepter d'aller desservir Béziers, non sans avoir au préalable fait un emprunt de 90 livres au Consistoire de Nîmes, avec promesse de les rendre au plus tôt, promesse qu'il ne tint pas, puisque dans sa séance du 2 novembre 1672 le Consistoire décide que « poursuite serait faite pour la raison d'une partie des 90 livres qu'il » doit » (*Reg. Del. Cons. Nîmes*, Tome XVII).

En 1673, Modenx revient à Lunel qu'il desservira jusqu'en 1676. Durant son séjour à Lunel, le Consistoire de Nîmes vient le chercher en mai 1674, pour qu'il exerce pendant quelques semaines le ministère à Nîmes.

En 1677 Modenx devient pasteur de Marsillargue ; il ne s'est toujours pas libéré de sa dette envers le Consistoire, puisque celui-ci dans sa séance du 21 février décide de lui réclamer les 90 livres qu'il doit, déduction faite de ses frais pour les prédications qu'il a données à Nîmes. (*Reg. Del. Cons. Nimes,* T. XVII.)

Accusé d'avoir favorisé le projet de Cl. Brousson de réouverture des temples là où ils avaient été fermés, poursuivi pour ce fait, Modenx fut condamné le 24 juin 1684 par défaut — il avait quitté Marsillargue pour gagner l'étranger — à l'interdiction pour toujours et au banissement de la province pour 5 ans.

Modenx passa en Suisse, à Lausanne d'abord, puis à Berne (1688-1689). Dans « une adresse des pasteurs, anciens et autres chrétiens de » France réfugiés en Suisse pour la cause de l'Evangile aux rois, » princes et magistrats et tous autres chrétiens protestants évangé- » liques » rédigée par le pasteur Barbeyrat et signée de 56 noms, en date du 25 mars 1688, nous voyons figurer le nom de Modenx avec cette simple mention « pasteur en Languedoc » (Voir *Bull. Soc. Hist. Prot.*, Tome IX, p. 153).

Modenx dans plusieurs syn. prov. a eu la charge d'examiner les candidats au saint ministère.

Il a écrit un traité ayant comme titre « Apologie du synode » qui devait avoir de la valeur, puisque le synode décida que l'ouvrage serait imprimé et que les frais d'impression seraient payés moitié par la province, moitié par le Consistoire de Nîmes.

Voici son signalement donné par Bâville : « Le Sr. Mondens âgé d'en- » viron 64 ans est d'une taille avantageuse, un peu voûté, un visage » large, rempli et assez bien fait, les cheveux presque tous blancs, » les yeux gros et mornes, un corps fort et rempli » (*Bull. Soc. Hist. Prot.*, Tome XLIX, p. 639-640).

Libellé du reçu : « Je soubsigné, pasteur de Poussan, confesse avoir » receu du sieur Martin receveur du colloque de Nisme la somme de » soixante livres qui avait été imposée à mon profit dans le departe-

bre 1664 cy remise et cottée par N° « b » par cecy en despance .... xxb»» (35)

Encore de la somme de cinquante livres que led. Sr Martin aurait payé au Sr. *Ferragut,* ministre de l'église de Mus pour leu causeu contenueu au mandemd. sur ce expédié par le Sr Roure secrétaire du Consistoire le XXXme Septembre mil six cent soixante cinq appert de sa quitance faicte au dos dud. mandend. par luy escripte et signée dactée du dernier Septembre de lad. année 1665 cy dessoubs remise et cottée par le N° « bj ». Par cecy en despance .... L»» (36)

» ment fait au dernier synode, de cette province tenu à Montpellier
» de quoy le quite, en foy de quoy me suis signé fait à Poussan le
» vint et quatrième septembre mille six cent soixante et quatre.

» Modenx, *pasteur.* »

(35) Aucun renseignement n'a pu être trouvé sur ce régent.

Libellé du reçu : « J'ay receu du sieur Martin ancien et receveur » des deniers du colloque vingt cinq livres à moy accordées par le » synode pour supplément de mes gages de régent de la seconde » classe du collège royal de cette ville pour six mois derniers que » j'ay faite. A Nismes ce 28 septembre 1664 ».

(36) *Ferragut* était originaire de Millau en Rouergue ; il passe ses examens pour être reçu pasteur au syn. prov. de 1664 ; sa proposition en latin a pour texte Gal. III, 22 et celle en français Gal. III, 27 ; interrogé sur le grec, l'hébreu, la philosophie et la théologie, il donne toute satisfaction à ses examinateurs qui le jugent digne d'être reçu dans le saint ministère ; le synode le donne comme pasteur à l'église de Graissessac et nomme les pasteurs Roux et Gauthier, du colloque de Montpellier pour le consacrer (Proc.-verb. syn. prov. Bas-Languedoc).

Au syn. prov. de 1665 les députés de l'église de Mus demandent que Ferragut leur soit donné comme pasteur, ce qui leur est accordé l'église de Graissessac ne faisant aucune opposition ; Ferragut reste à Mus jusqu'en 1671 ; en 1672 il va desservir l'église de Barron, du colloque d'Uzès ; en 1674 il exerce son ministère à Congénies ; il meurt en 1676 ou 1677, car le Syn. prov. de 1677 accorde à sa veuve 350 livres pour son année de veuvage. (Procès-verbaux des syn. prov. du Bas-Languedoc et Cévennes.)

Au procès-verbal de la séance du Consistoire de Nîmes du 30 septembre 1665 on lit : « Sera expédié mandement à Mr Ferragut par le » sieur Martin ancien et receveur des deniers du colloque de la somme » de 50 livres que le sinode de l'année 1664 lui avait accordé comme » ministre de l'église de Graissessac, laquelle somme aurait été » couchée dans l'état d'imposition fait au dernier sinode et l'église de » Nisme chargée d'en faire les avances sauf à se rembourser sur les » deniers du colloque ». (Il s'agit évidemment ici du mandement mentionné dans le texte).

Dans le procès-verbal de la séance du 27 juin 1668 on lit que le Consistoire nomme le pasteur Bruguier, le diacre Guiraud et l'ancien Le Cointe comme commissaires chargés d'examiner une « proposition » qui a été faite contre Ferragut et sa femme ».

En 1669 Ferragut donne à Nîmes deux prédications pour lesquelles le Consistoire lui alloue 10 livres. (*Reg. Del. Cons. Nîmes,* Tome XVII.)

Libellé du mandement du Consist. : « Est mandé à Monsieur Martin

Après met en despance led. Sr Martin comptable la somme de trante trois livres six sols huict deniers qu'il aurait payé à Monsr. *Labrune* ministre pour les causes contenues au mandemd. sur ce expédié par le Sr Fournier scendit du Consistoire appert de la quitance faicte par led. Sr. Labrune au dos dud. mandat en datte du trantième Octobre 1664 cy remise et cottée N° « bn ». Par cecy en despance.......... xxxm»»bj»»8»» (37 et 37 *bis*)

» ancien et receveur des deniers du colloque de payer à Monsieur » Ferragut pasteur de l'église de Mus la somme de cinquante livres » que l'église de Mus avait été chargée par l'estat de l'imposition du » sinode dernier de luy payer et raportant le présant mandement » quitance vous sera allouée en tout compte ; deslibéré en consistoire » le trentième septembre mil six cent soixante cinq.

» Signé : Roure, secret. »

Libellé du reçu : « J'ay receu de Monsieur Martin la somme contenue dans ce mandement dequoy je promets de le tenir quitte, » faict à Nismes le dernier de septembre mil six cent soixante cinq ».

(37) *La Brune* François, originaire de Lunel, est inscrit en 1640 sur le registre d'immatriculation de l'Académie de Genève.

En 1642, au syn. prov. les examinateurs ayant constaté « qu'il avait » fait bon progrès ès langues latine, grecque, hebraïque, en philoso- » phie et en théologie, et espérant qu'il servirait utilement à l'église » de Dieu » le déclarèrent digne d'être reçu au saint ministère, et la desserte de l'église d'Aubais lui fut assignée.

Au synode de 1644 il est chargé de l'une des prédications de la session ; en 1647 il est nommé à Ayguemortes qu'il desservira jusqu'en 1653 ; au synode de 1647 il est à nouveau chargé de l'une des prédications de la session.

En 1653 La Brune va pendant quelques mois à Aymargues et en 1654 le synode lui assigne comme église Florensac, qui venait d'être réorganisée après une longue interruption et en dépit des chicanes du parlement de Toulouse. Mais quand La Brune arriva à Florensac, les autorités de la ville lui en interdirent l'accès, arguant qu'il ne pouvait présenter une patente de santé de la ville de Montpellier d'où il venait et où sévissait la peste. La Brune retourne donc à Montpellier chercher le certificat de santé, et, l'ayant obtenu, il peut s'installer à Florensac ; bientôt il s'y trouve en but à de nouvelles vexations ; le 27 mai il reçoit notification d'un arrêt du Conseil interdisant aux Réformés d'exercer le culte à Florensac et d'y construire un temple. Devant une telle injonction, La Brune crut de son devoir, pour éviter à son troupeau une persécution, de se retirer, ce dont il fut vivement blâmé par le Consistoire de Montpellier. La Brune revient à la tête de son église ; son retour a pour effet de provoquer une émeute, les consuls et les habitants catholiques, assemblés en armes au son du tocsin, se livrèrent sur La Brune et sur sa femme à des voies de fait « les ayant sortis ignominieusement dudit lieu pour y faire cesser » l'exercice de nostre religion contre les édits, déclarations, ordon- » nances de nos rois et ce au prétexte de certain préthendu arrest sur » requeste par une notoire surprinze ». (*Reg. Dél. Cons. Nîmes,* Tome XVI, p. 59, 67.)

Cette affaire provoqua une vive émotion dans toute la province ; le Consistoire de Nîmes nomma le 24 juin une députation chargée d'informer les magistrats et les consuls de la religion et au besoin de

convoquer une assemblée extraordinaire comprenant les trois colloques de Nîmes, Montpellier et Uzès afin de juger de l'affaire.

De 1656 à 1662 La Brune dessert Cournonterral et Cournonsec, remplissant les fonctions de secrétaire au syn. prov. de 1659, celle de prédicateur aux syn. prov. de 1661 et de 1662.

En 1663 La Brune est donné comme pasteur à Codognan et à la session synodale de 1664 il est nommé vice-modérateur.

Codognan ayant demandé à ne plus être une annexe et d'être détaché de Vergèze, La Brune reste à Vergèze qui doit, de par une décision du syn. prov. lui assurer 400 livres de gage ; le synode décide également d'accorder à ce pasteur une somme de 100 livres qui lui seront avancées par les églises de Nîmes, Montpellier et Uzès, quitte pour elles à se faire rembourser sur la province.

Il semble que dans ses prédications La Brune ait mécontenté ses paroissiens, car les députés de Vergèze au Syn. prov. de 1667 demandent que « leur église soit libérée du ministère » de La Brune, ce contre quoi ce pasteur proteste « attendu, dit-il, que son ministère est en édification et qu'ils n'ont rien à dire contre sa doctrine et sa bonne vie ».

Le synode « ayant égard tant au repos de l'église de Vergèze que de la personne de La Brune, l'a libéré de lad. église pour le donner à Lussan » ; il y reste peu d'ailleurs puisqu'en 1668 il figure au synode comme représentant de Nages.

Le pasteur de Bernis, Grizot, ayant été déposé pour un an, pour s'être servi de faux actes dans une contestation avec son consistoire, La Brune le remplace ; à son tour il a maille à partir avec ses ouailles, le 9 octobre 1669 il expose au Consistoire de Nîmes que le synode d'Uzès, tenu le 8 mai l'a nommé à Bernis jusqu'au prochain synode dans l'espoir qu'il ramènerait la concorde entre les protestants de Bernis et ceux de Milhau et d'Uchaud, et qu'il n'a pu pour certaines raisons, régler ses gages ni fixer la contribution de chacune de ces localités.

La Brune demande donc au Consistoire « pour en l'autorité du synode assigner ses gages et la cotte de chaque lieu » faisant valoir à l'appui de sa demande « qu'on l'a tiré d'une église tranquille qu'il » servait avec consolation et l'a donné à une église agittée et remplye » de divizions, qu'il est chargé d'une famille nombreuse et qu'il faict » seul le service accompagné de beaucoup de soingz et de peynes tant » à cause de l'estat de l'églize que parce qu'elle est compozée de trois » lieux esloignés les uns des autres et auxquels il est obligé d'aler » fréquammant pour despartir ses consolations aux malades et aux » affligés ». Le consul de Bernis, assisté d'un ancien représente que les protestants de Bernis sont fort pauvres et ne peuvent pas faire grand chose pour l'entretien d'un pasteur, qu'au dernier synode ils ont « protesté » de ne pouvoir donner que 400 livres avec la contribution de Milhau et celle d'Uchaud. De son côté le consul de Milhau, assisté d'un représentant de la communauté, prie le Consistoire de considérer que Milhau est privé de l'exercice et de la résidence de La Brune, que « les plus grands tailhables » sont des forains demeurant dans cette ville et refusant sous ce prétexte de contribuer aux gages du pasteur. Pour Uchaud personne ne s'est présenté. A la pluralité des voix le Consistoire décide que les protestants de Bernis, Milhau, Uchaud donneront à La Brune pour une année finissant au prochain synode la somme de 500 livres répartie ainsi : Bernis donnera 200 livres avec la rente de la maison (c.-à-d. le logement), Milhau 180 livres, Uchaud 120 livres et le consul de Bernis reçoit charge de faire le recouvrement

de ces diverses cottes. Les consuls de Bernis et de Milhau déclarent être appelant de cette décision. (*Reg. Dél. Cons. Nîmes,* Tome XVII, p. 489, 490.)

Cependant La Brune paraît ne pas avoir fait preuve d'un caractère pacifique ; il a des procès avec ses paroissiens ; nous voyons deux députés de l'église de Bernis se présenter à la séance du Consistoire de Nîmes le 3 septembre 1670, demandant à la compagnie d'envoyer une députation à Bernis, le jour assigné pour la censure, afin de les réconcilier avec leur pasteur, ne pouvant prendre la communion de ses mains, en raison des procès qu'il a avec ses paroissiens. En décembre 1670 La Brune demande à ce même Consistoire de régler un différend qu'il a avec son collègue Gazagne au sujet de ses gages ; le Consistoire se déclarant incompétent décide de transmettre la cause au prochain synode.

En 1671 La Brune est nommé à Mus qu'il desservira jusqu'en 1685 ; le Consistoire de Nîmes lui demande en 1672 de venir donner 5 prédications en remplacement du pasteur Lombard et en date du 27 juillet lui alloue pour ce remplacement 25 livres, de plus il le défraye de la location du cheval qu'il a dû prendre pour ses déplacements. La Brune, ayant été obligé de remplacer Lombard plus qu'il n'avait été prévu, se vit alloué par une décision du 24 août pour les 10 prédications qu'il avait données la somme de 50 livres.

A la révocation La Brune se réfugia en Suisse d'abord, puis à Amsterdam, en 1688, il meurt au Refuge en 1703.

Aux Archives de l'Hérault (C. 279) existe une pièce donnant le signalement de La Brune : « Le sieur La Brune, ci-devant ministre à Cour- » nonterrai, natif de Lunel la Ville, âgé d'environ 38 ans, d'une mé- » diocre taille, le visage brun, le nez court, les cheveux noirs et courts, » d'un tempérament assez paisible, affectant de parler d'un style poli » et composé dans ses manières d'agir ». (*Bull. Soc. Hist. Prot.,* Tome XLIX, p. 641.)

La même quittance renferme un extrait des actes du synode de 1664, le mandement du secrétaire du Consistoire de Nîmes et le reçu de La Brune : « La Compagnie (du synode) réglant les gages de l'église de » Vergèze pour la subsistance de son pasteur, a ordonné qu'elle » faisait la somme de quatre cent livres à quoy l'ancien de ladite » église s'est opposé, de plus la compagnie accorde au Sr. La Brune, » pasteur de laditte église la somme de 100 livres que les 3 villes, » Montpellier, Nismes, Uzès luy payeront sauf à être régalées sur » toute la province à quoy elles ont consenti ».

(Extrait des actes du synode du Bas-Languedoc assemblé dans la ville de Montpellier le 30 avril et jours suivants de l'année 1664 par moy secrétaire. — Signé : Pralaz.)

« Il est mandé à Monsieur Martin receveur des den. du colloque de » bailler à Monsieur La Brune la somme de trente trois livres six sols » et huit deniers pour le (mot illisible) la délibération du dernier » synode, laquelle somme lui sera allouée lors de la réunion de la » compagnie le XXX octobre 1664.

» Signé : Fornier, ancien en l'absence du secrétaire. »

Au dos de la feuille portant ces deux pièces se trouve le reçu de La Brune :

« J'ay reçu du Sr. Jean Martin, ancien de l'église de Nismes et rece- » veur des deniers du colloque la somme de trente trois livres six sols » huit deniers commis au mandement ci derrière fait à Nismes ce » 31 octobre mil six cent soixante quatre.

» Labrune. »

(37 *bis*) *Fournier* procureur à Nîmes est nommé à la séance du

De mesme faict despance led. Sr. Martin comptable de la somme de vingt livres qu'il aurait payé à monsieur *Roussiere* ministre de la ville d'Ayguesmortes comme est porté par son estat de payemd. appert de sa quittance par luy escripte et signée en dacte du neuviè. Febvrier mil sis cent soixante cinq cy remise et cottée le N° « bm». Par cecy en despance xx» » (38)

Davantage a payé led. comptable à monsieur *Ginhoux* consul

Consistoire du 6 décembre 1662, ancien pour l'année 1663, avec comme quartier de surveillance la Maison de Ville ; à la séance du 10 janvier 1663 il est nommé syndic du Consistoire.

Les fonctions d'ancien sont renouvelées à Fournier pour les années 1664, 1665, 1666 ; à la séance du 23 décembre 1665 il demande un congé à la campagne qui lui est accordé ; il semble que ce soit une forme déguisée de démission, car on ne trouve plus son nom dans les registres du Consistoire à partir de cette date.

(38) *Roussière,* dont le nom est aussi orthographié « Ressière » a fait ses études à Nîmes ; à la séance du Consistoire du 20 mars 1658, il a été admis par la compagnie en tant que proposant « après avoir promis mener une vie retirée et ne révéler les secrets ».

Au synode de Nîmes le 3 mai 1658 il passe ses examens et est reçu ; consacré par le pasteur de Montaren, Rally, et celui de Saint-Jean, Thomas, il se voit assigné comme église Génolhac qu'il dessert jusqu'en 1662, puis va en 1663 à Aiguemortes ; sur l'injonction de Mons. de Bezons, intendant de la justice de la province du Languedoc, il est obligé de faire dépendre la cloche du temple ; le 29 décembre il fait prendre par le Consistoire d'Aiguemortes la délibération suivante : « A esté délibéré de enterrer la cloche pour qu'elle ne fust desroubée ; » à ces fins, aurait esté faict un creux, dans le temple de quatre pans » de proffond et quarré audessoubs du banc du consistoire et de Mons. » Verny, loin de quatre pans du dernier degré de la chaire et a esté » mis le battant de lad. cloche dans l'armoire qu'on tient l'argent des » pauvres et les 2 portants de fer au dessoubs de la chaire du pas- » teur ». (*Bull. Soc. Hist. Prot.,* Tome XLV, p. 389.)

En 1666 Roussière demande au syn. prov. de lui accorder un congé pour quelque temps ; le synode le lui accorde et confie aux pasteurs de Montpellier, de Saint-Laurent, du Caylar et de Bernis la desserte de son église durant son absence.

Cette demande était-elle due à ce que Roussière avait des difficultés avec ses ouailles ? la chose paraît vraissemblable, car nous lisons dans le procès-verbal de la séance du Cons. de Nîmes du 25 août 1666, que le pasteur Cheyron et le diacre De Caveyrac sont nommés par la compagnie pour aller le dimanche 29 août réconcilier l'église avec son pasteur.

En 1668 Roussière est donné à Caveirac qu'il dessert jusqu'en 1675, puis à Bernis où il restera jusqu'en 1685.

Ce pasteur figure sur la liste publiée par Haag et Douen des pasteurs ayant apostasié au moment de la Révocation ; il est mentionné comme habitant Nîmes et touchant une pension de 550 livres.

Libellé du reçu : « Je soubsigné confesse avoir receu du sieur Jean » Martin ancien et receveur des frais du colloque de Nismes la somme » de vingt livres qu'il estait chargé de payer dans son estat pour » l'église d'Aiguemortes de laquelle somme le quitte et promets lui » faire tenir quitte. Faict à Nismes ce neuvième Febvrier mil six cent » soixante cinq (pour 20 lvres).

» Roussière. »

lad. année mil six cent soixante quatre la somme de cent cinquante livres pour les causes contenues au reçeu qu'il en aurait faict en dacte du seiziè. xbre. mil six cent soixante quatre cy remise et cottée N° « ix ». Par cecy en despance.. CL»» (39)

De mesme a payé led. Sr. Martin comptable à monsr. *De Parades* ministre de l'églize de Monpezat la somme de cinquante livres pour les causes comptenues au mandemd sur ce expédié par mons. Roure secrétaire du Consistoire et par luy signé en dacte du prd. Aoust 1664 appert de la quitance que led. Sr. Parades en aurait faict aud. comptab. escripte par monsr. Aubanel notaire le susd. jour de la lad. année 1664 cy remise et cottée par dessous N° « x ». Par cecy vous apparaisant de ladicte quitance reqiert lad. somme luy estre passée en despance cy .... L»» (40)

Comme aussy baillé en despance led. comptab. la somme de cinquante livres pour les causes comptenues en la quitance que

---

(39) *Ginhoux,* Isaac, bourgeois est consul en 1664.

Quant à Guy, régent il est tenu en haute estime par le Consistoire, qui « considérant les bons et agréables services qu'il rend à cette église comme professeur au Collège » lui cède le banc à deux places au Grand-Temple, jadis cédé au Consistoire par le sieur de Montagnac, pour qu'il en dispose comme bon lui semblerait.

Libellé du reçu : « Monsieur Martin se trouve pryé de conter à Mon-
» sieur Guy, premier régent du collège la somme de cent cinquante
» livres que vous prendrez à conte sur l'argent que Mr. devra conter du
» colloque en me randant le présent mandement. A Nismes ce setzième
» Xbre mil six cent soixante quatre.

» Signé : GINHOUX, consul. »

Au dos de cette pièce de la main de Guy : « Jay receu de Monsr.
» Martin la sôme de cinquante cent contenue au billet cy dernier
» faict à Nismes le 22me de décembre 1664.

» Signé : GUY. »

(40) *De Parades* passe ses examens au syn. prov. de 1661 ; il est consacré par le pasteur de Lunel, Angelras et celui de Saint-Amboix, Noguier, et l'église de Chamborigaud lui est confiée.

Au synode de 1663, il est chargé de la prédication. Au synode de 1665, il est donné à l'église de Montpezat qui s'était engagée, dès 1662, à assurer le traitement d'un pasteur et le synode alloue 50 livres à l'église en vue de l'aider à assurer les gages de son pasteur ; l'église n'ayant pas été couchée sur l'état d'imposition, parcequ'au moment de la décision du synode les comptes étaient déjà clos, de Parades s'adresse au Consistoire de Nîmes pour lui demander de faire l'avance de cette somme, en attendant le prochain synode.

En septembre 1666 de Parades est prêté à Nîmes pour aider les pasteurs en charge ; en sa séance du 20 avril le Consistoire lui alloue 37 livres 10 sols pour les services qu'il a rendus de septembre 1666 à mars 1667 ; de nouveau, le 2 septembre 1667 le Consistoire lui expédie un mandement de 40 livres pour 8 prédications qu'il a données ; le 5 octobre, autre mandement, celui-ci de 30 livres pour 6 prédications données au cours de la semaine précédente. En 1669 de Parades vient encore donner des prédications à Nîmes, car à sa séance du 24 avril le Consistoire fait un billet de 30 sols pour la journée d'un homme et

led. Sr. *Bilhon* en aurait faict aud. comptab. escripte et signée de sa main en dacte du dixeseptè. Janvier 1666 cy remise et cottée par N° « xj ». Par cecy en despance................ L»» (41)

---

d'un cheval baillés à de Parades qui avait prêché par ordre de la compagnie.

Depuis 1668 de Parades était pasteur à Savignargues ; de 1670 à 1681 il est à Codognan. A partir de cette date on ne sait plus rien de lui.

Aubanel, notaire royal à Nîmes, est nommé ancien en 1661 et a pour quartier de surveillance la Couronne ; il exerce ses fonctions d'ancien jusqu'en 1665 ; à la séance du 9 décembre 1665, il résilie ses fonctions ; en 1682, il est contraint de démissionner de sa charge de notaire en vertu des arrêts du Conseil d'Etat de juin et de juillet 1682.

Le reçu comprend 3 pièces ; au recto se trouve le mandement du secrétaire du Consistoire Roure, et un acte passé par devant le notaire royal Aubanel et contresigné par de Parades et des témoins, en vertu duquel ce pasteur fait cession au marchand Fabrot de la somme qui lui est allouée par ce mandement. Au verso se trouve la quittance de Fabrot.

(Mandement de Roure) : « Est mandé à Monsieur Martin, ancien, » exacteur du colloque, de payer à Monsieur De Parades, ministre de » l'esglize de Montpezat, la somme de cinquante livres que le sinode » dernier lui a accordé, à laquelle ceste esglize est fait l'avance pour » la présente année sauf à faire imposer l'année prochaine conformé» ment à la deslibération du Consistoire du vingt quatrième juin der» nier et rapportant le présent mandement et quittance vous sera » alloué en bon compt et faict... premier aoust mil six cent soixante » cinq. »

(Acte notarié) : L'écriture en est très difficile à lire ; nous préférons nous abstenir de le transcrire de crainte de donner un texte erronné. Signalons que l'acte porte, outre la signature du notaire et celle du pasteur et du marchand, les signatures de 4 témoins.

(Reçu de Fabrot) : « J'ay receu de monsieur Martin ancien du con» cistoire de l'esglize de ceste ville et receveur du colloque, et comme » ayant droit de monsieur de Parades pasteur ainsy qu'apert de la » cession qu'il men a faite cy derrière la somme de cinquante livres » conformément au mandement qu'il luy en aurait esté faict aud. » sieur Martin, faict à Nismes ce cinquième mars mil six cent soixante » six.

» De Parades. »

(41) *Bilhon*, régent au collège est déjà en fonction en 1661, d'après le registre de délibération du Consistoire ; en juin 1665 la compagnie décide qu'il sera payé d'avance à Bilhon 60 livres par les soins de Martin qui se remboursera des premiers deniers qu'il recevra de ses gages.

Pelissier, consul en 1665, était bourgeois de Nîmes.

Libellé du reçu : « Je soubsigné confesse avoir reçu de Monsieur » Pelissier, second consul pour ceux de la religion réformée et ce par » les mains et des deniers de Monsieur Martin receveur des deniers du » colloque de Nîmes la somme de cinquante livres qui m'étaient deues » du reste pour le quartier d'octobre mil six cent soixante quatre. » Iceluy commencé le premier dud. octobre et finit le dernier de dé» cembre dont le tiens quitte. Ce dix septième janvier mil six cent » soixante six.

» Signé : Bilhon. »

De mesme a payé led. Sr. Martin contable à Monsr *Ginhoux* (42) consul de lad. année 1664 la somme de cent cinquante livres pour les causes contenues au mandat sur ce faict appert de la quitance qu'il luy en aurait faict dacté du dixehuictiè. xbre. mil

---

(42) *Ginhoux* (voir ci-dessus la note 39 sur ce consul) établit un mandement en faveur de Jaussand, pasteur et professeur de philosophie.

Libellé du mandement : « Monsieur Martin se trouve pryé de payer » à Monsieur Jaussand, pasteur et professeur de philosophie cent » cinquante livres que vous prendrez en conte sur ce que monsieur » debvra conter sur le colloque de ceste ville et me rendant ce pré- » sent mandement acquitté à Nîmes ce dix huitième décembre mil six » cent soixante quatre.

» Signé : GINHOUX, consul. »

Jaussand (Claude-Marie), originaire de Mazamet, subit ses examens de proposant au syn. prov. d'Uzès, en 1663, et est jugé par les examinateurs comme ayant « très bien satisfait aux langues, en philosophie et en théologie » ; sa consécration est toutefois différée jusqu'à ce qu'il y ait une église à pourvoir. En attendant, en raison de sa valeur et de ses connaissances, il est nommé professeur de philosophie au collège de Nîmes.

Au synode de Montpellier de 1664, le viguier de Nîmes, Claude Albenas, demande que Jaussand continue ses fonctions de professeur et qu'il soit reçu au saint ministère. Le synode « étant pleinement » informé que le Sr. Marie Jaussand s'est fort bien acquitté dans cet » important employ et de plus au dernier synode tenu à Uzès, il fut » jugé digne d'estre reçu au saint ministère, ce qui auraist esté fait » s'il y eut eu des églises à estre pourvues, a continué le Sr. Jaussand » dans la profession et l'admet dès à présent à estre receu au saint » ministère sur la fin de l'assemblée selon la coutume ». (Procès-verbaux des synodes du Bas-Languedoc.)

Le collège ayant été aboli, Jaussand exerça pendant quelques mois de 1664 à 1665, le ministère au sein de l'église de Nîmes.

Au synode de 1665, l'église de Blauzac demande que Jaussand lui soit donné ; le synode y consent et ce pasteur restera dans cette église jusqu'à la Révocation. A la Révocation, il se retira en Hollande, à Utrecht où il jouit d'une pension de 250 florins accordés par les États de cette province ; en 1693 Jaussand étant allé à Dordrecht, dans une autre province, se vit enlever sa pension.

Dans les registres des délibérations du Consistoire de Nîmes, on trouve sur ce personnage divers renseignements (Tome XVII, p. 125, 143, 173, 176).

A la séance du 18 février 1665, sur la proposition présentée par Jaussand lui même de continuer ses gages jusqu'au prochain synode, la compagnie charge le pasteur Bruguier de porter la proposition au Synode provincial.

Dans sa séance du 22 avril 1665 le Consistoire charge le procureur Fournier de parler aux consuls touchant les gages de Jaussand.

Dans la séance du 5 août, d'Albenas expose que le syn. prov. tenu à Nîmes le 29 avril a accordé à Jaussand pasteur « ci-devant profes- » seur de philosophie au collège royal 200 livres tant pour son service » depuis l'ouverture dernière dud. collège que pour son indemnité » depuis qu'il a cessé de faire la fonction de professeur jusqu'au der- » nier synode qui l'a pourvu de l'église de Blauzac, que Jaussand s'est

six cent soixante quatre cy remise et cottée par le dessous N° « XII ». Par cecy en despance...................... CL»»

Some sept cent cinq une livre six sols huict deniers (43).

(*A suivre.*)

Les fugitifs du Languedoc. -- Uzès.

(A propos des chiffres de l'abbé Rouquette) (1)

L

Labeille François *Labeille* femme née Marie Masse, trois enfants, une servante.	Boulanger, sa femme, trois enfants, une servante, venant d'Uzès, vont d'abord à Francfort (manuscrit Dieterici), puis de là s'établissent à Magdebourg. Les bien qu'ils ont laissés en France, estimés plus de mille L., sont saisis.
Labeille Marie	Décédée à Berlin, le 24 juillet 1733, veuve de Simon Moustac, étaminier, native d'Uzès en Languedoc (Archives wallonnes).

» souvent présenté au Consistoire pour le prié de lui payer les 200 » livres ». Les consuls ne pouvant assurer les gages de Jaussand, d'Albenas propose qu'on assigne au pasteur son traitement sur les deniers que l'exacteur des arrérages des gages de MMrs les pasteurs exige tous les jours, sauf à en demander le remboursement aux consuls, quand on les requérera. Le Consistoire « désirant témoigner au Sr. Jaussand la considération particulière qu'il fait de sa personne », décide qu'un mandement de 200 livres sera expédié par le secrétaire sur l'exacteur et que le secrétaire assisté du receveur aura soin d'en procurer le remboursement à la compagnie et fera connaître aux consuls qu'elle n'a entendu que faire les avances de cette somme.

A la séance du 19 août 1665 Jaussand « a proposé » qu'il n'avait retiré des mains de l'exacteur des arrérages des gages des pasteurs que la somme de 120 livres seulement, l'exacteur ne se trouvant pas en état de lui payer plus et qu'il demande que les 80 livres dues soient expédiées par un mandement sur le receveur. Le Consistoire décide qu'il en sera ainsi fait.

Les frères Haag, dans la France protestante, ont confondu Claude-Marie avec Jean-Louis Jaussand qui fut pasteur de Gersau et de Castres.

Libellé du reçu de Jaussand qui se trouve au verso du mandement de Ginhoux : « J'ai receu de Monsieur Martin la somme contenue dans » le présent mandement dont le quite fait à Nîmes le dix huitième » Xbre mil six cent soixante quatre.

» JAUSSAND. »

(43) Le résumé des dépenses est également de l'écriture de Claparède.

(1) Voyez *Bulletin* 1925, p. 339.

Labeille Marie femme de Charles Gutienne, deux enfants.	Femme du tailleur Charles Gutienne, est réfugiée à Angermunde avec son mari et deux enfants, native d'Uzès (Colonie Liste).
Labeille Jacques femme Rose Quisse quatre enfants.	Agé de 47 ans, sa femme Rose Quisse et quatre enfants sont réfugiés à Lausanne en 1698 venant d'Uzès (Fiches Bernus).
Labes	Fugitif d'Uzès cité par Erman.
Laborie de Daniel dit de La Grange. Madame de Laborie née d'Anoul, des enfants.	Seigneur de la Grange, fils de Laborie, bourgeois d'Uzès et de demoiselle Giraud, avait épousé Marie d'Anoul, fille de Pierre d'Anoul et de demoiselle des Micheaux, des premières familles d'Uzès. Il était ministre d'Uzès en 1681 et pour se soustraire aux poursuites qui le harcelaient changeait souvent de perruques, tantôt très noires, tantôt très blondes. Il fut condamné par défaut le 24 juin 1684 à être pendu avec Jacques Peirols, ministre à Nîmes, et leurs biens confisqués. On saisit au ministre de Laborie une maison où il habitait au plan du Duché, ayant un petit jardin, plus une autre maison dans la ville, un mas avec des terres et un grand jardin. Fugitif, il se sauva en Suisse ; sa famille vint l'y retrouver. Il signa la lettre de condoléances des pasteurs des Cévennes et du Languedoc à leur collègue Jean Teissier, ancien pasteur de Saint-Roman-de-Codières, au sujet du martyre de François Teissier, viguier de Durfort, son père. En 1690, le Grand Conseil, à Berne, le condamna à mort pour avoir facilité le passage de Vaudois en Suisse. Il fut absous de cette condamnation, mais privé de sa pension pour la subsistance de sa famille et la sienne. Alors, il obtint une pension des Etats Généraux en 1692 qu'il conserva bien qu'il fut devenu pasteur du régiment de Briquemont. Il se retira à Rotterdam où il mourut en 1703.
Laborie	Originaire d'Uzès, réfugié dans la colonie Villeneuve (manuscrit Dieterici).

Lacombe André	Originaire d'Uzès, ouvrier en bas à Francfort, puis, en 1700 à Magdebourg (manuscrit Dieterici).
Lacombe Pierre *Lacombe* femme, 2 enfants, 1 servante.	Chapelier, originaire d'Uzès, réfugié avec sa femme, ses enfants, une servante à Werder, en 1700 (manuscrit Dieterici).
Lacroix (de) Jean	Liste Rouquette, seigneur d'Aubussargues, fugitif d'Uzès ; étant malade il revint des pays étrangers mourir chez lui ; ses biens saisis étaient en distribution ; on laissa sa femme Jaquette Reynaud, restée en France, jouir de sa dot.
Lacroix Louis	Originaire d'Uzès, se réfugie à l'étranger ; laisse une maison rue de la Monnaie en triste état, plus 12.000 l. de biens.
Lafon François *Lafon* femme née Suzanne Barbançon, 9 enfants.	Confiseur d'Uzès ; ils ont à Berlin une fille, Esther, baptisée le 7 juillet 1700, plus huit enfants, jusqu'en 1720. Un de leurs descendants revint en France, Jacques-Alexandre Lafon, dans une situation très honorable et serait le chef de la famille Lafon de Ladébat ; il avait quitté l'Allemagne sous Louis XV.
Laforest *Laforest* femme née Jeanne Cousin, une fille, Elisabeth.	Le 7 avril 1709 a été baptisée, à Berlin, Elisabeth Laforest, fille d'Antoine peigneur de laine, originaire d'Uzès en Languedoc et de Jeanne Cousin.
Larnac Michel	Liste Rouquette ; docteur, avocat, avait épousé Jeanne Chapelier qui mourut le 11 octobre 1682 âgée de 24 ans ; elle fut enterrée au cimetière de l'hôpital, à Uzès, laissant un fils que Michel Larnac confia à sa famille avant de s'exiler ; on lui saisit une maison à la place et son enfant mineur eut la jouissance de ses biens moins 10.200 l. de biens confisqués.
Larnac Jean Madame Larnac née Jeanne de Teissier	Docteur et avocat, est signalé fugitif avec sa femme, tous deux d'Uzès. Le fils ou le père de Michel Larnac probablement.
Larnac Isabeau femme Pradeu, deux enfants.	Le 17 juin 1690, Marthe Larnac, conformément à l'édit du mois de décembre 1689, a été maintenue en la jouissance des biens de sa sœur Isabeau Larnac,

d'Uzès, fugitive à Lausanne en 1698 (Fiches Lausanne).

Larnac Jacques

Déserteur de Pontarlier, originaire d'Uzès, à Lausanne, en 1699 (Fiches Lausanne).

Laurent Jean
Laurent femme
née
Françoise Courant
enfants.

Liste Rouquette. La famille Laurent, riche, nombreuse et à la tête du commerce, quitta Uzès en grande partie à la Révocation ; elle était composée de marchands de laine, droguistes, faiseurs de bas, foulonniers et bourgeois. Les chefs des différentes branches allèrent surtout s'établir à Magdebourg où ils firent la prospérité de la ville ; étant très considérés, ils servirent les cours princières (Toll. III, 1 B 357).

L'abbé Rouquette n'en cite que neuf, sans parler de leur famille.

C'est le 7 novembre 1682 que fut béni le mariage dans le temple d'Uzès d'entre Jean, pareur, âgé de 31 ans, et Françoise Courant ; elle mourut à 70 ans et fut enterrée à Neuhalsdenleben. Le pasteur Thomas, d'Uzès, avait célébré son union avant sa fuite.

Laurent Israel
Madame Laurent
née
Lucrèce de Bourgues

Liste Rouquette. Fils de Guillaume Laurent, conseiller du roy, receveur des tailles d'Uzès, ne fit jamais le commerce. Un Pierre Laurent, pareur, resta à Uzès et fut maintenu, d'après l'édit de Sa Majesté de décembre 1689 en la possession des biens de Jean et Guillaume, ses germains (A H G).

Généralement, les membres des familles qui obtenaient les biens des fugitifs les administraient et leur faisaient passer à l'étranger les revenus ou le capital qui leur appartenaient.

Laurent Guillaume
Madame Laurent
née
Marie d'Anoul,
trois fils.

Marchand droguiste d'Uzès, avait épousé Marie d'Anoul ; son fils aîné, Guillaume, âgé de 18 ans, fut nommé compagnon facturier, puis succéda à son père, mort en 1697.

Les biens de Marie d'Anoul, assez considérables, furent saisis et donnés à sa famille (A H G).

Un Guillaume Laurent, le fils probablement, fut enterré à Magdebourg le 5 juillet 1729, âgé de 62 ans.

Laurent Louis femme née Marie Durand, trois fils.

Facturier, pareur de drap, originaire d'Uzès, épouse, le 27 août 1682, Marie Durand, tous deux réfugiés à Magdebourg ; on leur saisit une maison à Uzès, rue Saint-Roman, en triste état, estimée 300 l.

Laurent Guillaume *Laurent* femme née Marie Milane, huit enfants.

Foulonnier, originaire d'Uzès, fils à feu Louis Laurent et Marie Rieude, épouse Marie Milane, tous deux de la même ville. Ils ont huit enfants.

Laurent Louis femme née Marie Dauphine, un fils, Jean.

Facturier d'Uzès, mari de Marie Dauphine. Ils ont un fils, Jean.

Laurent Geoffroy

Originaire d'Uzès, manufacturier, marié le 20 juin 1713 avec Marie Araud, fille de feu Daniel Araud, bourgeois.

Laurent Pierre Madame Laurent née Marie Pradeu

Bourgeois de cette ville, fils à feu Louis Laurent et défunte Marie Durant, originaire d'Uzès en Languedoc, épouse le 14 décembre 1719, à Neuhalsdenleben, Marie Pradeu, il y est inhumé le 10 août 1760, âgé de 78 ans ; il est nommé maître fileur de tabac de la Colonie.

Larentie ou *Laurencie*

Fugitive d'Uzès réfugiée en Suisse (fiches Lausanne).

Lautier Jean *Lautier* Madame, un enfant.

Liste Rouquette, 1698, on trouve à Magdebourg un Jean Lautier, marchand, avec sa femme et un enfant.

Lautier Laurent

Liste Rouquette, 1698. Fugitif d'Uzès, laisse des bien saisis, à Sauzet, petit village.

Lautier Antoine *Lautier* Isabeau

Liste Rouquette, 1698. Tous deux fugitifs d'Uzès, frère et sœur réfugiés à Magdebourg. Ils laissent à Uzès plus de 36.000 l. saisis provenant de la succession de leur père ; ils ne purent emporter que des lettres de change et de l'argent provenant de ventes de biens.

Lautier Pierre femme Lautier	Probablement frère des fugitifs, cité à Magdebourg avec sa famille ; veuve, sa femme va à Berlin (Tollin).
Lautier Raymond	Originaire d'Uzès, est cité par Tollin quittant Magdebourg pour Berlin en 1721 (Roll. III, 1 B 1698).
Lebeau Simon *Lebell* Alix	Originaire d'Uzès, tailleur d'habits, réfugié à Neuchâtel avec sa sœur Alix Lebell (Liste des Français naturalisés à Neuchâtel).
Lechantre Marguerite Dade de Masmolène	Native d'Uzès, habitant le château de Masmolène d'une des plus anciennes familles d'Uzès, veuve d'Honoré de Drevon fugitive. A N. T T 273. Sa fille Suzanne de Drevon était la femme de noble Pierre de Bagars ; ils habitaient Orange, avec l'intention de fuir dès que l'occasion s'en présenterait.
Lesanier Daniel femme née Jaquette Loubier, trois enfants.	Liste Rouquette. Originaire d'Uzès, fugitif avec sa femme Jaquette Loubier, laisse des biens à Sauzet qui sont saisis.
Levieux Louis Madame Levieux née Gentille Gontière, un fils, David.	Liste Rouquette. Fils de Jean Levieux, marchand orfèvre d'une vieille famille uzétienne très considérée ; un de leurs ancêtres était un peintre de grande réputation. Il eut un fils né à Uzès, le 8 août 1678. Le parrain est David de Perotat, seigneur de Saint-Quentin et la marraine Rose de Boileau, femme de Monsieur de Pérotat. Le ménage Levieux partit à la Révocation.
Levieux Antoinette	Jean Levieux, marchand de Nîmes, et Claire Levieux, frère et sœur, ont été maintenus aux biens d'Antoinette Levieux leur sœur, fugitive d'Uzès (A H. C 279) .
Lorme de François Madame de Lorme née Marguerite Maurin	Officier à la pension, fils de feu Jean de Lorme, bourgeois d'Uzès et de demoiselle Marie Domergue ; épouse dans l'église de Saint-Patrick, à Dublin, demoiselle Marguerite Maurin, fille de feu Pierre Maurin, marchand de la ville de Montpellier et de demoiselle Suzanne du

Cros. Le mariage fut béni par Monsieur des Galinières. Monsieur et Mademoiselle de Rocheblave assistaient à la cérémonie (copie Fraissenet C 209).

Loubier Isabeau
Loubier Marie
Loubier Jean
Loubier sœur

Demeurant à Genève, fille de Jean Loubier et de Claude Estienne, fugitive d'Uzès ainsi que son frère aîné et deux de ses sœurs naturalisés à Neuchâtel. Leur père était mort le 13 décembre 1680, âgé de 54 ans, laissant des biens considérables.

On leur saisit une maison et des terres estimées 17.200 l., plus une partie de l'héritage de leur père, environ 36.000 l.

La veuve de Jean Loubier, Claude Estienne, réclame les biens de ses enfants fugitifs pour élever ceux qu'elle a gardés auprès d'elle, étant mineurs.

Loubier Antoine

était le fils d'un marchand ; une chronique citant les hommes distingués d'Uzès dit : « Chacun sait qu'Antoine Loubier était un bel esprit. Il se retira en Allemagne où il fut gouverneur d'un prince » (A N. C 45).

Baronne de Charnisay.

Enquête sur des assemblées religieuses tenues à Jeancourt et dans les environs en juin 1690

Les protestants d'Hargicourt, de Jeancourt, des Eglises environnantes, assistés d'amis venus de près et de loin, ont rappelé, par une fête en plein air, à la Boîte à Cailloux, autour du pilier qui porte une plaque commémorative, leurs origines. Le mouvement religieux qui leur a donné naissance s'est produit au plus fort de la persécution, sous Louis XIV ; c'est un des plus extraordinaires exemples de la puissance de l'Evangile.

Dans l'hiver de 1689 à 1690, des réunions religieuses eurent lieu, de nuit, à la Motte de Pontru, éminence très visible, à proximité du village, près de la voie romaine. Or il y avait, près de là, à Pontruet, deux ménages de nouveaux-convertis, ceux de *Pierre Lallau* et de *Jean Lallau*. Les deux hommes étaient issus d'une des plus anciennes familles de l'Eglise de Saint-Quentin. Il en était de même des deux femmes. Celle de Pierre était fille de *Samuel Alavoine*, manouvrier à Hargicourt ; Jean avait épousé une fille de *Daniel Alavoine*, de Pontruet. Les deux Alavoine avaient quitté la France pour rester fidèles. Leurs enfants étaient restés et avaient été mis en possession de leurs biens.

Par eux ou par d'autres, des Bibles vinrent aux mains des catholiques. La lecture du livre de vie produisit la vie. En juin 1690, les réunions recommencèrent plus nombreuses ; il s'en fit surtout aux environs de Jeancourt et de Templeux. Le centre du mouvement se déplace vers le nord. On en signale au bois de Priéz ; c'est aujourd'hui Priel, à 2 kilomètres du Verguier (1) ; il se trouve dans le bois un ravin très encaissé ; aux fossés de Puissantlieu, qui sont près de là et sur le territoire de Jeancourt (2) ; à la Boîte à Cailloux, qui dépend d'Hesbécourt ; à la carrière de Templeux, qui est à mi-chemin de ce village à Hargicourt ; au

(1) Voir la carte dans le *Bulletin* de 1930, p. 576.

(2) Nos 389, 394 et 395 *bis* du plan cadastral ; ils appartiennent à M. Gustave Trocquemé.

bois de Renélieu, sur un revers de terrain qui borde, entre Le Ronssoy, Templeux et Hargicourt, une vallée profonde et large.

L'homme que la rumeur publique désigne comme le prédicateur, vient de Leschelle, près Guise. C'est un marchand de sabots ; il s'appelle *Isaac Bize,* c'est un protestant. Il habite, en bordure de la forêt du Nouvion, un pays de sabotiers. On rapprochera avec intérêt un fait que raconte M. Beuzart et qui s'est passé à Esquehéries, à une lieue de Leschelle, en 1701 : *Jean Bize,* nouveau converti, « non seulement ne fait pas son devoir et ne le fait pas faire à ses enfants, mais encore se mêle d'expliquer la Bible et entretient les autres nouveaux convertis dans leurs erreurs et même tâche de séduire les catholiques, dont un nommé Jean Henneret » (1).

Avec Isaac Bize, on nomme plusieurs habitants des villages, catholiques, qui à défaut de ministres disent aux autres ce que la Bible leur a appris.

L'année suivante seulement ce peuple assoiffé de vérité vit son grand désir accompli et reçut la visite d'un pasteur. On trouve le récit de la mission de Givry dans les *Premiers pasteurs du Désert,* de Douen, ch. XIII (2), et on y retrouve aussi les noms de plusieurs de ceux qui étaient suspects en 1690. Le mouvement continua de s'étendre. La foi des Picards fut plus forte que l'autoritarisme royal, que nous appelons maintenant le passé ; elle sera plus forte aussi que l'incrédulité contemporaine, qui sera bientôt le passé si nous regardons aux choses invisibles comme nos pères ont regardé, et si nous faisons de la Bible l'usage qu'ils en ont fait.

S. Daullé.

*
* *

Les deux pièces qui suivent sont aux Arch. Nat. (T. T. 271, XXI). L'une (164, voir aussi 150) est une dénonciation anonyme et non datée, adressée au roi, l'autre (163, voir aussi 151) est le procès-verbal d'une enquête judiciaire.

Au Roy

Sire,

Vostre majesté sçaura qu'il se fait des assembléés par des faux freres herrant et ils atirent avec eux beaucoup d'autre catholique libertins, ils sont assés bon nombre ils se donnent

(1) *Le protestantisme en Thiérache,* p. 294.
(2) Voir aussi *Bull.* 1859, p. 532 et 1931, p.

rendéz vous a une demie quart de lieu de la ferme de Priéz quy est a deux lieuës et demy de saint quentin en picardie, il y a la six ou sept villages quy sont sursemééś, c'est a dire que ils vont a leur assembléés la nuict, et ne laissent point d'aller a la messe, ils semble qu'ils veullent faire croire une nouvel Religion, et quand on leur dit que ses personnes la ne font pas bien ils repondent qu'ils veullent prier dieu a leur mode, et que cela doit estre libre, ils ne desirent rien autre chose que nostre arméé soit mis en piece afin qu'ils puissent faire esclater leur loy, et vivre en liberté, nos hereticque ne vont plus a léglise ils ne sçavent plus ce chemin la, si ce nest quelqu'un, mais dans le fond de leur cœurs ils ne souhaittent que nostre perte, et la perdition de la france,

Sire vostre majesté se souviendra de ses faicts icy, cela vien d'une personne bien intentionné pour sa Religion, et pour l'Interest de sa majesté et celuy du publicque ;

D'ailleur, sire, vostre majesté sçaura que les faiseurs de bierre dite brasseurs, de saint quentin sont tous de la Religion et ils nous peuvent tous empoisonnééś par leur bierre, et cela est bien d'angereux, car ils sont tres mal content ; L'assembléés se font proche de la ferme de Priéz, et du village du Verguiéz ou on s'en est apperceüs se sont des endroits de bois, et de grandes valléés il y a mesme quelque mess[rs] de la Religion de S[t] quentin qu'ils y vont aussy :

(Au dos : 1690, R. P. R. — *S[t] Quentin.* — Au sujet d'assamblées qu'on prétend qui se tenoient aux environs de S[t] Quentin v. la l. de M. Chauvelin du 15 août 90.)

I

Monsieur le Lieutenant criminel au baillage de Vermandois à S[t] Quentin

Vous Remonstre le Procureur du Roy qu'il a Receu différents advis du Seigneur Evesque de Noyon que la plus part des paroissiens des villages d'hervilly, hébecourt, vendelle, jeancourt, et autres villages circonvoisins, tiennent des assamblés contre la Religion ; que le dimanche quatre du mois de juin dernier Il s'est tenu une assamblée de quatre cens huguenots dans Les bois d'Hébecourt près Jeancourt, où la plus part des habitans dudict Jeancourt estoient ; Que le Six il s'en est tenu encore une autre des mesmes gens au nombre de deux cens durant la Nuict chez *Mathieu Tourbiez,* paroissien dudict Jeancourt ; que le huict du mesme mois il s'est tenue Encore une autre assamblée très nombreuses durant le jour dans le bois de Prièz ; dont les principaux auteurs de ces sortes de convanticulles sont les nommés *François Quentin* d'Hervilly, *Antoine Maufourny, Jean Corbault* de Vendelles, *Sacré Capare, Claude Caron,* et *Pierre*

Mathon d'Hébecourt, *Pasquier Dumé* Et led. *Torbiez* du village de Jeancourt, et le nommé *Isaac Bize* de la paroisse de Leschelle proche de Guise lesquels servent de ministres ;

Et Comme Il importe au bien de l'Estat et de la justice d'arrester le cours de samblable désordres, Et d'en procurer au publicque une punition exemplaire suivant la déclaration de Sa Majesté du mois de juillet 1686, C'est ce qui oblige Ledict Procureur du Roy de requerir qu'il soit informé contre lesdicts susnomméz du contenue cy dessus, circonstances et deppendances, et pour parvenir à la preuve vous ayé à vous transporter sur les lieux et partout où besoing sera à son assistance et du S[r] Prevost des Mareschaux à qui il sera Enjoinct ainsi qu'à ses archers de bailler toute ayde et main forte pour l'Information faicte et communiqué Requérir ce qu'il appartiendra.

[Signé à la Minutte :] HOURLIER avec paraphe.

⁂

Veu la Remonstrance cy dessus Nous ordonnons que du contenu en icelle Il en sera par nous informé par toute où besoing sera, qu'à cette fin à l'assistance du Procureur du Roy du Lieutenant de Robbe courte et des archers en la mareschaussée de de cette ville, nous nous tronsporterons audict Jeancourt et autres villages circonvoisins, et qu'à ces fins commissions deslivrées.

Donné à Saint-Quentin, le Deuxième Juillet MVI[e] quatre vingt dix.

[Signé à la Minutte :] CAIGNART, avec paraphe.
[Signé :] DELAHAYE, commis.

II

Information faicte au village de Jeancourt

Le troisiesme jour de Juin (1) Mille Six cens quatre vingtz dix, Pardevant nous André Nicolas Caignart, Cons[er] du Roy, Président Lieutenant criminel au baillage de Vermandois à Saint-Quentin, à la Requeste du Procureur du Roy en ce siège allencontre *Mathieu Tourbier* et *Pasquier Du Mé* du village de Jeancourt, *François Quentin* du village d'Hervilly, *Antoine Maufourny* et *Jean Corbault* du village de Vendille, *Sacré Capare*, *Claude Caron*, et *Pierre Maton* du village d'Hébécourt, Le nommé *Isaac Bize* de la paroisse de Leschelle prosche Guise, et autres habitans du village de Berteaucourt, accusés, a laquelle Information avons proceddé ainsy qu'il ensuit et icelle faict rédiger en escrit par François De Lahaye commis au greffe, après serment par Luy presté au cas requis et accoustumé.

(1) Erreur pour : juillet.

Premier

Pierre Caron Laboureur et Lieutenant en ce village assigné par exploict de Borel, archer, huissier de ce jourd'huy ainsy qu'il nous est apparu après serment faict a dict estre agé de soixante douze ans et n'estre parent allié serviteur ny domestique des parties sinon qu'il est cousin germain de Pasquier du Mé, issue germain de Mathieu Tourbier et petit-cousin d'Antoine Maufourny et Jean Corbault.

A depposé que depuis environ quinze jours le bruit cour dans ce village que quelque particuliers tant dudict Jeancourt que des villages circonvoisins sassamblent et lizent des livres, ne scayt le depposant en qu'elle nombre ils sassamblent, sy quatre, sy dix, sy vingt personnes plus ou moins, ny quels livres ils lizent, a seullement ouy dire que deux ou trois personnes entre lesquels estoient François Quentin mulquinier à Hervilly alloit chez ledict Pasquier du Mé quy vend a boire et quils lizoient ensemble, n'a le depposant plus ample cognoissance desdittes assamblés, declarant qu'asseurement il ne s'en est point tenu et ne s'en tient point pendant le jour...

Deuxième

Barbe Caron sa fille, 24 ans,... n'a aucune cognoissance par ouy dire ny autrement qu'il se soit faict aucune assembléé chez quy que ce soit...

Troisième

Louis Cardon clercq seculier demeurant en ce village... ne scayt en façon quelconque par ouy dire ny autrement qu'il se soit faict aucune assemblés...

Quatrième

Marie Le Nain, femme de Jean Cardon Laboureur ne scayt... adjouste qu'elle est voisine dud Tourbiéz et qu'elle n'a jamais recognu ny ouy dire qu'il se soit faict chez luy aucune assamblée, lecture de Bible, presche ou prédication.

Cinquième

Maistre René Allart, curé, 75 ans... a ouy dire que *Mathieu Tourbier, Pasquier Du Mé, Charles Marié* et *Pierre Le Nain* s'assemblent, ne scayt a quelle dessein ny ce qu'ils font... Lesdits se sont approchés des sacrements à la Pasque dernière.

Sixième

Thomas Féras, hostelin à Vendelle... ne sait rien.

Septième

Noël De Hennin, Laboureur et Lieutenant du village d'Hébecourt... scayt par bruit commun qui coure depuis quinze jours qu'il s'est fait diverses assamblées dans la boitte à Cailleaux, dans les fossés de puissant lieux, Dans la carrière de Templeux-

le-Gras, et dans les bois de Priéz ; que ces assamblées estoyent provocquez et faictes par un particulier de Guise, que l'on dict estre un ministre de Hollande, lequel preschoit et faisoit les exercices de la Religion prétendue Reformée.

Huitième

Francois Crocquet, garde du bois de la cente de Priez y demeurant : ... le bruit court... ; il ne scayt ce qui en est ny ayant rien de certain dans le bruict qui coure.

Neuvième

Charles Caron, Laboureur et procureur d'office dud. Jeancourt, a ouï dire par le S[r] curé Allart de ce village que le bruit estoit qu'il y avoit eu un sabotier qui avoit passé par icy.

Continuation faicte au village de Pontruet led Jour troisième juillet MVI[e] quatre vingt dix à la Requête dudict procureur du Roy allencontre desd. susnommez.

Dixième

Maistre Pierre Carlier, pb[re] Curé du village de Pontruet assigné comme dessus, après que pour serment il a mis la main ad pectus et promis de dire vérité, a dit estre aagé de vingt six ans et n'estre parent, allié, serviteur, ni domestique des parties.

A depposé qu'il y a environ un mois le nommé Dubois, Laboureur dem[t] à Bertaucourt, Luy a dit qu'il avoit appris par bruict publicque de leur village que sept a huict personnes Dudict Bertaucourt avoient estez veues le soir a une assamblé que l'on dit s'estre tenue vers les bois de la Vigne, dans laquelle assamblée l'on avoit agitté beaucoup de question Contraires à la Religion catholicque, et du depuis Luy depposant a ouy dire du sieur curé de Pontreu que l'on disoit qu'il y avoit eu a cette assamblé deux ou trois cens personnes.

Deppose en outre que sept a huict jours après La nommée *Marie Houzeaux,* femme demeurant audict Bertaucourt, Luy a dit que son fils estoit sorty avec les autres, voulant parler de ceux quy avoient esté à ladite assamblée, et quelque chose qu'elle ayt peu luy dire, elle ne l'avoit peu empescher ; ladite Houzeau luy dit aussy que quelquefois les festes et dimanches son dict fils et cinq ou six autres qu'elle ne nomma point s'enfermoient pendant les vespres et lizaient la bible ; et est tout ce qu'elle a dit scavoir. Lecture faicte de sa depp° a dit Icelle contenir vérité, y a percisté et n'a requis taxe, et a signé à La Minutte.

[Ainsi signé :] P[e] CARLIER, CAIGNART et DE LA HAYE
avec paraphe.

Continuation faite au village de Bertaucourt Le mesme jour trois juillet 1690, pardevant nous juge susnommé.

Onzième

Jacques Toffin, laboureur, demeurant au village de Bertaucourt, assigné par exploict de Rayé le jeune, aussy huissier, de ce jourd'huy, à nous apparu, après serment faict a dit estre agé de quarante six ans et n'estre parent, allié, serviteur, ni domesticque des parties.

A depposé que le bruict court dans ce village que plusieurs personnes dudit village et des environs quy ont des sentimens concernant la Religion semblables à Ceux des huguenots font des assamblées de costé et d'autre, dans lesquelles ils lizent la bible et l'explicquent à leur mode (à ce que l'on dit) ; Et l'on soubçonne *Pierre Dathy,* laboureur, *Michel Houzeau, Eloy Dathy, Félix Moujart, Jean* et *Félix Moujart* ses Enffans, *Jean Regnault* et *Pierre Lalau,* tous laboureurs et menuisiers, demeurant en ce village, d'aller ausdittes assamblés.

Deppose en outre qu'il a ouy dire par Nicolas Boucher, mareschal à Pontruet, que la femme de Félix Moujart avoit esté ausd assamblés à la solicitation de son mari. Dépose de plus qu'il y a Environ un mois ou six sepmaines Il vit tous les susdits particuliers, à l'exception de la susditte femme Moujart, lesquels alloyent ensemble sur les dix heures du soir dans le prez du Costé de la mothe de Pontruet ; ne scayt le depposant où Ils alloyent ; et est tout ce qu'il a dit scavoir, etc.

Continuation faicte à Saint-Quentin, le Cinquiesme Juillet MVI^e quatre vingt dix pardevant nous juge susnommé.

Douzième

Magdeleine Placquet, femme de Pierre Marié, laboureur, demeurant au village de Bertaucourt, ne sait rien.

Treizième

Pierre Marié, dit Carette, laboureur à Bertaucourt... croit que l'on fait lecture de la bible dans les assamblées.

Quatorzième

Pierre Loyer bricquetier demeurant au village de Bertaucourt.

... il y a environ trois sepmaines un jour de Lundy le Sr Curé de Pontru luy demand sil n'avoit point esté au presche avec les autres le jour preceddent, a quoy il repartit que non, et dit audit Sr Curé que ledit jour preceddent il avoit veu passer devant sa porte un quart d'heure apres le soleil couché Félix Moujart le fils avec Denis Dathy fils de Eloy Dathy demeurant audit Bertaucourt quy alloyent du costé de Pontreu et comme luy depposant ne scavoit rien concernant ces sortes daffaires il ne regarda point ou lesdits Moujart et Dathy allèrent...

Quinzième

Marie Bonvarlet femme de Pierre de Bray laboureur demeurant à Pontru... ne scayt aucunement sy il s'est tenue quelque assamblés dans leur quartier ou es environs.

Seizième

Pierre de Bray... a seullement ouy dire que l'hiver dernier l'on avoit veu pendant la nuict du feu à la Mothe de Pontreu et est tout ce qu'il a dit scavoir.

Dix-septième

Maistre François Cordier Prestre Prieur du village de Pontru agé de trente six ans.

A depposé qu'il a ouy dire par divers habitans du village de Pontreu et Bertaucourt et nommément par Pierre de Bray et sa femme, Pierre Marié et sa femme, et par Pierre Loyer, bricquetier, que plusieurs personnes desdits villages et des lieux circonvoisins quy sont dans des sentimens conformes en plusieurs choses au sentimens des huguenots, avoient faict quelque assamblée et nommément Il y a trois sepmaines ou environs dans les bois de Priéz, dans lesquelles assamblées Il s'estoit faict quelque discours concernant diverses poings de la Religion ; deppose en outre qu'il a ouy dire par ledit Loyer et sa femme qu'il avoit veu sur le soir passer Félix Moujart le fils et sa femme, lesquels alloyent du costé du Priéz, et l'on croist qu'ils ont esté à la dite assamblée tenue il y a Environ trois sepmaines. Adjouste que ledit *Moujart, Michel Houzeaux, Pierre Lalau, Pierre* et *Eloy Dathy* et *Jean Regnault,* tous demeurant audit Bertaucourt, sont dans des sentiments hérétiques, ne croiant point La réalité au Saint Sacrement de l'autel, ny au culte des saincts, et n'ont aucun respecq dans le publicque ny dans le particulier pour les cérémonies de l'Eglise. Ce que luy depposant sçayt pour leur en avoir ouy parler plusieurs fois, et le bruict court que lesdicts particuliers, à l'exeption de *Pierre Dathy,* ont esté à l'assamblée quy se fit Il y a Environ trois sepmaines, dans laquelle un particulier qu'on dit estre ministre en Holande fit le presche, à ce que l'on dit.

Deppose en outre que le lendemain de ladite assamblée... lesd Lalau, Regnault, Houzeaux et Moujart le Jeune vinrent chez luy depposant les uns après les autres luy demanderent sy attendu le bruict quy couroit qu'ils s'étoient assamblés Ils pouvoient Rester en assurance dans le pays Paroissant inquiettés et troublés a quoi Luy depposant leur ayant dit qu'ils pouvoient Rester s'il Estoient Inocens, Ils luy Repliquerent qu'il estoit permis de se promener, sans qu'ils ayent déclaré qu'il y eust eu aucune assamblée ny qu'il sy soient rencontré et est tout ce qu'il a dit scavoir lecture faicte, etc.

Dix-huitième

Nicolas Dabancourt clercq seculier demeurant au verguier...

A depposé que le bruict court dans leur quartier qu'il sest faict quelque assambléé à La Mothe de Pontreu que l'on avoit veu Lad Mothe toute en feu, et d'autres personnes dirent que s'estoit quelque signe que l'on avoit veu la nuict ce quy arriva l'hiver dernier, ne scayt le depposant sy effectivement Il s'est tenu aucune assamblés en aucun endroit par quy ny comment elles ont peu estre faicte ny quy peut y avoir assisté, et est tout ce qu'il a dit scavoir, etc.

Continuation d'information faicte à Saint-Quentin le huict[e] Juillet.

Dix-neuvième

Charles Vinchon laboureur dem[t] au village de Vadencourt...

... L'hiver dernier à la Mothe de Pontreu pendant la nuict... ; a pareillement ouy dire qu'il s'en estoit tenu une dans les bois de Priéz et que l'on dit que lesd. assamblés sont composez de misérables paysants infectés de sentimens de huguenots concernant la religion, et que c'est un marchand de sabots quy les a preschéz et a fait le ministre...

Vingtième

Mathias Savreux, laboureur et lieutenant, demeurant au village de Belenglise,... a depposé qu'il y a environ deux mois le bruict estoit tout commun dans leur village et autres circonvoisins que des catholicques desdits villages, lesquels lizent la bible et ont des sentiments d'huguenots concernant la Religion, avoyent faict l'hiver dernier des assambléés a la Mothe de Pontreu, où l'on avoit veu la nuict seize lanternes alluméées, et qu'il sy estoit faict un presche ou sermont, par un nommé *Isaac,* marchand de sabots. N'a le depposant aucune cognoissance de ceux qui ont assisté ausdites assamblés, sinon que l'on dit que s'estoit des paysans de Bertaucourt, Jeancourt, Vendelle et autres villages circonvoisins, quy s'estoient assamblés au nombre d'environ six cens.

Deppose en outre qu'il y a environ quinze jours il a ouy dire a Pierre Brusnelet, hostelain, demeurant audit Bellenglise, que ledit *Isaac,* passant chez luy il y avoit un jour ou deux, s'estoit mis fort en collère de ce qu'on luy avoit dit que c'estoït luy quy preschoit dans lesdites assamblées ; ayant ledit Isaac dit qu'il n'avoit garde de prescher ne sçachant lire ny escrire. Ledit Brunelet luy dit aussy que l'on disoit qu'il y avoit un marchand descuelle de bois, quy passe assé souvent audit Bellenglise, quy preschoit dans lesdites assamblées ; et est tout ce qu'il a dit scavoir, etc... A luy taxé trente sols, ayant requis.

Vingt et unième

Toussaine Savreux, fille de Mathias Savreux, tesmoing précedent, cousine issue germaine ausd. du Mé et Tourbier, a depposé que le jour de S[t] Medart (1) qui fust il y a Environ quinze jours estante a Bertaucourt elle [a] ouy dire par le bruict commun du village qu'il s'estoit faict une assamblée que les uns disoient avoir esté tenu a la Mothe de Pontreu, dautres au village de Jeancourt, et que quelqu'un avoit servy de ministre dans ladite assambléé. Ne scayt la depposante aucune autre chose desdites assamblées, n'ayant veu ny cognu personne quy ayt esté, et est tout ce qu'elle a dict. Taxé quinze sols, etc.

Continuation de laditte information faite à Saint-Quentin, le dixième juillet...

Vingt-deuxième

Maistre Antoine Du Pont, Prestre Curé du village de Bellenglise, a dit estre aagé de quatre vingt deux ans.

Et quelque temps après le bruict courut que ce n'avoit point esté led. *Isaac*, Mais un nommé *Philippes* marchand d'escuelles de bois, allant par le village, etc.

Vingt-troisième

Maistre Martin De Lattre, pb[re] Curé du village d'Argicourt, aagé de trente six ans, etc.

... Ils ont fait quelque assamblée à la Mothe de Pontreu ou dans les bois du Priéz ou selon d'autres dans le bois du Ronssoy ; ... a aussy ouy dire par bruict commun qu'il y a environ trois sepmaines il s'estoit tenu d'assez frequentes assamblées dans une certaine grange du village de Jeancourt pendant huict jours, et que ledit *Isaac* avoir toujours servy de ministre, et que *Pierre de Villers*, tailleur d'habits, demeurant audict Argicourt avoit servy de ministre pendant quinze jours dans diverses assamblés quy se sont tenues, ne scayt led depposant en quel Endroit.

Deppose en outre que ledict Devillers ne s'est point approchéz des sacrements depuis trois ans, et qu'il y a sept ou huict mois ledit Devillers luy demanda s'il vouloit le communier soubz les deux espèces, et luy dit que sy il ne le vouloit point communier de cette manière, il ne communieroit point. Sçayt le depposant pour avoir diverses fois conversé avec ledit Devillers qu'il est dans des sentimens hérétiques et n'aciste presque point à la messe, non plus que *Jean Maton* et *Nicolas Mariez*, Mulquinier et Cordonnier en vieil, demeurant audit Argicourt, quy sont dans les mesmes sentimens que ledit de Villers concernant la Religion, et le bruict est que lesd Maton et Mariéz assistent ausdictes assamblés, etc.

---

(1) 8 juin.

Continuation audit Saint-Quentin le douze[e] Juillet, etc.

Vingt-quatrième

Francois Potel, greffier en la justice du Ronssoy a depposé que depuis environ un an il a souvent ouy dire par bruict assé commun que divers particuliers de Templeux le Gras, Ronssoy, Bertaucourt, Hervilly, Jeancourt et autres lieux circonvoisins quy sont catholicques, mais quy passent pour gens qui lizent la bible, et ont des sentiments de huguenots touchant la Religion, s'assamblent de costé et d'autre pour conférer ensamble sur laditte bible et traitter de divers points de la Religion, quelques uns d'entre eux font les fonctions de ministre ; et le bruict desd assamblés sest augmenté depuis environ un an, ne scayt le depposant quy sont ceux quy assistent ausd assamblés ny où elles se tiennent, sinon qu'il y eust dimanche dernier huict jours (1) estant sur le chemin du Ronssoy à Argicourt il vit *Pierre Marchandise* et *François Bouté*, mulquiniers demeurant à Templeux le Gras, soubçonnez d'assister ausdites assamblées, lesquels alloyent dudict Ronssoy au Bois appellé de Reneulieu dans lequel il les vit entrer, et dans le mesme temps, il vit deux autres personnes qu'il ne recognut point, lesquels venoient du costé d'Argicourt et entroient dans le mesme bois. Il en vit encore deux autres quy entroient dans ledit bois dans le mesme temps et venoient de Templeux le Gras. Ne scayt le depposant qui estoient les quatre derniers particuliers. Adjouste qu'il estoit lors environ l'heure de midy.

Deppose en outre que le bruict est que les trois quarts du village dudit Templeux le Gras, festes et dimanches, vont dans les bois circonvoisins y lire la bible et disputer entre eux sur la Religion, et que l'on soubconne *Philippes* et *Laurent Potel* frères, mulquiniers, *Thomas* et *François Corbault* père et fils, *Nicolas Puissare, Francois Marié, Louis, Charles, Antoine* et *Francois Carlier,* mulquiniers, *Nicolas Vignon,* clercq seculier, *Joseph* et *Philippes Gobet, Nicolas Darsonvillé,* charron, *Louis Marotte,* tous dudict Templeux le Gras, *Félix Moujart* père, *Félix Moujart* fils et sa femme, *Jean Renot,* menuisier, *Pierre Dathy* et *Pierre Lalou* laboureur, tous du village de Bertaucourt, *Louis Lamiroy* laboureur à Jeancourt, *Sacré Capare* laboureur à Hébécourt, et *François Quentin* mulquinier à Hervilly, d'aller ausdites assamblées.

Adjouste le depposant qu'il y a environ quinze jours Michel Eusèbe, garde des bois du Ronssoy, lui dit, parlant desdittes assamblés, qu'il y avoit deux ou trois jours il avoit veu et entendu ledit *Francois Bouté* et *Charles Carlier* tisserand audit Templeux le Gras, qui lizoient un livre, et ledit Bouté disoit ces parolles : « le Seigneur a dit : « Vends tout ton bien et le distri-

(1) 2 juillet 1690.

bue aux pauvres » (1), surquoy ledict Carlier demanda sy c'estoit sainct Pierre quy disoit cela. Et est tout ce qu'il a dit scavoir et requis taxe, luy avons faite de trois livres.

La Minutte des présentes signé cotté et paraphé par premier et dernier de toutes ses pages.

Delivré par moy commis greffier soubsigné à Saint-Quentin le quatorze Juillet MVI^e quatre vingt dix.

[Signé :] DELAHAYE.

Continuation d'information faicte à Saint-Quentin le dix neuf^e Juillet 1690 par devant nous juge cy devant nommé.

Vingt-cinquième

Maistre Gratien Corroyer Prestre Curé du village de Bernes... aagé de trente huit ans.

A depposé qu'il scayt seulement par ouy dire et bruict commun que diverses catholicques infectez des sentimens de Luter et Calvin concernant la Religion font depuis environ six mois des assamblés à La Mothe de Pontreu au bois de Collongne, priéz, de Hébécourt et autres endroitz dans lesquels assambléz l'on dit qu'un nomme Leguillier marchand de sabot sert de ministre et faict diverses exercices de la R. P. R., ne scayt le depposant sy tous ses bruicts sont veritables, n'ayant personne dans sa paroisse quy soit dans les sentimens desd. catholicques perverty, sinon Jacques Buccourt lieutenant dud. Bernes. Mais depuis environ deux mois il en a faict abjuration publicque, n'ayant pas toutefois faict ses pasques comme il luy avoit esté ordonné lors de son abjuration, deppose en outre que le bruict est que Pasquier Dumé Mathieu Tourbier de Jeancourt, Jean Corbault et sa femme et Antoine Maufourny de Vendelle sont des plus zellés dans lesd. assamblés et est tout ce qu'il a dit scavoir lecture faite de sa depposition y a percisté et a signé a luy taxé trois livres ayant requis taxe, et s'est sejourné en cette ville au subject de lad. depposition ainsy signé a la Minutte Corroyer Caignart et Delahaye avec paraphes.

Continuation d'Information faicte a Saint-Quentin le vingt^e Juillet.

Vingt-sixième

Mre Jacques Boniface Prestre Curé du village d'Hervilly, assigné par exploict de Alingre p^er huissier du jourd'huy ainsy qu'il nous est apparu apres que pour serment il a mis la main ad pectus et promis de dire vérité a dit estre aagé de trente deux ans et n'estre parent allié serviteur ny domesticque des parties,

A depposé qu'il scayt seullement par bruict commun que

(1) Cf. Evangile selon S. Matthieu, XX, 21.

depuis plus de deux mois diverses catholicques pires que des huguenots font des assambles tant de nuict que de jour, et particulierement pendant la messe des festes et dimanches dans les bois d'Hébécourt et au[es] endroitz circonvoisins, d'ogmatizant lizant la bible explicquant a leur mode diverses questions de Religion et parlant mal con[e] Leglise et contre les prestres, et l'on dit que lesd. particuliers sont des villages de Jeancourt, Vendelle, Hébécourt et Hervilly, que l'on soubconne François Quentin tisserand aud. Hervilly et sa femme, et Pasquier Dumé cabaretier a Jeancourt d'assister ausd. assamblés, scayt le depposant que led. Quentin nassiste que rarement a la messe les festes et dimanches, et que sa femme y assiste encore plus rarement et qu'il y a environ trois sepmaines estant allé un dimanche issue de la messe chez led. Quentin pour scavoir le subject pour lequel luy ny sa femme n'avoyent point esté led. jour a la messe lad. femme luy dit que sy Dieu vouloit l'assister il l'assisterait aussy bien dans sa maison comme dans leglise. Deppose en outre qu'il peut y avoir environ six mois led. Quentin mena Jean Danders vallet de monsier dud. Hervilly a une desdittes assamblés soubz pretexte de le mener promener a ce que ledict Danders luy a tesmoigné, et il dit en outre a luy depposant que l'on avoit dit dans lad. assemblés que le le diable n'avoit non plus peure du scigne de la Croix qu'un chien avoit peure d'un plat de tripes, adjouste le depposant que led. Danders est un fort bon catholicque faisant bien son debvoir et qu'il a esté surpris quand il a esté a lad. assamblés, scayt le depposant par ouy dire de Claude Thiebe, de Antoine Thiebe lab[r] a Hervilly qu'il s'estoit tenu il y a environ six sepmaines une assamblés d'une vintine de personnes chez le nommé Antoine Perdrix, mulq[er] à Jeancourt et led. Thiebe luy dit qu'il scavoit cela de Marcq Thiebe son frere vallet de Pierre Caron lieutenant aud. Jeancourt lequel Marcq Thiebe avoit veu lad. assamblés et est tout ce qu'il a dit scavoir... a luy taxé quatre livres.

Continuation d'Information faicte à Saint-Quentin le vingt et uniesme juillet MVI[c] quatre vingt dix pardevant Nous Quentin Charpentier con[er] du Roy lieutenant particulier assesseur criminel au baillage de Vermandois a Saint-Quentin pour l'absence de Mons[r] le president lieutenant cri[el] aud. lieu.

Vingt-septième

Maistre Charles Malet, prestre curé et doyen rural du village d'Athye assigné par exploict de Alingre premier huissier aud[er] du dix neuf de ce mois ainsy qu'il nous est apparu, apres que pour serment il a mis la main ad pectus et promis de dire verité a dit estre aagé de quarante neuf ans et n'estre parent allié serviteur ny domesticque des parties,

A depposé qu'ayant receu commission de Monsieur Levesque

de Noyon du dix neuf juin dernier pour informer dans son doyenné des personnes suspecqz d'heresies et quy tiennent des assamblés secrettes, il se transporta la veille de S[t] Jean dernier au village d'Hébécourt ou il apprit du lieutenant dud. lieu, dont il ne scayt le non que le nommé Sacré Capare, sa femme et toute sa famille ont suborné le nommé Abraham Caron, et encorre plusieurs autres qu'il ne nomma point au depposant, a appris de plus que Claude Caron aussy hab[t] aud. Hébécourt sert de ministre quelque fois dans lesdittes assamblés et que Pierre Maton et sa femme y assistent estans tres meschant catholicques, que dans la paroisse de Jeancourt Pasquier Dumé cabaretier audict lieu sert aussy quelque fois de Ministre, et que Philippes Tourbier ausssy dudict Jeancourt a receu deux cens personnes ou environ en sa maison ou ils firent le presche le six[e] dud. mois de juin dernier le nommé Isaac Bize de la paroisse de Leschelle proche Guise y servant de ministre a ce que le depposant a appris du S[r] curé du Verguier, et que led. Issac Bize va achepter des sabots dans la forest du Nouvion et les va vendre a Péronne, adjouste que ledit lieutenant d'Hébécourt luy declara de plus ledict jour qu'il le fust trouver que le dimanche d'apres l'octove dernier du Saint Sacrement il s'est faict une assamblée de quatre cens huguenots dans les bois dud. Hébécourt, ou la pluspart des paroissiens dud. Jeancourt avoyent assistéz sans avoir nommé personne en particulier au depposant, le mardy suivant ou autres jours fort prochain de lad. octave qu'il avoit beaucoup pleut il s'estoit tenu encore une assamblée de meschants catholicq au nombre de deux cens durant la nuict aud. Jeancourt chez led. Tourbier, deppose en outre que led. lieutenant d'Hébécourt luy dit led. jour qu'il avoit appris tout ce qu'il luy avoit déclaré ainsy qu'il la depposé d'une personne quil ne voulu point nommer a luy depp[t]. L'ayant mesme prié instament de ne voulloir point declarer en justice qu'il eust appris de luy tout ce quy luy avoit declaré par ce qu'il n'avoit qu'une maison de chaulme quy seroit bientost bruslé et que sy il estoit citté en tesmoignage il denieroit tout ce qu'il luy avoit descouvert. Et est tout ce qu'il a dit scavoir lecture a luy faicte de sa depposition a dit icelle contenir verité y a percisté et a signé ayant requis taxe luy avons faict de quatre livres ainsy signez Charles Mallet charpentier et de la Haye avec paraphes.

Delivré par moy commis greffier soubsigné à Saint-Quentin le unziesme aoust MVI[e] quatre vingt dix.

DELAHAYE.

Protestants Sedanais au XVIIIe siècle

(*Suite*) (1)

X

Affaire Drouin

1.

Lettre de Mgr de Torcy à Mr l'Escalopier ordonnant l'arrestation du Sr Drouin

A Versailles, le 4e Mars 1714.

Monsieur,

Le roi a été informé que le nommé Abraham Drouin nouveau converty de la ville de Sedan, s'estant marié dans le diocèse de Trèves sans en avoir obtenu de son curé la permission requise par les ordonnances de Sa Maté a été condamné de faire rehabiliter son mariage, qu'il n'en a cependant rien fait et qu'il vit publiquement avec sa prétendue femme. L'Intention de Sa Maté est que vous fassiez sçavoir aux juges de Sedan qu'ils doivent avertir ce particulier d'exécuter la condamnation prononcée contre luy Et si aprez l'avis qu'il luy sera donné il n'y satisfait pas, qu'ils doivent le faire constituer prisonnier pour luy faire subir la peine qu'il aura méritée, vous me ferez s'il vous plaît scavoir Monsieur ce que vous aurez fait en conséquence de ce que je vous écris par ordre de Sa Maté cependant je vous prie de croire que je suis, etc.

2.

Sommation d'Abraham Drouin au curé Desortiaulx de réhabiliter son mariage

A la requête du Sr Abraham Drouin marchand maistre drapier à Sedan et de Demlle Marie La Bauche son Espouse qui font élection de domicile en leur maison rue Dumesnil.

Soit signifié déclaré et fait ascavoir au Sieur Desortiaux curé de la Paroisse Saint-Charles de Sedan que les requerants se trouvent surpris de se voir aujourd'hui poursuivis pour réhabiliter un mariage consommé depuis six à sept ans avec la damelle son espouse puisqu'immédiatement dans le temps et depuis qu'ils eurent formez le dessein de s'establir ensemble, ils se sont retirez vers le dit Sieur Curé de Sedan pour recevoir de luy la bénédiction nuptialle ce qu'il leur refusa à moins qu'ils ne se con-

(1) Voir ci-dessus p. 485.

fessassent et communiassent à quoy les réquérants ayant très humblement remontrez que ces deux sacremens n'étaient pas de l'essence ny necessaire pour parvenir à celuy du mariage, et le Sieur Curé ne voulant se relascher de rien ils se seraient trouvez obligez de passes dans le diocèze de Trèves où ils se sont mariez en face de l'Eglise Romaine que depuis leur retour sous la dénonciation du Sieur Curé faitte à M. le Procureur du roy ils auraient été assignez par devant M[r] le Lieutenant général et autres officiers du Baillage pour voir declarer leur mariage nul se voir condamner de le rehabiliter avec deffense d'habiter ensemble jusqu'à ce, et en outre d'une amande de cinquante livres que le jugement fut rendu de mesme ; qu'il y eust appel de cette sentence au parlement de Metz ou faute de sollicitation et à l'absence des dits Drouin et de sa femme et par deffaut arrest intervint qui confirme la sentence, que ce coup les estonna, mais ne les abbattis pas qu'ils eurent recours à Monseigneur de Torcy qui ayant égard aux humbles remontrances qui lui furent faites dans une requête presentée à sa grandeur tant par les d[ts] Drouin que par plusieurs autres qui étaient dans le même cas pour mettre fin aux chicanes et empescher qu'on ne les consommas en frais repondit leur requeste qui fut renvoyée à Monseigneur de Harrouys Intendant de Champagne et de luy au Sieur Midrouet son subdelegue à Sedan par laquelle il est fait deffense de faire aucunes poursuites, leur remet l'amende de 500 L. et cependant ordonnent qu'ils se retireront par devers le Sieur Curé de Sedan pour réhabiliter leur mariage sans autre condition, que cet ordre adressé au Sieur Midrouet leur ayant été notifié, ils se transportèrent de nouveau chez le dit Sieur Curé et le prièrent très instamment de vouloir leur donner la Bénédiction nuptiale que le dix-huit du présent mois d'Avril 1714, ils s'y seraient encore transportez accompagnés des Sieur le Tasseur et Desmoulins marchands et notables bourgeois de Sedan et mainbourgs du Saint Sacrement de la paroisse St Charles pour obéir à l'ordre de Monseigneur Lescalopier Intendant de Champagne à eux notifiés par Messieurs du Baillage et l'aurait derechef très humblement supplié de leur vouloir donner la Bénédiction, à toutes lesquelles prières estant sourd et ne voulant les escouter ainsy qu'il a toujours fait et voyant que cette manœuvre ne tend qu'à leur dresser des Embusches et les rendre odieux auprez du Ministre sous un specieux prétexte qu'ils ne paraissent obéir aux ordres supérieurs, pourquoi prevenir et eviter les requérants se trouvent obligez de supplier très humblement, sommer et interpeller chrestiennement le S[r] Desortiaux de donner aux réquérants jour et heure pour recevoir de luy la bénédiction nuptiale leur marquer le lieu c'est-à-dire l'Eglise ou la chapelle où ils se doivent rendre protestant à son refus de le rendre responsable en son nom et par saisye de son temporel de tous dépens dommages et intérests qu'ils en pourraient souffrir lequel S[r] Curé en parlant à sa personne aurait esté prié par moy por-

teur de commission de me donner par escrit les raisons de son refus pour dans la suite prendre pour les requérants telles précautions que de droit.

[Signé :] A. Drouin.

Les dites significations, sommations et interpellations respectueuses faites et données comme dit est au S[r] Desortiaux curé de la Paroisse St Charles en parlant à sa personne par moy Guilleaume Le Toue huissier aud[r] Royal immatriculé à Sedan y demeurant rue Villiers d'en bas paroisse St Charles soussignez ; auxquels significations le d[t] S[r] Curé aurait répondu qu'il avait déclaré aux requérants en 1709 qu'il estait près de proceder à la rehabilitation du d[t] mariage pourvu qu'ils voulussent faire abjuration sans qu'il eust jamais refusé de les marier qu'à cette condition là comme il offre encore de le faire et luy ay laissé coppie du présent texte notiffié ce aujourd'huy dix neuf avril 1714.

[Signé :] Le Toue.

Controlé à Sedan le 19 avril 1714, reçu neuf sous.

[Signé :] Vassilier.

3.

Minute reproduisant le procès-verbal de l'arrestation de A. Drouin

L'an mil sept cent quatorze le 23[e] jour du mois de Mai avant midi en vertu de certaines missives escrites par Monseigneur l'intendant de Champagne signé l'Escalopier date six avril dernier et dont copie est cy-dessus adressante à M[rs] les gens tenantes le bailliagé siège royal et presidial de Sedan et annonce audite lettre comme au dit siège et à la requête de M[r] le procureur du roy audit siège j'ay Petit Huissier royal es présidial de Sedan demeurant rue St Michel paroisse St Charles soussigné, j'ay pris et apprehendé au corps le sieur Abraham Drouin, marchand demeurant audit Sedan conduit et constitué prisonnier es prison royal de cette ville et esqroué sous les verrous d'icelle et mis à la garde du S[r] Pemery concierge d'icelle parlante à sa persone avec deffense de par le roy de la mettre en liberté qu'il ne soit autrement ordonné et sous les peines de l'ordonnance et pour obéir aux ordres de M[r] le premier président du dit siège et lui avoir mis la dite lettre es mains qui n'avait esté donné par lui pour faire le dit emprisonnement et ai parlante comme dessus au dit sieur Drouin baillé et laissé la presente pour copie le controlle signifié.

[Signé :] Petit.

4.

Requête de A. Drouin à M[r] de l'Escalopier

A Monseigneur de l'Escalopier Con[r] du Roy en ses conseils privés M[e] des Requêtes de son hôtel Intendant du Commerce

Justice Police et Finance au département des Provinces et frontières de Champagne,

Remonte en toute humilité à votre Grandeur Abraham Drouin manufacturier Drapier et maître brasseur en cette ville nouveau réunis. Qu'au préjudice d'un mariage qu'il aurait contracté il y a sept ans avec Marie-Louise Labauche son espouse mariage d'autant plus dans la bonne foy qu'il avait été contracté en face de S[t] Eglise C A et R[e]. Qu'en effet la célébration y avait esté faite dans le Diocèze de Trèves mais que cela n'est arrivé que par et après le refus du S[r] Curé de Sedan de leurs donner la Bénédiction nuptiale qu'aussitôt leur mariage et leur retour en cette ville ils furent assignez pardevant le Lieutenant général du Bailliage à la requête du procureur du roy et sous la dénonciation du S[r] Curé pour voir déclarer leur mariage nul avec deffense d'habiter ensemble et se veoire condamner à le réhabiliter dans le mois sous peine de 500 L. d'amande. Qu'ils estaient plusieurs dans le même cas qui interjettèrent appel de cette sentence au Parlement de Metz où cette affaire fut longtemps assoupye, mais lorsqu'ils y pensaient le moins et sans avertissement arrêt par deffaut intervint qui confirma la dite sentence, que pour remédier à ce coup terrible, ils se trouvèrent contraints de recourir au Ministre Monseigneur de Torcy et de présenter leur requête en forme de très humble remontrance pour prévenir leur perte et leur malheur et par laquelle ils observaient qu'ils ne s'estaient mariés dans le diocèze de Trèves que sur le reffus de la part du Sieur Curé de vouloir leur donner la Bénédiction nuptiale que touché de leurs disgraces sa grandeur pour ne pas perdre de bons sujets du roy aurait fait deffences de faire aucunes poursuites les décharges de l'amande et cepend[t] ordonne suivant leurs offres qu'ils se retireront par devant du S[r] Curé de Sedan pour réhabiliter leur mariage purement et simplement ce que les supliants ont executez sans que cela ayt produit aucun effet le S[r] Curé voulant les obliger à faire une abjuration publique à confesser communier et venir à ses catéchismes en sort que jusqu'à présent on n'a plus parlé de rien mais qu'au contraire il s'est fait depuis un nombre infini de semblables mariages qui sont dans une pleine tranquillité. Que le suppliant et sa femme sont seuls en butte au S[r] Curé animé d'un faux rapport et d'une calomnie sortie de la bouche du Père du mensonge sauf le respect.

Il prétend que le suppliant a empêché la conversion de Philippe Drouin son père et la célébration du mariage de Jean Labauche, son beau-frère en l'Eglise paroissiale de Sedan. Le premier fait est tellement controuvé que le suppliant n'a jamais veillé son père qu'accompagné d'anciens catholiques et que le vivant ny le mourant il n'a esté aucunement parlé de religion on en offre la preuve. Le second n'est pas moins controuvé et sort de la mesme source. Cependant voilà le seul motif qui fait agir le S[r] Curé et qui réveille d'une létargie de sept ans pendant qu'il

voit tous les jours de nouveaux mariages auxquels il n'apporte aucun trouble et c'est sur ces suppositions que votre Grandeur a adressé ses ordres à Mr du Presidial pour luy estre notifié. Le supp^t les a receu avec respect et dans le moment s'est transporté accompagné de deux notables bourgeois chez le dit Sr Curé et en leur presence l'aurait très humblement supplié de luy donner une bénédiction qu'ils avaient tant de fois demandée, qu'il a encore reffusé que sous des conditions que Sa Majesté le Ministre et vostre Grandeur n'ont jamais prétendues telles, ce qui a obligé le supp^t de luy en faire faire une sommation trez respectueuse dont on envoye coppie à vostre Grandeur au préjudice de quoy et depuis la notification de votre lettre Monseigneur il a le malheur d'avoir été arresté et constitué prisonnier le 23e May au préjudice de ses soumissions et offres tant de fois réitérées verbalement et par escrit en sorte que son commerce est cessé, sa petite famille dispersée et qu'il est le seul en but et la victime de tous les autres lui qui est marié depuis sept ans. Le supp^t oze esperer que votre Grandeur ne souffrira pas qu'il soit seul victime du caprice d'un curé dont le zèle est plus outré que charitable et que si l'intention du roy du Ministre et de votre Grandeur est de faire executer les Edits et déclarations, que la règle doit être générale et non particulière, et qu'ayant suivy vos ordres il plaira à vostre Grandeur luy accorder main levée, mettre fin à ses poursuites et luy donner le temps et à sa famille de prier le Seigneur qu'Il prolonge vos jours et vous comble de ses Bénédictions.

[Signé :] A. Drouin.

5.

Réponse du curé Desortiaulx à la requête d'A. Drouin

Réponse à la requette que le Sr Abraham Drouin a présenté à M^r l'Escalopier intendant de Champagne et frontières.

1° Le nommé Abraham Drouin ne s'est jamais présenté à Mr Deceze curé de Sedan lorsqu'à la fin de l'année 1707 il est allé se marier clandestinement dans le diocèse de Trèves avec Marie-Louise la Bauche nouvelle convertie qu'il a pervertie par ce mariage comme Mr Deceze en a donné son certificat en 1709 qui fut pour lors envoyé à Monseigneur de Harrouys. Et comme le Sr Drouin la luy mesme avoué cette année en présence de temoins au Sr Desortiaulx curé de Sedan en charge. Ainsi il impose à Monseigneur l'Intendant quand il a la hardiesse d'avancer le contraire.

2° Le d^t Sr Drouin avec quatre autres religionnaires qui estaient dans le même cas ayant été condamné par sentence rendue à Sedan le 30 *Mars 1708* confirmé par arrest du parlement de Metz du 18 May 1709 de faire rehabiliter leur mariage dans le mois avec deffense d'habiter ensemble à peine de 500 l. d'aman-

de et aux dépens pour éluder les peines portées contre eux et se maintenir dans leur concubinage sous le prétexte spécieux de mariage ils s'avisèrent de présenter un placet captieux et subreptice au Roy sur lequel Sa Majesté avec sa bonté ordinaire leur accorda une suspension de l'exécution de l'arrest cy-dessus jusqu'à nouvel ordre sans pourtant les décharger des amandes prononcées contre eux sous l'offre que les suppliants faisaient de faire incessamment réhabiliter leur mariage.

3° Le S[r] Drouin et consorts s'estant presentez au S[r] Curé pour cet effet et le S[r] Curé leur ayant respondu qu'il estait prest de proceder à la réhabilitation de leurs mariages s'ils voulaient obéir aux canons de l'Eglise et ordonnances du roy et en conséquence faire abjuration de la religion protestante dont ils faisaient profession sans leur parler de confession ni de communion dont il n'estait pas question ils prirent sa réponse pour un refus et s'en retournèrent dans leur maison où ils ont demeuré tranquillement avec leurs prétendues femmes jusqu'à présent.

4° Le S[r] Drouin prenant la suspension de l'exécution de l'arrest cy-dessus pour une cassation d'arrest et se croyant en sureté a ce coste là a levé le masque et a bien, luy seul que je sache, eut la hardiesse d'envoyer sa prétendue femme à Mastrich au mois d'Aoust ou de Septembre de l'année dernière 1713 pour la faire instruire par les ministres de cette ville dans la religion protestante quoiqu'il *trouve mauvais* que le S[r] Curé de Sedan lui ayt proposé de se faire instruire luy-même des principes de la religion catholique. Et pour comble d'aveuglement et de malice ce malheureux a obligé sa prétendue femme de faire à Mastrich repentance de l'abjuration qu'elle avait autrefois faite dans la maison de la propagation de la foy de Sedan et en conséquence de faire la Cène comme elle fit le premier dimanche d'octobre de l'année dernière qui est un jour de grande cène pour les huguenots, ainsy cette malheureuse victime des passions d'Abraham Drouin se trouve véritablement relapse et par conséquent sujette aux peines portées par les Edits contre les relaps ce qui a causé un scandale d'autant plus grand dans la ville de Sedan que cela est connu de notoriété publique.

5° L'insolence d'Abraham Drouin n'en est pas demeuré là, mais à la fin de l'année dernière 1713 il se mit à la teste de Pierre La Bauche son prétendu beau-frère et de Germaine Drouin sa sœur et les amena dans le diocèse de Trève faire un mariage clandestin semblable au sien et ensuite il les ramena à la ville faisant gloire et vanité de son procédé quoiqu'il fût rebelle aux Edits du roy et à toutes les règles de l'Eglise.

6° Quoyque Philippe Drouin père d'Abraham Drouin eust plusieurs fois temoigné qu'il avait des sentiments avantageux à la religion catholique et qu'il n'avait que du mepris pour la religion protestante cependant M[r] Géril missionnaire de Sedan à qui le deffunt avait plusieurs fois ouvert son cœur luy ayant rendu plusieurs visites dans sa dernière maladie et l'ayant plusieurs

fois exorté de se convertir luy representant que le temps estait court et que sa fin aprochoit, le deffunt luy respondit quelques jours avant sa mort qu'il estait trop vieux pour changer, or l'opinion commune a esté que c'était Abraham Drouin qui avait ainsi confirmé son père dans son hérésie et soit qu'il l'aye veillé ou non, il n'est donc pas vray comme il ose avancer que les personnes qui l'ont visité ne luy ont point parlé de religion.

7° Le Sr Desortiaulx, curé en charge, voyant la hardiesse de ce jeune homme s'est cru obligé de donner avis de tous les faits cy dessus à Mgr l'archevesque de Reims pour y mettre ordre qu'il jugerait à propos. Mgr l'archevesque la fait scavoir au Roy par le canal de M^r le marquis de Torcy et Sa Majesté a donné ordre à Mgr l'intendant de faire avertir Abraham Drouin de se ranger à son devoir et de faire réhabiliter son mariage et à faute de ce faire de le faire constituer prisonnier.

Mrs du Presidial à qui l'ordre de M^r l'Intendant a été adressé ont avertit le dit Drouin le 18 avril dernier de satisfaire aux ordres du Roy dans le mois, ce jeune homme au lieu de se soumettre aux ordres du Roy a fait faire une sommation au dit Sr Curé par un huissier de réhabiliter son mariage et sur ce que le Sr Curé luy a répondu qu'il estait prêt de luy donner satisfaction s'il voulait obéir aux Edits du Roy et aux Règles de l'Eglise et *en conséquence* de faire abjuration de la religion protestante dont il fait profession sans luy parler de sacrements de pénitence ny d'Eucharistie dont il n'est pas question présentement Abraham Drouin a pris cette réponse pour un refus et par conséquent il ne veut pas obéir à l'Eglise ny au Roy. Et adjoute qu'il aimerait mieux ramper toute sa vie dans une prison, que s'il dit qu'il a autrefois fait abjuration et s'ensuit qu'il est aujourd'hui relaps aussi bien que sa prétendue femme puisque depuis ce temps là il n'a pas esté si longtemps sans aller faire repentance comme elle à Mastrick et mesme plusieurs fois la Cène avec quantité de nouveaux religionnaires comme il m'est venu plusieurs fois de différents endroits qu'ils allaient faire de temps en temps. C'est donc avec bien de la justice que Mrs du Présidial l'ont fait constituer prisonnier le 23e May de la présente année 1714 suivant les ordres du roy. Tous lesquels articles cy dessus je certifie estre veritable devant Dieu suyvant leur énoncé. En foy de quoy j'ai signé, fait à Sedan ce cinq juin 1714.

[Signé :] DESORTIAULX, curé de Sedan.

7.

Lettre de Mr Midrouet à Mr Lescalopier

A Sedan, le 10 juin 1714.

Monseigneur,

J'ay l'honneur de vous renvoyer la 2e requeste quy vous a esté présenté icy par le nommé Drouin religionnaire avec la 1e qui

tendent toutes deux à obtenir la liberté pour les raisons y enoncées. J'y joins la réponse quy a fait le Sr Curé. Il est vray que le Sr Drouin de même que plusieurs autres de sa secte ont contracté mariage sans observer les formalités requises par les ordonnances et le dernier concile qu'ils ont été condamnés par sentence par arrest de le rehabiliter sous les peines y portées, que depuis ils se sont présenté à leur curé et sommé de leur donner la bénédiction nuptiale ce qu'il a refusé de faire jusqu'à ce qu'ils ayent fait abjuration de la religion protestante qu'ils ont toujours professée en effet le mariage étant un sacrement on ne peut le conférer à des personnes lesquelles estant engagées dans le crime et l'hérésie le regardent simplement comme un contrat civile, c'est la raison pour laquelle le rituel du diocèze de Reims deffend expressement à tous les curés de marier aucun hérétique qu'il n'ait abjuré son hérésie et n'en rapporte un certificat authentique ce que ne peut faire le Sr Drouin non plus que plusieurs autres. Il est facheux pour luy quy est un bon négociant de servir d'exemple aux autres lesquels estant dans le même cas demeurant cependant tranquille dans leur famille. Il est vray qu'on l'accuse d'avoir empêché la conversion de son Père dont on n'a aucune preuve ; et d'avoir fait faire la repentance à sa femme estant à Mastrich laquelle ayant esté élevée dans la religion catholique s'est effectivement pervertie mais il y en a bien d'autres dans ce cas quy causent plus de scandale quelle à l'Eglise et qu'on laisse cependant en repos de même que leurs maris lesquels setans fait instruire et professe la religion catholique pour les espouzer se sont ensuite pervertis l'un et l'autre, c'est pourquoy à moins qu'il ne plaise au Roy de réprimer ces desordres par une punition d'esclat en relegant le mary ou la femme qui sont tombés dans le crime de relaps, il aura toujours lieu la prison, ny les amandes n'étant pas suffisantes pour empescher ce que j'ay eu l'honneur de dire estant à Paris à Mgr d'Aguesseau toujours incliné pour la douceur dans l'espérance que le Seigneur leur touchera le cœur dont il y a ici peu d'exemple.

Je suis, etc...

[Signé :] Midrouet.

9.

Lettre de Mgr de Torcy à M^r l'Escalopier

A Fontainebleau, le 11 sept. 1714.

Monsieur,

J'ai reçu avec la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 29e Juin la req^te du Sr Drouin M— F— de la ville de Sedan et la réponse du curé de cette ville qui y estaient jointes. Il paraît par la requeste du Sr Drouin et par les significations qu'il a faites à son curé qu'il n'a rien oublié auprez de luy pour la rehabilitation de son mariage. Le curé de son costé repond entre autres

choses à la communication qui luy a esté donnée de cette requeste qu'il n'a pas prétendu obliger le Sr Drouin à se confesser et communier pour rehabiliter son mariage mais que jamais il ne luy a demandé d'en faire la rehabilitation et qu'il n'aurait exigé de luy pour la luy accorder que de se conformer aux ordres du roy et de faire une abjuration de la religion prétendue réformée qu'il professait. Il parait tant de contrariété entre les raisons du curé de Sedan et celles du Sr Drouin que je trouve que pour en rendre un conte exact à Sa Maté il est nécessaire que je sois plus particulièrement informé de la vérité des faits. Prenez donc s'il vous plaît la peine d'examiner si le Sr Drouin a fait cydt une abjuration. En ce cas quelles raisons peut avoir le curé de Sedan d'en exiger une seconde, quelles sont les contraventions qu'il peut avoir faites aux ordces de Sa Mat syl est vrai comme il le paraît par les sommations que le Sr Drouin rapporte qu'il ait effectivement demandé la rehabilitation de son mariage et enfin vous m'envoirez s'il vous plaist avec votre avis tous les éclaircissements qui pourront servir à me mettre en estat de recevoir sur cette affaire les ordres de Sa Maté.

Je suis, etc.

[Signé :] de Torcy.

10.

Lettre de Mr Midrouet à Mr Lescalopier

A Sedan, le 16 oct. 1714.

Monseigneur,

Vous connaistrez par les copies cy jointes que le Sr Drouin et sa femme se sont présentez plus d'une fois au Sr Curé et offrent encore de le faire pour rehabiliter leur mariage contracté comme plusieurs autres il y a 7 ans ainsy qu'il paraist par la signification et réponse du Sr Curé quy doivent vous avoir esté envoyés et au ministre, comme le Sr Drouin aagé de 30 ans n'estait qu'un enfant lors de la Révocation de l'Edit de Nantes. Il n'a jamais fait d'abjuration ny esté instruit dans la religion catholique quoy qu'il soit toujours resté dans le royaume et dans la maison de son Père. Les contraventions aux ordonnances dont on l'accuse sont principalement d'avoir empesché la conversion de son père durant sa maladie décédé il y a un an. Mais on rapporte aucune preuve et si il y en avait eu la moindre plainte le procureur du roy aurait agist contre luy, mais des anciens catholiques qui le voyaient souvent attestent le contraire par la copie de l'acte cy-joint. Le refu qua fait le Sr Curé de rehabiliter leur mariage est uniquement fondé sur ce qu'il ne peut administrer ce sacrement à des personnes quy sont hors de l'Eglise. Javoue que s'il estait le seul qui eust contracté en cette ville il mériterait punition affin d'empescher que d'autres ne tombassent dans de pareilles contraventions mais le nombre en est

grand et augmente tous les jours ce quy est pour luy un juste sujet de plainte. Je puis vous assurer qu'il y en a plusieurs qui vivent avec un plus grand scandale à l'esglise lesquels ayant embrassé nostre religion dans le temps qu'ils se sont mariés l'ont abandonné peu de temps après et neu font plus de fonction ces raisons l'obligent d'avoir encore recours au Ministre et Luy représenter comme a vous Monseigneur qu'en luy accordant main levée de sa personne après six mois de prison quy a détruit son commerce, il se soumettra à recevoir les instructions qu'on pourra luy donner pour le persuader qu'il est dans l'erreur et cependant luy prouver la mesme tranquilité dont jouissent ceux quy ont plus que luy contrevenu aux formalités requises par les déclarations du roy pour la validité du mariage c'est ce qu'il espère de l'équité de la cour et du témoignage que vous voudrez bien rendre de sa conduite que je trouve moins blamasble que celle des autres quy sont dans le mesme cas.

Je suis, etc.

[Signé :] MIDROUET.

11.

Attestation de bourgeois de Sedan en faveur d'A. Drouin

Nous soubsignez et marquez bourgeois de la ville de Sedan anciens catholiques, professans la religion catholique apostolique et romaine certifions à tous qu'il appartiendra que dans la maladie dont le S[r] Philippe Drouin marchand drapier en cette ville de Sedan, que de jour et de nuit dans toutes les visites que nous lui avons reudus et pretez nos petits services où s'est trouvé plusieurs fois le Sieur Abraham Drouin son fils aisné qu'il n'a jamais esté ny par le fils ny par le Père parlé en aucune façon ny manière de relligion pour avoir esté présents tant dans le cours de sa maladie que dans les derniers moments ce que nous offrons affirmer par devant tous juges et personnes publiques qu'il appartiendra lorsque nous en serons requis de quoy nous avons donné le présent certificat audit Sieur Abraham Drouin pour luy servir à ce que de rayson ce aujourd'hui quatriesme jour de Juin mil sept cent quatorze.

[Signé :] François DUMON, Humber BOSAUX,
Jean PAILLA, Nicolas DELOS, Elisabeth DUNE.

12.

Lettre de Mgr de Torcy à M[r] L'Escalopier

A Marly, le 20 novembre 1714.

Monsieur,

Les précautions que vous croyez qu'on doit prendre avec le S[r] Drouin pour le mettre en liberté et pour parvenir à la reha-

bilitation de son mariage paraissent fort bonnes et fort justes : On ne doit cependant pas l'obliger à faire abjuration d'une religion dans laquelle il ne peut être censé d'avoir pris naissance : Et puisque lors de la révocation de l'Edit de Nantes il n'avait que deux ans et qu'il a depuis ce temps la toujours de même dans le royaume chez son père, il doit être regardé comme né dans la religion Ca^{te} ; Cependant comme les impression de la fausse religion que peut luy avoir donné son père qui passe pour être mort dans les erreurs du Calvinisme demandant qu'il donne des preuves d'une sincère réunion au sein de l'Eglise, il est nécessaire en luy accordant la liberté de sortir de prison de luy faire donner caution de se représenter dans trois mois après lesquels il sera obligé de rapporter des certifficats portant qu'il sera suffisamment instruit et convaincu de la véritable religion à faute de quoy au lieu de la réhabilitation de son mariage il sera remis en prison. On peut même luy faire appréhender que s'il est de nouveau constitué prisonnier son procez lui sera fait comme à un relaps et de la même manière qu'à un catholique qui aurait embrassé la religion Protestante. Mais il n'y a rien dans toute cette affaire qui puisse ny qui doive exiger une abjuration de la part de ce particulier ny de ceux qui comme luy sont censez être nez dans la religion Cat^{e}, vous me ferez s'il vous plaît scavoir ce qui aura été fait en conséquence de cette lettre et si vous aurez besoins de quelques nouveaux ordres de Sa M^{té} pour faire mettre en liberté le Sr Drouin, ce que je ne crois pas, ny ayant point eu d'ordre de Sa Ma^{té} pour l'arrester.

Je suis, etc.

[Signé :] de Torcy.

13.

Lettre de Mr Midrouet à M^{r} L'Escalopier

A Sedan, le 20 décembre 1714.

Monseigneur,

Ayant reçu hier la lettre que vous m'avez l'honneur de m'escrire le 14 de ce mois par laquelle vous me marqué de faire mettre en liberté le Sr Drouin à la charge comme il a proposé de se faire instruire dans la religion affin d'estre en estat de rehabiliter son mariage et donner caution de se représenter dans trois mois après lesquels il sera obligé de rapporter des certifficats portant qu'il sera suffisamment instruit et convaincu de la vérité de nostre religion faute de qoy il sera remis en prison et son procez fait comme à un relaps, m'ayant fait présenter pour caution le Sr de Lacour marchand ancien Catholique et eschevin de cette ville, il est sorti de prison et dans le moment l'ayant fait venir chez moi je luy ai fait entendre de votre part qu'il doit proffiter du temps qu'on luy accorde pour se faire instruire

sinon qu'on agira contre luy avec rigueur. Il m'a tesmoigné estre dans une bonne disposition et qu'il n'abusera pas de la grace qu'on luy fait, je le souhaite parcequ'il est très sage de bonnes mœurs n'ayant jamais causé de scandale à la religion comme ont fait plusieurs dont la punition serait d'un grand poids et retiendrait les autres dans leur devoir.

Je suis, etc.

[Signé :] MIDROUET.

XI

Requête de la demoiselle de Briquemaux datée du 19 mars 1732 presentée par Mr Senegra parent de M^r^ le Cardinal Fleury à l'effet d'être réintégrée dans les biens de fugitifs protestants, lesquels biens ont été vendus le 19 Mai 1707 la terre de Crevecœur au Sr Paté procureur du Roi à Rethel moyennant la somme de 15250 Livres et la terre de St Loup au Sr de Wignacourt de Charbogne résidant à Mezières moyennant la somme de 16250 livres. Mr Senegra expose que cette personne qui est sincèrement catholique est réduite à la plus profonde misère elle doit plus de mille Livres à un aubergiste de Versailles qui l'a recueillie et qui est lui même dans le plus grand embarras. Il est répondu qu'il y a prescrpition les terres ayant été vendues depuis plus de 25 ans.

XII

Extrait des registres du Conseil d'Etat restituant à François de Monginot sieur Dutrouchay les biens saisis sur ses grands-parents : Etienne Monginot de la Salle et Catherine le Mouon et donnés par Sa Majesté à Pierre de Monginot sieur de Vrainville et à Marie Monginot épouse du sieur Jaucourt d'Espeuille tous deux enfants des fugitifs et considérés comme bons Catholiques. Comme il appert que le Sieur de Vrainville est manifestement protestant et que le fils du Sieur d'Espeuilles le Sieur de Jaucourt a épousé la demoiselle de Vivaux sans le Ministère des curés qui ont refusé de bénir ce mariage. Le roy étant en son conseil ordonne que le brevet accordé par le feu roy le 30 janvier 1670 à Pierre de Monginot Sr de Vrainville et à Marie Monginot d'Espeuilles sera rapporté le sieur Dutrouchey bon catholique mis en possession de ses biens.

(*Séance du* 20 *mars* 1721.

Pour copie conforme : M. MOUSSEAUX.

VARIÉTÉS

Les Manuscrits de Mignet relatifs à la Réforme religieuse du XVI[e] Siècle

Quand il vint se fixer à Paris en juillet 1821, Mignet avait vingt-cinq ans. Il débuta par un succès : une étude sur les institutions de Saint Louis fut couronnée par l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres ; elle parut en 1822 sous le titre : *De la féodalité, des institutions de Saint Louis et de l'influence de la législation de ce prince* (Paris, L'Huiller, 1822, in-8° de 256 pages).

Grâce à la protection de Manuel, ce jeune historien collabora aux *Tablettes universelles* et fut admis comme rédacteur ordinaire du *Courrier français,* tandis que son ami intime, Adolphe Thiers, entrait au *Constitutionnel.*

Le talent oratoire de Mignet fut tout de suite remarqué ; aussi la direction de *l'Athénée français* se l'attacha comme professeur. En cette qualité, il traita pendant l'hiver 1822-1823 : *La Réforme religieuse au XVI[e] siècle* et, l'année suivante (1823-1824), il exposa les faits se rattachant à *La Révolution et à la restauration en Angleterre.* Ces leçons attirèrent un public nombreux, celle qui fut consacrée au massacre de la Saint-Barthélemy et aux causes qui avaient préparé cette tuerie fut un véritable triomphe, la salle de l'Athénée ne put recevoir le public qui se pressait à la porte, aussi l'orateur dut-il consentir à donner une seconde fois la même conférence la semaine suivante (1).

Dès cette époque, Mignet avait conçu le projet de se consacrer à l'étude approfondie de l'introduction de la Réforme en France ; il notait ce qui avait trait à ce grand événement, faisant des recherches dans les Archives publiques, consultant les collections particulières. En 1846, d'après Sainte-Beuve, il avait déjà réuni quatre cents volumes de correspondances manuscrites. Entraîné par le mouvement libéral, il suspendit un instant ses recherches historiques pour devenir avec Armand Carrel et Thiers un des fonda-

---

(1) Sainte Beuve, *Portraits contemporains,* T. V, p. 235.

teurs du *National,* dont le premier numéro parut le 3 janvier 1830.

Malgré ses nombreuses occupations, Mignet persévéra dans son dessein de renouveler l'histoire de la Réforme française en appuyant ses affirmations sur des textes précis, contemporains des événements (1). C'est ainsi qu'il composa une Introduction à cette histoire qui, d'après M. Eugène de Rozière, se trouvait en manuscrit, lors de la mort du grand historien, dans la bibliothèque qu'il légua à ses deux neveux, le docteur Evariste Michel et M. François Michel, avoué à la Cour d'appel d'Aix.

Dans cette bibliothèque se trouvaient également le texte complet des deux conférences faites à l'Athénée de 1822 à 1824 (2) et un manuscrit prêt pour l'impression donnant la biographie complète de Calvin. Malheureusement, ce second manuscrit a été égaré et ne fut pas retrouvé quand le docteur Michel transporta à Aix-en-Provence la riche collection qu'il tenait de son oncle (3). J'ai été très lié avec le docteur Michel, qui est décédé il y a quelques années à Aix, dans la Villa Mignet, montée Saint-Eutrope ; souvent il a déploré devant moi la perte de cette magistrale étude, redoutant de la voir paraître sous le nom du détenteur du manuscrit égaré ou volé.

En dehors de ces pièces, Mignet avait fait imprimer divers fragments tirés de son *Histoire de la Réforme* ; nous pouvons citer :

1° *Mémoire sur l'établissement de la Réforme religieuse et constitution du Calvinisme à Genève,* qui fut inséré dans les *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques* (1834, Tome I, p. 201). Il en a été fait un tirage à part in-4° qui fut recueilli dans *Notices et Mémoires historiques* (Paris, Paulin, 1843, 2 volumes in-8°), et plus tard dans *Mémoires historiques* (4) (Paris, Charpentier, 1854, in-12, pages 255 à 425).

2° *Lettres de Jean Calvin,* recueillies pour la première fois d'après les manuscrits originaux par Jules Bonnet, dont Mignet donne le compte rendu dans le *Journal des Savants*

---

(1) Consultez : *L'Intermédiaire des chercheurs* (Tome LXIII, 253 et 420).

(2) *François Mignet* par Edouard Petit, page 43 (Paris, Perrin 1889).

(3) Dans le *Mémoire sur l'établissement de la Réforme religieuse à Genève* Mignet a donné (pages 328 à 387 des *Mémoires historiques*) un abrégé de cette vie de Calvin.

(4) Ce mémoire est suivi de deux annexes, l'une sur Farel reproduisant le manuscrit 147 conservé à la Bibliothèque de Genève, l'autre sur Michel Servet.

(décembre 1856, janvier, mars, juillet et août 1857, janvier, mars et décembre 1859, février 1860).

M. Eugène de Rozière, auteur d'une savante *Bibliographie des œuvres de François Mignet* (Paris, Larose, 1887, in-8°), exprime (p. 7) le regret de voir le monde savant à jamais privé de la magistrale *Introduction à l'Histoire de la Réforme* et il ajoute : « Nous n'ignorons pas que la volonté suprême de Mignet a interdit de publier ce qu'il laissait en manuscrit », mais d'après M. Edouard Petit, cette interdiction ne s'applique qu'à ce que Mignet « n'avait pas lui-même livré au public » (1).

Tout en respectant la volonté de l'illustre défunt, il nous semble que rien ne s'oppose à la réunion en volume des pièces suivantes :

1° La leçon de 1822-1823 faite à l'Athénée ;

2° Le Mémoire sur l'établissement de la Réforme religieuse à Genève ;

3° Le compte rendu du recueil de Jules Bonnet contenant les lettres de Calvin.

En ajoutant à ces trois études les fragments relatifs à la Réforme contenus dans l'œuvre imprimée de Mignet on pourrait mettre sur pied un ouvrage historique du plus haut intérêt.

Armand Lods.

Assemblées

Musée du Désert

Le premier dimanche de septembre, selon l'usage maintenant établi, le Mas Soubeyran a vu s'assembler des foules plus nombreuses que jamais (on les évalua à 4.000 personnes avant midi, 5.000 après midi). Le culte fut présidé par M. de Saussure, de Genève ; M. le pasteur Pannier baptisa trois enfants, dont deux petits-enfants du fondateur du Musée M. Edm. Hugues. L'après-midi, sous la présidence de M. P. Fuzier, président du Comité des Amitiés françaises, fut consacré au souvenir des Eglises du Refuge. Les représentants de celles de Berlin et Copenhague (pasteurs Mengin et Nicolet) ainsi que le professeur Léonard, furent écoutés avec grand intérêt. Le chœur de Mazamet, dirigé par M. G.

(1) *François Mignet*, p. 43.

Tournier, entraîna le chant puissant de cette grande assemblée. Le compte rendu détaillé sera publié par la commission du Musée du Désert (par Mialet, Gard).

Inauguration du monument commémoratif des Assemblées du Désert dans le Nord



MONUMENT
DE LA BOITE A CAILLOUX (1)

Le *Bulletin* a naguère (1930, p. 575-581) résumé l'histoire des assemblées réunies après la Révocation, près d'Hargicourt, au lieu dit la *Boite à Cailloux*. Nous publions dans le présent fascicule de nouveaux documents. Le 16 septembre, pour la première fois depuis plus de deux siècles, les psaumes ont été chantés là par plusieurs centaines de personnes,

(1) Sur cette photographie (œuvre de M. Dubois) figurent, de gauche à droite, les pasteurs Marichal (de Bohain), Pannier, Fauvel (d'Hargicourt), Beuzart.

Le *Grand Echo de l'Aisne*, journal politique de Saint-Quentin, a publié un compte rendu détaillé (17 sept.) ainsi que les journaux religieux (*Christianisme au XX[e] siècle, Nord protestant, Union protestante*, etc.).

quelques-unes venues de fort loin, depuis Ailly-sur-Somme jusqu'à Noyon. Le pasteur Gambier, dont la famille est originaire d'Hargicourt (1), après avoir prêché dans le temple de cette localité, présida la cérémonie d'inauguration du monument dû au talent de M. Verrey. M. Maurice Drancourt souhaita la bienvenue au nom du Conseil municipal d'Hesbécourt, commune sur le territoire de laquelle on était réuni ; (le maire et plusieurs conseillers étaient présents). Le pasteur Lacheret fit la prière, MM. Beuzart et Pannier, au nom de la Société de l'Histoire du protestantisme, rappelèrent les événements des XVIIe et XVIIIe siècles.

Parmi les messages reçus signalons ceux de Mme Julien Martin, née Trocmé (dont la famille posséda la Boîte à Cailloux), et de M. Cornet-Auquier, pasteur à Nauroy jusqu'en 1893.

Le trisaïeul de sa mère était *Robert Drucbert*, mort à Vaux-en-Arrouaise en 1730. Il était né à Hargicourt ; ses parents et lui avaient peut-être été gagnés à l'Evangile lors des assemblées de la Boîte à Cailloux (2).

M. le pasteur Fauvel avait entendu l'avant-veille une octogénaire lui réciter une prière qu'on disait dans les assemblées du désert ; la lecture de ce texte conservé par tradition orale durant quatre générations produisit grande émotion.

Prière prononcée à la « Boîte à Cailloux »
au cours de chaque assemblée (3)

« Souverain Roi du monde, grand pasteur des brebis, jette tes yeux sur ton troupeau, ne l'abandonne pas à la rage des bêtes farouches qui cherchent à le dévorer ! Hélas, tes

(1) *Bull. h. p.*, VIII, 552.

(2) V. *le Protestantisme en Thiérache*, par P. Beuzart, p. 345 et 346.

(3) Cette prière fut rédigée par le pasteur Jean Gardien Givry, de Vervins ; elle m'a été récitée par cœur le 14 septembre 1934 par Mme veuve Thierry, née *Amelina Cagniart*, âgée de 83 ans et douée d'une mémoire remarquable. Elle l'a apprise à 5 ou 6 ans de la bouche de sa grand'mère maternelle, Mme *Gambier*, née Constance Cagniart, laquelle est décédée peu après à l'âge de 88 ans.

Constance Cagniart, encore enfant allait avec sa mère aux Assemblées du Désert à la « Boète à Cailleux », il y a donc environ 160 ans, soit vers 1774. C'est là qu'elle avait entendu prononcer la prière de Givry de Vervins. A l'âge de 16 ans, Constance Cagniart est allée à Tournai en Belgique faire sa première communion. Sa famille avait loué un chariot et on en profita pour y aller à plusieurs. (Communication de M. le pasteur Fauvel, d'Hargicourt.)

pauvres brebis, dispersées, pénétrées de frayeur mortelle, languissantes de soif, sans pâture, sans repos, n'entendent plus ta voix, sont sans consolation, et dans le plus misérable état qu'on puisse concevoir. As-tu donc résolu de laisser en proie à tes ennemis leur innocence ? Leur tendre et triste cri ne te touchera-t-il pas le cœur ? Tu as sacrifié ta vie pour tes brebis, tu as répandu ton sang pour les racheter, leur refuseras-tu ton secours dont ils ont un si grand besoin ? Non, Seigneur, ton bâton sera leur appui, ta houlette et ton sceptre leur serviront de défense, ta parole les rassurera, les consolera ; tu les feras entrer en tes parcs, et les feras reposer en tes bergeries. A qui irions-nous, qu'à Toi, Seigneur, pour venir à notre secours ! Ouvre-nous la porte de ta sainte maison, et nous y fais entrer pour chanter tes louanges éternelles. Amen ! »

Noyon

Un pèlerinage alsacien à la Maison de Calvin

Le 2 septembre, un autocar, parti la veille de Strasbourg, amenait à Noyon un groupe d'Alsaciens qui, sous la conduite du pasteur Ortlieb, venait visiter le Musée. Un culte dans la grande salle de la maison de Calvin fut présidé par M. Beuzart, membre du Comité de l'Histoire du protestantisme français, qui commenta la parole de Jérémie, VI, 16. M. Ortlieb rappela les liens qui unissent Calvin et Strasbourg ; il fit ce rapprochement curieux que, si les ancêtres de Calvin étaient mariniers, le clocher de l'église Saint-Guillaume, à Strasbourg, est surmonté d'une ancre, parce que cette église était celle de la corporation des mariniers.

Dans ces rencontres se nouent ou se resserrent les liens de l'amitié, les allocutions montrèrent une fois de plus quelles attaches profondes unissent l'Alsace protestante et la France protestante. P. BEUZART.

Visite d'instituteurs

L'inspecteur primaire de l'arrondissement de Compiègne et le directeur des cours complémentaires de Noyon ayant demandé que soit organisée une visite de la Maison de Calvin pour les instituteurs et institutrices, et pour la Société *Les Amis de l'Ecole publique*, une causerie a été faite le 2 décembre par le conservateur du Musée, devant environ soixante-dix auditeurs. L'inspecteur primaire et le maire de Noyon ont remercié.

Hautes-Alpes

Les Eglises du Tarn avaient organisé un pèlerinage dans les Hautes-Alpes pour faire connaître à leurs membres la région où a vécu Félix Neff. 45 participants ont, pendant une semaine, vécu de belles journées dans les merveilles de la nature et ont admiré plus encore les merveilles de Dieu dans le cœur des hommes. M. le pasteur Gothié fut le guide autorisé qui sut faire revivre la figure de l'apôtre de ces montagnes.

Pour clôturer cette semaine, les pèlerins ont pris la communion le dimanche matin dans le petit temple de Dormillouse et ont participé au culte de réception des catéchumènes dans le temple de Viollins où avait éclaté le grand réveil des Hautes-Alpes avec cent catéchumènes à genoux autour de la chaire et versant des larmes de joie.

(*Evangile et Liberté.*)

Dieuze (*Moselle*)

La plaque mentionnée ci-dessus (p. 539) a été inaugurée le 28 ocotobre sous la présidence de M. le pasteur Josselin, au nom du Consistoire de Metz, en présence des représentants du Consistoire de Nancy, du Directoire de l'Eglise luthérienne, de la Faculté de théologie de Strasbourg, du sous-préfet de Château-Salins, et du Conseil municipal de Dieuze. La vie de Musculus a été retracée par M. le pasteur Pannier et M. le pasteur J. Adam, inspecteur ecclésiastique. Des messages ont été envoyés par deux descendants de Musculus, M. le professeur Haller, de la Faculté de théologie de Berne, et M. P. Romane Musculus, étudiant en théologie à Paris. Les Eglises réformées et luthériennes de Lorraine étaient presque toutes représentées, notamment celle de La Frimbole fondée par Daniel Le Grand, ayant à sa tête l'arrière-petit-fils de celui-ci, le pasteur Kuntzel.

L'iconographie de Wolfgang Musculus

Cette iconographie est très abondante ; deux portraits seulement peuvent être considérés avec certitude comme exécutés pendant la vie du réformateur.

1° Un portrait, peint sur bois, représentant W. Musculus

vers 1555 ; sa barbe est rectangulaire, il est coiffé d'un bonnet ; ses armoiries de bourgeois bernois sont peintes dans un coin du tableau (collection du prof. Max Haller, à Berne).

2° Le célèbre portrait ayant appartenu à Th. de Bèze, aujourd'hui au Musée de la Réformation à Genève ; ce portrait, peint à l'huile sur panneau de bois entoilé, montre le réformateur vers 1560 ; sa barbe est plus longue, sa tête est découverte.

De nombreuses gravures ont été exécutées au XVIe, au XVIIe et encore au XVIIIe siècle (1) :

D'après le portrait de Berne : une belle gravure sur bois par Tobie Stimmer pour le recueil d'*Icones* de Nicolas Reussner (Strasbourg, 1587-1588-1590) ; une gravure sur cuivre par Théodore de Bry pour les *Icones* de Jean-Jacob Boissard (Francfort, 1597-1599-1628-1641) ; un médaillon gravé sur cuivre par Matthieu Mérian (Francfort, 1633-1674) ; une petite gravure sur cuivre dans le *Theatrum virorum eruditione clarorum* de Paul Freher (Nuremberg, 1688) ; un portrait gravé en manière noire par Joseph-Frédéric Rein (Augsbourg, 1749).

D'après le portrait de Genève : une gravure sur bois attribuée à Pierre Cruche pour le recueil d'*Icones* de Th. de Bèze (Genève, 1580-1581) ; une gravure sur cuivre par Henri Hondius pour les *Icones* de Jacques Verheiden (La Haye, 1592-1602-1603) ; une petite gravure sur cuivre par Henri Pfenniger (Zurich, 1793).

Il existe encore d'autres portraits gravés, mais ce ne sont, pour la plupart, que de médiocres reproductions des gravures précédentes. Un grand portrait peint, sans aucune valeur artistique, appartient à l'Université de Berne depuis 1623. Vers 1725, Jean Dassier a exécuté à Genève une médaille de bronze représentant W. Musculus de profil.

P. ROMANE MUSCULUS.

Centenaires

Sainte-Marie-aux-Mines

Par une splendide journée, avec un enthousiasme comparable à celui qui accueillit dans les villes d'Alsace, en novembre 1918, nos soldats, la ville de Sélestat a célébré, le 30 sep-

(1) La Bibliothèque de notre Société possède des originaux ou des photographies de presque toutes ces gravures.

tembre, le Tricentenaire de l'entrée des troupes françaises qui eut lieu le 12 octobre 1634, sous le commandement du Maréchal de Châtillon, Gaspard de Coligny, petit-fils de l'Amiral. Une des plaques commémoratives inaugurées place Sainte-Foy, porte cette inscription : *Le 12 octobre* 1634, *Louis XIII régnant, le cardinal de Richelieu étant ministre, les troupes françaises commandées par le Maréchal de Châtillon firent leur entrée à Sélestat ;* un service catholique fut célébré par Mgr Ruch, évêque de Strasbourg. A la même heure, accompagné de MM. Altorffer, directeur des cultes, Ernwein, président du Directoire de l'Eglise de la confession d'Augsbourg, Freund, chef du cabinet du Préfet du Bas-Rhin, Schaeffer, adjoint au Maire de Sélestat, Peter, président de la Chambre des Métiers de Strasbourg, M. Valot, directeur général des Services d'Alsace et de Lorraine, assistèrent au culte protestant dans l'ancienne Eglise des Récollets, aujourd'hui temple luthérien. Sauf l'adjonction d'un clocher, l'édifice a conservé l'aspect qu'il avait en 1634. Le pasteur Henry Barbiér, de l'Eglise Saint-Nicolas, à Strasbourg résuma les événements qui précédèrent et amenèrent l'intervention de la France en 1634 et montra rapidement les conséquences de ce fait, sans oublier de mentionner que, dès l'année précédente, donc avant la bataille de Nordlingen (septembre 1634), qui devait changer la situation de l'Europe et marquer du même coup le point tournant dans les destinées de l'Alsace, les *protestants* d'Alsace avaient fait appel au secours de la France.

Heiltz-le-Maurupt (*Marne*)

Cette petite église de Champagne dont le *Bulletin* a souvent parlé (1) a célébré le centenaire de la dédicace de son temple en présence des pasteurs Hervieux (de Monneaux), Brunet (de Nanteuil), et Lippold (de Reims), le 24 août 1834.

Un compte rendu par le pasteur Gal-Ladevèze se trouve dans les dossiers de l'ancienne direction des cultes non-catholiques, aux Archives nationales, F^{19} 10.678.

Avec les pasteurs Vincent de Châlons, et Michaeli, de Saint-Dizier, le pasteur Pannier a participé à la cérémonie. Il a rappelé notamment que dans ce temple eut lieu en 1634 la rétraction de Perrot d'Ablancourt, membre de l'Acodémie réformée. Né à Châlons en 1606, il est mort à Ablancourt près Vitry en 1664.

---

(1) VII, 24 ; XXVII, 514 ; XLVI, 458, etc.

Dans l'assistance, aux premiers rangs de laquelle avaient pris place tous les membres du Conseil municipal, on remarquait plusieurs membres de la famille de Mlle Marie-Anne Regnault, qui par acte du 12 juin 1830 a fait don du terrain pour la construction d'un temple.

La Roque d'Anthéron

En septembre on a fêté à la Roque d'Anthéron la restauration du temple (l'achat du terrain actuel est du 2 février 1824). Cette ancienne communauté des Vaudois de Provence était desservie par le pasteur de Lourmarin en 1785 : elle contribuait pour 100 livres à son traitement annuel, et il devait y prêcher huit sermons.

Gaubert (Eure-et-Loir)

L'Eglise de Gaubert a fêté le 28 octobre, le cinquantenaire de son temple actuel, lequel en remplaça un autre construit en 1826. M. O. Beigbeder, représentant la Commission synodale de l'Union des Eglises évangéliques libres, a présidé cette cérémonie.

Fête de la Réformation et Culte du Souvenir

« L'Assemblée générale du Protestantisme français, réunie à Bordeaux le 20 novembre 1934,

» saisie par le Conseil presbytéral de l'Eglise Réformée de Lyon d'un vœu tendant à revenir sur une délibération prise en 1919 par l'Assemblée de Lyon, et qui invitait les Eglises à célébrer la Fête de la Réformation le dernier dimanche d'octobre et le Culte du Souvenir le premier dimanche de novembre,

» croit devoir maintenir la partie de cette délibération relative à la Fête de la Réformation fixée au dernier dimanche d'octobre, délibération qui résultait d'un accord entre luthériens et réformés,

» les Eglises ayant par ailleurs toute latitude pour fixer la date du Culte du Souvenir ;

» et insiste auprès de toutes les Unions d'Eglises pour qu'elles se conforment à cette décision de l'Assemblée générale ;

» Elle invite la Fédération protestante de France, pour donner plus d'importance à la Fête de la Réformation, à en-

voyer chaque année, à cette occasion, un message à toutes les Eglises. »

Dans cette même Assemblée, le secrétaire de la Société de l'Histoire du protestantisme a invité les membres français et étrangers à visiter l'exposition *Calvin et la Réforme française*, à la Bibliothèque nationale (15 mars-25 avril 1935).

Eglise française de Berlin

A l'occasion de la fête de la Réforme, un service en langue française a été célébré à l'église protestante française de Berlin. Cette église est celle de la communauté française qui existe depuis l'arrivée des émigrés, à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. Jusqu'à la guerre, on avait conservé l'usage d'y prêcher et d'y chanter les cantiques en français. On vient de reprendre cette coutume, au moins pour les grandes fêtes.

Commémorations

Angoulême

La Fédération des Eglises protestantes de la Charente a célébré le 18 novembre la fête de la Réformation à Angoulême. La veille au soir M. Plattard, professeur à l'Université de Poitiers, a donné une magistrale conférence dans l'une des salles de la ville. Le sujet était : « L'éloquence de Calvin ». M. Plattard voit dans l'*Institution chrétienne* le premier monument de l'éloquence française, il a raconté dans quelles conditions Calvin était arrivé à Angoulême et comment, hôte du chanoine Du Tillet, il a conçu pendant ce séjour le plan de son grand ouvrage ; peut-être en a-t-il déjà à ce moment rédigé certaines parties. Le conférencier, analysant les qualités de l'*Institution*, vante chez Calvin ses dons de persuasion, sa conviction puissante, la netteté de ses idées et la clarté de son style. L'*Institution*, dit-il, marque une date dans l'histoire de la prose française, qui du premier coup atteint à la perfection, en raison même du génie de Calvin. M. Plattard ne s'est pas cantonné uniquement sur le terrain littéraire, et le portrait qu'il a fait de Calvin constitue un très bel hommage rendu au Réformateur.

Le lendemain dimanche, après une prédication de M. Patry, président de la Société de l'Histoire du Protestan-

tisme, une plaque commémorative a été inaugurée, en présence du Maire d'Angoulême et de plusieurs pasteurs, sur la maison où Calvin a habité, fin 1533-début 1534, pendant quelques mois. Cette maison, défigurée à certains égards, mais gardant son cachet du XVIe siècle, s'élève dans la rue de Genève. M. O. Chabannais, graveur, a édité à cette occasion une carte postale qui reproduit fidèlement le « nid » dont Calvin vantait la douceur.

Dans l'après-midi des cars ont emmené les participants de cette journée à Rochecorail, où d'après la tradition Calvin — quand le séjour d'Angoulême devenait dangereux — allait se réfugier dans une grotte et où l'on venait l'entendre expliquer l'Evangile. Il aurait aussi habité, non loin de là, au monastère de Saint-Saturnin, on y montre la chambre de Calvin ; sur la demande des moines il aurait prêché dans leur église. A proximité se trouve une pièce de terre, désignée au cadastre sous le nom de la Calvine.

Après la visite de ces intéressants souvenirs, on s'est retrouvé au temple d'Angoulême, plein avant l'heure jusqu'à la dernière place (plusieurs auditeurs ont dû rester debout) pour entendre une conférence du pasteur Patry, sur « La pensée religieuse de Calvin ». Sans prendre à son compte le calvinisme dans son intégralité, le conférencier en a fait l'analyse en dégageant ce qui en constitue la valeur durable, puis a montré la force que les Huguenots persécutés ont trouvée dans le lumineux et convaincant exposé des principes chrétiens par le Réformateur.

La Société de l'Histoire du Protestantisme français remercie M. le professeur Plattard, qui a inauguré avec tant de compétence cette commémoration du séjour de Calvin à Angoulême, et M. Edouard Bénignus, le pasteur de cette ville, qui a si parfaitement organisé le programme de cette journée. Ajoutons que les Eglises du département étaient représentées par leurs pasteurs et par nombre de fidèles

---

Une fausse lettre de Calvin

On a mis récemment en vente en Angleterre une prétendue lettre de Calvin à M. du Poyet, du 14 septembre 1561, dont la fausseté a été démontrée depuis longtemps (*Opera Calvini*, t. XX (1879), col. 587 à 592).

CHRONIQUE LITTÉRAIRE ET COMPTES RENDUS CRITIQUES

John VIÉNOT : *Histoire de la Réforme française, de l'Edit de Nantes à sa révocation* (1598-1685), in-4° de 610 pages, 48 gravures hors-texte. Paris, Fischbacher, 1934.

On ne peut se défendre d'une douloureuse émotion en parlant ici de ce grand et beau livre du savant ami disparu d'hier, quand on a assisté à l'achèvement de cette œuvre qui fut l'achèvement d'une vie, et quand on peut dire que les dernières corrections de ces pages firent de ce livre de chevet un livre d'agonie.

Ce livre nous manquait. Il manquait à la « littérature » protestante, disons mieux, à l'histoire du protestantisme au XVIIe siècle telle qu'elle se dégage et se complète aujourd'hui sous le faisceau lumineux des archives récemment explorées, et des travaux multiples des historiens actuels, tantôt sur la politique intérieure de Henri IV, de Louis XIII, de Louis XIV, tantôt sur les agissements d'un Richelieu, d'un Ubaldini, d'un Mazarin, d'un Laffemas ou d'un Pellisson, et surtout des Jésuites redevenus conseillers secrets et confesseurs des personnes royales, enfin de la « Confrérie du Saint-Sacrement de l'autel », et d'un fanatisme naïf comme celui d'un Bossuet. Sans doute l'ouvrage si remarquable d'Elie Benoist écrit au lendemain de la Révocation et qui en raconte les phases, ayant en main, de 1685 à 1693, l'histoire des églises protestantes, demeure capital. Et John Viénot a pu, partout, en vérifier la solidité. Mais, dans ces trente ou cinquante dernières années, tant de découvertes furent faites dans les archives protestantes par nos sagaces chercheurs, tels que (pour nous borner à quelques noms), MM. N. Weiss, Armand Lods, Jacques Pannier, Christian Pfister, et en première ligne M. John Viénot lui-même, qu'il devenait nécessaire de faire la « somme » de ces documents nouveaux, et, en les incorporant dans l'ensemble des faits établis par Elie Benoist il y a plus de deux siècles, de recomposer la trame des événements historiques et de montrer

comment un Edit de tolérance avait ouvert une Ere de persécutions, d'abord sournoises, puis affichées, enfin systématiques, officielles, pour aboutir, avant un siècle écoulé, à la persécution ouverte, aux supplices, et à la Révocation.

Travail d'un poids accablant, et sous la charge duquel aurait succombé tout autre que l'historien du protestantisme dans le pays de Montbéliard, le professeur éminent de la Faculté de théologie de Paris, le président actif de la Société d'Histoire du protestantisme, enfin l'auteur de ce premier volume sur *la Réforme française jusqu'à l'Edit de Nantes*, paru en 1926, et dont le présent volume est la suite et la conclusion.

On sent, rien qu'à cet aperçu, que cet ouvrage, fruit patiemment mûri d'une vie de travail et de foi, fera époque dans les publications protestantes. Il est lui-même le portrait vivant d'une époque, envisagée sous l'angle spécial d'une lutte constante entre le principe d'autorité et le principe de liberté. Ce sont les phases de cette lutte entre la conscience protestante qui se défend et l'autorité papale ou royale qui creuse des mines sous l'Edit de Nantes avant de le faire exploser, qui sont ici racontées, expliquées. On suit, d'année en année, de province en province, de gouverneur en gouverneur, de confesseur en confesseur, la marche grandissante de ces deux forces qui bientôt n'en font qu'une : d'une part l'esprit du siècle qui aspire à un gouvernement d'autorité et s'y complaît, d'autre part l'esprit de la royauté qui veut l'unité partout, et qui l'imposera par la force quand on lui aura démontré (soi-disant) que tout croyant non catholique était un rebelle, que ne pas pratiquer le culte du roi était désobéir au roi et attenter à sa majesté sacrée, et qu'au surplus, les « convertisseurs » faisant bonne besogne, il n'était plus en France qu'une poignée de sectaires dangereux et de citoyens conspirant dans l'ombre dont il était de bonne politique de se débarrasser.

Et tout cela, sans doute, était connu en gros, et déjà, en un sens, acquis à l'histoire. Mais quel renouveau de démonstration ici, et que d'exemples inédits, surprenants, voire presque incroyables ! Une des grandes originalités de ce livre est, non pas précisément d'avoir démontré que l'Edit de Nantes, déjà limitatif en soi, n'a jamais été appliqué dans la faible étendue de ses limites restreintes (car ceci fut senti et indiqué auparavant), mais d'avoir suivi, pas à pas, la contagion de ce virus d'intolérance qui, injecté de haut par les grands, pénètre peu à peu l'organisme et empoisonne toutes les classes de la société. Jusqu'à la corpo-

ration des blanchisseuses qui interdisent aux lingères malpensantes de laver le linge protestant à côté du linge catholique ! Pour en arriver à un tel degré de fanatisme populaire, il a fallu qu'on vît successivement les protestants évincés des tribunaux « mi-partie » fondés par l'Edit de Nantes, puis interdits de toutes les fonctions publiques, interdits des métiers de médecins, d'avocats, de notaires ; il a fallu qu'ils vissent leurs écoles primaires fermées, les hôpitaux difficilement ouverts, mais interdits aux pasteurs apportant la Cène aux mourants ; il a fallu des temples assiégés ou brûlés, des potences dressées, des enfants enlevés et convertis de force ; il a fallu des cimetières violés et des cadavres expulsés des cimetières catholiques où ces pestiférés protestants risquaient de contaminer les morts de l'autre religion. Tout cela dans ce grand siècle, si grand ailleurs, si barbare et inepte ici...

Et pourtant ! si l'on n'avait point insufflé l'esprit d'inhumanité à un peuple naturellement débonnaire, si l'Edit de Nantes avait été appliqué tel qu'il avait été conçu, la paix aurait régné non seulement entre les membres des deux églises dans la vie privée, mais entre les églises elles-mêmes. Car le bourgeois moyen n'était pas intolérant de nature, et les curés n'étaient pas tous persécuteurs. Exemple en soit ce très curieux chapitre (le XVI[e]) où M. John Viénot nous montre *la vie sociale sous le régime de l'Edit de Nantes, protestants et catholiques.* Voisinages, échanges, relations ne souffrent point, entre « braves gens » d'alors, d'une différence de culte. Et plus d'un piquant détail est à glaner là. Ailleurs, ce sera une découverte à la fois amusante et scandaleuse que celle de ce Pellisson, l'un des oracles de l'Académie française et le laid soupirant de cette autre laide qu'était Mlle de Scudéry, en qui on trouve un renégat, un caissier de la « caisse des conversions » fort singulier, et finalement un probable concussionnaire. Voilà des trouvailles inattendues, qui n'échoient qu'à l'érudit qui tourne et retourne tous les champs de l'érudition.

Ce grand et bel ouvrage de notre savant ami, qui toute sa vie fut par dessus tout l'ami de la vérité, — et l'ami de la liberté, — se clôt sur un noble chapitre intitulé *les Responsabilités*, qui est un véritable testament politique, moral et religieux. Sous une forme plus large et plus « objective », sans un mot de haine ou de passion confessionnelle, le jugement « historique » de John Viénot va rejoindre et confirmer celui du grand Vauban, et de l'indépendant Saint-Simon, deux catholiques pourtant, mais qui voyaient clair,

et qui avaient la conscience à la bonne place. De Vauban nous avons la ferme remontrance au roi. A Saint-Simon appartient la page vengeresse, reproduite par M. Viénot page 505, et qui dit au début : « La Révocation de l'Edit de Nantes, *sans le moindre prétexte et sans aucun besoin,* et les diverses proscriptions plutôt que déclarations qui la suivirent, furent les fruits de ce complot affreux qui dépeupla un quart du royaume... » et qui conclut ainsi : « *Telle fut l'abomination générale enfantée par la flatterie et par la cruauté* ». Quel commentaire ajouter à de telles paroles ?

S. ROCHEBLAVE.

Henri VUILLEUMIER : *Histoire de l'Eglise Réformée du Pays de Vaud, sous le régime bernois.* T. IV. Le Déclin du régime bernois. Avec deux planches hors texte et l'index général. Lausanne. Ed. de La Concorde, 1933. Un vol. in-4°, 788 p.

Le dernier volume de l'important ouvrage de H. Vuilleumier comprend deux parties : 1° l'histoire de l'Eglise Réformée vaudoise pendant le XVIIIe siècle (p. 1 à 478) ; 2° un index détaillé qui rendra les plus grands services aux travailleurs ; il s'étend aux quatre tomes (p. 481 à 765).

Voici l'ordonnance générale de l'ouvrage : Chap. I : L'Administration et les organes de l'Eglise ; ch. II : Le culte public ; ch. III : La doctrine ; ch. IV : Relations extérieures. Le regretté historien qu'était Vuilleumier a été surpris par la mort avant de pouvoir écrire un dernier chapitre, qui dans sa pensée aurait servi de conclusion sous le titre suivant : L'état religieux et moral des habitants du Pays de Vaud dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. On ne saurait trop regretter l'absence de ce tableau, nul n'était qualifié comme Vuilleumier pour l'écrire et pour retracer, après les faits, les institutions et l'activité des pasteurs, la vie des fidèles. Cette lacune rend encore plus sensible la disparition d'un historien aussi consciencieux et si remarquablement informé. Son œuvre est par ailleurs d'une telle richesse, qu'on éprouve un scrupule à commencer le compte rendu de ce beau volume par une critique ; il s'agit bien entendu moins d'un reproche que d'un regret.

Nous ne nous étendrons pas sur le conflit qui éclata entre le Gouvernement de Berne et les Eglises vaudoises, celles-ci tendant à l'autonomie, tandis que Leurs Excellences voulaient au contraire mettre le clergé du Pays de Vaud sur le même pied que le clergé bernois. Le *Praedikanten-Ordnung*

de Berne devint, avec certaines modifications, le *Recueil d'Ordonnances pour les Eglises du Pays de Vaud* en 1758. Révisées en 1773, les Ordonnances devaient survivre au régime politique dont elles étaient l'œuvre, et provoquer au XIX[e] siècle les protestations religieuses et ecclésiastiques, auxquelles Alexandre Vinet prit une si grande part. Celui-ci a été l'élève du doyen Curtat, dont le nom revient à plusieurs reprises dans notre volume.

Le XVIII[e] siècle passe pour une époque où le scepticisme des philosophes a exercé une influence fâcheuse sur les Eglises et sur la prédication de plus d'un pasteur. Ce fut le cas dans le Pays de Vaud comme ailleurs, nous allons le voir. Il est d'autant plus intéressant de noter, au début du même siècle, la préoccupation d'une plus sérieuse préparation des catéchumènes ; on institue les premiers catéchismes particuliers, destinés à compléter à la fois les leçons de religion du régent et les catéchismes publics du pasteur au temple ; on institue pour les catéchumènes un examen de clôture et une cérémonie publique de réception.

L'orthodoxie continuait à être la doctrine légale. Chaque pasteur devait signer la *Formula consensus*, laquelle insistait notamment sur la prédestination, et était complétée par un serment contre la triple hérésie du piétisme, de l'arminianisme et du socinianisme. D'autre part le catéchisme de Heidelberg était obligatoire. Cependant la pratique venait assouplir la théorie ; une Eglise n'est pas une monade sans portes ni fenêtres, le *Consensus* était l'objet d'incessantes attaques, et à Berne même, où le parti dit « des rigides » avait toutes les faveurs, on avait la sagesse de tenir compte des circonstances. Une des chaires lausannoises de théologie étant devenue vacante, LL. EE. y appelèrent J.-Jacques Salchli, un orthodoxe de tendance modérée, connu pour son savoir ; cet homme de paix jugeait plus utile de réagir contre l'incrédulité et l'immoralité de l'époque, que de combattre les vieilles hérésies ou les modernes hétérodoxies. Il est fâcheux que cet exemple n'ait pas été suivi par tous les pasteurs de l'un et l'autre bord. On trouvera dans le volume de Vuilleumier d'abondants renseignements sur ces luttes dogmatiques, sur les courants qui se heurtent, de précieux portraits psychologiques des champions des deux tendances ; les pages consacrées aux essais d'apologie du christianisme par les pasteurs et théologiens vaudois méritent une attention spéciale. Voltaire a habité quelque temps Lausanne ; les pasteurs n'ont pas craint de se mesurer avec lui pour montrer l'insuffisance de son déisme, et certains

ont frappé juste, puisque leurs écrits ont fortement irrité le philosophe.

Nous aimerions aussi suivre, dans ce compte rendu, les progrès de l'esprit nouveau : le séjour des catholiques est toléré dans le canton, une commission scolaire est nommée pour étudier les réformes à introduire au gymnase de Lausanne, et cette commission s'occupe en particulier de l'enseignement de la religion, elle souhaite de voir remplacer le catéchisme de Heidelberg par un livre mieux adapté « à l'entendement de la jeunesse ». Mais comment nous arrêter à ces différents points, malgré leur importance, alors que nous n'avons rien dit encore du dernier chapitre intitulé : Relations extérieures. Que le canton de Vaud ait offert aux persécutés, Vaudois et Huguenots, une large et réconfortante hospitalité, qu'il ait aidé par des secours généreux les Eglises huguenotes en Allemagne et ailleurs, ceci chacun le sait. Personne cependant ne lira cette partie du volume (cent pages en chiffres ronds) sans y préciser et augmenter ses connaissances. Voici les réfugiés de la Principauté d'Orange, puis les Camisards avec Jean Cavalier. Le héros cévenol, suspect d'arrière-pensées politiques, n'est pas bien vu par le Gouvernement de Berne, aussi ne demeure-t-il pas longtemps à Lausanne ni dans le Pays de Vaud, mais il y laisse ses deux frères qui furent recueillis par le ministre Sagnol de Lacroix. A côté des réfugiés, les galériens sont l'objet d'une sympathie toute spéciale, des secours leur sont envoyés ; les villes protestantes de la Suisse interviennent à Versailles en leur faveur, sans succès d'ailleurs. La figure d'Antoine Court, le restaurateur du protestantisme en France, domine toute cette période ; le séminaire français établi par lui à Lausanne pour alimenter la France de pasteurs, les conditions de sa création, le programme des études, les rapports de l'Académie et du séminaire, l'action d'Antoine Court sur les élèves, le nombre de ceux-ci (450, dont 350 à 400 sont devenus pasteurs et ont exercé en France leur périlleux ministère) sont l'objet d'autant de paragraphes substantiels. Qui avait la responsabilité et la direction de cet établissement ? A cette question mal élucidée jusqu'ici, l'historien vaudois répond qu'il y avait deux comités ; l'un à Genève était chargé de recueillir les fonds et de les gérer, l'autre à Lausanne dirigeait le séminaire, fixait le programme des études, choisissait les maîtres, plaçait les élèves dans les familles de la ville (car le séminaire était une école et ne comprenait pas d'internat, malgré son nom), enfin assurait la surveillance morale.

Le protestantisme se réorganisait en France, il tenait avec succès des assemblées de plus en plus nombreuses au Désert, grâce aux pasteurs formés à Lausanne, et Court voyait fleurir l'œuvre de restauration à laquelle il avait consacré sa vie, lorsque parut, sous l'anonymat, la *Lettre sur les assemblées des Religionnaires en Languedoc* (1745). L'auteur, le pasteur vaudois François-Louis Allamand, y condamne le zèle des huguenots à s'assembler, ces manifestations risquent de ranimer la persécution en faisant passer les protestants pour ennemis de la paix et de l'Etat ; ces cultes sont interdits par la loi, donc illicites ; la religion n'exige pas que l'on désobéisse au roi sur ce point. Une pareille attaque provenant d'un pasteur, ce fut une belle émotion ! Livres et brochures sur la légitimité des assemblées du désert se multiplièrent. L'affaire Allamand n'est qu'un épisode de l'éternel conflit entre deux principes : celui de l'ordre et celui de la liberté ; le pasteur vaudois n'était pas seul à soutenir que les huguenots devraient se contenter du culte privé ; les pasteurs réfugiés Elie Benoît et Jacques Saurin, le professeur genevois Bénédict Pictet, et en France bien des protestants avaient soutenu ou soutenaient au même moment une opinion identique. La foi ardente d'un Brousson, d'un Court, d'un Corteiz, d'un Rabaut ne s'accommodait pas d'une soumission, dans laquelle ils voyaient tout ensemble une infidélité envers Dieu et la ruine de la religion réformée ; mais nous aurions tort de nous imaginer que le sentiment de ces vaillants défenseurs de la liberté religieuse fût partagé par tous leurs coreligionnaires.

Les quelques indications données dans ce compte rendu sont loin je ne dis pas : d'épuiser, mais simplement d'énumérer les nombreuses richesses accumulées dans le volume de Henri Vuilleumier. Si les historiens suisses y trouveront ample moisson à recueillir, les historiens français de leur côté ne sauraient négliger un ouvrage qui fait une si large place aux huguenots et aux événements de notre pays pendant le XVIII[e] siècle.

Raoul PATRY.

Briefe und Akten zum Leben Œkolampads, bearbeitet von Ernst STÆHELIN, tome II, Leipzig, Heinsius, 1934, 898 p. in-8°. 65 marks.

Pour le 400[e] anniversaire de la Réformation à Bâle, la faculté de théologie de l'Université de cette ville a confié au professeur Stæhelin le gigantesque labeur dont ce volu-

me représente la deuxième et dernière partie (1). Bien qu'Œcolampade soit mort dès 1531, les documents publiés ici vont jusqu'en 1593 (2), mais plus de cinq cents concernent les dernières années de sa vie, qui sont parmi les plus importantes dans l'histoire de la Réforme. On trouvera donc ici les éléments d'une biographie définitive — aussi définitive, du moins, que peut l'être une œuvre historique —, mais on y trouvera aussi quelques traits nouveaux de l'histoire générale des idées et des faits contemporains. Si quelques lignes manuscrites ou déjà imprimées ont échappé à M. Stæhelin, c'est, apparemment, bien peu de chose. On peut mieux apprécier maintenant l'attitude d'Œcolampade à l'égard de la diète d'Augsbourg, à l'égard de Zwingle en ce qui concerne la discipline, à l'égard des autorités civiles en ce qui concerne l'autonomie de l'Eglise, et sur tant d'autres points capitaux. L'entente du réformateur bâlois avec les réformateurs alsaciens, Bucer et Capiton, apparaît plus étroite encore qu'on ne l'a souvent dit (le nom de Bucer figure dans plus de 250 passages, d'après l'excellent index) ; par suite, ce que Calvin a su emprunter à la pensée d'Oecolampade par l'entremise de Bucer, est plus important aussi, sans doute, qu'on ne le croit communément. Citons un seul sujet parmi ceux que cette publication fournit de nombreux détails inédits : la biographie de Wibrandis Rosenblatt, femme si remarquable qui fut l'épouse d'Œcolampade, puis, en secondes noces, de Capiton, enfin en troisièmes noces, de Bucer, n°s 965 (1532), 989 (1542).

Permettons-nous un seul regret : que l'auteur, ait cité si peu d'ouvrages anciens ou modernes rédigés en français (3).

Et concluons que par cette publication, fruit de tant d'années de travail, M. Stæhelin s'est acquis un titre impérissable à la reconnaissance des érudits.

---

(1) Cf. *Bull. h. p.*, 1928, p. 458, et 1929, p. 111.

(2) La couverture porte, par erreur, 1597. Le vrai nom est *Huszschin* ou *Hausschein* (p. 530-531).

(3) Ainsi Lambert d'Avignon est à peine mentionné (p. 418). Sauf erreur M. Stæhelin n'a cité aucun de ses ouvrages : ni ses *Christianissimi commentarii* de 1524, ni son Exégèse de l'Apocalypse, imprimée à Marbourg, ni ses commentaires sur les petits prophètes (1525), ni surtout la *Somme Chrestienne* (Marbourg, 1529) dont notre Société possède l'unique exemplaire connu (collection André n° 1164).

M. Stæhelin pense que Servet a pu arriver à Bâle dès juillet 1530 (p. 475). Il place en 1542 avec un point d'interrogation la *Summaire déclaration* de Farel, qui parut à Turin (Bâle) en 1525. L'unique exemplaire (au British Museum) sera reproduit en fac-similé en 1935 par la librairie Droz, à Paris, avec introduction par M. A. Piaget.

Mme G. Brunel : *Jean Calvin.* Préface de M. Ponsoye, 154 p. gr. in-16 illustré. (Chez l'auteur, à Boisset-Anduze, Gard, et chez les libraires), 1934.

Ces pages écrites « pour les jeunes » seront utiles à d'autres aussi, car c'est une œuvre de vulgarisation des plus recommandables, avant tout basée sur les 8 volumes du doyen Doumergue (après lesquels on s'étonne un peu de voir citer une biographie *romancée* comme le livre de Moura et Louvet). Cette très bonne impression d'ensemble une fois constatée, bornons-nous à quelques remarques de détail. P. 27 le mot *conversion* n'est pas prononcé ; il semble cependant que celle de Calvin soit fixée par notre auteur à une date antérieure à 1529. P. 66 il mentionne (avec raison selon nous) que dès 1536 Calvin s'occupait de traduire en français l'*Institution.* P. 83 on pouvait souligner davantage le fait que l'église de réfugiés à Strasbourg fut fondée par Calvin et que ce fut la première église réformée française. Le titre du chap. VIII n'est pas exact (*Second séjour à Genève,* 1541-48) car Calvin n'a plus quitté Genève jusqu'à sa mort en 1564. L'affaire Servet est exposée exactement ; l'auteur, comme jadis M. Puaux, conclut que le supplice ne saurait être justifié, mais peut être expliqué. La devise *Post tenebras lux* ne date pas de 1556 (comme pourrait le faire croire le titre du chap. XI, mais de 1535).

Souhaitons que cet utile volume soit rapidement épuisé : à la 2e édition il n'y aura qu'à ajouter un chapitre : *Calvin écrivain,* mettant plus en lumière le rôle qu'il a joué dans l'histoire de la langue et la propagation de la pensée française à travers le monde.

A.-J. Grant : *The Huguenots,* Londres, Butterworth, 256 p. in-16, 1934.

Une collection de livres de vulgarisation fort appréciés en Angleterre (*The Home University Library of modern knowledge*) vient de s'enrichir d'un volume écrit par un ancien professeur à l'université de Leeds qui résume à l'usage de ses compatriotes, de façon généralement satisfaisante, l'histoire des protestants français (le titre *Huguenots* leur étant appliqué depuis la Préréforme jusqu'en 1912).

Passant rapidement, de propos délibéré, sur les guerres de religion, M. Grant remarque que « le désir d'indépendance nationale dans le domaine religieux avait eu gain de cause en France dès avant la Réforme plus qu'en autre

pays d'Europe » (p. 10), ce qui a empêché les hommes d'Eglise, en France, de soutenir le mouvement de Réforme autant qu'ils l'ont fait en d'autres pays. Le lecteur français est intéressé ou surpris par les comparaisons établies avec les Boërs, les fascistes, les hitlériens, les soviets... ; il s'étonne de voir Bèze qualifié d'abord de luthérien (p. 25), les Châtillon rangés sans explication dans la maison de Montmorency (p. 26). Quant à l'appel aux mercenaires étrangers, M. Grant note avec raison que chaque parti cherchait à en avoir le plus grand nombre possible, mais que le roi avait le plus de moyens d'y réussir (p. 36). Le mariage de Henri IV est indiqué par erreur (p. 42) comme ayant été célébré *dans* la cathédrale : ce fut *devant* Notre-Dame : l'époux hérétique n'y entra pas.

Il est, de même, inexact de dire que la participation à la Sainte Cène était « obligatoire » (p. 72).

Le point de vue anglais sur les relations franco-britanniques à l'époque du siège de La Rochelle est intéressant à connaître (p. 104-108). Après avoir regretté (à juste titre) que l'histoire générale fasse trop peu de place au protestantisme français entre 1610 et 1685, l'auteur retombe lui-même dans cette erreur en ignorant totalement l'apport, si considérable, des protestants dans le domaine des lettres, sciences et arts (p. 131). Grand admirateur de Louis XIV, il lui reproche, naturellement, cependant, la Révocation, mais trouve bon nombre d'explications pour cet acte. Il insiste sur ses conséquences, sur le Refuge (chap. VII) et la période du Désert, et résume brièvement l'histoire du XIXe siècle.

Il serait bien désirable qu'un Français écrive pour ses compatriotes un manuel aussi substantiel sur l'histoire du protestantisme en Angleterre.

TALLEMANT DES RÉAUX : *Historiettes*, édition documentaire établie par G. MONGRÉDIEN, Paris, Garnier, 1934, t. VII et VIII, 12 fr. l'un.

Avec ces deux volumes se termine l'édition nouvelle déjà mentionnée ici. Les précieuses notes de M. Mongrédien renseignent sur quelques-uns des nombreux huguenots que cite Tallemant des Réaux : M. *de Sottevast,* Mme *de Blagny, Jean de Peyrarède,* le médailleur *Jean Varin* (ou plutôt Warin, cf. *Bull. h. p.*, XLVII, 56 ; LI, 507), le capitaine *Perponcher,* l'acteur *Floridor* (fils du pasteur de Boisle-Roi, *Josias de Soulas*), les pasteurs *Gaches, Le Faucheur, Aubertin, Daillé, Mestrezat,* la marquise de Langey, née *de*

Courtaumer, l'avocat *Perreaux*, etc. Ces Historiettes semblent écrites entre 1656 et 1660.

M. *d'Ablege* (on écrit aujourd'hui Ableiges : c'est un village du canton de Marines, en Seine-et-Oise) méritait quelques lignes de notes (VII, 95) : c'est en 1618 qu'il fut nommé conseiller au Parlement. Il était protestant, mais abjura en 1641 ; une de ses sœurs fut la mère du surintendant Fouquet (1), une autre épousa *Josias de Dangeau* (et non Daneau : VII, p. 292, n. 8).

A propos (VII, 105) d'une servante du banquier Van Ganghel qui paie les frais de séjour de ses frères à l'hôpital protestant il valait la peine d'identifier celui-ci (aujourd'hui rue Laromignière et rue Amyot). Il y avait bien à dire aussi sur Mlle *Justel* (VII, 315), femme (ou fille) des deux savants écrivains (*Bull. h. p.*, 1933, p. 187), sur « le vieux Pena » (VIII, 13, 63), très probablement François, mort en 1626 (*Bull. h. p.*, 1863, p. 278), sur Mademoiselle de Massanes, probablement fille d'un secrétaire du roi, ancien du consistoire en 1658 (*France protestante*, 2e éd., V, 541 : on s'étonne que M. Mongrédien paraisse n'avoir pas consulté ce recueil, ni les tables de notre *Bulletin*).

Le tome VIII est composé en grande partie (c'est dommage qu'il ne le soit pas entièrement) d'un index alphabétique qui est un modèle du genre. A peine y ai-je relevé une omission (le médecin huguenot David *Lagneau*, VII, 72), et un exemple d'orthographe non rectifiée selon les règles adoptées (la rue de Bussy = Buci). Cet index rendra les plus signalés services à tout historien s'occupant du règne de Louis XIV. J. P.

Alex Coutet : *Jean Calas roué vif et innocent.* Publication du Musée du Désert, 1933. Un vol in-12, 330 pages

Les études sur l'affaire Calas ne manquent pas. Après la décision des Maîtres de Requêtes de l'Hôtel du Roi (la Cour de Cassation de l'époque) déchargeant à l'unanimité la famille Calas et la Mémoire de Jean Calas, il semble qu'il n'y ait plus de doute sur l'erreur commise par les Capitouls et par le Parlement de Toulouse. Mais cette révision du procès n'a pas suffi à convaincre certains historiens. La première étude critique est celle d'Athanase Coquerel, *Jean Calas et sa famille,* l'auteur démontre l'innocence du condamné. Ce livre a provoqué l'*Histoire du Procès Calas*

(1) Cf. J. Pannier, *Eglise réf. de Paris sous H. IV*, p. 194-195.

par l'abbé Salvan, qui conclut à la culpabilité. Les deux thèses continuent à s'affronter : L. Dudébat (*Histoire du Parlement de Toulouse*), Jacoubet (*Grande Revue*), d'Aldéguier (*Histoire de Toulouse*), Paul de Castéras (*La Société toulousaine à la fin du 18e siècle*) sont convaincus du déni de justice commis en la personne de Calas ; tandis que Léopold Labat (*Le drame de la rue des Filatiers*), Marc Chassaigne (*L'Affaire Calas*), Dumège (*Institutions de la ville de Toulouse, III*) plaident la culpabilité ; Me Henri Robert lui-même (*Conférencia*, 15 avril 1920) semble adopter ce point de vue.

Un nouvel examen n'est donc pas superflu ; M. Alex Coutet y a procédé avec une objectivité et une rigueur scientifique, dont certains de ses prédécesseurs ne se sont guère souciés. Les différentes étapes de son enquête se déroulent de façon méthodique : *a)* reconstitution de l'atmosphère, au moment où éclate l'affaire Calas, et de la Société toulousaine du XVIIIe siècle ; *b)* établissement des principes juridiques : « Un prévenu doit être présumé innocent jusqu'à ce que soient produites des preuves de sa culpabilité. C'est le grand principe du Droit et de la Justice. En 1761, Calas fut d'abord présumé coupable, et la procédure, après lui avoir ôté le bénéfice de la présomption d'innocence, ne lui donna pas les moyens de la recouvrer » ; *c)* appel au témoignage de la médecine : « ... l'expérience usuelle et la science médicale viendront nous dire le contraire de ce qu'on a soutenu jusqu'ici, à savoir que le suicide de Marc-Antoine, matériellement, était très praticable et que la thèse du crime n'est guère soutenable. » ; *d)* examen du dossier du procès : trois cents pages in-octavo conservées aux Archives du Parlement de Toulouse.

Pour donner une idée de la conscience avec laquelle A. Coutet poursuit son investigation, le mieux est de le citer lui-même : « Nous sommes fort à l'aise, aujourd'hui, à longue distance, pour examiner l'affaire objectivement, hors de toute influence confessionnelle, de toute atmosphère passionnelle, d'autant plus que nous n'appartenons pas à la religion réformée.

» Nous verrons, par contre, quel était l'état d'esprit du Parlement de Toulouse, et la sentence des magistrats sera ainsi tout expliquée.

» Calas, du reste, ne fut condamné à l'unanimité ni par les Capitouls, ni par la Chambre de la Tournelle. Il y eut, au sein de ces deux juridictions, des partisans de l'innocence.

» Le marchand d'étoffes toulousain, jugé aujourd'hui sur les mêmes pièces, serait acquitté par n'importe quel tribunal.

» Le crime qu'on lui reprocha apparaît inexplicable, invraisemblable ; il est contre la nature, contre le bon sens, contre la raison. »

Mais le sang-froid et l'objectivité faisaient complètement défaut aux magistrats chargés de juger cette affaire, c'est dans une « atmosphère de réprobation et de haine qu'allait opérer la justice des Capitouls ; « la cause de la religion est en jeu », avait prononcé le plus violent d'entre eux... » « ... Le très catholique Parlement de Toulouse était foncièrement hostile aux huguenots, qu'il visait uniquement et qu'il entendait atteindre dans l'affaire Calas. » De telles dispositions ne sont guère favorables à un jugement équitable ; cependant il y a pire encore : A. Coutet établit que l'âme de l'accusation, le capitoul David de Beaudrigue, fut un magistrat prévaricateur et un fieffé coquin. Tous les historiens — partisans et adversaires de l'innocence de Calas — ont jusqu'ici tenu Beaudrigue pour un magistrat intègre; A. Coutet n'a pas de peine à démontrer leur erreur, notre homme donne des fêtes galantes dans sa maison de campagne d'Escalonne, il y reçoit une société très interlope, par ailleurs, il touche des pots de vin pour fermer les yeux sur la tenue de tripots clandestins, il confisque à son profit le produit des amendes municipales, tant et si bien qu'il finit par être destitué en 1765. Or Beaudrigue fut la cheville ouvrière de l'affaire Calas, il la déchaîna et la poursuivit avec l'acharnement d'un inquisiteur. Pour lui, Marc-Antoine avait été mis à mort par les siens, parce qu'il allait passer au catholicisme. Des témoins sont entendus, un ordre du Parlement menace d'excommunication quiconque, sachant quelque chose, refuserait de déposer, les autres sont invités à dénoncer les silencieux. Tout cet effort aboutit à certains « ouï-dire » sur la prétendue vélléité de conversion, rien de plus. Aucun témoignage sérieux ne vient établir que Marc-Antoine se soit converti, ou fût sur le point de le faire ; au contraire, de plusieurs dépositions résulte que le jeune homme tenait à la religion dans laquelle il avait été élevé. Son suicide s'explique, non par un conflit avec sa famille sur le terrain religieux, mais par sa déception de ne pouvoir embrasser comme protestant une carrière libérale. L'analyse psychologique du caractère de Marc-Antoine par A. Coutet nous paraît convaincante.

L'affaire Calas comprend deux actes : d'une part le procès suivi de condamnation, d'autre part la réhabilitation. Nous ne nous étendrons pas plus longuement sur le premier acte, notre historien en suit toutes les péripéties, donne le texte de l'arrêt de mort, décrit les horreurs d'une exécution précédée de la torture. Puis vient le second acte. Pour expliquer l'intervention de Voltaire, on évoque son orgueil, son esprit tracassier, sa haine du Parlement et de la religion catholique. Dans son excellent ouvrage, *Voltaire chez les Calvinistes,* Paul Chaponnière a montré combien de tels mobiles cadrent peu avec la généreuse attitude du philosophe, qui, en cette circonstance, se fait l'apôtre de la justice. De même, A. Coutet écrit : « On ne voit pas bien ce qu'avait à gagner Voltaire, dont la réputation était à son apogée, à se jeter à corps perdu dans une campagne où il trouverait à peu près tout le monde contre lui. » Le châtelain de Ferney n'aimait guère à délier les cordons de sa bourse, et cependant il fit tous les frais de la révision du procès. Là encore le Parlement de Toulouse montra sa partialité, en refusant la copie du jugement et la communication du dossier ; il fallut entreprendre de nouvelles démarches — celles-ci prirent huit mois — pour que le Conseil d'Etat ordonnàt au Parlement de lui communiquer l'ensemble de la procédure. En contraste avec l'odieuse figure d'un David de Beaudrigue, voici la sœur visitandine, Anne-Julie Fraisse. Cette nonne s'est liée d'amitié dans son couvent avec Nanette Calas, la fille du condamné innocent, que des lettres de cachet avaient enfermée aux Visitandines. Sœur Anne-Julie, en causant avec son amie, apprend quel crime a été commis contre la justice, elle a des relations, elle s'en sert pour intercéder en faveur des Calas, et Voltaire, l'ennemi des prêtres, a dans cette religieuse une collaboratrice pour son œuvre de réhabilitation.

Ecrit avec simplicité et non sans charme, le livre de A. Coutet retrace la tragédie de Jean Calas « roué vif et innocent » dans tous ses détails et sous tous ses aspects, il remplace désormais toutes les études qui l'ont précédé. L'auteur, lui aussi, a procédé à une révision ; il a notamment étudié de près le dossier établi par le tribunal qui a prononcé la condamnation, et il nous dit sa stupéfaction à la vue de l'inanité des preuves : « ... j'ai consulté cette volumineuse procédure..., cherchant l'argument grave, sondant telle ou telle déposition..., je n'ai rien trouvé... Insuffisance et parti-pris, on sent tout cela le long des interrogatoires...

Une vue d'ensemble du dossier ne permet pas de s'y tromper. Il ne se trouverait pas aujourd'hui un juge pour prononcer une sentence de culpabilité sur d'aussi fragiles présomptions, d'aussi sommaires dépositions, après une instruction qui contient de telles lacunes. »

L'innocence de Calas a été souvent soutenue dans notre Bulletin. Il ne nous déplaît pas, bien au contraire, de voir un historien qui n'appartient pas au protestantisme reprendre ce problème, et, dans une enquête conduite de main de maître, aboutir à la même conclusion.

Raoul Patry.

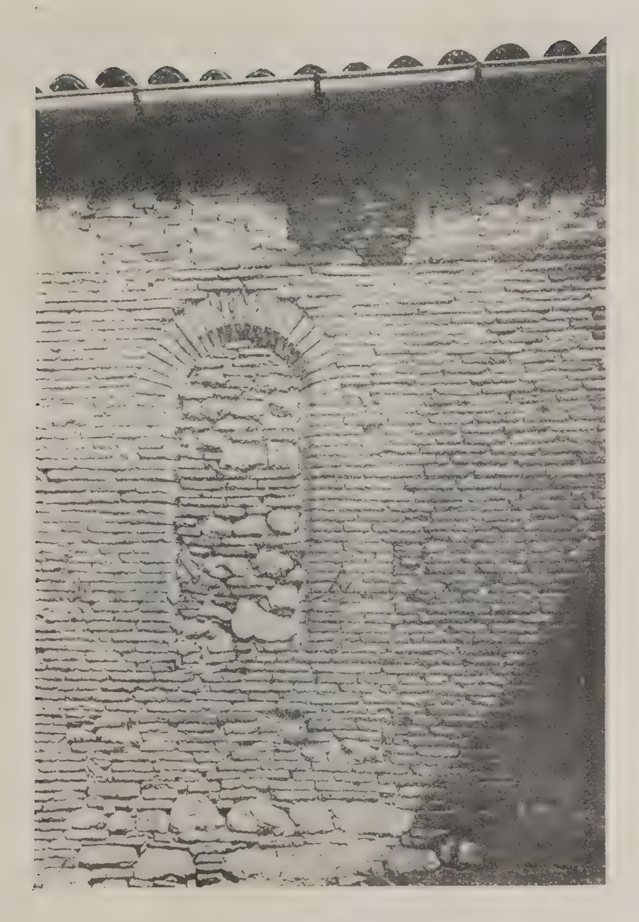
Deux compagnons d'infortune : Dupuy (de Caraman) *et Mascarenc* (de Castres) 1685-88, *Mémoires et lettres publiés avec introduction et notes*, par G. Tournier, 262 p. illustrées, 10 fr. (en vente au Mas-Soubeyran et chez les libraires).

Les publications du Musée du Désert, grâce au président de sa commission, M. G. Tournier, s'enrichissent d'un nouveau volume (le 7e sauf erreur).

La « *Juste reconnaissance* », autobiographie publiée par l'ancien officier *Jérémie Dupuy* en 1690, est introuvable dans cette 1re édition, et la réimpression de 1862 est épuisée. Les notes sobres, mais très précises, de M. Tournier font de cette nouvelle édition un document précieux pour l'histoire, au jour le jour, des persécutions après 1685. Les illustrations, fort instructives, montrent ce qui reste du temple de Caraman (mairie actuelle), des environs de la citadelle de Puymirol, etc.

Sur *Jean Mascarenc*, avocat, M. Tournier donne une plus longue notice, puis publie quelques lettres, une confession de foi rédigée pour le grand vicaire, dans les prisons de l'Hôtel de Ville de Toulouse, et un cantique composé là aussi.

Son fils *Jean-Paul* fut lieutenant gouverneur de cette Nouvelle-Ecosse dont il a été beaucoup parlé récemment à propos du tricentenaire de Cartier. Il était doux et tolérant, à ce point que les Indiens alliés des Anglais ayant brûlé l'église catholique de Port-Royal ou Annapolis, il la fit reconstruire.



VESTIGES DU TEMPLE DE CARAMAN
le plus proche de Toulouse, fermé en 1682 (1).

Jean-Frédéric Vernier (1796-1871), *d'après son autobiographie.* Nouvelle Société d'Editions, Dieulefit, 230 p., 15 fr.

Il faut grandement remercier M. J. Cadier d'avoir retrouvé et publié un document sur l'époque du Réveil faisant suite à la biographie de F. Neff éditée dans la même collec-

(1) Cliché Albiret (Toulouse), illustrant le volume de M. G. Tournier.

tion. Ce document a été écrit en 1863, mais il relate avec une minutieuse précision, sans doute d'après des notes journalières, des faits qui remontent jusqu'à 1826 (et même au-delà). On admire vraiment le zèle constant de cet « instituteur évangéliste », surtout évangéliste, qui, dès les cinq premiers mois de son ministère itinérant, fait cent cinquante lieues à pied, souvent à travers les montagnes, parfois



JEAN-FRÉDERIC VERNIER

dans la neige très épaisse, avec un salaire dérisoire. On admire les besoins religieux des âmes en ce temps là : un millier de personnes se rassemblant par exemple autour du pasteur Elie Charlier dès son retour à Valdrôme en 1829. La carte de la dernière page aurait pu couvrir un espace beaucoup plus grand encore : au nord de Roybon où débuta Vernier il eût fallu marquer Saint-Siméon, Bourgoin et dans le Gard aller jusqu'à Saint-Hippolyte, Avèze, le Vigan. La carte donne déjà une belle idée de l'activité déployée dans l'Isère et la Drôme, comme le tableau généalogique (par M. Ganguin) inspire du respect pour cette famille qui

a donné aux Eglises cinq générations de pasteurs et de missionnaires.

Le texte de J.-F. Vernier s'arrête en 1841. Pour les trente dernières années de sa vie on reproduit les *Récits et souvenirs* de son fils Elie, retraçant notamment le second Réveil de la Drôme vers 1853.

Auguste Hollard : *Saint Paul.* Paris, Ed. Jean Crès, 1934, in-16, 235 p., carte.

Venu après les ouvrages maintenant classiques de Renan et de Sabatier, après ceux, plus modernes, d'Alfred Loisy et d'Adolf Deissmann, le livre de M. Auguste Hollard constitue une nouvelle contribution à l'étude de l'apôtre Paul. Œuvre de vulgarisation plutôt que de pesante érudition, ce petit volume traite, dans sa première moitié, de l'état et des dissentiments des premières églises chrétiennes, de la théologie de saint Paul et de son influence sur les croyances de ses contemporains, des voyages et des dernières années de l'apôtre des Gentils. Dans la deuxième partie, l'auteur passe en revue toutes les épîtres de Paul, qu'il analyse et étudie tant au point de vue historique qu'au point de vue théologique. Les dernières pages sont consacrées aux principales dates de l'apôtre et à une carte de ses voyages.

F. C. G.

Histoire de France, en 4 volumes in-16 jésus. Paris, Flammarion, 1934.

I. — Pierre Champion, *Moyen Age et Renaissance.*

Ce petit volume embrasse, en 122 pages, plus de seize siècles d'histoire ; en effet, le mot de moyen âge est pris ici dans le sens le plus large, et notre ouvrage débute en 58 avant J.-C. avec la conquête de la Gaule par les Romains, pour nous conduire jusqu'à l'assassinat de Henri III, en 1589. C'est dire que l'auteur ne peut ni entrer dans les détails, ni justifier ses affirmations par des développements adéquats. Telles quelles ces vues d'ensemble sont loin de manquer d'intérêt, et il faut admirer l'art avec lequel P. Champion sait pour chaque période mettre en relief les faits essentiels. La Réforme occupe une place proportionnée à son importance. « La Réforme ne voulait être qu'un retour vers des formes plus pures du christianisme primitif. La diffusion de la Bible en français et des textes évangéliques

par l'imprimerie avait fait apercevoir un idéal de simplicité qui condamnait certains abus d'un clergé parfois plus soucieux de profits matériels que de direction spirituelle. Aussi tous les esprits éclairés demandaient une réforme. » La Réforme est présentée, comme elle doit l'être, sous son aspect positif, et non comme une simple protestation contre des abus ; Champion a également soin de s'élever contre l' « erreur » qui fait de la Réforme une révolution. Il nous semble moins heureux dans son appréciation de la foi calviniste : « Jean Calvin, élève du Collège de France, sorti du milieu protestataire de la cathédrale de Noyon, philologue insensible à ce qui est poésie et beauté..., veut servir la cause commune des fidèles. La théorie qu'il donne de la foi n'est pas nouvelle. C'est presque celle d'Augustin, une prédestination d'ailleurs bizarre, si peu accordée à l'esprit de ce temps, bien sombre quand il est si lumineux. » Mais l'influence exercée par Calvin et son ascendant sont indiqués : « vers lui se tournent tous ceux qui voudraient la Parole de Dieu, un culte compréhensible, une vie réglée sur les principes d'une morale pure, différente de celle de la cour, les nobles, les simples, les doctes. Ils pullulaient en France... Leurs centres compacts se forment bientôt partout... Le Synode de 1559 crée la nouvelle Eglise de France... » Une page particulièrement intéressante est consacrée à Catherine de Médicis : « cette femme extraordinaire... Italienne non pas, une Médicis éclairée, une vraie Française, cette fille de Laurent de Médicis et de Madeleine de la Tour d'Auvergne, par là d'une si vieille race de chez nous... Une femme de grand cœur, une mère active..., travailleuse, équilibrée... », et Champion nous montre la reine-mère préoccupée avant tout de réconciliation. Nous croyons en effet que le portrait traditionnel de Catherine est poussé au noir, la « Jézabel » des *Tragiques* est due au burin du pamphlétaire, mais convient-il de suivre notre historien, en tous points, dans son essai de réhabilitation ? Catherine porte une grande responsabilité dans la Saint-Barthélemy, en cette circonstance elle a dû mettre de côté ses soucis de réconciliation. Pour atténuer les choses, Champion assure qu' « il n'y eut pas préméditation ». Mais les ordres envoyés en province ? Tout en condamnant nettement les événements du 24 août, Champion est obligé d'atténuer encore : « ... massacres de moindre importance... dans certaines villes », il s'agissait de « se défendre par une action préventive ». — Coligny est « bon royaliste et fidèle soldat », mais « fiévreux », son projet

d'aller combattre l'Espagne dans les Flandres et de réconcilier entre eux les Français divisés, en les unissant contre l'ennemi extérieur, n'a pas l'agrément de notre auteur ; pourtant, combattre l'Espagne, il le faudra bien, Henri IV et Richelieu s'y emploieront ; aussi Coligny nous paraît-il politique plus avisé et plus grand Français que Catherine. Nos réserves s'étendent également au portrait de Henri III. Ce souverain nous est présenté comme « l'Hamlet du XVI[e] siècle, inférieur à la dure tâche qui l'attendait si cruellement » et dans la même page nous apprenons que « contrairement à ce que l'on pense, Henri III a beaucoup travaillé dans le sens du bien public » ; pourtant Champion nous montre Henri, au moment de son retour de Pologne en France, c'est-à-dire au début de son règne, en pleine crise de « neurasthénie » ; quatorze ans plus tard, lors des Etats de Blois, il est toujours « travaillé par sa neurasthénie ». Ce ne sont pas là conditions bien favorables à un travail efficace.

II. — F. FUNCK-BRENTANO, *Monarchie française.*

Ce volume fait suite au précédent, il va de l'avènement de Henri IV à la Révolution. Champion, qui avait à parcourir tant de siècles, a la concision austère d'une gravure sur bois, tandis que Funck-Bretano aime les couleurs relevées, il agrémente son récit d'anecdotes et de mots historiques. On ne s'étonnera pas que dans ce *Bulletin* nous nous attachions surtout aux faits concernant le protestantisme. L'Edit de Nantes est qualifié : « le plus bel acte du bon roi Henri, son admirable édit... On a dit avec raison qu'il fait date non seulement dans l'histoire de France, mais dans celle du monde moderne... Dans la France catholique, Henri IV garantissait aux protestants la liberté de conscience... » Nous sommes tout à fait d'accord, mais le roi Henri a laissé passer dix années avant d'accomplir ce « bel acte », il a fait tout son possible pour gagner du temps dans l'espoir de lasser les protestants, et, s'il s'y est décidé enfin, c'est faute de pouvoir faire autrement. La conception, qui juxtapose deux confessions en leur accordant liberté de conscience et de culte dans le respect mutuel, n'appartient pas à Henri IV ; elle a pour père le protestant Du Plessis-Mornay, lequel a plaidé cette cause pendant des années dans ses écrits et est intervenu maintes fois auprès du roi pour la faire triompher. Soyons reconnaissants à Henri de s'être laissé convaincre, et n'allons pas plus loin, car son admirable édit il se l'est laissé arracher, il eût très volontiers fait l'économie

d'une décision qui — nous en convenons sans la moindre réserve — date dans l'histoire du monde moderne.

Après l'Edit de Nantes, la révocation de cet Edit. Funck-Brentano n'est pas de l'école de ces historiens qui admirent Louis XIV de *a* à *z* ; la politique intérieure et extérieure du roi lui inspire plus d'une critique : « est-il possible de dire que Louis XIV se soit montré à la hauteur de sa tâche ? qu'il ait procuré à son pays les satisfactions que l'admirable dévouement du peuple pour son souverain permettait d'espérer ? » Mais revenons à la Révocation ; celle-ci est jugée avec la sévérité qui convient, elle est « une des plus tristes dates de notre histoire ». Ses conséquences furent « désastreuses pour notre pays : plus de 300.000 des meilleurs Français partant pour l'étranger où ils apportèrent la perfection et les procédés de notre industrie..., ces exilés volontaires avaient droit non seulement au respect, mais aux douloureux regrets de la patrie abandonnée, car, pour sacrifier ainsi ses intérêts les plus graves et les plus chers aux convictions de sa conscience, il fallait une âme noble et bien trempée. » Nous nous plaisons à citer de telles paroles ; en effet, si elles rendent justice aux huguenots, elles honorent en même temps l'historien qui les a écrites. Pourquoi faut-il que le même auteur cherche « une justification à la révocation » dans une parole de Luther préconisant, en 1525, pour un même pays une seule religion ? De 1525 à la Révocation il s'est écoulé 160 ans ! Le cas Luther ne projette aucune lumière sur le XVII[e] siècle, Funck-Brentano eût été mieux inspiré en évoquant, par exemple, le cas Descartes beaucoup mieux adapté aux circonstances et à l'époque. Le philosophe français, cherchant un lieu où l'on puisse penser librement, dut quitter la France, il alla s'établir en Hollande et publia à Leyde son *Discours de la Méthode* en 1637. De Hollande, il écrit à Balzac : « Quel autre pays du monde où l'on puisse jouir d'une liberté si entière ? » Les Jansénistes, à leur tour, firent une expérience identique ; avec les protestants et chassés comme eux de leur patrie, ils trouvèrent un refuge en Hollande. Que les protestants aient été, comme l'affirme Funck-Brentano, aussi intolérants que les catholiques à une certaine époque, soit ; mais ils ont compris leur erreur, et sur terre protestante a fleuri la liberté ! Au contraire, la France catholique est incapable de la liberté ; l'Edit de Nantes — œuvre d'un protestant, nous l'avons indiqué plus haut — proclame la tolérance, ce n'est là qu'un entr'acte, l'Edit est révoqué, les persécutions recommencent, et les catholiques eux-mêmes en sont réduits à cher-

cher asile en pays protestants. Il y a ainsi une double évolution, vers la liberté là où les protestants sont en majorité, dans le sens contraire quand le catholicisme l'emporte. Le roi-soleil était singulièrement en retard sur son temps, et le malheur a voulu qu'il en soit de même pour ses deux successeurs. La Révolution, qui va se déchaîner, était-elle inévitable, demande Funck-Brentano en terminant son livre. Certes, personne ne peut penser sans honte aux abus des révolutionnaires, aux horreurs de 93, cependant l'état de stagnation et d'immobilisme dans lequel se cantonnait le pouvoir devait amener une rupture violente. Faute d'une évolution à laquelle se refusaient les souverains, la révolution était fatale. Funck-Brentano esquisse pour terminer les réformes accomplies (plusieurs sont restées à l'état de projet) par le gouvernement de Louis XVI. Mais de même que Louis XIV revenait, avec la Révocation, à cent ans en arrière, son descendant, loin de diriger les événements et de comprendre son temps, se laissait à son corps défendant traîner à la remorque.

III. — Octave AUBRY, *Révolution et Empire.*

IV.— J. LUCAS-DUBRETON, *De Napoléon à nos jours.*

Ces deux ouvrages forment avec ceux que nous venons d'analyser plus haut, une *Histoire de France* complète, de la conquête de César au pacte Kellog (1928) ; la dictature de Hitler est mentionnée à la dernière page du tome IV, dont l'auteur, pour finir, pose la question : « Quel sera le destin de l'Europe ? ».

Toute l'histoire de France en cinq cents pages, avec illustrations hors texte fort bien choisies, des cartes (empire de Charlemagne, la France des Valois, la France de 1610 à 1789, etc.), et des arbres généalogiques des dynasties souveraines, ceci constitue un heureux instrument de travail. A côté des ouvrages spéciaux avec notes et références, les historiens ont aussi besoin de ces raccourcis permettant d'embrasser d'un coup d'œil l'ensemble d'une époque.

Raoul PATRY.

L. SOUBEYRAN : *Essai historique et généalogique sur les Soubeyran ou Soubeiran cévenols... et quelques familles alliées.* Marseille, Dupeyrac, 1934, 608 p. gr. in-8°, illustré. tré.

M. Louis Soubeyran a élevé un monument vraiment imposant à la mémoire de ses ancêtres, en particulier des

Soubeyran de Montélimar et Dieulefit, originaires de Chassagnes près Privas.

Assistant en 1933 à l'Assemblée du Mas Soubeyran il éprouvait, écrit-il, « une humble fierté à la pensée que son nom sonne ainsi le ralliement pour tous ceux qui ne se contentant plus d'être seulement des « descendants », veulent être, à leur tour, des « ancêtres » pour les enfants de leurs enfants » (1). Cette « humble fierté » du huguenot fidèle inspire toutes les pages d'un livre qui a coûté tant d'années de recherches dans les archives publiques et privées, depuis les Cévennes jusqu'aux Alpes et même en Italie. Plus d'un trait de cette histoire familiale complète l'histoire locale et régionale, au temps des persécutions et de la Révolution notamment. Un index des noms de personnes et de lieux eût encore augmenté l'énorme volume, mais eût été fort utile !

(1) Sur les registres de la galère *La Fière* est inscrit le 18 février 1690 Jean Soubeiran, du Mas Soubeiran, mort à la peine en 1690.

A TRAVERS LA PRESSE

REVUES FRANÇAISES

Humanisme et Renaissance (Librairie Droz, 25, rue de Tournon, Paris), t. I. 1934.

Nous avons reçu avec plaisir les premiers fascicules de cette revue, sœur de la nôtre, qui lui souhaite de vivre aussi 82 ans, et de garder toujours un Comité semblable au premier dont la science présente autant de garanties que l'impartialité (A. Lefranc, président ; J. Porcher, rédacteur en chef...). Un intéressant article de MM. P. du Colombier et P. d'Espezel sur *L'Habitation au XVIe siècle* est illustré de curieuses planches comparant les maisons françaises et italiennes de paysans, de commerçants, etc., d'après un manuscrit de 1547 environ. A propos de l'article de M. Marichal sur *Les Compagnons de Roberval,* il est curieux de rappeler que le premier et le second voyage de Jacques Cartier au Canada (1534-36) a coïncidé avec la période où Calvin achevait de rédiger la première édition latine de l'*Institution* (l'épître au roi étant d'août *1535*) ; et les lettres patentes sont données à Roberval pour aller à son tour au Canada, le 7 février *1541* : l'année de la première édition française de l'*Institution.* Quelle curiosité des esprits, à cette époque, dans tous les domaines, tant géographiques que théologiques !

Mlle Hulubei, étudiant la *Comédie sur le trespas du roi,* composée en 1547 par Marguerite d'Angoulême, suggère que le berger Agapy, c'est le dauphin Henri, qui devient roi (même M. Jourda avait renoncé à l'identifier).

Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français, 1934, p. 114. H. Næf : *Vie et travaux de Jean Duvet, le « Maître à la licorne ».*

Divers registres genevois du XVIe siècle fournissent sur l'artiste Jean Duvet de précieux détails : *Jean Duvet,* ou *du Vai,* dit *Jehan Drouot* ou *Drot,* dit « le maître à la licorne », orfèvre, originaire de Dijon ou de Langres (?), né en 1485,

gagné aux idées de la Réforme, se réfugie en Suisse vers 1539 ; il est nommé tailleur de la monnaie, reçu bourgeois de Genève en 1541, élu en 1546 au Conseil des CC. ; successivement graveur et tailleur de coins, ingénieur des forteresses, peintre, émailleur, il est mort vers 1570. Son ouvrage capital semble avoir été sa suite de planches, éditée en 1561, sans doute par Jean de Tournes : « *L'Apocalypse figurée*, par Maistre Jehan Duvet, iadis orfèvre des Rois François premier de ce nom, et Henri deuxième. A Lyon. Avec privilège du Roy pour douze ans, M. D. LXI », in-folio de 23 planches. Travail élégant où « les influences de Mantegna, de Dürer, de Marc-Antoine, ne sont point pour diminuer la valeur de l'artiste français. »

M. H. Næf analyse avec pénétration ce qui révèle le protestantisme de J. Duvet. Peut-être est-il trop prudent de le qualifier de Nicodémite, même en invoquant les énigmes qui subsistent dans sa vie. L'anecdote du 6 août 1542 (Duvet et Guillard entreprennent de convertir un moine, que le Conseil adresse ensuite à Calvin) n'est guère le fait d'un hésitant. De même, c'est trop peu dire, à notre humble avis, que de ne voir en Jean de Tournes qu' « un de ces humanistes enclins à la Réforme sans pouvoir trop le déclarer ».

P. BOURGUET.

Même Bulletin, p. 142 : Maurice DUMOLIN : « *Les maisons mortuaires des frères Le Nain* ».

Revue de Paris, 1er sept. 1934 : P. ALFASSA : *Les frères Le Nain.*

Le plus jeune, Mathieu, avait peint un Mazarin qui ornait la salle des séances de l'Académie de peinture. M. Alfassa remarque qu'avant 1641 on ne connaît aucune œuvre. Il croit que « les trois Le Nain, dans une mesure variable, n'ont pas cessé de collaborer » (contrairement aux répartitions proposées par M. Jamot). « Ils s'établirent dans une même maison », a noté L'Eleu. (Parmi les artistes célèbres qui ont ainsi collaboré intimement, je rappellerai les Bellini, père et fils, les Tiepolo, père et fils).

Louis Le Nain « a une sorte de simplicité dans la grandeur, et je ne sais quoi de foncièrement français, en réaction contre l'éclectisme, le naturalisme ou le baroque italiens, qui le rapproche de son illustre contemporain » (p. 207). Champfleury lui trouvait déjà « l'austérité de Poussin » (et celui-ci n'a-t-il pas été l'élève de Ferdinand Elle, un autre

protestant : or nous pensons de plus en plus (*Bull.* 1934, p. 496) que les Le Nain étaient des réformés de la Thiérache).

Revue de l'Art, mai 1933 et janvier 1934 ; P. JAMOT, *Jean Michelin, un disciple des Le Nain inconnu.*

Revue d'histoire ecclésiastique, Louvain, 1933. T. XXIX, p. 272. Chanoine L. de LACGER, *L'Albigeois pendant la crise de l'Albigéisme.*

Revue historique du plateau de Rocroi, juillet 1934, p. 713. H. BOURBON, *François de la Ramée et sa famille* (Jacques, seigneur de Neufville près Mons en Hainaut, vient se fixer à Cuts, où naquit son fils Pierre (Ramus).

La Cigale uzégeoise, mai 1934. P.-H. TERRAUBE, *L'inhumation du corps de d'Andelot* (cf. *Bull. h. p.*, 1855). Aurait-il réellement été transféré de Saintes à Nîmes ?

REVUES ÉTRANGÈRES

Evangelical Quarterly, Edimbourg, oct. 1934. I. RÉVÉSZ, *Hungarian reformed christianity and Calvinism.*

Theologische Rundschau, Tubingen, 1934. P. BARTH, *25 Jahre Calvinforschung* (1909-34). Répertoire (avec appréciations critiques) de tous les livres, brochures et articles consacrés à Calvin et au calvinisme.

Zwingliana, 1934, n° 2. L.-V. MURALT, *Réformation et baptême* ; STUCKELBERGER, *Calvin et Servet.*

QUESTIONS POSÉES A NOS LECTEURS

Lieux de sépulture de la famille de Calvin, à Noyon

Le père de Calvin dut être enterré dans le cimetière de la paroisse Sainte-Godeberthe, connu sous le nom de « cimetière *vert* » et qui se trouvait à peu près à l'emplacement de la villa de M. Venet, rue de l'Arc.

Les fourches patibulaires, près desquelles fut enterré le frère de Calvin, se trouvaient au lieudit la Sole-Saint-Martin, sur la route de Roye, aussitôt après le pont du canal du Nord, à droite.

A. BAUDOUX,
Président du Comité historique de Noyon.

Où se trouvait, dans la cathédrale de Noyon, la chapelle de la Gésine, dont Calvin fut titulaire ?
(*Bull.* 1909, p. 380)

L'emplacement de la chapelle N.-D. de la Gésine, dans la cathédrale, n'est pas facile à retrouver. M. Lefèvre-Pontalis (*Histoire de la cathédrale*, p. 77) dit que cette chapelle se trouvait « à l'entrée du déambulatoire du chœur », et il donne comme référence Democharis, *De divino missæ sacrificio,* fol. 24.

A. PONTHIEUX.

J'ai, en 1908, relevé la pierre tombale du chapelain Thomas Carteron, mort en 1741, qui porte l'inscription : « ... *ad altare sub invocatione beatæ virginis puerperæ* ». C'est celle dont Boulongne a donné le texte dans son recueil (n° 110) et dont il indique l'emplacement, sur le plan qu'il a joint à ce recueil, *dans l'angle occidental du transept.*

Malheureusement, cela ne peut rien donner sur la situation de la chapelle de la Gésine ; Notre-Dame avait été complètement dépavée sous la Révolution. Les pierres tombales n'ont été replacées dans le pavage qu'à la réouverture de l'Eglise, au Concordat.

D'ailleurs, on sait par les registres de l'état religieux de Noyon que Thomas Carteron fut inhumé *sous le cloître* : c'est là, évidemment, qu'était la pierre qui vous intéresse.

Laval, novembre 1934.

E. LAURAIN,
Archiviste départemental.

Les « Capettes » à Noyon et à Paris

Dès le XIIe siècle, on constate l'existence, dans plusieurs villes, de maisons pour les étudiants pauvres, appelées Hôpitaux des Pauvres Clercs, des *Capettes* ou des Bons-Enfants (à cause de la petite cape ou manteau à capuchon qu'ils portaient). A Paris, les boursiers du Collège Montaigu étaient ainsi surnommés Capettes.

Il y a, aux archives de l'Oise, plusieurs liasses de documents sur l'Hôpital des Capettes de Noyon (1).

Au XVIe siècle, l'Hôpital de Noyon recevait des *pensionnaires*. Jean Calvin fut sans doute l'un d'eux et les extraits des registres de délibérations du chapitre (liasse G. 1622) permettent de se renseigner sur l'administration des Capettes à l'époque où Calvin y était étudiant. L'Hôpital des Capettes se trouvait alors rue Saint-Maurice, en face de l'église de ce vocable (sur l'emplacement de l'école communale des filles, 41, rue de Paris) (2). A. PONTHIEUX.

Où se trouve le portrait d'Idelette de Bure ? (3)

Le portrait de « la femme de Calvin », attribué à Cranach, et que nous possédions, a disparu au moment de l'évacuation de Douai, et je n'ai jamais pu savoir ce qu'il était devenu. Stéphane LEROY,
Conservateur du Musée de Douai.

Que sont devenus les restes de Duplessis-Mornay à La Forêt-sur-Sèvre ? (4)

Que sont devenus, à La Forêt-sur-Sèvre, près Moncoutant, les restes de Duplessis-Mornay, et aussi les restes de sa femme, Charlotte Arbaleste, et de leur fils Philippe de Bauves, inhumés d'abord dans le « Sepulchre », caveau mortuaire du temple de Saumur, puis apportés à La Forêt-sur-Sèvres en 1621 ?

Voici un texte que j'ai trouvé à la Bibliothèque municipale d'Angers, dans le manuscrit de l'abbé Jacques Rangeard

(1) Cf. *Les Ecoles dans les anciens diocèses de Beauvais, Noyon et Senlis*, par l'abbé Morel (*Bulletin de la Société historique de Compiègne*, VII, p. 69).
(2) A. PONTHIEUX, *Ancien Noyon*, p. 325.
(3) Voir texte et reproduction, *Bull.* 1907, p. 222.
(4) Cf. R. PATRY, *Duplessis-Mornay*, p. 612.

(1723-1797) : « *Mémoires pour servir à l'Histoire du Calvinisme et de la Ligue en Anjou* », N° 893, feuillet 440 :

« ... Son tombeau (de Duplessis-Mornay) et aussi celui de son épouse, conservés jusqu'à nos jours, ont été détruits depuis quelques années, ainsi que le lieu qui les renfermait, par le débordement de cette petite rivière (la Sèvre). »

Les restes de Duplessis-Mornay, de sa femme et de son fils, qui étaient enfermés dans des cercueils de plomb, seraient-ils dans le lit de la Sèvre ? L.-J. MÉTEYER.

Les Le Nain (ci-dessus p. 496)

Après la Révocation, on trouve des Le Nain réfugiés à Londres. Dans mes notes sur la famille protestante de Joncourt, originaire de Saint-Quentin, je relève *Daniel Le Nain,* marié vers 1720 à Suzanne de Joncourt, née à Londres en 1697, et fille de Jean né à Saint-Quentin en 1665.

De ce mariage sont issues trois filles, baptisées à Londres (église réformée de Threadneedle Street) : *Marie Le Nain,* baptisée le 27 sept. 1721, morte jeune ; *Suzanne,* baptisée le 28 juin 1723 ; *Elisabeth,* morte jeune.

Ces derniers avaient-ils quelque relation de parenté avec les peintres Le Nain ? je l'ignore. Mais il semble bien probable que tous ces personnages appartiennent à une seule et même souche. Peut-être des recherches dans les registres catholiques de Laon et de Saint-Quentin pourraient-elles apporter encore quelques éclaircissements sur la question, car si le nom de Le Nain n'y figure pas, il me paraît presque certain que les peintres étaient bien d'origine huguenote.

Ph. MIEG.

Le cœur de Turenne

Le cœur de Turenne a été déposé de 1675 à 1818 à Cluny : qu'est-il devenu sous la Restauration ?

Le cardinal de Bouillon, neveu de Turenne (et fils du duc de Bouillon, prince de Sedan), nommé abbé de Cluny, avait eu la pensée d'élever dans son abbaye une sépulture à sa famille. Le cœur de l'illustre capitaine lui avait été confié et quand il représentait à Rome, comme grand aumônier de France, l'Eglise gallicane, il avait commandé à plusieurs sculpteurs italiens les statues et pièces en marbres de couleurs choisies par lui, dont l'ensemble devait former un mausolée magnifique.

Une partie des caisses contenant ces pièces arrivèrent à

Cluny, d'autres se trouvaient à Turin, quelques-unes n'avaient pas quitté Rome, lorsque Louis XIV, ayant pris ombrage de ce grand seigneur qui s'était flatté d'arriver à la tiare pontificale, lui retira ses hautes fonctions. Le sénéchal de Lyon vint apposer les scellés sur les caisses parvenues à Cluny, et ces scellés demeurèrent intacts jusqu'à la fin du règne de Louis XVI.

Le cœur de Turenne attendit ce mausolée qui ne fut jamais édifié ; il était dans une boîte de plomb, renfermée dans une boîte de vermeil. En 1793, les ravageurs volèrent la boîte de vermeil ; ils laissèrent la boîte de plomb, qui fut conservée par la ville de Cluny jusqu'en 1818.

A cette date, un comte de la Tour d'Auvergne Lauraguais se fit attribuer le cœur de son ancêtre. Un ouvrage du temps remarque que cette précieuse relique partit par les messageries royales, comme une simple marchandise.

On eut soin, en l'enlevant, de laisser ignorer à la municipalité de Cluny la destination de ce précieux dépôt.

Un lecteur voudrait-il bien renseigner sur son destin ? Ne serait-il pas convenable que le cœur du grand capitaine rejoigne sa dépouille sous le mausolée qui lui est consacré aux Invalides, si ce ne fut déjà réalisé ?

Henri PENSA.

A la Rédaction du *Journal des Débats*.

Le baptême de Catherine de Bourbon

Catherine de Bourbon, fille de Jeanne d'Albret, est née à Paris le 7 février 1559 (1558 v. style). A cette date Jeanne n'avait pas encore embrassé la Réforme, ce qu'elle ne devait faire qu'en 1560 ; le baptême, catholique, fut célébré au Louvre ; Catherine de Médicis fut marraine. Un de nos lecteurs pourrait-il indiquer un document contemporain donnant des précisions sur ce baptême, sur le parrain, sur la date exacte de la cérémonie ?

SÉANCES DU COMITÉ

19 juin

Présidence de M. le professeur R. Patry ; présents : MM. Lods, Beuzart, de Billy, Dobler, Monod, Paul, Schmidt, Pannier.

Le président rend compte de la visite faite à l'administrateur général de la Bibliothèque nationale, qui a aimablement concédé une salle pour l'exposition *Calvin et la Réforme française,* du 15 mars au 25 avril 1935.

La Bibliothèque sera ouverte les 5, 6, 17, 18 septembre. Une souscription sera ouverte pour voir combien de personnes seraient éventuellement disposées à acquérir un 4e volume de *Tables du Bulletin,* si la Société trouvait le moyen de le publier.

16 octobre

Présidence de M. le professeur R. Patry ; présents : MM. Bost, Cadet de Gassicourt, Dartigue, Lods, Monod, Paul, de Peyster, Puaux, Pannier.

Le Comité décide de se réunir dorénavant en juillet, le *deuxième* mardi.

Le président du Comité de commémoration formé par la Fédération des Sociétés huguenotes d'Amérique annonce qu'en octobre 1935 sera célébré le 250e anniversaire de la Révocation ; le Comité de notre Société, faute de ressources, regrette de ne pouvoir envoyer un délégué, mais adressera un message, en temps voulu.

Le pasteur de Gand annonce l'ouverture d'une école protestante « Gaspard de Coligny » (en souvenir de la détention de l'amiral dans le château des comtes de Gand).

Le président du Comité a adressé nos félicitations à M. le professeur Ch. Borgeaud à l'occasion de son jubilé universitaire. MM. Pannier et Dartigue représenteront la Société à l'Assemblée générale du protestantisme à Bordeaux.

M. le pasteur Beuzart rédigera une partie des *Tables* (tome IV). Le Comité lui adresse ses vifs remerciements.

21 novembre

Présidence de M. le professeur R. Patry ; présents : MM. Beuzart, Bianquis, de Billy, Braun, Cadet de Gassicourt, Lods, Paul, de Peyster, Rocheblave, Pannier ; — M. van Berchem, membre correspondant.

Le pasteur de Nages désire qu'une plaque commémorative soit posée sur la maison natale de Jacques Roger, à Boissières. Ce projet est approuvé et renvoyé, pour exécution, à la Commission du Musée du Désert.

M. Jean Cordey, conservateur à la Bibliothèque nationale, est nommé membre titulaire du Comité.

M. le pasteur J. Adam, inspecteur ecclésiastique, est nommé membre correspondant.

Une aide-bibliothécaire secondera le conservateur de notre Bibliothèque pendant quelques semaines, afin qu'il puisse plus librement préparer l'exposition *Calvin et la Réforme française,* en particulier la rédaction du catalogue.

Conformément à l'avis favorable du pasteur de l'Eglise réformée de Compiègne et du président du Comité missionnaire des Eglises baptistes, la salle du Musée des Eglises du Nord (Maison de Calvin), à Noyon, sera mise une fois par mois à la disposition de chacun des pasteurs qui désirent célébrer là le culte. Un règlement est adopté à cet effet.

DISTINCTIONS

Le président de notre Société, le professeur R. Patry, a reçu un prix de l'Académie française (prix Thérouanne) pour son livre sur *Du Plessis-Mornay.* Il a été nommé *honorary fellow* par la Huguenot Society de Londres.

Le professeur Zilka, doyen de la Faculté de théologie de Prague (naguère membre de notre Comité de patronage de la Maison de Calvin) a remis, en novembre, à M. le professeur Allier, doyen honoraire de la Faculté libre de théologie protestante de Paris, et à M. le professeur Strohl, doyen de la Faculté de théologie de Strasbourg, membres tous deux de notre Comité, les insignes de docteur *honoris causa* de la Faculté de Prague.

NÉCROLOGIE

A. DENFERT-ROCHEREAU

Le 11 octobre est décédé à Fontenay-le-Comte, dans ce Poitou où son père était né il y a plus d'un siècle (1), le doyen d'âge de notre Comité, M. Aristide Denfert-Rochereau, né en août 1854. Il avait commencé par être officier comme son père, l'illustre défenseur de Belfort en 1870, dont il vénérait la mémoire ; le titre de chef de bataillon honoraire du génie est le premier qu'on ait inscrit sur le faire-part de décès, avant l'énumération des nombreuses et importantes sociétés industrielles et financières dont il présida les conseils d'administration. M. Denfert-Rochereau était vice-président de la Société pour l'Encouragement de l'Instruction primaire.

Membre de notre Comité depuis 1924, il y apporta des avis toujours extrêmement précieux, s'intéressa spécialement à la participation de notre Société au centenaire de l'Algérie et fournit alors à notre *Bulletin* (2) les éléments d'une notice sur les utiles travaux exécutés en Afrique sous la direction de son père en 1860-63.

C'est grâce à un don généreux de M. Denfert-Rochereau que put enfin être entreprise en 1927 la publication, si longtemps différée, et cependant si nécessaire, des Tables de ce *Bulletin*.

Les obsèques ont eu lieu dans l'église de la Rédemption, à Paris, où M. Denfert-Rochereau avait été baptisé il y a quatre-vingts ans.

A sa veuve, à sa fille Mme P. Enjalbert, veuve, elle aussi, d'un si fervent ami de notre Société (3), nous exprimons ici l'assurance que nous garderons fidèlement la mémoire de M. Denfert-Rochereau. Jacques PANNIER.

Alfred RÉBELLIAU

Le 8 novembre s'éteignait, à 76 ans, après de longues souffrances, A. Rébelliau, directeur de la Fondation Thiers.

(1) *France prot.*, 2e éd., V, 232.

(2) 1930, p. 246.

(3) *Bull.*, 1933, p. 419.

On nous permettra, en qualité d'ancien élève, d'apporter un hommage à sa mémoire. M. Rébelliau comptait d'ailleurs plusieurs amitiés personnelles dans nos milieux pastoraux et s'est longuement occupé du protestantisme dans ses écrits (1).

Professeur à la Faculté des Lettres de Rennes, puis de Paris, bibliothécaire et membre de l'Institut, M. Rébelliau a travaillé depuis sa jeunesse jusqu'à ses dernières semaines, ouvert à toutes les questions, mais spécialisé dans l'histoire des idées religieuses.

Sa thèse de doctorat : *Bossuet, historien du protestantisme* (1895), montrait que Bossuet méritait plus que l'hommage classique adressé à l'orateur : il avait été un véritable historien. M. Rébelliau lui consacra d'autres études dans la collection des Grands Ecrivains (Hachette), dans la *Revue des deux mondes* (*Bossuet d'après sa correspondance*). Il étudia, parallèlement à M. R. Allier, la *Compagnie secrète du Saint-Sacrement* (1908).

Si l'écrivain fut divers et fécond, *l'honnête homme*, au sens du XVII[e] siècle, attirait plus encore. Il n'avait pas impunément fréquenté la société polie du classicisme. Avait-il besoin de cette intimité ? Sa nature semble bien l'en avoir dispensé. Il était la courtoisie même. Etudiant, j'avais préparé un diplôme d'histoire relatif à Jurieu, sous sa direction, en même temps qu'Edgar Lafon en préparait un sur Amyraut. Réunis en petit groupe auprès de lui, nous lui soumettions nos idées et nos plans ; l'atmosphère n'avait rien de sorbonnesque. Mais son affabilité était particulièrement exquise dans ses réceptions de la Fondation Thiers. Dans son vaste bureau, en face de lui, on pouvait s'entretenir en toute liberté de littérature, de religion ; l'heure passait, il vous retenait, car l'on n'eût jamais été tenté d'abuser spontanément de tant de bonne grâce. Catholique très libéral, lié avec tout ce que le monde ecclésiastique comptait de notabilités, il était si large d'esprit, si ouvert de cœur, qu'aucun protestant n'aurait pu recevoir un meilleur accueil dans son propre milieu.

Ses obsèques ont eu lieu le 12 novembre. Le hall de la Fondation se remplit d'universitaires et d'académiciens, de notabilités du monde religieux, militaire, politique. Un des

(1) Dans l'*Histoire de France* de Lavisse, t. VIII, il évalue à un million environ le chiffre des protestants sortis de France de 1680 à 1720. En 1911 il présida en Sorbonne la soutenance de thèse de doctorat de M. Pannier sur l'*Eglise réformée de Paris sous Henri IV*.

pensionnaires de la Fondation rappela l'affectueux et discret dévouement du maître ; le secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres parla de l'administrateur ; le président de l'Académie des Sciences morales et politiques, de la carrière générale du disparu. Le service religieux eut lieu à Saint-Honoré d'Eylau.

Veuf, M. Rébelliau vivait avec sa fille, veuve de guerre, et son petit-fils. Nous leur exprimons notre respectueuse sym-avec son petit-fils. Nous leur exprimons toute notre respectueuse sympathie. A. PAUL.

LIVRES DONNÉS PAR LES AUTEURS ET ÉDITEURS

R. CUCHE, *L'agonie du château de Marly-le-Roi,* 62 p. Mostaganem, 1934.

La vente du domaine fut faite à *David Coste* le 11 germinal an VII, et l'acte accepté par *Alexandre Sagniel,* né vers 1755 à Saint-Laurent-du-Pape (Pont-Erieux, au temps de la Révolution) ; son frère y était filateur ; c'étaient des protestants.

E. MORIN, *Julienne Couillard, héroïne huguenote,* pièce en un prologue et cinq tableaux (1530-1574), 80 p., Cherbourg, 1934, avec illustrations par l'auteur, aussi ingénieux dramaturge qu'habile artiste (le siège de Saint-Lô, 1574, etc.).

A.-N. BERTRAND, *Souvenir du cinquantenaire du Nouveau Temple de Lyon.* Egl. Réf. de Lyon, 1934, 16 p. in-8°.

J. THÉZARD, *Les Paraboles* illustrées de cent dessins. Niort, 1934. Ed. Artes tuæ, 160 p. in-8°. Prix : 7 fr. 50.

— *Almanach des Missions* 1935. Paris, 1934, Société des Missions Evangéliques, 60 p. in-8°. Prix : 2 francs.

P. VULLIAUD, *Spinoza d'après les livres de sa bibliothèque.* Paris, 1934, Bib. Chacornac, 98 p. in-8°.

A. GIRODIE, *Catalogue de l'Exposition du Centenaire de La Fayette.* Paris, 1934, 220 p. in-8°.

L. CRISTIANI, *A propos du 9e cinquantenaire de Luther. Les causes de la Révolution protestante.* Paris, 1934 (Revue l'*Enseignement chrétien*), 10 p. in-8°.

— *Actes et décisions du Synode national des Eglises Ré-*

formées Evangéliques de France, Castres 1934. Cahors, Coueslant, 1934, 224 p. in-8°.

— 41e *Synode de l'Union des Eglises Evangéliques Libres de France, Saint-Etienne* 1934. Paris, 1934, 58, r. Madame, 140 p. in-8°.

D.-L. SAVORY, *The Huguenots*. Belfast, 1934, Christian Irishman Office, 16 p. in-8°. Prix : One penny.

— *La bible et l'écolier. La bonne nouvelle annoncée en Palestine par Jésus, en France par ses serviteurs*. Sumène (Gard), 1934, Publications Evangéliques, 80 p. in-8°. Prix : 3 fr. 50.

J. ZOLLSCHAN, *Le rôle du facteur racial dans la morphologie culturelle*. Paris, 1934, Arthur Rousseau, 20 p. in-8°.

W.-H. GUITON, *Preuves de l'existence de Dieu*. Asnières, 1934, 32 p. in-16. Prix : 1 franc.

V. VAN BERCHEM, *Une prédication dans un jardin* (15 avril 1533). Zurich, 1934, 20 p. in-8°.

— *Catalogue de la Bibliothèque de l'Académie de Leyde*. Leyde, 1934, 248 p. in-8°.

Félix NEFF, *Lettres de direction spirituelle inédites*. Dieulefit, 1934, Nouvelle Société d'Editions de Toulouse, 162 p. in-8°. Prix : 10 francs.

E. DE VERNEJOUL, *Un Saint des temps modernes, Félix Neff*. Nyons, 1928, Ed. de l'Ere Nouvelle, 60 p. in-8°. Prix : 3 fr. 50.

— *Une âme ardente, Félix Neff*, 1825-1925. Lausanne, 1925, Ed. La Concorde, 46 p. in-8°.

H.-J. COWELL, *English protestant refugees in Strasbourg* (1553-1558). Londres, 1934, 52 p. in-8°.

P. HONORÉ, *L'Eglise des Réfugiés à Fredericia*. Kolding, 1933, 16 p. in-8°.

A.-E. SAYOUS, *La Banque à Genève aux XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles*. Bruxelles, 1934, Goemare, 40 p. in-8°.

C. MERCIER, *L'esprit de Calvin et la démocratie*. Louvain, 1934, Revue d'Histoire Ecclésiastique, 54 p. in-8°.

B. DUFOURNIER, *Le Conseil du Commerce d'Henri IV*. Paris, 1934, Presses Univ. de France, 96 p. in-8°.

Otto SCHEEL, *Evangelium Kirche und Volk bei Luther*. Leipzig, 1934, Heinsius Nachfolger, 80 p. in-8°.

F. MACLER, *Contes, légende et épopées populaires d'Arménie*. Paris, 1934. Libr. Paul Geuthner, 234 p. in-8°.

Th. BALMA, *Lettres de pasteurs vaudois* (1628-1688). Torre Pellice, 1931. Tipogr. Alpina. 35 p. in-8°.

F. BOVET, *Lettres de Grandchamp et d'ailleurs*. Neuchâtel. Ed. de La Baconnière, 1929. 394 p. in-8°. Prix : 6 fr.

A. Parrot, *Villes enfouies*. Paris, 1934. Ed. « Je Sers ». 252 p. in-8°.

L. James, *Le Dieu exigeant*, poésies. Paris, 1934. Ed. du Semeur. 62 p. in-8°. Prix : 5 fr.

Général Brécard, *En Belgique auprès du Roi Albert*. Paris, 1934. Calmann-Lévy, 140 p. in-8°. Prix : 8 fr.

DONS REÇUS

Du Musée de la Réformation : 26 lettres autographes, datées de 1824 à 1836, de Charles-Augustin Coquerel, écrivain et théologien français (1797-1851).

De Mme veuve T. Roussiez : 1° « Regître des Baptêmes et des Mariages administrez au Désert sous la Croix par moi *Matthieu Morel*, Ministre dans les Eglises du Vivarez » (du 23 janvier 1737 au 28 mai 1738 : 28) ; suivent : mariage du 12 juin 1738 (1) ; mariages par *Dunière* du 16 mars 1741 au 22 juin 1743 (10) ; du 16 mars 1741 au 23 décembre 1744 (51 mariages, 53 baptêmes) ; mariages du 1er janvier 1745 au 2 avril (16) ; mariages et baptèmes par *Matthieu Majal* [Desubas], 15 octobre 1743 au 28 novembre 1745 (354).

2° Une lettre de *Desubas* à son père (*Majal*), 22 janvier 1741 ; autres du 28 mai et du 10 décembre [ms. 1056].

De Mme Herrenschmidt, un tableau dressé par Oberlin : Demeures des trépassés, le temple de Jérusalem, etc. (imprimé et colorié à la main) ; — une médaille commémorative du tricentenaire de Luther avec attestation de M. Ed. Heydenreich, de Wissembourg, 31 octobre 1817.

De la *Huguenot Society*, un ballot de livres.

De M. Ch. Garrisson, lettre autographe du comte de Vivans (descendant de Geoffroy de Vivans), réfugié en Angleterre pour cause de religion, à sa femme, restée à Montauban (elle était née Garrisson). « A Paris, ce 3 mai », sans année.

De M. le pasteur Baneau : reproduction de la plaque commémorative apposée dans le temple du Fleix.

De M. le professeur Eug. Choisy : Synode national des Eglises réformées de France ; notes prises par M. de Caze-

nove au cours des séances, du 6 juin au 10 juillet 1872, et en novembre 1873.

De M. le pasteur N. Itié : copie de documents sur le diocèse de Mirepoix et l'Eglise de Calmont.

De Mlle Bonpain : buste du comte de Kerpezdron, pasteur à Mer.

De l'Eglise presbytérienne des Etats-Unis (Department of history, Philadelphie) : *Institutes of the christian religion*, by J. Calvin, translated by J. Allen (préface datée de Londres, 1813), 6e édition américaine, 2 volumes, Philadelphia, Presbyterian board of christian education, 1932.

Prayer : chap. XX, l. III, of the *Institutes*, etc., imprimé pour le 425e anniversaire de la naissance de Calvin, célébré par l'Assemblée générale de l'Eglise presbytérienne en 1934.

De M. le pasteur d'Allens et Mme Pfender : Quelques livres de la bibliothèque de feu M. Le Cavelier, de Caen.

De M. A. Bourgeois : Copie d'actes concernant noble Pierre de Bargeton, seigneur de Saint-Quentin-la-Poterie, inhumé le 10 septembre 1693, et autres membres de la famille.

De M. le pasteur Aubert : Photo des temples de Dormillouse (ancienne église catholique), Vars, les Viollins (vallée de Freissinières) ; — du temple de Schonenberg où est enterré H. Arnaud.

De Mme L. Pannier : « Cheveux du général Lafayette donnés l'année 1823 à Mme F[rédéric] Sœhniée (grand'-tante de Mme L. Pannier).

De Mlle Cucuel : Deux plumes d'oie ayant servi à la signature par la famille royale des mariages du duc d'Orléans avec la princesse Hélène de Mecklembourg (1839) et du prince de Wurtemberg avec la princesse Marie d'Orléans. Attestations signées du pasteur officiant R. Cuvier.

De M. Cadet de Gassicourt fils : Portrait de P. du Bosc dessiné par Chevalier, gravé par G.-F. Schmidt.

Du Convent de l'Eglise réformée de Hongrie : Médaille frappée en 1934 par les soins de l'Eglise luthérienne de Hongrie pour commémorer le 4e centenaire de la Bible traduite par Luther.

De M. de Branges de Bourcia : Généalogie de la famille de Châtillon-Coligny (jusqu'à Guerric Gaspard de Coligny, né en 1862, habitant actuellement la Nouvelle-Orléans : Gaspard IV aurait épousé à Anvers (avant 1644) Jane Dalrymple de la famille écossaise des Stairs. Leur fils François-

Gaspard-Gédéon se serait établi à Saint-Domingue en 1666 et y aurait épousé Odile de Mensignac).

De M. Caron, vue de la maison dite de Lefèvre d'Etaples, à Etaples.

De M. le gouverneur général Olivier, président de la Cie Transatlantique, la médaille de Samuel Champlain frappée par les soins de cette Compagnie.

De Mme G. Granier et des petits-enfants du peintre P.-A. Labouchère ; son grand tableau : *Olympia Morata à Ferrare* (voir ce *Bulletin*, 1873, p. 192).

De Mme Eug. Reuss : portrait d'Ed. Reuss.

Pour le Musée des Eglises du Nord

De Mme veuve T. Roussiez : rabat d'un pasteur du Désert (Désubas selon la tradition).

Une médaille bronze de 15 cm. de diamètre. « 30 septembre 1857. Plus à me frapper on s'amuse, tant plus de marteaux on y use. » (Une Bible ouverte, entourée de rayons). « Eglise réformée de France » (Une enclume). « Cambrai. Le Cateau. Estqueheries (*sic*). Reumont. Inchy-Beaumont. Bertry. Caudry. Rieux. Neuvesly. Maubeuge ». (Un marteau). Revers : Armes. « Dieu pour but. Christ pour chemin. L'Esprit pour guide ».

De la famille Seydoux : Portrait de M. Seydoux, président du Conseil général du Nord.

De la *Huguenot Society*, un ballot de livres.

De Mme veuve Lorriaux-Poulain, portrait du pasteur Jonathan Bisseux, né en 1828, pasteur à Walincourt (Nord).

De la famille Hennechart : chaire du lecteur de la « Maison de prière » de Ligny-en-Cambrésis.

Deux petites lampes à huile, en fer forgé, analogues aux lampes romaines, œuvre d'un Richez, grand-père de Joseph Elie, au début du XVIIIe siècle.

De Mme G. de Visme, de Vraignes : Lit ayant appartenu au pasteur Jean de Visme, né à Vraignes (Somme) en 1760, pasteur dans les églises du Nord de 1787 à 1819.

DERNIÈRE HEURE

Exposition à Paris (Bibliothèque nationale)

Calvin et la Réforme française

Par suite de circonstances nouvelles, la salle de la Bibliothèque nationale ne pouvant être disponible qu'en mars, l'ouverture de l'Exposition aura lieu *vendredi* 1er *mars* 1935, la clôture *dimanche* 31 *mars*.

Les journées d'études historiques et religieuses auront lieu probablement du 13 au 15 mars.

Les grands réseaux de chemins de fer français accorderont le demi-tarif à toute personne venant d'une station quelconque de la frontière ou de l'intérieur pour assister à ces journées.

Le programme détaillé sera prochainement communiqué par la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Alençon. — Imp. Corbière et Jugain. *Le Gérant* : J. PANNIER.

RECETTES

Fête de la Réformation

Agen, 81 fr. 25 ; Aix-en-Provence, 64 fr. ; Bédarieux, 65 fr. 10 ; Bohain et Nauroy, 25 fr. ; Boissy-Saint-Léger, 75 fr. ; Bolbec, 47 fr. 40 ; Bordeaux, 518 fr. ; Bourg, 70 fr. ; Casablanca, 161 fr. 65 ; Choisy-le-Roi, 95 fr. 35 ; Compiègne, 30 fr. ; Corbeil, Villeneuve, Ris, 65 fr. ; Dieuze (commémoration Musculus), 100 fr. ; Dijon, 80 fr. ; Fresnes, 21 fr. ; Gardonne, 5 fr. 65 ; Heiltz-le-Maurupt (centenaire du Temple), 264 fr. 45 ; La Monzie, 9 fr. 70 ; La Roche-sur-Yon, 27 fr. 15 ; Le Cateau, 45 fr. ; Marseille (E. R. E.), 378 fr. 15 ; (E. R.), 58 fr. ; Mens, 20 fr. ; Mont-de-Marsan, 32 fr. 90 ; Montpellier, (E. R. E.), 150 fr. ; (E. R.), 447 fr. 80 ; Nantes, 90 fr. ; Paris : Batignolles, 150 fr. ; Montmartre, 40 fr. ; Oratoire, 1.513 fr. 55 ; Pentemont, 284 fr. 05 ; Saint-Esprit, 553 fr. 50 ; chapelle Milton, 124 fr. 60 ; Poissy, 50 fr. ; Rabat, 95 fr. ; Reims, 250 fr. ; Sainte-Foy (fête régionale), 167 fr. 25 ; Sèvres-Bellevue, 62 fr. 05 ; Sétif, 60 fr. ; Tunis, 500 fr. ; Vire, 41 fr. 60 ; Montrouge-Clamart, 80 fr. ; Montargis, 81 fr. 10 ; Epinal, 50 fr. ; Annemasse, 30 fr. ; Bergerac, 59 fr.

Eglises donatrices

Annonay, 30 fr. ; Bourg-lès-Valence, 25 fr. ; Charenton, 30 fr. ; Florac, 50 fr. ; Lyon, 100 fr. ; Montauban (E. R. E.), 50 fr. ; Paris-Passy, 50 fr. ; Pau, 15 fr. ; Vincennes, 50 fr.

Donateurs

F. Delteil, 50 fr. ; Baronne de Charnisay, 100 fr.

Pour le Monument de la Boîte à Cailloux

Collecte à l'inauguration, 510 fr.

Musée des Eglises du Nord

Noyon. Collectes au culte, 45 fr. 10 ; 78 fr. 35 ; 20 fr.

*